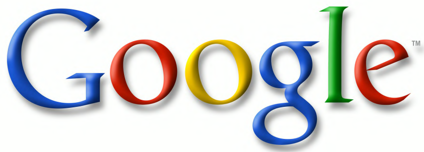
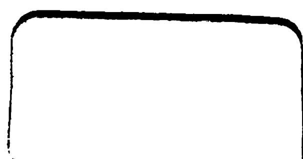






« Conserver la couverture »

ANNALES

DE BORDEAUX,

CONTENANT un Discours préliminaire sur les Historiens de cette Ville; l'Abrégé de son histoire, depuis les premiers tems, jusqu'en 1700, et le commencement de la continuation des Chroniques Bordelaises, depuis cette époque, jusqu'en 1804;

Avec une gravure représentant le plan de Bordeaux, au siècle d'Ausone.

5905

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère.
VOLTAIRE.

PREMIÈRE LIVRAISON.

PRIX, 2 fr. 50 centimes.

Se trouve à BORDEAUX,

CHEZ
L'AUTEUR, rue du Cahernan, N°. 4.
CHAPPUIS, Libraire, place de l'Égalité.
BERGERET, Libraire, fossés de l'Intendance.
LAFITE, Place du Palais.
GINTRAC, Libraire, Puits de la Samaritaine.
MELON, Libraire, au Chapeau-Rouge.
BURKEL, Libraire, allées de Tourny.

AN XI – 1803.

DRE
Bernardin Pierre

1803

ANNALES

DE LA VILLE

DE BORDEAUX.

DRE

Ignota..... ne sint tibi tempora...
Regibus et patrûm ducta sub imperiis;
Digessi Fastos et nomina perpetis ævi,
Sparsa jacent *nostram* si qua per Historiam:
Sit tuus hic fructus, vigilatas accipe noctes:
Obsequitur studio nostra lucerna tuo.

AUSONE, *épigr.* CXLI.

TRADUCTION DE L'ÉPIGRAPHE.

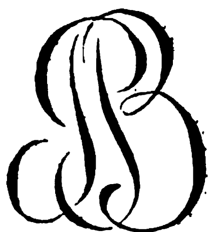
J'ai composé ces Annales, remplies de noms dont la mémoire doit être éternelle, afin que vous n'ignoriez ni ce qui s'est passé, soit sous les rois, soit sous les consuls, ni tous les traits qui sont répandus dans notre Histoire. Mettez à profit ces connaissances; agréez ce fruit de mes veilles: que l'utilité de semblables recherches réponde à votre empressement.

ANNALES
POLITIQUES, LITTÉRAIRES
ET STATISTIQUES
DE BORDEAUX,
DIVISÉES EN CINQ PARTIES;

FORMANT ensemble un corps complet de recherches chronologiques, pour servir à l'Histoire ancienne et moderne de cette Ville, depuis sa fondation jusqu'en 1802;

PAR M. P. BERNADAU, Homme de loi, de Bordeaux, Membre honoraire de la Société médicale de la même Ville, correspondant de l'Athénée de Poitiers, Auteur des ANTIQUITÉS BORDELAISES, etc.

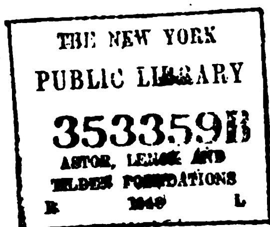
Avec plusieurs gravures et un nouveau plan de Bordeaux.



A BORDEAUX,

DE L'IMPRIMERIE DE MOREAU, RUE PORTE-DIJAUX, N°. 57.

AN IX. — 1803.



GARANTIE DE L'AUTEUR.

Je place sous la sauve-garde de l'autorité publique la présente édition, dont j'ai fait les frais. Je déclare que je poursuivrai, devant tous les tribunaux, quiconque porterait atteinte aux droits que m'assurent les lois sur la propriété des Auteurs. La moitié de l'amende, prononcée contre les cit. qui contreferaient cet Ouvrage, ou en débiteraient des contrefaçons, sera acquise aux personnes qui me les feront connaître.

Pour sastisfaire à la loi du 19 Juillet 1793, cet Ouvrage a été déposé à la Bibliothèque Nationale.

Tous les exemplaires que je mettrai en circulation seront signés et numérotés par moi, sur les enveloppes de chaque livraison et au bas du présent avis. Je désavoue ceux qui ne porteraient pas les marques suivantes, écrites de ma main.

(N°. 339. -- Série R.)

Bordeaux, le 17 Prairial an 11, 6 Juin 1803.

Signature de l'Auteur:

Bernadau

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS

A.

ABBAL.
ALLUT, aux Chartrons.
ANDRIEU, à la Réole.
ARNAULD, Homme de loi.
ANTONY, jeune.
ARDUSSET, Médecin à Bazas.
ATHÉNÉE de Poitiers.

B.

De BELCIER, Propriétaire à Castillon sur Dordogne.
BLEYGNIE, Avoué.
BALGUERIE, Négociant.
BALGUERIE. (Pierre)
BARINCOU, Graveur.
BARINCOU, Huissier.
BARRIL, Maire de Berson.
BATRÉ, Conseiller de Préfecture.
BELLAMY, fils.
BELLOGUET, Maire de Baurech.
BELLY.
BERGERET, Libraire, *pour* 25 *exemplaires*.
BERGERON, Agriculteur.
BERMOND, rue de l'Égalité.
BERTRAND, rue Poitevine.
BONNARD, Propriétaire à Ambarez.
BONTEMPS, Magistrat de sureté, à Lesparre.
BOUAN, Notaire.
BOYER, recev. d'enreg. à Podensac
BRÉMONTIER, Inspect. gén. des Ponts et Chaussées.
BURDAUX, Instit. secon. à Gironde.
BURKEL, Libraire, *pour* 5 *exempl.*

C.

CAILA, Propriétaire, *pour deux exemplaires*.
CAILLAU, Médecin.
CAPPLER, aux Chartrons.
CATINEAU, Imprimeur-Libraire, à Poitiers, *pour* 2 *exemplaires*.
CHAMBRE DE COMMERCE, de Bordeaux.
CASENAVE (la Dame) née de Gascq, à Baurech.
CHAPUIS, Libraire, *pour* 8 *exemp.*
CHARTIER, rue Hustin.
CHARRON, Notaire à Ambarez.
CHAUDON, Auteur du nouveau Dictionnaire historique.
CAUSSADE, à la Linde.
CHICARD, fils de l'aîné.
CHOUMEILS, Maire d'Ambarez.
CLARKE, Homme de loi.
CLUCHET, Négt. aux Chartrons.
CHINIAC.
CHABANNES, Chirurg. à Pauillac.

Cazejus, Professeur d'anatomie.
Clavé.
De Conilh, Propriét. à Bassens.
Coste.
Candau, (G.) Percepteur des Contributions du Sud.

D.

Dallas, huissier.
Dalbusset. (A.)
Dargelas, Instituteur Secondaire.
David, Maire de Saint-Caprais.
Denucé, Homme de loi.
Delisse, place St.-Remy.
Dufey, Homme de loi. (P. J. S.)
Delandine, Homme de lettres, à Lyon.
Deseze, Juge au Tribunal d'Appel.
R. Deseze, Jurisconsulte à Paris.
Desgranges-Touzin, Homme de loi.
Dubois, Conseiller-d'État, Préfet du départem. *pour 10 exempl.*
Ducastaing, (P. V.) fils.
Duchesne, Homme de lettres.
Duchene.
Duranteau, père, Jurisconsulte.
Dutrouilh, Chirurgien.
Dupouy, Chirurg. - Accoucheur.
Ducomb, Professeur de mathém.
Dudevant, (L. H.) Négociant.
Durouchail, Graveur à Bordx.
Desjardin, Juge-suppléant au Tribunal civil.
Duisabau, Avoué au Trib. civil.

E.

Emérigon, Homme de loi.
Erling, à Strasbourg.
Des Essarts, Homme de lettres et Libraire à Paris, *pour 12 exemplaires.*

F.

Faurez, rue Saint-Pierre.
Fazembas.
Fatin, Adj. à la Mairie de Cenon
Ferrere, Homme de loi.
Ferrière, Nég., *pour 2 exemp.*
Faget, aîné.
Faudoas, Chirurgien.
Flaujergues, jeune.
Fisson-Jaubert, ex-Constituant, médecin à Cadillac.
Fubert, à Orléans.

G.

Garrigou, Négociant aux Chartrons.
Gauthier, Institut. des Sourds-Muets.
Gérard, marchand de tabac.
Germain, aux Chartrons.
Gintrac (veuve) libraire, *pour 6 exemplaires.*
Godineau, Instituteur à Blaye.
Gradis, négociant.
Graves, Archiviste de la Comm.
Grellety, Inst. second. à Cadillac
Grenier, Médecin, Maire de St.-Seurin de Cadourne.
Griffet, Homme de loi.
Guilhe, Professeur.

H.

Hostens, Propriétaire à Saint-Loubez.

J.

Jonsthon, Négociant aux Chartrons.

Journu-Auber, Sénateur, *pour deux exemplaires.*

Jouyneau-Desloges, de l'Athénée et de la Soc. d'Agric. à Poitiers.

Jullien.

L.

Labat, Courtier aux Chartrons.

Laboubée, Homme de lettres.

Lacan, Instituteur secondaire à Baurech.

Lafargue, Avoué au Trib. civil.

Lahary, (de la Gironde), membre du Tribunat.

Lacaze (G.) Maire de Libourne.

Lafite, Libraire, *pour 7 exemp.*

Lagarde, Trésorier de la ville.

Lafont, Curé de Saint-Caprais.

Lagreze, Sous-Préfet de Libourne

Lasalle, Maire du Taillan.

Lafaye, Propriétaire à Baurech.

Lavaud. (P.)

Landon.

Larraillet, Avoué au trib. civ.

Lastié, (E.) Pharmacien.

Latapie, Naturaliste.

La Faurie (P. E. B.) neveu.

Laurand.

Lespine, ancien Chanoine de Périgueux, à Paris.

Lalanne, (J. B.) Maire de Leognan.

Lavielle, neveu.

Lavigne, aux Chartrons.

Leclerc, aux Chartrons.

Lima, rue des Andouilles.

Lisleferme, Juriscons. à Favars.

M.

Maendelin, Médecin.

Montaigne, Président du Canton du Carbon-blanc.

Monnerie, fils, Homme de loi.

Moreau, Imprimeur.

Morton, Place du Champ-de-Mars, *pour 2 exemplaires.*

Marquez, Propriét. à Ambarez.

Magin (la dame) à Bordeaux.

Martignac, fils, Homme de loi.

Massé, Chirurgien-Herniaire.

Mathieu, Notaire, Maire du Sud de Bordeaux.

Mauruc.

Mazet, Homme de loi.

Melon, Libraire, *pour 36 exemplaires.*

Muséum de Bordeaux.

Montbrun, Commandant de la Place.

Maine-Biran, Homme de lettres à Grateloup sur Dordog.

Mathieu, Médecin, à Conze.

Micheau, (M. J.) officier-marin.

Moulinié, Professeur de médecine légale.

O.

Oliveau, Avoué.

P.

Pineau, (Ch. D.) Propriétaire à Ambarez.

Pereire (I. D. J.) Agent de change.

Plassan, Juge au Trib. d'appel.

Partarrieu, Juge au Tribunal Criminel.

Partarrieu-Lafosse, Conseiller de Préfecture.

Pellet.

PEPE, Maire de Blanquefort.
PETIT (J.) Orfèvre, rue du Loup
PLAISANCE.
PLASSAN (M. A.).
PHELIP, fils.
PIERRE PIERRE, Commissaire Général de Police.

R.

ROUILLARD, suppléant de Juge de Paix.
RABA, *junior*, Négociant.
RAVEZ, Homme de loi.
RACLE, Imprimeur.
REY. (J. V.)
RIVIÈRE, (G.) Capitaine de Navire.
ROGER (P).
ROGÉ, Chirurgien.
ROULLET, Homme de loi.
ROY, rue Leyteyre.

S.

ST.-AMANS, Naturaliste à Agen.
ST.-CRIC.
SAUVAGE, Négociant.
SOMMEREAU, Commissaire de la Marine.
SCHYLLER, Négociant.
SOCIÉTÉ MÉDICALE d'Emulation, à Bordeaux.
SEBILLE, (J.) Propriétaire à St.-Caprais.
DE SORLUS, Maire de St.-Gervais.
SAINT-SAUD.
SAJAS.
SOUFFRAIN, Juge au Tribunal Civil de Libourne.

T.

TRANCHÈRE, Propriétaire.
THÉOUNE, Cultivateur en Médoc.

V.

DE VALLIERS, à Montauban.

Et plusieurs personnes qui ont désiré rester inconnues, ou dont les noms sont parvenus trop tard à l'imprimerie. On réparera cette omission dans un supplément.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

DES SOUSCRIPTEURS.

Acquart, négociant.
Agasse, imprimeur, à Paris.
Alezais, négociant.
Aran, avoué au tribunal de première instance.
Ballois, homme de lettres, à Paris.
Béguilzé, fils, contrôleur des contributions, à la Réole.
Belin-de-Ballu, de la ci-devant académie des inscriptions.
Bergeret, libraire, *pour 12 nouveaux exemplaires*.
Berliquet, homme de loi.
Bory de St.-Vincent, officier français, à Paris.
Brulatour, chirurgien.
Brussac, négociant.
Caila, à Toulouse.
Caperonnier, homme de lettres, à Paris.
Chaperon-Rouffiac, juge-de-paix, à Libourne.
Cossourd, vicaire de St.-Pierre.
Dalbitre.
Darrieux jeune, notaire.
Delpit, homme de loi.
Desessarts, Libraire à Paris, *pour 6 exemplaires*.
Duburc, chirurgien.
Dufourg.
Dupont, homme de loi.
Dupoui, à Bagnères.
Fauché.
Ganet, courtier.
Gergerès, homme de loi.
Grégoire, sénateur.
Gintrac (veuve) libraire, *pour 6 exemplaires*.
Guimbeau, négociant.
Guyraut, propriétaire à St.-Loubès.
Institut national.
Jay, ancien curé de Castillon.
Labrunie, prêtre à Agen.
Laclotte, architecte.
Lafite, libraire, *pour 12 exemp.*
Lapeyre, chirurgien.
Lartigue, architecte.
Laserre, aux Chartrons.
Lefort.
Mallet, de Tours.
Martineau.
Melon, libraire, *pour 12 exempl.*
Michel, greffier du tribunal d'appel.
Millin, homme de lettres, à Paris.
De Mons, propriétaire.
Montaubric, substitut au tribunal d'appel.
Mourlane.
Papein, négociant.
Pénicaud, (J.).
De Razac.
Régnaud, curé de St.-Martin d'Estampes.
Rivière.
Roux, homme de lettres, à Paris.
Texandier, négociant.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

De l'Histoire de Bordeaux, des Auteurs qui l'ont écrite, et du plan des ANNALES *de cette Ville.*

L'HISTOIRE est le livre de tous les temps et de tous les âges. Sa lecture devient également utile et agréable, dans quelque situation de la vie qu'on se trouve. Mais dans cette étude, comme dans toute autre, il faut savoir borner ses recherches, et les approprier aux objets qu'il convient le moins d'ignorer. L'histoire du pays qu'on habite est celle qui doit être préférée, parce qu'elle offre un intérêt direct et des rapports de tous les jours. Avant de vouloir apprendre ce qui s'est passé chez les peuples anciens, ou ce qu'on voit dans les contrées éloignées, il nous importe de connaître le sol sur lequel nous vivons, les événemens dont nos pères ont été les acteurs ou les témoins, les institutions qu'ils nous ont transmises, les mœurs et les coutumes dont nous éprouvons encore l'influence, en un mot les personnes et les choses qui nous environnent. En négligeant de nous en instruire, nous paraissons comme étrangers dans notre propre patrie.

D'un autre côté, l'histoire particulière d'une ville présente, dans sa rédaction, un intérêt plus important. Elle est indispensable à l'histoire générale d'un état,

puisque cette dernière se compose des recherches chronologiques faites dans les contrées dont il est formé. Ainsi les fastes de la France ne peuvent se compléter qu'avec le secours de bonnes annales municipales. Cette considération a fait encourager, dans le siècle dernier, l'entreprise des histoires de quelques-unes de nos anciennes provinces. Trois fois, dans celle de Guyène, on vit échouer un projet de ce genre, pour l'exécution duquel plusieurs écrivains (1) avaient cependant recueilli d'abondans matériaux dans les XVIe. et XVIIe. siècles. *Voyez la deuxième partie de ces Annales, aux années* 1752, 1771 *et* 1782.

L'antiquité de Bordeaux, l'importance de cette Ville et sa célébrité en Europe, les grands événemens dont elle a été le théâtre depuis sa fondation, impriment à son histoire un caractère d'intérêt, et font désirer d'en approfondir les détails. Mais les écrivains qui ont entrepris de les traiter ont manqué trop souvent de documens authentiques, pour donner à leurs travaux toute l'étendue dont ils paraissaient susceptibles. L'irruption des barbares à Bordeaux, ses changemens de domination, les troubles intestins, les malheurs des guerres civiles, ajoutant aux inévitables ravages du temps, ont occasionné la perte des papiers les plus précieux de

---

(1) Bouchet, Besly, Bajole, Louvet et Oihénart ont publié des *Histoires de l'Aquitaine.* Nous ne croyons pas devoir faire connaître leurs ouvrages, attendu que nous ne considérons ici que ceux qui traitent spécialement de Bordeaux. Les articles de ces Auteurs appartiennent à l'histoire littéraire de la province, que nous publierons incessamment sous le titre de *Panthéon d'Aquitaine.*

nos archives publiques. Les lacunes de notre histoire sont immenses. Quinze pages (1) sont à peine remplies par quelques récits isolés des événemens arrivés dans cette Ville, depuis son origine, jusqu'au milieu du XIIe. siècle. Cependant, quels temps doivent avoir été plus fertiles en révolutions ? Suivant les faibles monumens qui nous restent, Bordeaux, durant cet intervalle, changea cinq fois de maîtres, et devint tour à tour colonie romaine, province visigothe, capitale d'un royaume particulier, chef-lieu d'un gouvernement où les Français et les Anglais commandèrent successivement. On ignore également ce que fut cette Cité du temps des Celtes, de ses premiers fondateurs, et lorsque l'empereur Adrien l'érigea en métropole de la seconde Aquitaine. Un pareil titre fait présumer qu'elle jouait un rôle important dans les Gaules, long-temps avant le commencement de l'ère chrétienne.

Il est en France peu de villes, même du troisième ordre, qui ne comptent plusieurs historiens. Les recherches faites par ceux de Bordeaux n'ont encore produit que trois corps incomplets d'histoire. Neuf autres auteurs, en écrivant sur des matières analogues, se sont occupés à éclaircir plusieurs points relatifs aux antiquités de cette Ville. Avant d'exposer le plan des travaux que nous avons entrepris, et qui embrassent ces différens sujets, nous avons pensé qu'il convenait de présenter à nos lecteurs quelques observations sur les

---

(1) Voyez le commencement de l'*histoire de Bordeaux*, par D. Devienne.

ouvrages des écrivains qui nous ont précédé dans la carrière que nous allons parcourir. Un semblable examen, que personne n'a encore publié, ne sera ni déplacé ni inutile, à la tête de ces *Annales*.

Élie Vinet (1) l'un des plus savans critiques de son siècle, est le premier qui se soit occupé de l'histoire de Bordeaux. Les deux éditions qui furent faites en peu de temps de son *Discours sur les antiquités de cette Ville*, prouvent combien cet écrit fut goûté, surtout de ceux auxquels il était plus particulièrement destiné. L'Auteur ayant dans la suite augmenté ses découvertes, elles furent publiées dans son commentaire latin des œuvres d'Ausone, en 1590. On trouve dans ce livre la première gravure qui ait été exécutée du Palais-Gallien, des Piliers de Tutelle et de l'Autel que les anciens Bordelais avaient consacré à Auguste.

Ces recherches (2) en firent naître d'autres; et Vinet eut la gloire de créer des historiens à Bordeaux, où ses leçons et ses écrits avaient développé les talens de plusieurs hommes distingués dans toutes les classes de

---

(1) Il est mort Principal du collége de Guyène, dont ses talens et son zèle avaient relevé l'antique splendeur. La *Chronique bordelaise* fait mention de Vinet, sous les années 1538, 1555, 1557, 1586 et 1591. Son article nécrologique a paru pour la première fois dans le *Nouveau Dictionnaire historique*.

(2) On dit communément que les Bordelais ne marquent pas dans Bordeaux. Par exemple, des étrangers en ont composé l'histoire; et de quinze auteurs qui s'en sont occupés, sept seulement sont originaires de cette Ville. Ces derniers doivent communément être mieux renseignés que les précédens,

la société. C'est en partie à sa sollicitation que Delurbe (1) procureur-syndic de cette ville, se détermina à poser les fondemens de notre histoire, en recueillant, dans les archives de l'Hôtel-commun, les matériaux de la *Chronique bordelaise*. Cet ouvrage est plus concis et moins minutieux que ceux de ses continuateurs.

Darnal, clerc-secrétaire de la ville, dépouillant ensuite les anciens registres de la Jurade, continua ce travail depuis 1480 jusqu'en 1619, et le publia sous le titre de *Supplément des Chroniques*. Il y en a trois éditions. Les recherches de Darnal ont plus d'étendue que celles de Delurbe, soit quant aux faits dont celui-ci n'avait donné que les principaux, soit par rapport aux antiquités municipales de Bordeaux dont il ne s'était nullement occupé. Il y a peu de critique et beaucoup d'inutilités dans ce *Supplément*.

On attribue au jurat Pontelier une *Continuation des Chroniques*, depuis 1620 jusqu'en 1672. Il y en a une autre depuis cette dernière époque jusqu'en 1701. Elle est de Tillet, jurat-avocat, auquel on doit la troisième édition des *Décisions de Lapeyrère*. Ce dernier continuateur de nos *Chroniques* n'est pas exempt des re-

---

(1) Voyez dans les *Siècles littéraires de France*, les articles de cet écrivain et d'autres Bordelais, que l'Auteur des *Annales* a le premier fait connaître. Il a également étendu les recherches de Delurbe sur l'histoire littéraire de la Guyène ; car ce dernier ne fait mention que de 130 hommes célèbres originaires de cette Province, dans son livre *de illustribus Aquitaniæ viris*, tandis qu'on en trouvera près de 1700 dans le *Panthéon d'Aquitaine*.

proches faits à ses prédécesseurs, qui se sont trop appesanti sur des choses problématiques ou minutieuses (1), et ont souvent négligé les faits utiles et vraiment historiques.

Il n'évita pas ces reproches dans la refonte qu'il fit ensuite de ces divers écrits. Il en donna une édition générale, avec des additions, qu'il poussa jusqu'en 1716. Elle est imprimée sous le titre de *Chroniques historiques et politiques de la ville et cité de Bordeaux, capitale de Guyène, divisées en deux parties, par****. Cet ouvrage (2) est dédié au duc de la Vrillière, qui fit obtenir à l'Auteur une pension dont il a joui jusqu'à sa mort, arrivée en 1772. Quoique ce ne soit à peu près qu'une réimpression des anciennes *Chroniques bordelaises*, cependant ce travail dut coûter beaucoup de soins à Tillet, pour faire concorder ensemble les recherches précédemment faites, les resserrer dans de justes bornes, et les présenter dans l'ordre et le style convenables. Cette partie de son livre est la plus précieuse; car, quant aux additions nouvelles, elles sont au fond peu importantes.

---

(1) On y décrit avec exactitude le cérémonial observé à toutes les fêtes publiques. Aussi à chacune d'elles, la Jurade fesait porter la *Chronique*, afin de s'en aider pour décider, par l'usage ancien, les discussions d'étiquette qui pouvaient survenir.

(2) Les exemplaires en sont peu communs, n'en ayant été tiré, dit-on, que 150. On remarque que tous les écrits sur Bordeaux sont devenus très-rares, attendu que leur intérêt est presque borné à cette Ville, et que les entreprises typographiques n'y ont jamais été bien favorisées.

Vers 1620, un savant Allemand, nommé Zinzerling, ayant séjourné quelques temps à Bordeaux, crut devoir recueillir les particularités historiques qui le frappèrent dans cette Ville, et y consacrer une partie de son *Voyage en France* (1). C'est de tous les étrangers celui qui a parlé de nos antiquités de la manière la plus approfondie. Les voyageurs et les géographes qui depuis ont décrit Bordeaux, l'ont fait avec moins d'étendue; et plusieurs d'entr'eux ont trop souvent copié les erreurs et les inexactitudes de leurs devanciers.

Le jurat Fonteneil a donné, en 1651, un gros livre intitulé : *Mouvemens de Bordeaux*. C'est, à l'introduction près, le journal des troubles arrivés dans cette Ville, durant l'année précédente. Le second tome des *Mémoires de Lenet sur les guerres de Guyène* est moins partial et sur-tout d'un plus grand intérêt.

Dans l'ouvrage que Labrousse a publié à Paris, en 1657, sous le titre de *Vindiciæ pro Clemente V*, on trouve une histoire très-variée des antiquités de Bordeaux. Cet Auteur les a traitées avec beaucoup d'érudition, n'ayant que peu de choses à dire sur la primatie d'Aquitaine, qui semble être le principal objet de ses recherches. C'est pourquoi nous ne fesons pas difficulté de le ranger parmi les archéographes de cette Ville.

Lopes mérite également ce titre par le volume *in*-4°. qu'il a publié en 1668, intitulé : *l'Église métropolitaine*

(1) Il est écrit en beau latin sous ce titre : *Jodoci Sinceri itinerarium Galliæ, cum appendice de Burdegalâ*, *in*-12. On en connaît trois éditions, dont aucune n'a encore été traduite.

de Bordeaux. Cet ouvrage, le seul qui traite de l'histoire ecclésiastique de cette Ville, est plein de recherches exactes et curieuses, et peut fournir d'excellens documens sur nos antiquités.

Mais elles ont été plus particulièrement éclaircies par les abbés Venuti et Baurein. Le premier, dans six *Dissertations* (1) *sur les anciens monumens de Bordeaux*, a montré combien le talent de l'observation et le vrai savoir peuvent suppléer aux connaissances locales, en parlant des antiquités de cette Ville comme un homme qui y aurait toujours vécu. Le second a donné plus de preuves de patience que de goût, en compilant longuement ses *Variétés bordelaises* (2). Elles devaient contenir la topographie historique du diocèse. Mais l'Auteur ayant été mal secondé par les Curés (auxquels il avait demandé des renseignemens sur leurs paroisses, sous l'autorisation de l'Archevêque) s'est borné à décrire la partie de cette contrée qui se trouve au couchant de la Garonne. Ses descriptions, pleines de citations et de hors-d'œuvres, sont monotones, minutieuses et rebutantes par leur style diffus et barbare.

(1) Imprimées à Bordeaux en 1754, 1 vol. *in*-4°. avec figures. Venuti était un savant antiquaire italien, que Montesquieu avait attiré à Bordeaux, dans l'intention de l'engager à entreprendre l'histoire de cette Ville, à laquelle il offrait de contribuer.

(2) Il y en a 6 volumes *in*-12 imprimés en 1784, 1785 et 1786. On a du même auteur des *Mémoires historiques sur les rues de Bordeaux*, insérés dans les *Affiches* de cette Ville, en 1759, 1771 et 1778, ainsi que diverses *Dissertations* archéographiques, qui sont en manuscrit dans les papiers de l'Académie de Bordeaux.

Quoiqu'il en soit, Baurein est l'homme qui a le mieux connu les antiquités de ce pays.

Le premier corps complet de notre histoire (après les Chroniques de Tillet) est dû à M. de Lacolonie (1) ancien maréchal de camp des armées impériales. Son ouvrage est intitulé : *Histoire curieuse et remarquable de Bordeaux*, 1760 : Bruxelles, 3 vol. in-12. On y apperçoit beaucoup de recherches, mais peu de critique, et sur-tout trop de négligences dans l'arrangement des matières. Cependant on ne peut s'empêcher de savoir gré à cet Auteur d'avoir osé lui seul entreprendre un travail aussi étendu, et dont l'exécution était depuis long-tems désirée.

D. Devienne, qui a publié l'*Histoire de Bordeaux* en 1771, a profité des recherches de M. de Lacolonie, sans le citer. On s'étonne avec raison, de ce que ces deux historiens se sont arrêtés en 1670, tandis que les *Chroniques bordelaises* offraient encore 25 ans de matériaux imprimés, et qu'ils pouvaient d'ailleurs se procurer des documens authentiques, pour conduire leurs travaux jusqu'au tems où ils écrivaient. Le livre dont nous parlons en ce moment avait été projetté dès 1753, par la congrégation des Bénédictins de St. - Maur, que la jurade pensionnait pour cette entreprise. Son exécution, malgré ce retard, ne satisfit pas l'attente du public. Il trouva que l'histoire

(1) Voyez, sur la vie et les écrits de cet Auteur, une notice que nous avons publiée dans le n°. 3 du *Bulletin polymathique du Muséum de Bordeaux*, du 5 Février 1803.

de Bordeaux était encore incomplette. L'origine de cette ville, ses accroissemens successifs, la forme diverse de son administration, ses établissemens fondés par les lois, la religion et les arts, les progrès ou la décadence des sciences et de l'industrie, les Bordelais (1) qui s'illustrèrent par leurs talens ou par des actions et des vertus éclatantes, tout cela parut avoir été ou superficiellement traité, ou absolûment omis dans cet ouvrage. A la vérité l'Auteur en promettait une continuation; mais elle ne devait contenir qu'un historique des institutions civiles et religieuses, avec un recueil de chartes et autres documens, dont ce premier volume ne donnait pas même une idée. En accordant des éloges à la sagesse et à la clarté avec lesquelles celui-ci était rédigé, en reconnaissant l'utilité de son plan, on prétendit que son exécution ne répondait pas à l'intérêt de la matière.

En 1785, il parut une *Description historique de Bordeaux*; mais ce n'est qu'une sèche compilation de plusieurs ouvrages, qui ne présente que peu de nouvelles recherches.

Nous avons essayé en 1797, de faire connaître, dans la deuxième partie de nos *Antiquités bordelaises*, les monumens de cette Ville qui n'avaient point encore été décrits. Les circonstances ne nous ayant pas alors permis de continuer cet ouvrage, nous espérons le

(1) Dom Devienne n'a fait connaître que quatre Bordelais illustres, et n'a nullement parlé des sciences et du commerce de Bordeaux, dans son histoire où de pareils articles devaient occuper une place importante.

reprendre, lorsque nous aurons achevé de publier ces *Annales*, dont les avantages paraissent préférables.

On voit, par cet examen des écrits historiques (1) qui traitent spécialement de Bordeaux, qu'il reste encore à parler de tout ce qui est relatif à l'histoire ancienne et moderne des hommes célèbres nés dans son sein, des établissemens civils, ecclésiastiques et littéraires, et des événemens arrivés dans cette Ville durant le XVIIIe. siècle. De pareils sujets sont aussi curieux qu'importans à connaître. Nous en avons fait la matière de ces *Annales*.

Pour compléter et rectifier les mémoires qui étaient déjà en notre pouvoir, nous crûmes indispensable d'avoir recours aux archives publiques. En conséquence nous nous présentâmes, en 1797, au Bureau central de Bordeaux, qui nous donna l'autorisation que nous en attendions. Nous rapportons ici cette pièce, pour justifier de l'authenticité de nos recherches :

« Le soussigné, etc., désirant donner à la *Chronique bordelaise* un supplément qui devient aussi nécessaire qu'il peut être important, aurait besoin de faire des recherches parmi les monumens authentiques qui sont aux archives de cette Commune. Il attend de votre amour pour les arts et pour les projets utiles, citoyens Administrateurs, que vous concourrez de votre pouvoir à ses vues fondées sur l'intérêt de la patrie. En conséquence, il vous demande de l'autoriser à visiter les

---

(1) Il a paru superflu de comprendre dans cette liste les ouvrages qui parlent accidentellement de cette Ville, ainsi que ceux relatifs à des objets particuliers ou de peu d'importance. Nous nous bornerons à rappeler que l'abbé Jaubert, en 1760, et un Bénédictin en 1784, ont annoncé sans succès un projet d'histoire de Bordeaux.

archives de la Commune, et de lui permettre d'y faire, sans déplacer, tous extraits et notes historiques sur les titres et papiers anciens, et particulièrement de pouvoir consulter le *livre des Bouillons*, et les registres des délibérations du corps municipal depuis 1701 ».

» Vu la présente pétition, les Administrateurs du Bureau central autorisent l'Archiviste à laisser le pétitionnaire puiser les renseignemens et prendre les notes dont il a besoin pour continuer *la Chronique de Bordeaux*, sans déplacer les registres et papiers.

Fait à Bordeaux dans la Maison commune, le 15 Messidor, cinquième année de la République française. Signés *Fajol*, commissaire du Bureau central; *Ollivier*, secrétaire ».

Au moyen de cette permission, nous avons fait les recherches dont se compose la seconde partie de cet ouvrage. Les 3e. et 4e. parties sont le produit des matériaux que nous avions précédemment recueillis, soit dans des manuscrits particuliers, soit à la bibliothèque publique, soit dans les papiers des tribunaux supprimés, que nous avons eu occasion d'examiner en l'an IX, en travaillant au classement des archives judiciaires de ce département. Les écrits du temps et les actes de diverses autorités publiques nous ont encore procuré des notes importantes, pour compléter ces trois parties.

Quelqu'intérêt qu'elles inspirassent, il convenait de leur donner un appendice qui réunit autant que possible l'utile à l'agréable. Nous avons donc cru nécessaire de les assortir d'un abrégé de l'histoire de Bordeaux jusqu'au commencement du XVIIIe. siècle, et de quelques mélanges inédits sur l'histoire politique et littéraire de cette Ville. Cet appendice est l'objet des deux autres parties qui ouvrent et terminent ces *Annales*.

Ainsi elles sont divisées en cinq parties bien distinc-

tes. L'indication suivante de chacune d'elles peut donner une idée des matières qui y sont traitées :

1°. *Abrégé de l'histoire de Bordeaux, depuis les premiers temps jusqu'à l'année* 1701.

Dans cette première division des *Annales*, on trouve sous douze époques distinctes, l'analyse des événemens les plus importans contenus dans les histoires de cette Ville, qui ont été publiées jusqu'à présent. Ils y sont classés avec précision et dans une étendue convenable; et quoique ce ne soit qu'un précis, on aura souvent l'occasion d'y rétablir des omissions faites par nos historiens, sur-tout en ce qui concerne l'état des sciences, des arts et du commerce à Bordeaux. Cet abrégé, placé en tête d'un supplément à la *Chronique bordelaise*, en devient l'introduction nécessaire. Sa lecture sera utile à ceux qui ne possèdent pas cet ancien ouvrage, et en rappelera les principales époques à ceux qui le connaissent.

2°. *Chronique des choses mémorables arrivées dans Bordeaux, depuis* 1700 *jusqu'en l'an* X (1802.)

C'est ici la partie la plus importante des *Annales*. Elle offre le récit exact et sommaire des événemens qui ont eu lieu dans cette Ville, depuis l'année où se termine la *Chronique bordelaise* (imprimée en 1703) jusqu'à nos jours. Les articles de peu d'intérêt, qui grossissent cet ancien ouvrage, sont écartés de cette continuation; et l'on n'y a recueilli que ceux qui sont dignes d'occuper l'attention publique. En les rappelant, on parle des rapports qu'ils ont avec l'histoire générale, dont on indique quelques époques mémorables. On a cru aussi convenable de donner, à la

suite de l'élection des jurats, le nom des souverains régnans en Europe, la taxe des comestibles à Bordeaux, la date de la publication de divers actes de l'autorité, et (tous les 20 ans) une liste des écrivains, artistes, amateurs et personnages recommandables qui vivaient alors dans cette Ville.

3°. *Notices sur les Établissemens civils, religieux et littéraires, anciens et modernes de Bordeaux.*

Elles sont destinées à faire connaître l'origine des établissemens détruits ou subsistans à Bordeaux, partie essentielle sur laquelle la curiosité publique ne paraît point être encore satisfaite. Cet historique, resserré dans de justes bornes, est suivi d'observations comparatives sur les anciennes mesures et monnaies bordelaises.

4°. *Rôles chronologiques des personnes qui ont exercé la principale autorité à Bordeaux, pendant le 18°. siècle.*

La *Chronique bordelaise* étant terminée par un semblable travail, on a cru devoir en publier la suite, parce que l'histoire est le tableau des hommes et des choses qui se succèdent. Plusieurs de ces anciennes listes ont été rectifiées. On y a même ajouté celles des rois d'Aquitaine, des comtes, intendans, sénéchaux et connétables de Bordeaux, des directeurs de la Chambre de commerce, ainsi que la série des membres des nouvelles autorités principales, créés depuis la révolution. Cet état de nos fonctionnaires publics intéresse également la cité et beaucoup de familles, parce qu'il rappelle divers noms recommandables dans la carrière du bien général.

5°. *Spicilége bordelais, pour servir de complément aux Annales de Bordeaux.*

Cette dernière partie est destinée à recueillir différens fragmens historiques qui n'ont pu entrer dans le corps de l'ouvrage, et qui le complètent. Elle contient entr'autres la notice de quelques grands monumens non-décrits, certains actes publics remarquables et peu connus, publiés à Bordeaux particulièrement en 1793 et 1794, un tableau des arts et du commerce de cette Ville, durant les trois derniers siècles, les *Ana* inédits de Montaigne et de Montesquieu, enfin plusieurs pièces utiles à notre histoire politique, littéraire et statistique.

Cet ouvrage est accompagné de gravures représentant divers objets qui intéressent Bordeaux, et d'un nouveau plan de cette Ville, telle qu'elle existe actuellement avec tous ses accroissemens. Il est terminé par une table des matières, qui a paru doublement nécessaire, étant dressée de manière à servir aux *Annales* et aux quatre anciennes *Chroniques Bordelaises*, de toutes les éditions publiées jusqu'en 1703.

Tel est l'apperçu du plan de cet ouvrage. Conçu avec maturité (1), il est rédigé avec la précision, l'exactitude et l'impartialité qui conviennent au genre historique et qui appellent la confiance. Les matériaux qui ont servi à sa composition sont extraits des sour-

(1) Nous nous en occupions depuis quatre ans, quand nous l'annonçâmes en 1799 ; et les retards apportés à sa publication n'ont pas nui au complément et à l'extension du plan qui vient d'être tracé.

ces les plus authentiques (1). Chaque fait est exposé sans réflexions ni développemens, parce que l'annaliste doit se borner à recueillir les événemens, laissant à l'historien le soin de les lier entr'eux, d'en rechercher les causes secrettes, d'en apprécier les résultats, et de signaler à la postérité les hommes et les choses qui ont influé sur la destinée des générations qu'il instruit en les jugeant.

C'est ici le lieu de rappeler d'une manière positive, que nous avons entrepris la rédaction non d'une *histoire*, mais bien des *Annales historiques*. Il est essentiel qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ces deux sortes d'écrits (2). Quoiqu'ils aient

---

(1) Voyez à la suite de ce discours l'indication des ouvrages qui ont servi à la rédaction de celui-ci. On citera plus particulièrement les autorités, quand la nécessité le commandera.

(2) Voici comment ils sont définis par les meilleurs auteurs. L'*histoire*, dit l'abbé Roubaud, est l'exposition ou la narration liée et suivie des faits et des événemens mémorables, les plus propres à faire connaître les lieux qui en sont le théâtre, etc. Les *Annales* sont des histoires chronologiques divisées par années ; et la *Chronique* est l'histoire divisée selon l'ordre des tems. Les *Annales* se bornent à exposer les faits sans ornemens, année par année ; au lieu que l'*histoire* raisonne sur ces mêmes faits, etc. *Dictionnaire des Synonymes français*, tome 2, page 251.

Aulugelle établit que *l'Histoire* est aux *Annales* ce que le genre est à l'espèce. Celles-ci sont une relation nue et séche de ce qui arrive chaque année ; au lieu que l'autre nous apprend non-seulement les faits, mais encore leurs causes, leurs motifs et leurs sources. l'Annaliste n'a autre chose à faire qu'à exposer les événemens tels qu'ils sont en eux-mêmes : l'historien a de plus à raisonner sur les événemens et leurs circonstances, à développer leurs principes et à réfléchir avec

l'un

l'un et l'autre les événemens d'un pays pour objet, ils ne laissent pas d'être différens dans la forme, et d'imposer à leurs auteurs des obligations bien distinctes. Celles que nous avons contractées en prenant la plume, sont d'être simplement annaliste de Bordeaux. Elles sont précisées dans notre Prospectus; et nous appellerions strictement à son contenu, si quelque lecteur inattentif ou trop exigeant prétendait trouver dans cet ouvrage une Histoire complette, lorsque nous n'avons promis qu'un recueil de mémoires chronologiques, pour servir à l'histoire. Les quatre dernières parties dont ils se composent, doivent principalement remplir ce titre, parce qu'elles sont formées de matériaux absolument neufs et jusques à présent inédits ou très-peu connus.

En terminant ce discours, (peut être trop long pour un préliminaire, si ses détails ne rentraient dans le plan de l'histoire qu'ils éclaircissent) nous croyons devoir déclarer qu'aucune prétention littéraire, que nulle considération personnelle ne nous ont déterminé à prendre la plume. L'intérêt public l'a seul guidée. Notre unique dessein a été de donner à notre patrie

---

une certaine étendue sur leurs conséquences. Cicéron trace le devoir des annalistes, lorsqu'il dit : *unam dicendi laudem putant esse brevitatem, non exornatores rerum, sed tantum narratores. Encyclopédie méthodique*, Dictionnaire des antiquités, au mot *Annales.*

Le propre d'un annaliste est de rassembler les matériaux; et on est historien quand on les met en œuvre : le premier peut tout amasser, le second tout choisir et arranger. L'un et l'autre doivent la vérité : *ne quid veri tacere non audeant*, dit Cicéron. *Voltaire*, tome 41 de l'édition *in*-8°. de *Kell.*

un ouvrage qui manquait à la littérature, et qui peut offrir quelque secours à tous ceux qui s'occupent de l'histoire en général, et aux Bordelais, que celle-ci intéresse en particulier. Ce motif nous a fait présumer qu'on ne pourrait au moins refuser le mérite de l'utilité à notre travail. Dès sa première annonce, nous avons eu la satisfaction de voir qu'il a été favorablement accueilli par plusieurs personnes (1) recommandables par leurs talens et par leur zèle éclairé pour les entreprises libérales. Nous n'avons pas moins été encouragés par les louables suffrages de tous les citoyens qui s'intéressent à la gloire de leur pays. Cette flatteuse récompense nous dédommagera des soins multipliés que nous avons pris pour rendre ce livre digne du sujet qu'il embrasse. Nous n'avons rien négligé pour atteindre ce but. C'est au lecteur à juger si nous y sommes parvenus.

---

(1) La reconnaissance nous fait entr'autre un devoir de témoigner publiquement nos remercimens à M. Dubois, Conseiller-d'état, Préfet de la Gironde, et à M. Pierre, Commissaire-général de police à Bordeaux, pour la bienveillance qu'ils ont bien voulu nous témoigner. Ces deux magistrats ont encouragé nos efforts, et pris le plus vif intérêt à notre ouvrage. Le premier a permis que le prospectus en fut répandu, par son intermédiaire, dans tout le département; l'autre nous a autorisé à nous servir des planches qui avaient été gravées pour la dernière histoire de cette ville, et qui sont aux archives. Ce ne sont pas les seuls fonctionnaires publics dont nous pourrions citer les suffrages. Notre ambition sera toujours de justifier ceux de tous les hommes instruits.

LISTE des principaux ouvrages consultés pour la rédaction de celui-ci, et qui lui servent d'autorités.

LIVRES IMPRIMÉS.

ABRÉGÉ chronologique de l'histoire de France, édition de 1788.
Acta et fœdera Angliæ, par *Rymer*.
Almanachs divers de la province de Guyène.
Annales d'Aquitaine, par *Bouchet*.
Art de vérifier les dates, troisième édition.
Ausonii opera, cum commentariis *Vineti* et *Scaligeris*.
Biographie générale, par le docteur *Aikins*.
Catalogue des rôles gascons.
Chroniques bordelaises. (Les diverses éditions des)
Clergé de France, par M. *Dutems*.
Commentaires sur la Coutume de Bordeaux, par les frères *Lamothe*.
Dictionnaire étymologique de *Ménage*.
Discours sur l'antiquité de Bordeaux et de Bourg, par *Vinet*.
Dissertations sur les anciens monumens de Bordeaux, par *Venuti*.
Eloges de la ville de Bordeaux, par *Darnal* et *Jaubert* (en latin et en français).
Gallia christiana, édition de 1786.
Histoires de Bordeaux, par MM. *Lacolonie* et *Devienne*.
— Philosophique de la Révolution, par M. *Fantin-des-Odoarts*.
— Des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine, par *Besly*.
— De l'église St.-André, par *Lopes*.
— Des Troubadours, par *Millot*.
Instructions sur la jurisdiction consulaire } de Bordeaux.
Journaux et papiers-publics divers } de Bordeaux.
Lurbœus, de illustribus Aquitaniæ viris.
Maire de Bordeaux, ou recherches historiques sur la Jurade.
Mémoires académiques de M. *Dupré de St.-Maur*, intendant.
Mercures de France, anciens et nouveaux.
Muse historique, par *Loret*.
Notice de l'ancienne Gaule, par M. *Danville*.

Notitia Vasconiæ, par *Oihénart.*
Nouveau dictionnaire historique, par M. *Chaudon.*
Ordonnances synodales de Bordeaux, 1686.
Proprium sanctorum diœcesis Burdigalensis.
Rerum Aquitanicarum libri V. par *Hauteserre.*
Siècles littéraires de la France, par M. *Désessarts.*
Statuts de Bordeaux, 1701.
Tablettes chronologiques, par *Lenglet.*
Traité de l'histoire d'Aquitaine, par *Louvet.*
Variétés bordelaises, par M. *Baurein.*
Vindiciæ de primatu Aquitaniæ, par M. *Labrousse.*

INDICATION DES MANUSCRITS.

Registres secrets du Parlement, consultés chez divers particuliers.
Papiers des archives judiciaires du Département, au dépôt litt. du Lycée.
Registres des délibérations des Jurats et de la Municipalité de Bordeaux, 40 vol. *in*-fol., aux archives de la Ville.
Carte historique du diocèse et diverses notices sur ses établissemens ecclésiastiques, compulsées à l'ancien secrétariat de l'Archevêché.
Pouillé et liéves de ce diocèse, consultés chez M. C***.
Trois liasses des papiers de l'assemblée des XC électeurs de la Commune, aux archives de la Ville.
Papiers du Chartier des ci-devant abbayes du Carbon-Blanc et de la Sauve, où se trouvaient des notes historiques sur Bordeaux.
— Des ci-devant monastères des Cordeliers et des Carmes-déchaux.
Manuscrits de la ci-devant académie de Bordeaux.
— De M. Baurein, au dépôt littéraire et à la bibliothèque publique.
— De MM. la Bénazie et Labrunie, d'Agen.
Livre de raison tenu à Bordeaux vers 1683, par M. Guyrault.
Et autres manuscrits originaux qui sont entre les mains de l'Auteur, ou qui lui ont été communiqués par quelques personnes.

NOTA. *Dans cette liste d'ouvrages consultés, on n'a pas compris beaucoup de pièces détachées, recueils d'arrêts, d'ordonnances, etc., pamphlets du temps et livres divers qui traitent occasionnellement de Bordeaux, ainsi que différentes notes manuscrites, inscriptions publiques, actes particuliers et autres documens et autorités historiques, qui seront cités aux endroits où l'on en fera usage.*

ANNALES POLITIQUES,

LITTÉRAIRES ET STATISTIQUES

DE BORDEAUX.

PREMIÈRE PARTIE,

CONTENANT UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE BORDEAUX, DEPUIS LES PREMIERS TEMS JUSQU'A L'ANNÉE 1701.

Indocti discant, et ament meminisse periti.

HENAULT, *Abrégé chronol.*

ON est prévenu, par notre Discours préliminaire, que cette première partie des Annales n'est point destinée à approfondir l'universalité des événemens arrivés dans Bordeaux, depuis sa fondation jusqu'à la fin du XVIIe. siècle. Les détailler tous, c'eût été vouloir faire un livre qui existe déjà. Nous y renvoyons les lecteurs qui voudront se livrer à de plus grandes recherches. Celles auxquelles sont consacrées les quatre parties suivantes exigeant une étendue convenable à l'étendue et à la nouveauté du sujet, nous avons dû nous resserrer dans cet abrégé. Cependant rien d'essentiel n'y sera omis. Nous rappellerons même des faits sur lesquels nos historiens ont gardé le silence, en ne publiant ici qu'une introduction à ce qu'ils ont écrit.

L'histoire que nous abrégeons en ce moment présente douze époques mémorables et bien distinctes. Nous suivrons une division aussi naturelle, dans le récit des événemens qu'elles contiennent.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

De l'état de Bordeaux depuis son origine, jusqu'au tems où l'histoire atteste que cette Ville passa sous la domination des Romains.

Le berceau de Bordeaux, comme celui de toutes les cités anciennes, est environné de ténèbres. S'il est impossible d'en percer la profondeur, on peut essayer d'y porter quelques lumières, à l'aide des inductions et des conjectures qui résultent des monumens des temps postérieurs. Tout historien doit d'ailleurs présenter même ses doutes au lecteur inquiet qui les lui demande.

Deux opinions ont été émises à ce sujet. La première fait honneur de la fondation de cette Ville aux anciens peuples du Berry (*Bituriges vivisci*) fuyant devant César qui avait conquis leur territoire. On prétend qu'ils vinrent s'établir sur les bords de la Garonne, où les Boyens vivaient épars dans des cabanes qui suffisaient aux besoins d'une horde de pêcheurs. Ils y posèrent, du consentement de ces derniers, les fondemens de la ville de Bordeaux, qui fut bientôt après élevée à la dignité de métropole de l'Aquitaine.

D'autres Auteurs soutiennent qu'une puissante colonie passa de Phénicie en Espagne, et de là dans les Gaules, attirée par l'or des Pyrénées, dont les Phéniciens firent long-tems un immense trafic. Cette émi-

gration d'un peuple navigateur et commerçant, occupa d'abord la partie de la Celtique qui est la plus voisine de l'Océan, d'où elle étendit sa population jusques vers l'embouchure de la Garonne. Là fut bâtie la ville d'*Aquita*, premier nom de Bordeaux, qui le donna à la contrée environnante. Dans cette hypothèse, Bordeaux serait aussi ancien que Marseille, tandis qu'en adoptant le premier sentiment, qui est le plus général, sa fondation aurait six siècles de moins.

Ces deux opinions sont assez équivoques. Cependant celle qui ne remonte qu'au tems de l'invasion des Gaules par les Romains, souffre de grandes difficultés, puisqu'il est certain que les Bordelais ne furent pas soumis par César ni par aucun de ses Lieutenans. Dans les mémoires où ce général a consigné le détail de ses conquêtes, on ne trouve point le nom des habitans de Bordeaux, quoiqu'il y fasse mention de plusieurs peuples qui avoisinaient cette ville. Elle était sans doute assez puissante pour refuser de se soumettre alors aux Romains. Cet avantage était réservé à son successeur, dont les généraux achevèrent de dompter l'Aquitaine, ainsi que le témoignent les historiens du tems, et ce vers remarquable de Tibulle, élég. 8, liv. 3.

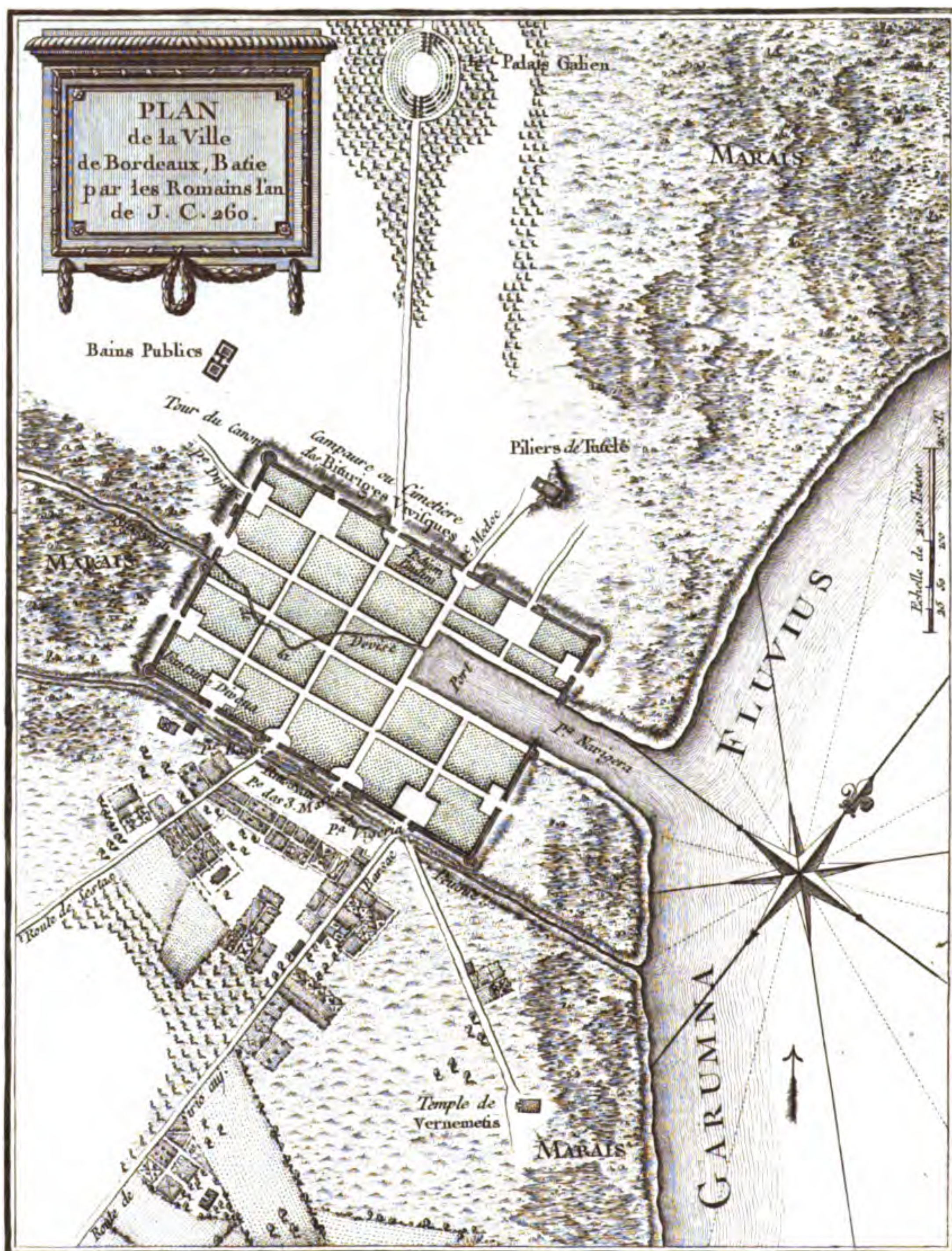
Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.

D'ailleurs si Bordeaux n'avait été fondé qu'un demi-siècle avant l'ère chrétienne, par quel prodige, comme on l'a remarqué, dans le court intervalle qui s'écoula depuis la première invasion des armées romaines dans les Gaules, jusqu'au règne d'Auguste, cette Ville, à peine sortie de son berceau, serait-elle devenue un

Emporion célèbre, comme l'appelle Strabon qui écrivait du temps de cet Empereur ? N'est-il pas plus probable au contraire que Bordeaux était une ville Gauloise, dont l'origine se perd dans la nuit des tems, long-tems avant que les Romains y abordassent en vainqueurs ? Les révolutions de ce pays, avant les conquêtes du Peuple-roi, sont couvertes d'un voile impénétrable. Il n'appartient pas, sur-tout à un annaliste, de tenter de le soulever.

Il ne serait pas plus heureux en cherchant le véritable nom (1) de Bordeaux. les étymologistes se sont égarés sur ce sujet en discussions oiseuses. Le lecteur ne serait pas mieux instruit si nous les lui rappellions. Il lui suffira de savoir que l'existence de cette Ville n'est démontrée qu'au tems où Auguste, étant venu à Narbonne, renferma dans l'Aquitaine 14 peuples Celtiques, entre lesquels les Bordelais se trouvent dénommés. Ce ne fut que vers cette époque qu'ils commencèrent à marquer dans le monde, historiquement parlant. Rome les appela dès-lors à la dignité d'hommes libres ; et

(1) Les Auteurs latins l'écrivent *Burdecala* et *Burdigala*. Ils en font venir l'étymologie, soit des mots grecs *Pyrgos* et *Cala*, qui signifient forteresse blanche ; soit du punique *Bures*, qui veut dire jonc, et *Galen*, voyage ; soit du latin *Burgus* et *Galate*, ville gauloise ; soit des ruisseaux *Bourde* et *Jalle* qui bornent en quelque sorte son territoire, etc. Des écrivains français ont ensuite disputé sur la prononciation de son nom. Les uns écrivent *Bourdeaux*, les autres *Bordeaux*. Cette dernière orthographe a prévalu depuis un siècle. Au reste, toutes ces petites disputes d'ancienneté et de dénomination, sont plus curieuses qu'utiles. Il en est des villes comme des femmes ; les unes et les autres cachent leur âge et perdent leur nom avec le tems.



de la Gardette Sculp.

après les avoir maintenus dans leurs antiques priviléges fit adopter, par la persuasion, ses mœurs, ses arts et sa législation.

SECONDE ÉPOQUE.

ÉVÉNEMENS arrivés dans Bordeaux pendant que les Romains y commandèrent.

Sous le règne de l'empereur Adrien, Bordeaux fut établi la métropole de la seconde Aquitaine, et l'on y fixa la résidence du gouverneur ou président de cette province. Pour rendre la Ville digne de sa destination, elle fut construite sur un nouveau plan (1). Vinet a essayé de le tracer, d'après les écrits d'Ausone et des auteurs anciens, et en consultant les vestiges des murs romains dont il est encore facile d'indiquer la situation. On lui donna la forme d'un parallélogramme. Du côté du Nord, ces murs commençaient près la Porte-Dijaux, à la tour qui subsiste encore vers le milieu de la rue du Canon, et se prolongeaient jusqu'à l'endroit où est bâtie la chapelle de la Bourse. Du côté du Levant, les murs prenaient depuis ce dernier lieu jusqu'à celui où était le ci-devant Palais de justice, puis remontaient au Midi jusqu'à l'église St.-André. Enfin du côté du Couchant, les murs se prolongeaient de cette église à la tour du Canon.

Bordeaux avait dans sa longueur 370 toises, et 240 dans sa largeur. Ses rues étaient larges, bien alignées et se coupaient à angles droits. Il y avait des places

(1) Voyez-en la gravure ci-contre.

au devant de chacune des portes de ville, qui étaient au nombre de 14; savoir 4 du côté du nord, 3 du côté du levant et 3 du côté du couchant. Elles étaient construites de manière qu'elles avaient toute la longueur ou la largeur de la ville en perspective, et qu'elles se regardaient en face.

Au midi, la première porte était dans la petite place St.-André; la seconde était la Porte-Basse, la seule qui subsiste de cette première enceinte; la troisième était à l'entrée de la rue des Trois Maries, et la quatrième était placée à l'entrée de la rue des Épiciers. Cette porte existait encore du tems de Vinet, et s'appelait *porte-Begueyre*, parce qu'on y vendait la volaille.

Le mur oriental n'avait que trois portes. La première était à la Tour de Gassies, où l'on voyait il y a deux ans un arceau ancien; la seconde était près l'église St.-Pierre, à l'embouchure de la Deveze, ruisseau qui, après avoir traversé la ville, tombait à la rue Ste.-Catherine dans un canal, formant un port de la largeur des rues de la Devise, du Parlement et du grand Cancera. Les vaisseaux entraient dans ce port par la porte dont nous parlons, et qui, par cette raison, s'appelait *Porte-Navigère.* Cette circonstance est attestée par les vers de Paulin le jeune, qui sont imprimés sous le titre, *d'Eucharistichon.*

La troisième porte, pratiquée dans le mur oriental, était à l'entrée de la rue du ci-devant Marché-royal.

Quant aux portes des côtés du nord et du couchant, elles répondaient exactement aux précédentes.

Les murs de Bordeaux étaient flanqués de hautes tours, placées de distance en distance, dont quatre

aux levant et couchant, et cinq aux nord et midi. Ces murs étaient construits à la manière de ceux du Palais-Galien, mais dans une plus grande épaisseur.

Le ruisseau du Peugue bornait la ville, au midi. Aux nord et couchant étaient des marais; au levant la Garonne baignait nos murs et formait cette enceinte demi-circulaire, appelée le *port de la Lune*, à cause du croissant que la rivière dessine en ce lieu.

Les romains avaient en même tems décoré Bordeaux de plusieurs édifices publics, qu'ils avaient placés hors de la ville; au nord les Piliers de Tutelle, les bains publics (1), la fontaine Divone, et le Cirque, au couchant le Prétoire (2) et le temple de Vernemétis. Nous parlerons ailleurs de ces monumens, sur-tout du premier et du troisième, dont on verra les gravures dans le cours de cet ouvrage.

En 268, Pivésuvius Tétricus, président de l'Aquitaine, se fait revêtir de la poupre impériale à Bordeaux. Ce fut un des usurpateurs de l'empire, connus sous le nom des *trente tyrans*. Il jouit paisiblement de sa dignité pendant les règnes de Galien, de Claude et de Quintilien. Mais ses troupes s'étant révoltées, lorsqu'il se disposait à livrer bataille à Aurélien, près

(1) Entre ces deux édifices, qui furent élevés sur le terrain des ci-devant Jacobins, était le cimetière des Bordelais, appelé *Campaure*, des pièces d'or qu'on a trouvé en le fouillant.

(2) C'était le Palais du Préfet d'Aquitaine. Il était situé vers le milieu de la rue Judaïque-St.-Seurin. On y découvrit de superbes statues de marbre et plusieurs antiques en 1594; et même dans ces derniers tems on y a trouvé de grands morceaux de mosaïque.

de Châlons-sur-Marne, il passa avec son fils dans l'armée de cet empereur, qui les traita avec bonté, et les amena en Italie, où ils finirent paisiblement leurs jours.

Cette époque forme un tableau intéressant de notre histoire ancienne. Alors, on place l'établissement du christianisme dans cette Ville. Quoique la mission de St.-Martial ne soit qu'une pieuse croyance, cette opinion nous parait néanmoins assez respectable, pour ne pas disputer à l'apôtre de l'Aquitaine la gloire d'avoir jetté les premiers fondemens de l'église de Bordeaux.

En même tems, cette Ville voit se former dans son sein des établissemens qui la firent aller de pair avec les plus florissantes cités des Gaules. La jurisprudence de l'empire est substituée aux décisions arbitraires des Druïdes ; l'art de guérir n'est plus un recueil de recettes superstitieuses ; les sciences et les lettres produisent des maîtres qu'envient Rome et Constantinople. Dès le troisième siècle, l'école de Bordeaux se distingue d'une manière particulière. Ausone (1) l'un de ses plus célèbres professeurs, a consacré, dans ses écrits, les noms de plusieurs savans qui ont illustré sa patrie. Nous remarquerons entr'autres Agricius, savant grammairien, qui a écrit un traité sur la propriété des mots ; Drépanius, dont il reste un panégyrique de Théodose; Exupère,

(1) Gratien, dont il avait été l'instituteur, l'éleva à la dignité de Consul de Rome, où on lui érigea une statue dans la place Trajane, suivant Sidoine-Appollinaire. Notre poëte vérifia le mot de Juvénal qui, en parlant des talens qui peuvent mener aux honneurs, dit :

Si fortuna volet, fies de rhetore consul.

le digne ami de St.-Jérôme; Harmonius à qui l'on doit en partie la conservation des œuvres d'Homère, sur lesquelles il avait fait un savant commentaire; Marcel, médecin de l'empereur Arcadius, et auteur d'un bon ouvrage sur sa profession; Minervius, le Quintilien de son tems; St. Paulin, prélat aussi distingué par son talent pour la poésie que par l'éclat de ses vertus; Théon, homme de lettres et fameux commerçant du Médoc; Tibérien, habile jurisconsulte, qui fut préfet des Gaules; Victorius, savant versé dans l'étude des ouvrages anciens concernant la religion et les lois, et qui, après avoir dirigé l'école de Bordeaux, fut appelé à Rome, où il mourut comblé d'honneurs.

L'éclat de ce période brillant est terni par des événemens qui prouvent que la pureté du christianisme commençait à s'altérer. Au milieu du IVe. siècle, un concile avait été tenu à Bazas contre les Ariens. Un autre se rassemble à Bordeaux en 385, contre les Priscillianistes. Eucrotie, femme d'un professeur célèbre de cette Ville, et Proculie, sa fille, y périssent par le supplice, pour avoir embrassé l'erreur. Elle y fut également condamnée dans un autre concile, que St. Martin de Tours présida peu d'années après.

TROISIÈME ÉPOQUE.

BORDEAUX sous la domination des Visigoths, depuis l'an 417 jusqu'à leur expulsion par Clovis.

Rome, après avoir donné des lois à l'Univers, en reçoit des mains de Barbares. Les Visigoths entrent pour la première fois dans les Gaules, en 412. Mais

ayant été obligés de se retirer en Espagne, ils livrent aux flammes cette Ville. En 418, ils y firent un établissement plus solide, ayant obtenu d'Honorius la cession de l'Aquitaine. Alors ils fondèrent le royaume de Toulouse. Ce fut ainsi que Bordeaux passa sous une nouvelle domination, qui dura 89 ans. Le souffle de l'ignorance y éteint le flambeau des arts. Cette Ville, alors sans titre, sans considération et privée de son gouvernement municipal, fut entièrement abandonnée par ses nouveaux maîtres, qui ne s'y firent connaître que par leurs fureurs. Le commerce et les sciences y languirent. D'ailleurs les Visigoths qui professaient l'Arianisme, s'imaginaient que la cité qui leur était soumise devait suivre leur religion comme leurs lois. La résistance qu'ils éprouvèrent de la part des Catholiques, les détermina à sévir contr'eux avec plus de rigueur. On vit des flots de sang inonder l'Aquitaine. Plusieurs évêques perdirent la vie dans cette persécution, qui eût lieu en 474. Celui de Bordeaux, nommé Gallicin, fût du nombre des martyrs.

Les monumens manquent à l'histoire sur les événemens de ce tems. Nous nous bornerons à en terminer le précis, en faisant remarquer trois hommes qui se distinguaient alors à Bordeaux par leurs lumières. L'un est Sidoine-Appollinaire qui, sans être originaire de cette Ville, y a vécu long-temps, et en a parlé dans ses écrits, ainsi que de celle de Bourg, sur laquelle il a composé une épître. Les deux autres sont Victorius, mathématicien, inventeur du *Cycle paschal* qui porte son nom, et Paulin, dit le jeune, qu'on croit avoir été neveu d'Ausone, et qui fut décoré du titre de

comte par le roi Ataulphe ou Attale, auquel il dédia un poëme latin, imprimé sous le titre d'*Eucharisticon*, c'est-à-dire, *remerciment*.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Des choses qui se sont passées à Bordeaux, pendant la domination des Rois de France et des Ducs d'Aquitaine, jusqu'en 1152.

La barbarie a déjà jetté de profondes racines; les Bordelais ont pris le caractère de leurs vainqueurs. La victoire que Clovis remporte à Vouillé sur Alaric II, dernier roi des Visigoths dans l'Aquitaine, ne change rien à l'état de Bordeaux. Le roi de France, ayant achevé de défaire les ennemis à Camparrian, près de cette Ville, y passe l'hiver de 507. L'Aquitaine tombe ensuite au pouvoir de ses successeurs, sous le titre de royaume, (sans être inséparablement unie à la France). Ils envoyent dans cette province des ducs ou gouverneurs pour y commander. Eudes, l'un d'eux, profitant des troubles suscités par les maires du palais, qui régnaient sous le nom des descendans de Clovis, se rend indépendant en Aquitaine.

Bientôt après, les Sarrasins y pénètrent en conquérans, et saccagent Bordeaux en 729. Eudes, avec le secours du roi de France, les défait entièrement près de Tours. Etant mort trois ans après, Charles-Martel se rend maître de l'Aquitaine. Le duc Hunold, qui y régnait, ose présenter la bataille aux Français et la perd. Mais ayant imploré leur clémence, il est remis en possession de ses états. Il abdique ensuite en faveur

de Gaïffer ou Waiffre. Ce prince, dont la vaillance et la justice de sa cause méritaient un meilleur sort, après avoir fait de puissans efforts pour affranchir sa patrie d'une servitude odieuse, est vaincu par Charlemagne qui le fait assassiner en 767. On voyait dans le siècle dernier, près du château du Hâ et sur la porte du couvent des Bénédictins, des monumens de l'asservissement du plus grand des ducs d'Aquitaine.

Son fils Loup, qui était duc de Gascogne, hérite de son infortune et de son courage. Il bat à Roncevaux l'arrière-garde de Charlemagne, qui vient à Bordeaux, où il fait inhumer ses généraux tués dans cette rencontre. Ce prince donne des comtes ou gouverneurs à cette Ville. Séguin fut le premier. Il est le père de ce *Huon de Bordeaux*, dont un ridicule roman de chevalerie porte le nom. Charlemagne s'étant emparé du vaillant duc Loup, se délivre, par un supplice infâme, d'un rival dangereux, qui revendiquait l'héritage de ses pères. Il rétablit ensuite le royaume d'Aquitaine en faveur de Louis le débonnaire, qui fixa sa cour à Bourges. De là l'origine du titre de *Primat*, disputé long-tems par l'archevêque de cette Ville à celui de Bordeaux, et qui a été jugé appartenir à ce dernier, par une bulle de Clément V.

Charles le chauve ayant uni Bordeaux au duché de Gascogne, cette Ville redevient capitale. Mais elle reste dans un état d'obscurité, souffrant également des querelles de ses maîtres et de la fureur des Barbares. Les Normands, les Bretons, les Danois y exercent successivement de tels ravages, que les habitans sont

forcés

forcés de l'abandonner. L'archevêque Frotaire obtint même sa translation dans un autre siége, en 878.

Cependant les pirates du Nord qui dévastaient les côtes de France, s'étant fixés en Neustrie, Bordeaux se repeuple. On rebâtit même la Ville sur l'ancien plan, mais avec moins de magnificence. Les ducs de Gascogne continuent d'y résider, et font élever en 911 leur palais, appelé depuis château de l'Ombrière. Bientôt après ayant uni à leur titre celui de Duc de Guyène, ils nomment des comtes à Bordeaux, et transportent leur cour à Poitiers.

C'est ici le commencement d'une seconde race de souverains héréditaires qui portent presque tous le même nom et la même physionomie. On peut dire qu'ils ont régné sans gloire, puisqu'ils n'ont rien fait pour le bien public. Un d'eux s'est distingué dans l'histoire littéraire comme Troubadour ; deux autres ont brillé par des vertus religieuses. Guillaume X, le dernier de tous, tourmenté par certains scrupules, va mourir dans un pélerinage de la Terre-Sainte, en 1137. Sa fille Aliénor ou Éléonore, si célèbre dans l'histoire sous le nom de l'*héritière de Guyène*, après avoir déterminé le roi Louis le jeune à faire divorce avec elle, épouse, en 1152, le duc d'Anjou qui monta sur le trône d'Angleterre sous le nom d'Henri II. Elle lui apporte en dot le duché de Guyène. Ce fut ainsi que Bordeaux passa au pouvoir des Anglais, et devint une pomme de discorde, que la France et l'Angleterre se disputèrent avec acharnement durant trois siècles.

L'époque dont on vient d'equissser le tableau, n'est remarquable que par la formation de plusieurs éta-

blissemens religieux, premier berceau des sciences et des arts. Des conciles se tinrent à Bordeaux dans les années 670, 1068, 1137 et 1149. On y travailla à la réforme de la discipline ecclésiastique, altérée par le malheur des temps. Ce pays voit naître Druthmar, dont les ouvrages théologiques firent quelque sensation dans le Xe. siècle, Géoffroy Rudel et Aymeri de Belvezer, célèbres Troubadours, dans le siècle suivant, et Amanieu de Rioms, que ses connaissances dans le droit canon et ses vertus firent appeler à gouverner les diocèses de Tarbes et d'Auch.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

PREMIER période de la domination anglaise à Bordeaux, jusqu'en l'année 1360, où cette ville fut eximée de la suzeraineté des rois de France, par le traité de Brétigny.

L'Aquitaine change de maître, sans changer de souverain. Le roi d'Angleterre qui la possède, en fait hommage au roi France dont il se reconnaît vassal. Bientôt après il tente de s'affranchir de ce droit de suzeraineté qui se réduisait à un vain titre honorifique. Ce fut dans ce temps que Bordeaux commence à reprendre son antique splendeur, en devenant la capitale d'une grande province, la résidence des ducs d'Aquitaine ou de leurs lieutenans.

En 1161, le partage de la succession du comte de Toulouse fut le prétexte dont se servit Henri II pour déclarer la guerre à Louis VII. On remarque dans l'armée anglaise un archevêque de Bordeaux à

la tête des combattans, jouant un rôle que la barbarie du tems pouvait seule excuser.

Richard cœur de lion (1) second fils du roi d'Angleterre, ayant eu la Guyène en appanage, vient à Bordeaux en 1173. Quelques années après, en étant parti pour aller prendre possession du trône, il tient une assemblée des notables de la province, pour en régler l'administration. Nous croyons devoir rappeler un article de l'ordonnance qui fut faite dans cette occasion, par lequel il est dit que *quiconque prendra une grappe de raisin dans la vigne d'autrui payera* 5 *sous, ou perdra une oreille.*

Ce prince donna une charte portant établissement du gouvernement municipal dans cette Ville, que l'historien de Bordeaux dit être de 1235. Cette institution est cependant plus ancienne; car on trouve dans les actes de Rymer une lettre du roi d'Angleterre, adressée le 19 Octobre 1226, *Majori, Juratis et probis hominibus Burdigalæ.* Il y a une charte non moins remarquable, du 13 Juillet 1219, par laquelle Henri III remercie le maire et la commune de Bordeaux, du service qu'ils avaient rendus à Jean Sans-terre, son père, et à son oncle Richard. La *Chronique* place

(1) Il augmenta le code maritime que sa mère avait fait publier sous le titre de *Rôles des jugemens de l'île d'Oleron.* C'est un abrégé des usages observés sur les mers du Levant, et dont Eléonore et Richard avaient reconnu l'utilité, lors des Croisades. Ils ont servi de fondement à toutes les lois maritimes de l'Europe moderne, et prouvent l'ancienneté du bon ordre du commerce à Bordeaux. Cleirac, avocat de cette Ville, en a donné un savant commentaire, dont il y a 3 éditions sous ce titre : *Us et coutumes de la mer.*

l'établissement de la Jurade sous l'an 1173. Quoiqu'il en soit de l'antiquité de cette institution, dont on retrouve des traces dans le sénat qui existait à Bordeaux du tems d'Ausone, nous observerons que les Bordelais se sont de tout tems montrés extrêmement jaloux de la conservation de leurs privilèges, ce qui a fait dire à un poëte :

> A l'anglaise imitation,
> La bordelaise nation
> Maintenant bien et beau se pique
> De s'ériger en République.

En 1214, il fut tenu à Bordeaux un concile dont on trouve dans Rymer quelques décrets, principalement rendus contre les Juifs et les usuriers.

En 1242, le roi d'Angleterre vient avec toute sa cour à Bordeaux où il passe l'hiver, et finit par indisposer les Bordelais par les contributions excessives qu'il lève pour fournir à ses prodigalités. Il en part après avoir nommé, duc de Guyène, son fils Edouard. Durant la minorité de celui-ci, le comte Derbi commande dans cette Ville. La dureté de son gouvernement porte les habitans à se révolter contre lui : mais il les réduit, après avoir battu leur armée en 1247.

Dans un concile, tenu à Bordeaux en 1255, il fut décrété entr'autres, que celui qui demeurera excommunié pendant 40 jours, payera 9₶ d'amende.

Edouard ayant pris possession de son duché en 1260, y séjourne long-tems. Ses grandes qualités lui soumettent tous les cœurs. Depuis cette époque, les Bordelais témoignèrent aux Anglais plus d'attachement qu'ils n'avaient fait jusqu'alors.

En 1283, un combat en champ clos est fixé à Bordeaux

par le roi d'Arragon et le duc d'Anjou, pour décider de leurs prétentions sur la couronne de Sicile. Mais le premier ne se rend pas à l'ajournement.

Des discussions s'étant élevées en 1293 entre les rois de France et d'Angleterre, le premier confisque la Guyène; et Bordeaux passe pendant dix ans sous la domination française. Deux ans après, Philippe-le-bel accorde aux Bordelais une charte qui a fixé leurs privilèges jusqu'à nos jours, et qui est fameuse sous le nom de *la Philippine*.

En 1302, l'enceinte de Bordeaux est augmentée du quartier Tropeyte et des faubourgs de Ste.-Croix, de St.-Michel et de Ste. Eulalie, jusqu'aux limites que cette Ville a eu jusqu'à la révolution. Lors de son premier accroissement, en 1254, ses murs de clôture n'avaient été portés, au-delà de l'ancienne enceinte, que des côtés du Midi et du Couchant, jusqu'à l'endroit où sont actuellement plantées les allées des fossés. Les portes de cet accroissement furent celle de Toscanam, qu'on voit encore près la Porte-basse, celle des Ayres à l'entrée des fossés des Tanneurs, celle du Cahernan, de St.-Jâmes, de la rue Bouquière, des Salinières (à l'entrée de la Rousselle) des Portanets, du Pont St.-Jean, et celle des Paux, qui était située à l'entrée orientale de la rue St.-Remy.

En 1305, Bertrand de Gouth, archevêque de Bordeaux, est élevé au trône pontifical, par le crédit de Philippe-le-bel, sous le nom de Clément V. L'histoire l'a peint d'une manière odieuse, sous la dénomination de *Pape gascon*.

Vers ce tems, on observait en cette Ville certains

statuts. On jugera de la sévérité des mœurs d'alors par les deux articles suivans : » L'homme et la femme surpris
» en adultère, seront attachés et traînés ensemble tous
» nus en ville par le bourreau. — Il ne sera loisible, en
» nôces et funérailles, d'outre-passer les frais prescrits
» par les lois municipales ».

Bordeaux est annexé à la couronne d'Angleterre, en 1316. Cet acte occasionne des guerres qui mirent la France à deux doigts de sa perte, et qui ne se terminèrent qu'à l'époque où les Anglais en furent totalement expulsés.

En 1339, le duc de Normandie se présente devant Bordeaux avec une armée formidable, et ne peut prendre cette ville, après un siége de huit mois.

Édouard, prince de Galles, si célèbre dans notre histoire sous le nom de *Prince noir*, à cause du masque de cette couleur qu'il portait à son casque, ayant été envoyé par son père pour commander en Guyène, vient à Bordeaux où il lève une armée. Après avoir pris l'épée et l'oriflamme de la ville sur l'autel de St.-Seurin, il marche contre les Français. Il les bat en plusieurs endroits, et les défait entièrement à la fameuse bataille de Maupertuis où il fait prisonnier le roi Jean lequel fut conduit à Bordeaux en 1356. Ce mémorable événement est suivi du traité de Brétigny, conclu cinq ans après, et par lequel le roi d'Angleterre garde la Guyène en toute souveraineté.

Durant cette époque, vécurent à Bordeaux, Laurent qui enseigna la théologie dans cette Ville lorsque Bertrand de Gouth en était archevêque, et qui a laissé quelques ouvrages ascétiques; et Jean de Grailly, guerrier

célèbre dans l'histoire de France, et dont la perte, dit le président Hénault, fut plus fatale aux Anglais que celle d'une bataille.

SIXIÈME ÉPOQUE.

SECOND période de la domination des Anglais à Bordeaux, depuis 1360, jusqu'à leur expulsion de cette Ville et sa reddition définitive aux Français en 1453.

Le roi d'Angleterre voulant reconnaître les services importans qu'il avait reçu du prince de Galles, érige en sa faveur la Guyène en principauté. Édouard se fixe dès-lors à Bordeaux, où il demeure onze ans consécutifs, vivant avec toute la magnificence d'un souverain. En 1365, il y assemble les états, en présence du roi de Castille, qui était venu lui demander des secours pour l'aider à remonter sur le trône. Édouard parvient à le rétablir dans ses états, après avoir fait prisonnier le fameux du Guesclin qu'il conduit à Bordeaux.

Cependant les dépenses excessives du prince de Galles l'obligeant à recourir à de nouvelles impositions, plusieurs seigneurs bordelais en portent leurs plaintes au roi Charles V, qui l'ayant en vain cité à la cour des pairs, en 1369, lui déclare la guerre. L'issue n'en ayant pas été favorable à Edouard, il se retire à Londres, où il meurt bientôt après.

La guerre recommence avec plus de vigueur en Guyène. Le crédit des Anglais y décroit avec leur puissance. Le duc de Lancastre, qui avait été envoyé

pour la maintenir, en 1370, ne peut entrer à Bordeaux, en qualité de gouverneur, qu'après plusieurs négociations avec les habitans, qui rédoutaient de voir porter de nouvelles atteintes à leurs priviléges.

En 1405, l'hiver est si âpre, dit la Chronique, que la rivière glace devant Bordeaux, avec grande perte de navires. Six ans après la peste fait des terribles ravages dans cette Ville. Ses malheurs augmentent encore par les dissentions civiles et religieuses qui s'élèvent dans son sein.

Le fils d'un pauvre laboureur du Médoc, Pey-Berland que ses vertus et son savoir élevèrent à l'archevêché de Bordeaux, y fonde, en 1441, une université qui devient bientôt après célèbre par les habiles professeurs qui y enseignèrent, et par le grand concours d'étudians que leurs leçons y attirèrent.

Charles VII ayant achevé la conquête de la Normandie, résolut de faire celle de la Guyène, où les Anglais étaient extrêmement affaiblis. Le comte de Dunois y est envoyé avec une forte armée; et après avoir soumis plusieurs places fortes de cette province, il reçoit la capitulation que viennent lui offrir les habitans de cette Ville. Il y fait son entrée le 21 Juin 1451, et en prend possession au nom du roi de France.

Cependant plusieurs seigneurs du pays étant parvenus à égarer les Bordelais, les déterminent à rappeler les Anglais dans cette Ville. Ces derniers y rentrent l'année suivante. Alors Charles vient en Guyène, et ayant défait l'armée anglaise à la fameuse bataille de Castillon, il marche sur Bordeaux. Ses habitans, reconnaissant leurs erreurs, s'empressent de députer vers

le

le roi pour les abjurer. Il les reçoit avec bonté au château de Montferrand, où fut signé, le 9 Octobre 1453, un traité qui unit irrévocablement la Guyène à la couronne de France.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

De ce qui s'est passé à Bordeaux depuis l'an 1454, jusqu'à l'émeute populaire qui se termine en 1550.

Le roi s'étant assuré de la fidélité des Bordelais, les rétablit dans leurs privilèges, par lettres-patentes du 11 Avril 1454. Louis XI fit plus que son prédécesseur. Etant venu à Bordeaux, où sa sœur épouse Gaston de Foix en 1462, il accorde plusieurs grâces à cette Ville, et y institue le Parlement, dont l'établissement avait été promis par le traité de 1451. Il donna même en appanage la Guyène au duc de Berry, son frère. Ce prince fit son entrée à Bordeaux, en 1470, et y mourut trois ans après, comme l'atteste la Chronique que l'historien de cette Ville contredit sans motif.

Depuis l'expulsion des Anglais, Bordeaux se trouvait extrêmement dépeuplé. La plupart de ses habitans en étaient sortis par différens motifs. Le roi s'occupe à réparer ces pertes. En 1474, il donne des lettres-patentes, par lesquelles il accorde des privilèges considérables aux étrangers qui viendraient s'établir dans cette Ville, ce qui achève de lui fournir de nouveaux habitans. Leur nombre s'accrut bientôt après que la découverte des deux Indes vint grossir les sources de la prospérité publique.

En 1521, les états de la Sénéchaussée rédigent la

Coutume de Bordeaux. Elle est en partie puisée dans les anciens usages qui régissaient cette contrée de tems immémorial, et dont il reste encore des fragmens qui paraissent appartenir au XIIIe. siècle.

François Ier. vient à Bordeaux en 1530, avec son épouse, la sœur de Charles-Quint. Cet empereur y passe lui-même neuf ans après, et y est reçu solennellement.

Dans une assemblée de bourgeois, les statuts de cette Ville sont revus et arrêtés en 1543.

Un impôt mis sur le sel, et levé avec trop de rigueur, occasionne la fameuse émeute populaire qui éclate en 1548. Le signal en est donné par les habitans de la Saintonge. Des séditieux s'y étant révoltés contre les préposés de la Gabelle, se forment en compagnies, dont une d'elles se dirige vers Bordeaux, sous la conduite d'un chef qui s'intitule *Couronnal*. Il osa mander aux Jurats que s'ils ne venaient lui payer une contribution à Libourne, il mettrait tout à feu et à sang. Tandis qu'on délibère à l'hôtel-de-ville sur les mesures à prendre dans cette conjoncture, des émissaires des révoltés s'introduisent à Bordeaux, et réussissent à y soulever le peuple. Tristam de Moneins, qui commandait alors dans cette Ville, croyant pouvoir appaiser la sédition par la force, la déploye sans les précautions que les circonstances semblaient exiger.... Il est massacré par les séditieux, qui se répandent ensuite dans tous les quartiers où ils commettent plusieurs excès. Cependant le Parlement et les Jurats parviennent à en arrêter le cours et à rétablir l'ordre.

Le roi ayant été informé de ces désordres, envoye à Bordeaux le connétable de Montmorency, et remet

à sa discrétion la punition des coupables. Ce seigneur, que l'histoire dépeint comme un guerrier austère et cruel, interdit le Parlement, met en état de siége la Ville, dont il fait pendre grand nombre d'habitans, et oblige les Jurats à mettre le feu à leurs archives. On dit même que la femme de l'un d'eux ayant été solliciter la grâce de son mari, le connétable la lui promit à des conditions que le désir de sauver ce dernier ne lui permit pas de refuser; et que Montmorency fit exécuter le Jurat, dans le tems qu'il en déshonorait l'épouse.

Une commission de magistrats étrangers est formée à Bordeaux, en 1549, pour y distribuer la justice pendant la surséance du Parlement. Il est rétabli l'année suivante par lettres-patentes, auxquelles le roi joint un édit qui réintégre les Bordelais dans leurs anciens priviléges, à condition qu'ils payeront 400,000 francs pour exemption de gabelle.

C'est à G. Leblanc, jurat et célèbre avocat de cette Ville, qu'elle dut l'oubli du passé. La reconnaissance publique doit placer au premier rang, parmi les Bordelais illustres, cet homme éloquent et courageux. La philosophie y appelle également, mais dans un autre degré de gloire, Michel de MONTAIGNE, le plus célèbre des moralistes français. Il n'était pas originaire de cette Ville, mais il y avait vécu depuis son enfance; il y publia ses immortels *Essais*, et y occupa diverses charges de magistrature.

Bordeaux vit briller dans son sein, pendant cette époque, Elie André et Lancelot de Carle, auteurs de diverses poésies qui eurent de la célébrité en France;

de Ferron et Bohier, habiles jurisconsultes; Roffignac, canoniste; Benedicty et Monaldus des Rosiers, savans professeurs en droit et en théologie; Aymar de Rançonnet, habile grammairien; Coulomb et Makanam, bordelais dont la valeur se distingua au siége de Rhodes.

HUITIÈME ÉPOQUE.

TROUBLES religieux à Bordeaux depuis 1554, jusqu'à la fin de la Ligue.

Les mouvemens, occasionnés en France par le protestantisme, se firent bientôt sentir à Bordeaux dans toutes les classes de la société. Plusieurs religieuses Annonciades, séduites par le goût de la nouveauté, sortent de leur couvent. Des prédicateurs font entendre des maximes dangereuses. Un d'eux, nommé Duborda, est condamné à être pendu, en 1554. Le Parlement déploie beaucoup de sévérité contre les Religionnaires. Montluc, nommé lieutenant de roi en Guyène, les persécute, malgré les divers édits de pacification qu'ils avaient obtenus.

Les troubles survenus dans cette Ville, déterminent le roi à s'y rendre. Il fait son entrée à Bordeaux le 9 Avril 1565. Durant son séjour il institue les deux grandes foires de Mars et d'Octobre. Après son départ les dissentions civiles recommencent avec la même force.

En 1570, un prêtre de St.-Michel, nommé Lagodine, est chassé de la Ville, à cause de ses sermons séditieux et de sa conduite, qui tendent à troubler la tranquillité publique.

Dans la même année, un conseiller au Parlement

ayant tué sa femme et un homme avec lequel il l'avait surprise en adultère, fait enregistrer ses lettres de grâce, et *est remis incontinent en son honneur et dignité*, dit la Chronique bordelaise, *ayant fait entendre à la cour le mérite de l'acte.*

Les nouvelles de la journée de St. Barthelemy étant parvenues à Bordeaux, des prédicateurs fanatiques, entre lesquels on distinguait le jésuite Augier, mettent toutes leurs ressources en usage pour soulever un peuple naturellement doux et humain. Le lieutenant de roi Montpesat se rend dans cette Ville, où après plusieurs conférences tenues chez Montferrand, qui en était gouverneur et maire, le massacre des protestans est résolu et confié à des étrangers. Il commence le 3 Octobre 1572, et dure trois jours. Les égorgeurs étaient distingués par des bonnets rouges. Ce signe funeste de ralliement a été mis en usage dans une circonstance dont nous aurons occasion de parler.

Excidat illa dies ævo, ne postera credant
Sæcula. *Chancelier de l'Hôpital.*

Suivant les registres secrets du Parlement, Montferrand étant accusé d'avoir molli dans cette affreuse circonstance, prouve, par des listes qu'il dépose sur le bureau de la cour, le 9 du même mois, qu'*il y avait eu 264 Huguenots bien occis*...... Deux ans après, ce cannibale ayant été tué au siége de Gensac, son corps est transporté à Bordeaux, accueilli par l'archevêque avec son clergé, et enterré pompeusement à St.-André.

En 1573, Simon Millanges, ancien professeur au

collége de Guyène, établit à Bordeaux, à la sollicitation des jurats, une magnifique imprimerie *dont il y avait grande faute*, dit la Chronique, *n'y ayant que quelque chétif et ignorant imprimeur*. Le plus ancien que l'on connaisse en cette Ville est Guyard, qui imprima entr'autres, en 1524, les œuvres de Tarragua, professeur de Médecine à Bordeaux. Il se servait de caractères gothiques. Millanges fut un des plus célèbres imprimeurs de son tems. Les nombreuses et belles éditions qu'il a donné annoncent son habileté dans son art, et les vers grecs ou latins qu'il composa en tête de plusieurs d'entr'elles, démontrent son savoir. Ses enfans ne soutinrent pas la réputation de ses presses.

Les troubles de la ligue commencent à altérer la tranquillité de cette Ville. Les corporations se cottisent pour lever des troupes contre les protestans, qui tentent même de s'emparer du Château-Trompette. On renferme ceux qui étaient à Bordeaux. On y établit, en 1578, une chambre mi-partie de catholiques et de religionnaires, pour juger les affaires entre les uns et les autres. Mais cette institution ayant paru insuffisante, le roi lui substitue des commissaires pris dans le Parlement de Paris, en 1581. Ils siégent au couvent des Jacobins, sous le nom de *Chambre de justice*.

En 1583, un concile provincial est tenu à Bordeaux; l'année suivante, on commence à bâtir la tour de Cordouan, aux frais de la province.

Les ligueurs reprenant leur audace, réveillée par les prédications séditieuses et fanatiques, tentent de s'emparer de la Ville, en 1589. Une conjuration éclate la veille de Pâques. Le maréchal de Matignon défait les

conjurés armés sur les places St.-Julien et St.-Michel. Plus de 200 restent sur le carreau. Par la vigilance et la fermeté de ce vertueux gouverneur, les troubles sont appaisés dans toute la province, qu'il parvint à remettre tranquille entre les mains d'Henri IV, à son avénement au trône.

Cette époque fut très-heureuse pour les sciences et les lettres à Bordeaux. Un nouveau collége y est fondé et confié aux Jésuites. Celui de Guyène reprend son ancienne splendeur, sous la direction du savant Vinet. Alors vivaient dans cette Ville Laboëtie, vertueux publiciste, le digne ami de Montaigne; Foix de Candale, Desborde, célèbres mathématiciens; Pontac, savant archéographe; Duhaillan, historiographe impartial; Brach, Chantelouve, Vigneau, poëtes français; Duduc, Scaliger, fameux commentateurs; Delurbe, premier auteur de la Chronique; Automne, Delange, Dalesme, Lachieze, Chassaing, Dussault, jurisconsultes distingués; Malus, Despagnet, habiles physiciens; Bertrand, Primerose, Briet, Maniald, Loiseau, Reulin, médecins éclairés; Trichet, Monnier, Digosius, Piellé, poëtes latins; Darrerac, Lachassaigne, Lacroix-Maron, Delancre, Peyronnet, Mercier, Florimond de Rémond, le préadamite Lapeyrère, Laborie, etc., hommes de lettres, qui tous ont laissé des preuves de leurs talens dans des écrits d'un mérite différent, mais qui ne doivent pas être oubliés par leurs compatriotes.

On découvre alors, dans le faubourg St. Seurin, (où fut le Prétoire romain) divers antiques, entr'autres une superbe statue de Messaline; Louis XIV la demanda pour décorer Versailles.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1598 jusqu'à la mort du duc d'Espernon, père.

L'édit de Nantes, qui assurait une existence civile aux protestans, occasionne quelques troubles à Bordeaux. Le Parlement ne l'enregistre qu'après avoir reçu plusieurs lettres de jussion. Dès-lors les religionnaires eurent deux temples dans la banlieue de cette Ville. Divers réglemens faits pour l'exercice du culte y sont le sujet de sérieuses discussions.

En 1599, la jurade ayant ordonné le desséchement des marais situés au nord de Bordeaux, le cardinal de Sourdis fait dessécher peu après ceux qui étaient au couchant de cette Ville. Ces travaux empêchèrent que la peste n'y fit désormais d'aussi grands ravages que par le passé. Ce prélat, pendant qu'il fut archevêque de Bordeaux, y fit plusieurs fondations utiles. En 1602, 1609 et 1615, il a des démêlés très-vifs avec le Parlement; et l'opiniâtreté qu'il montra pour soutenir par toutes sortes de moyens des prétentions abusives, ternit l'éclat de ses vertus et de ses talens. Il oublia que les prêtres doivent les premiers l'exemple de la soumission aux lois de l'état dont ils sont citoyens.

Le 7 Octobre 1615, Louis XIII arrive à Bordeaux avec sa mère, et y séjourne deux mois. Il y célèbre son mariage avec une fille du roi d'Espagne, et marie sa sœur avec un fils de ce monarque. Cinq ans après il retourne dans cette Ville; et pendant son séjour, Dargilemont, gouverneur de Fronsac, est pendu comme coupable de plusieurs abus d'autorité.

En

En 1621, le duc d'Espernon, qui était gouverneur de la Guyène, a de grands démêlés avec le Parlement et Henri de Sourdis, frère du cardinal de ce nom et son successeur à l'archevêché de Bordeaux. Les choses furent poussées si loin entre le duc et le prélat, que le premier donne des coups de canne à l'autre sur une place publique, le 10 Novembre 1633. Aussi-tôt toute la maison du gouverneur est excommuniée, et la Ville mise en interdit pendant neuf mois.

Un événement plus sérieux occupe l'autorité en 1635. La populace de Bordeaux se soulève au sujet d'un impôt de deux écus mis sur les vins consommés dans les cabarets. Elle se porte à l'Hôtel-de-ville, en ouvre les prisons, et massacre un jurat avec quelques *gabelleurs*. Les mutins ayant fait la plus vive résistance aux troupes que le gouverneur commande contr'eux, elles en font un grand carnage, sur-tout dans le quartier de St.-Michel, qui était ordinairement le foyer de toutes les séditions. On remarque entr'autres dans celle-ci un trait de bravoure digne d'éloge, s'il avait une meilleure cause pour objet. Un tonnelier qui commandait à une barricade de la rue des Faures, ayant eu le bras fracassé, le fait couper; et après qu'on y eut mis le premier appareil, il retourne à une autre barricade qu'il défend avec beaucoup de courage. Le gouverneur, ayant su cette action, fait transporter cet homme chez lui, et ordonne qu'on en eut un soin particulier jusqu'à sa guérison.

Cette émeute étant appaisée, le duc d'Espernon recommence ses vexations contre les Bordelais. Elles lui attirèrent enfin de si puissans ennemis, qu'il fut destitué de son gouvernement, en 1628. Quelques an-

nées après il mourut de chagrin dans son château de Cadillac.

DIXIÈME ÉPOQUE.

MOUVEMENS de Bordeaux depuis 1644, jusqu'à l'amnistie accordée à cette Ville en 1649.

Le fils du duc d'Espernon ayant obtenu le gouvernement de Guyène, en prend possession en 1644. Son caractère impérieux et turbulent lui aliène bientôt la confiance des Bordelais, et lui fait partager le mépris qu'ils témoignent au cardinal Mazarin son protecteur.

Une disette éprouvée en 1648 devient le signal des nouvelles dissentions civiles. Le Parlement rend plusieurs arrêts et lève des troupes pour maintenir les priviléges de la Ville, ouvertement attaqués par le duc, qui commence les hostilités en s'emparant de Créon, de Libourne, de Bourg et de St.-Macaire. Bordeaux se met en état de défense, pour résister à l'oppression. Le marquis de Chambarret est nommé général, et le chevalier de Pichon, amiral des Bordelais. Plusieurs actions meurtrières ont lieu entre ces derniers et les *Épernonistes*

Cependant malgré l'interdiction du Parlement, les Bordelais continuent à faire résistance au gouverneur. Ils remportent sur lui plusieurs avantages signalés, surtout à Lormont et à la Bastide où ses troupes sont mises en déroute. Ils font le siége du Château-Trompette qui capitule.

Dans ces entrefaites, le roi, sur les pressantes sollicitations des Bordelais, appuyées par le prince de Condé, leur accorde une amnistie générale. Elle est apportée à Bordeaux en 1649.

ONZIÈME ÉPOQUE.

NOUVEAUX troubles de Bordeaux, jusqu'à l'entrée de Louis XIV dans cette Ville.

Quelque précise que fut la déclaration du roi qui avait donné la paix aux Bordelais, le duc d'Espernon ne paraissait pas disposé à l'exécuter, comme ils l'avaient fait. Ses troupes continuent leurs ravages. Dans ces circonstances arrive un envoyé d'Espagne pour traiter des secours qu'ils avaient précédemment demandés. Étonné de trouver la ville désarmée et tranquille, il en part bientôt après. Alors la princesse de Condé, dont le mari était arrêté, vient y chercher un asile. Elle trouve les Bordelais disposés à la secourir contre l'oppression du cardinal Mazarin, dont l'administration excitait dès-lors les plaintes de la France entière. Le 1er. Juin 1650, la princesse obtient du Parlement un arrêt portant qu'elle, le duc d'Anguien, son fils, et toute leur suite demeureraient sous la sauve-garde de la justice du roi, auquel il serait fait des remontrances à ce sujet. Les Bordelais témoignent beaucoup de satisfaction d'un pareil acte, et vont même jusqu'à menacer les personnes qui ne partagent pas leurs transports.

Les frondeurs, qu'on appelait à Bordeaux les confédérés de Condé, voient insensiblement grossir leur parti, au moyen des démarches que la princesse ne cesse de faire auprès de toutes les classes de citoyens de cette Ville, et sur-tout par l'argent qu'elle y répand parmi le peuple, à la suite des négociations qu'elle avait ouvertes avec l'Espagne. L'état de la Guyène donnant

des inquiétudes à Louis XIV, il se détermine à y envoyer des troupes, dont les succès sont balancés dans les divers combats qu'elles livrent aux Bordelais. Ces derniers étaient alors commandés par les marquis de Sauvebœuf et de Lusignan, sous la direction du duc de la Rochefoucault et du conseiller d'état Lenet, qui ont laissé des *Mémoires* curieux sur ces troubles.

Le roi voulant les faire cesser, se rend en Guyène, et s'arrête à Bourg avec toute la cour. On fait l'attaque de Bordeaux par mer et par terre. Mais les assiégeans sont complettement battus à la Bastide, au faubourg des Chartrons et devant la porte Dijaux, sous les yeux même du cardinal Mazarin. Les Bordelais font dans ces occasions des prodiges de valeur que leurs poëtes célèbrent dans plusieurs *Mazarinades* : car l'animosité gasconne a aussi contribué à grossir le recueil des pamphlets satyriques, dirigés contre le ministère d'alors. Nous rappellerons à cet égard le mot d'un capitaine qui commandait à Cauderan. Comme ses soldats tiraient incessamment sur les maraudeurs de l'armée qui assiégeait Bordeaux, et que la poudre y était très-rare, il ordonna qu'on ne se servirait plus du fusil dans ces rencontres, attendu, disait-il, qu'*un Mazarin ne vaut pas la charge*.

Cependant la cour, fatiguée des suites de cette insurrection, écoute les propositions qui lui sont faites par les amis de la paix. En conséquence, il est rendu, le 30 Septembre 1650, une déclaration portant amnistie de tout ce qui s'était passé en Guyène, révocation du duc d'Espernon, gouverneur de cette province, et permission à la princesse de Condé de sortir librement

de Bordeaux, d'où elle alla rejoindre son mari qui fut mis en liberté. Le roi et sa mère font leur entrée dans cette Ville le 5 du mois suivant, et y restent pendant dix jours qui se passent en réjouissance de toute espèce.

Pendant les deux dernières époques, brillèrent entr'autres par leurs talens, Darcons, Guyonnet, Martinau, physiciens; Mingelousaulx, Duncan, médecins; Lapeyrère, Vignes, Clairac, jurisconsultes; Voisin, Chéron, Laborie, théologiens; Darnal, Pontelier, Fonteneil, historiens; la Guillotière, Jacquard, graveurs; Maurez, Frizon, Josset, poëtes latins; Béthoulaud, Morillion, Petit, poëtes français; Gay, Bonnet, Lopes, Salomon, Labrousse, Pelleprat, etc., hommes de lettres, dont il reste encore plusieurs écrits.

DOUZIÈME ÉPOQUE.

PRÉCIS des principaux événemens arrivés dans Bordeaux, depuis la naissance de la faction de l'Ormée, jusqu'à la fin du XVIIIe. siècle.

Le prince de Condé ayant été obligé de s'éloigner de son gouvernement de Guyène en 1652, laisse à Bordeaux le prince de Conti, qui achève d'y organiser parmi la populace une faction de frondeurs. Elle prit le nom de l'Ormée, du lieu où elle s'assemblait sur la platte-forme de Ste.-Eulalie qui était couverte d'ormeaux. Là se forma un tribunal révolutionnaire, où des gens qui n'avaient pour loi qu'une aveugle fureur, décidèrent pendant deux ans du sort de la Ville, et la dominèrent par l'audace, la terreur et la mort.

Lorsque le Parlement fut exilé à Condom en 1653,

les Ormistes se livrent aux plus grands excès. Ils proscrivent les citoyens qui leur sont suspects, reçoivent du secours de l'Espagne; et vont même jusqu'à solliciter, mais en vain, la protection de Cromwel. Cependant les Bordelais bien intentionnés se réunissant contre cette faction criminelle, se délivrent de sa tyrannie, et se soumettent volontairement à l'autorité légitime. L'amnistie est publiée à Bordeaux le 3 Août 1653 : on n'en excepte que les chefs des Ormistes, qui sont condamnés à être pendus.

L'impôt sur l'étaim et le papier timbré occasionne, dans cette Ville, une émeute populaire. Elle est bientôt appaisée par la punition de ses auteurs; et les Bordelais rentrent en grâce auprès de la cour. Mais le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, cédant à quelques ressentimens personnels contre plusieurs magistrats de Bordeaux, parvient à égarer la religion du monarque sur le compte des habitans. Après les avoir fait désarmer, il exerce à leur égard des actes d'une injuste sévérité.

Cependant les préventions de la cour contre cette Ville étant dissipées, le parlement y est réintégré en 1690. Bordeaux, rétabli dans tous ses droits, voit alors former dans son sein de nouveaux établissemens d'utilité publique. Le commerce et les arts viennent insensiblement embellir cette Ville; et un siècle de gloire et de tranquillité y fait oublier des tems malheureux, dont l'histoire retrace avec regret le souvenir.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ANNALES POLITIQUES, LITTÉRAIRES ET STATISTIQUES DE BORDEAUX.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT LA CHRONIQUE DES CHOSES MÉMORABLES ARRIVÉES DANS BORDEAUX, DEPUIS L'ANNÉE 1700, JUSQU'EN 1802.

> .... Nunc memorabo modis
> Nuda, sine ornatu, fandique carentia cultu;
> Annua ne tacitus munera prætereas.
>
> *Parentèles d'Ausone.*

M. DCC.

Des mémoires particuliers apprennent qu'à l'époque où finit la *Chronique bordelaise* que nous continuons, il s'éleva, dans cette Ville, comme ailleurs, une dispute chronologique, qui occupa bien d'autres personnes que des gens de lettres. Il s'agissait de savoir si l'année 1700 terminait le XVIIe. siècle, ou fesait partie du nouveau. Une querelle aussi futile s'est reproduite de nos jours. Il est maintenant reconnu que chaque siècle doit toujours finir en nombres ronds. D'après cela nous aurions pu ouvrir ces ANNALES par les événemens de l'an 1701. Mais le chroniqueur *Tillet* s'étant arrêté au tems du

passage des princes français à Bordeaux, nous croyons devoir reprendre la *Continuation* de cet Auteur à cette époque, uniquement pour commencer notre travail à la date où notre devancier a laissé le sien. Cela conciliera d'ailleurs les opinions diverses sur la dispute chronologique dont il est ici question, tout en servant à étendre les recherches offertes à la curiosité publique dans cette partie de notre livre.

Pour nous conformer davantage au plan de l'ouvrage dont celui-ci est le complément, nous placerons d'abord la liste des souverains qui vivaient alors en Europe. Leurs noms se trouveront ensuite à la marge, sous l'année où ils ont commencé à régner.

Louis XIV, dit *le grand*, roi de France;
Clément XI, pape;
Léopold I, empereur d'Occident, roi de Hongrie;
Mustapha II, grand-sultan de Turquie;
Pierre I, czar ou empereur de Russie;
Guillaume III, roi d'Angleterre;
Charles XII, roi de Suède;
Pierre III, roi de Portugal;
Charles II, roi d'Espagne;
Frédéric, roi de Danemarck;
Auguste I, roi de Pologne;
Frédéric I, roi de Prusse;
Charles VI, roi de Naples;
Victor-Amédée II, roi de Sardaigne;
Léopold-Joseph, duc de Lorraine;
Cosme III, grand-duc de Toscane;
François I, duc de Parme;

Charles

Charles III, duc de Mantoue;
Renaud d'Est, duc de Modène;
Antoine, prince de Monaco;
De Raymond Roccaful, grand-maître de Malthe;
Valièri, doge de Venise;
Mari, doge de Gènes;
Michel-Abaffi II, prince de Transylvanie;
Frédéric-Guillaume, duc de Courlande;
Guillaume-Henri, Stathouder de Hollande;
Jean-Guillaume de Newbourg, électeur-comte Palatin;
Ernest-Auguste, électeur-duc de Hanover;
Maximilien-Emmanuel, électeur-duc de Bavière;
Joseph-Clément, élec. de Cologne et prince de Liége;
Lothaire-François d'Erwin, électeur de Mayence;
Jean-Hugues d'Orsbeck, électeur de Trèves;
Frédéric-Auguste I, duc de Saxe;
Charles, landgrave de Hesse-Cassel, et duc des 2 Ponts;
Everard-Louis, duc de Wurtemberg;
Rodolphe-Auguste, duc de Brunswick-Wolfembuttel;
Christian, duc d'Holstein-Eutin;
Louis-Guillaume, margrave de Baden;
Frédéric VII, margrave de Baden-Dourlach;
Léopold, prince d'Anhalt-Dessau;
Frédéric-Guillaume, duc de Meklembourg-Schwérin;
Louis IV, landgrave de Hesse-Darmstad;
Guillaume, landgrave de Hesse-Rhinfeld;
Frédéric II, landgrave de Hesse-Hombourg;
François-Louis de Newbourg, grand maître de l'ordre Teutonique;
Frédéric-Auguste-Ulric, comte de Waldeck;

Les principaux fonctionnaires publics, alors en charge à Bordeaux, étaient :

MESSIEURS :

Le duc de Chevreuse, gouverneur de la Province ;
Le marquis de Sourdis, commandant en Basse-Guyène;
De Vignolle, lieutenant de roi, pour Bordeaux;
Le marquis d'Estrades, maire de la Ville;
Le comte de Segur, sous-maire;

De Martin, écuyer, Tillet, avocat, Ribailh, bourgois-négociant, D'Essenault, écuyer, Lauvergnac, avocat, Bensse, bourgeois-négociant,	Jurats;

De Jehan, procureur-syndic de Bordeaux;
Duboscq, conseiller-clerc-secrétaire de la Jurade;
Marchandon, citoyen, trésorier de la Ville;
De Villepreux, major-général des troupes bourgeoises;

De la Tresne, premier président Du Vigier, procureur-général		au Parlement;
Dalon, Dusault,	Avocats-généraux	

De la Bourdonnaye, intendant de la généralité;
De Bezons, archevêque de Bordeaux;
De Suduirault, premier président de la cour des Aydes;
J. M. Maurice, lieutenant-général au Présidial;
Roche, juge de la Bourse;
L'abbé Bardin, recteur de l'Université.

Le 7 Janvier 1700, il se tient à l'Hôtel-de ville une

assemblée des principaux habitans de Bordeaux, connue sous le nom des *Cent-Trente*. Elle est très-nombreuse. Cette assemblée délibère d'offrir au roi une somme de 200,000 francs, au nom de la Ville, avec le produit d'un droit de deux sous pour livre des octrois, pour racheter les offices de lieutenant de police, de procureur du roi, de greffier etc., créés à l'Hôtel-de-ville par les derniers édits. Au moyen de ces rachats, les charges qui en étaient l'objet se trouvèrent réunies à la jurade; et l'admistration municipale de Bordeaux ne subit aucun changement dans sa forme constitutive.

Du 26 du même mois. L'Archevêque se rend à l'Hôtel-de-ville, pour visiter la chapelle qui y avait été nouvellement construite, l'ancienne ayant été incendiée le 16 Avril 1699. Les Chroniqueurs de Bordeaux ont apporté beaucoup d'attention à noter des événemens de cette force, tout en négligeant le plus souvent ceux qui étaient vraiment historiques. Nous ferons en sorte d'éviter de pareils reproches; et si en commençant nous avons cru devoir recueillir ce fait, c'est uniquement parce qu'il fixe la date de la construction d'un édifice public.

Du 17 Mai. Un arrêt du Conseil-d'état de ce jour termine les contestations survenues entre les habitans du Languedoc et ceux de la sénéchaussée de Bordeaux, au sujet de l'entrée des vins dans cette Ville. Cet arrêt déboute le Syndic de ladite province de ses prétentions formées pour faire descendre en tout tems les vins du Languedoc au faubourg des Chartrons, malgré une transaction passée entre les parties contendantes dès 1500, et notamment au mépris de divers

priviléges reconnus par le gouvernement et consignés dans les statuts de Bordeaux. Les habitans du pays Bordelais sont en même tems maintenus dans l'entrée et la vente exclusives de leurs vins dans cette Ville.

Du 2 Septembre. Les trois jurats de l'élection de cette année sont installés aujourd'hui à l'Hôtel-de-ville, après avoir prêté le serment d'usage dans l'église paroissiale de St.-Eloy. Ce sont, messieurs de Gauffreteau, écuyer, Levasseur, avocat, et Luc-Mercier, Bourgeois-négociant.

Comme nous nous proposons de noter exactement ces élections, qui font époque dans les *Chroniques bordelaises*, nous observerons ici, une fois pour toutes, que les *jurats* furent à Bordeaux jusqu'à la révolution française, ce qu'étaient, dans d'autres villes, les *consuls*, *échevins*, *bayles*, *jurés* ou *syndics*, les magistrats de la cité; qu'ils étaient au nombre de six, dont la moitié était élue chaque année par un conseil de ville aussi électif, et qu'ils étaient choisis pour deux ans, un tiers parmi les gentilshommes domiciliés à Bordeaux, un tiers parmi les anciens syndics des avocats, et l'autre tiers parmi les marchands exerçant le commerce en gros et ayant passé par les charges de la Bourse. Les Bordelais qui avaient été jurats, jouissaient seuls du droit de prendre dans les actes publics la qualité de *citoyens*.

Du 30 Décembre. Le roi d'Espagne ayant institué héritier de sa couronne le second fils du dauphin de France, appelé alors *Duc d'Anjou*, ce prince, accompagné d'une cour brillante, arrive aujourd'hui en cette Ville, venant de Versailles par Blaye, où la

rade avait été l'accueillir. Nous ne croyons pas devoir donner les détails de sa réception : les curieux les trouveront à la fin de la *Chronique* de *Tillet*, et plus au long dans le *Mercure galant* de 1701. Il suffit à l'histoire de conserver l'époque de pareils événemens. Nous préciserons également tous ceux de pareil genre que nous aurons occasion de rappeler dans la suite cet ouvrage.

Ce prince, après avoir séjourné cinq jours à Bordeaux (logeant au palais archiépiscopal) en partit le 4 Janvier suivant. A son couronnement, il prit le nom de Philippe V. Les fêtes qui eurent lieu pour cette entrée coutèrent immensément à la Ville, qui en fit tous les frais : mais la France entière paya bien plus cher ensuite la prise de possession d'un trône, qui occasionna une guerre ruineuse.

La magnificence des fêtes qui furent alors données à Bordeaux, vengea cette Ville des vers que *Loret* avait imprimés dans sa *Gazette*, sur le passage de Louis XIV, en 1660. Nous les rapporterons ici, comme fesant époque, et étant peu connus.

» Bordeaux, la fameuse cité,
» Nonobstant son adversité,
» Et qu'elle n'eut sujet de rire,
» A traité le roi, notre sire,
» Avec assez d'affection.
» Toutefois la collation,
» Qui fut le treizième d'octobre,
» Etait maigre, petite et sobre.
» Ensuite, on fit jouer un feu
» Qui parut et dura fort peu,
» N'ayant pas beaucoup d'artifice

» Tant en soi qu'en son édifice;
» Dont la cour, en fesant des ris,
» Dit : ce n'est pas ici Paris;
» Et pour régaler un grand prince,
» Tout ceci nous semble bien mince ».

En annonçant la liste des Bordelais recommandables par leurs talens, nous n'avons promis d'autres détails biographiques que ceux qui conviennent au plan d'une *continuation de la Chronique*. D'après cela, nous allons rapporter les noms de ceux de nos plus illustres compatriotes qui vivaient au commencement du XVIIIe. siècle. Nous continuerons ensuite ce travail tous les vingt ans.

Arnaud, prédicateur; Artaud, auteur d'un ouvrage d'agronomie; Barreyre, frères, écrivains ascétiques; Bauduer, auteur d'un cours latin de philosophie; de Bitry, ingénieur; Boé, arrêtiste; de Cantenac, poëte français; Dabadie, auteur de plusieurs articles du *Gallia Christiana*; Démery, médecin; Faulte, jurisconsulte; Galatheau, médecin; Gobain, auteur d'ouvrages sur les élémens du commerce; Grimauld, prédicateur; Guyonnet, mathématicien; Hurlot, chirurgien; Lasalle, médecin; Lecomte, historiographe; Leidet, littérateur; Maderan, théologien; Proust, écrivain ascétique; Rangeart, médecin; Sage, prédicateur; de Sarrau, littérateur; Subercasaux, médecin; Tillet, dernier rédacteur de la Chronique bordelaise.

Du 4 *Janvier* 1701. Départ du petit-fils de Louis XIV, allant à Madrid.

Du 4 *Mars*. La jurade permet à des acteurs, dits de la troupe-royale, de représenter la comédie française

sur le théâtre de Bordeaux, à la charge par eux de donner une représentation au bénéfice de l'hôpital St.-André, et de ne commencer, les jours de fête, qu'après la fin des offices de l'église. Cette circonstance indique que les spectacles s'ouvraient alors de meilleure heure que de nos jours.

FRANCHI, doge de Gènes.

Du 8 *Avril.* Les étudians étaient en ce tems si nombreux à Bordeaux, et y vivaient d'une manière tellement insubordonnée, qu'une ordonnance de police, rendue ce jour, leur défend de reconnaître entr'eux un *Prieur des écoliers*, de porter l'épée, de s'attrouper et de faire entrer personne aux spectacles de leur autorité privée. Ces défenses font présumer qu'ils se rendaient quelquefois redoutables dans la Ville, et l'on trouve d'autres règlemens qui le prouvent. La tradition a conservé encore le souvenir de plusieurs scènes des désordres auxquels se livraient ces jeunes gens. Le singulier officier qu'ils avaient élu, et dont on trouve divers exemples dans notre histoire, l'institution du prieur des écoliers, disons-nous, loin d'apporter de l'ordre dans leur corporation, servait sans doute à organiser leur licence.

Du 21 *Juin.* Un ponton ayant échoué dans la rade, un peu au-dessous du quai de la Grave, en Novembre dernier, la jurade délibère d'autoriser les frères Benoît, négocians, auxquels il appartenait, de le faire relever incessamment à leurs frais, et de leur avancer préalablement 2000# que coûta cette opération. Il eût été à désirer que pareille mesure fut prise de nos jours, pour relever divers navires ou pontons qui ont coulé bas en plusieurs endroits de la Garonne, et dont l'ensablement

menace d'en dégrader le port. En 1802, le Préfet du département a pris un arrêté pour faire travailler au nettoiement de cette rivière.

Du 30 *Août*. Enregistrement d'un arrêt du conseil, portant création à Bordeaux, d'une Chambre du commerce de la province. Les troubles politiques ayant pris fin, les Bordelais commencèrent insensiblement à sentir les avantages des découvertes de la navigation, et à utiliser les moyens que la nature et l'industrie offraient à leur heureuse position. Ce n'est que vers la fin du dernier siècle que leur activité maritime prit un nouvel essort. Le gouvernement sentit le besoin de le diriger par l'institution de cette chambre de commerce. Elle ne fut cependant en activité qu'en 1705; elle était composée des membres de la jurisdiction consulaire et de six anciens négocians élus par moitié chaque année, ayant pour président l'intendant de la généralité Cet établissement avait pour objet de recevoir et de donner des mémoires touchant l'état du commerce et ses moyens d'extension dans la Guyène. Un député suivant la cour était à cet effet entretenu par la Ville.

Du 12 *Septembre*. Installation solennelle, pour nouveaux jurats, de MM. Dalesme, écuyer; Maignol, avocat; et Viaut, bourgeois-marchand.

Du 30 *dudit*. Les jurats permettent au nommé Lopes de continuer la représentation de l'opéra, avec défenses de prendre un plus haut prix que par le passé, sauf de la part de ceux qui voudraient être sur le théâtre, desquels le directeur pourra tirer ce que bon lui semblera. La délibération l'exhorte spécialement à éviter le scandale qui pourrait arriver derrière ou sur la scène.

La

La salle de comédie était alors dans la rue Montméjean, près les Petits-Carmes. C'est la plus ancienne sur laquelle ont ait acquis des traditions sures. Molière y fit son coup d'essai en 1645, suivant le tome X de l'*Histoire du théâtre français.*

Nous apprenons, par un manuscrit du tems, qu'on payait 24, 12 et 6 sous d'entrée à la comédie d'alors; qu'au lieu d'affiche, le tambour annonçait les pièces dans les carrefours de la Ville; et que le spectacle ne pouvait pas se prolonger plus tard que 7 heures du soir. Les plus forts appointemens des acteurs étaient de 1800#. Un d'eux, nommé Dufrény, (qui se disait parent du dramatiste de ce nom,) refusa de jouer, jusqu'à ce qu'il fut augmenté de dix pistoles. Les honnêtes femmes ne se montraient pas encore au théâtre de Bordeaux. On n'y souffrait pas de Juifs; l'un d'eux ayant osé y paraître, fut tellement maltraité à coups de canne, qu'il en eut le bras cassé. On lui conseilla de ne point rechercher son agresseur en justice ou autrement, de peur de pire avanie.

Du 22 Novembre. Les prêtres du Séminaire des Irlandais invitent la jurade à assister à l'oraison funèbre de Jacques II, roi d'Agleterre, qui fut prononcée ce jour dans leur chapelle, située au coin oriental de la grande place St.-André. Ce prince était mort à St.-Germain-en-Laie, le 16 Septembre dernier, âgé de 68 ans. Détrôné par le prince d'Orange, son gendre, le 27 Novembre 1688, il s'était réfugié en France l'année suivante, et avait passé par Bordeaux pour se rendre à la cour de Louis XIV. L'histoire a fait connaître ses malheurs, leur origine et les suites.

Du 4 Mars 1702. Nous croyons devoir noter une sage ordonnance de police de ce jour, portant défense de vendre à l'œil aucun comestible, et par laquelle on taxe entr'autres le prix de la livre carnassière du bœuf à 7 sous, du veau à 10 sous, du mouton et du cochon à 8 sous. On entend à Bordeaux par livre carnassière, ou grosse livre, celle qui y a été usitée jusqu'en 1789 pour la vente des chairs, et qui était de 40 onces poids de marc. La livre de beurre frais, de ce dernier poids, est fixée à 12 sols. On peut juger de l'augmentation progressive de tout, par cet exemple. Aussi avons-nous cru essentiel de cotter, au moins par chaque année, la taxe publique de ces objets, telle qu'on la trouve dans les registres des délibérations de la Jurade.

Du 15 Juin. On voit par une délibération municipale de ce jour, qu'il y avait alors une chaire dont l'établissement serait bien utile dans les villes de commerce. C'était un professeur de langue anglaise, établi au collége de Guyène. Les jurats y nomment M. de Mahony, en remplacement de feu J. Gorman. Le premier est connu par une grammaire anglaise; nous en parlerons dans notre *Panthéon d'Aquitaine*. Il a été un tems où il y avait aussi dans cette ville un professeur pour la langue Hollandaise.

Du 28 Août. On installe à l'Hôtel-de-ville les jurats élus cette année, et qui sont MM. de Queyssac, écuyer; Ledoulx, avocat; et Raymond, négociant.

Du 30 Mars 1703. On fait à Bordeaux des réjouissances publiques, en mémoire de la prise de Kell, et des avantages que promettait cette conquête. Nous n'avons pas cru devoir rappeler exactement les fêtes de

ce genre, qui ont eu lieu subséquemment dans cette Ville. Les événemens qui en sont l'occasion appartiennent à l'histoire de France. Vendôme, Villars, Ducasse, Vauban, Monrevel, Coëtlogon et Duquesne lui préparent en ce tems maints sujets de réjouissances.

ACHMET III, Sultan.

JEAN III, roi de Portugal.

GRIMALDI, doge de Gênes.

RAGOTSKI, prince de Transylvanie.

Du 4 *Septembre.* M. Dallon, conseiller d'état, fait son entrée à Bordeaux, en qualité de premier président au Parlement, succédant à M. de Latresne, décédé le mois dernier en sortant de l'audience. Il était petit-fils de Barthelemy Dallon, avocat distingué à Pau, et fils de l'intendant du Béarn. Romain Dallon était premier président au Parlement de Navarre, lorsqu'il fut nommé à celui de Bordeaux. Il y prêta serment trois jours après son arrivée.

Du 7 *dudit.* Sont installés aujourd'hui les nouveaux jurats de l'élection de cette année, MM. le vicomte de Segur, écuyer; Laneverre, avocat; Drouillard, négociant.

Du 18 *Octobre.* Passage du duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France. Il était porteur de la renonciation de l'empereur aux droits qu'il prétendait sur la monarchie espagnole, et de la déclaration interprétative du testament de Charles II, en faveur du duc d'Orléans.

Du 15 *Novembre.* Le cardinal d'Estrées passe à Bordeaux et loge à l'archevêché. Il allait en Espagne en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Louis XIV, qui l'avait employé fructueusement dans plusieurs cours de l'Europe, le mit à la suite de Philippe V, lorsque ce prince alla prendre possession de la monarchie espagnole. Il travailla quelques tems avec les ministres

de ce monarque, et repassa à Bordeaux le 26 Juillet de l'année suivante.

Le Brun-Desmarets publie la première édition complette des *œuvres de St.-Paulin*, Bordelais célèbre par sa piété, et que ses fonctions épiscopales n'empêchèrent pas de cultiver les muses.

ANTOINE-ULRICK, duc de Brunswick-Wolfembuttell.

Du 1er. Février 1704. Ce matin vers deux heures, le feu se manifeste d'une violente manière au palais de l'Ombrière, et faillit à consumer les archives des divers tribunaux établis dans cet antique édifice. Mais l'épaisseur de ses murs, et de prompts secours garantissent des suites d'un événement, qui pouvait compromettre la tranquillité publique, et le sort de beaucoup de familles. La salle d'audience du parlement, la grand'chambre, la Tournelle, avec leurs dégagemens adjacens et leurs greniers supérieurs, sont la proie des flammes, ainsi que les divers titres renfermés dans ces lieux. Elles attaquent les murailles et les charpentes des chambres voisines, mais n'endommagent point les papiers qui y sont déposés.

D'après le relevé alors fait de ceux qui furent consumés, il résulte que les liasses d'arrêts de 1600 et 1687; les registres secrets du Parlement pour le XVIIe. siècle, ceux de ses délibérations; les minutes de dossiers, lettres-patentes, et pièces impugnées de faux, de 1680 à 1687; les patentes en parchemin des XVIe. et XVIIe. siècles; les arrêts d'audience et procédures de la Tournelle jusqu'en 1675; plusieurs liasses de vieux rôles; les arrêts d'audience de 1462 à 1500; les anciens livres du Parlement et de la chambre de l'édit; les sacs des productions de 1676 à 1687, furent entièrement brûlés.

Cependant

Cependant dans un cabinet voisin de la grand'chambre il s'est trouvé des arrêts de 1600 à 1668; quelques registres de patentes, des liasses d'arrêts au rapport, du XVIe. siècle; certains registres secrets du même tems et des arrêts au rapport de 1462 au XVIe siècle; des arrêts d'audience, des rôles de dépens, les pièces impugnées à la chambre de l'édit; plusieurs saches de sacs du Parlement qui se trouvaient dans les greniers de l'amirauté et des eaux-et-forêts. Ces endroits, ainsi que les greffes des présentations et des dépôts des deux chambres des enquêtes et de celle des requêtes, quoique préservés de l'incendie qui ne s'y étendit pas, en souffrirent cependant; car les papiers qu'ils contenaient furent en grande partie mêlés, perdus ou notablement endommagés par les suites de la précipitation avec laquelle ils furent transportés sur la place de la Bourse et chez divers particuliers.

Aucun de nos historiens n'a fait mention de cet événement, dont l'importance cependant occupa beaucoup cette province. Nous avons extraits tous ces détails des archives du Parlement, et sur-tout d'une déclaration faite le 2 Février de cette année, pardevant le notaire Leysson, par Jean Boutinaud, commis au greffe, et garde-sac de la cour. Cet homme était un témoin d'autant plus compétent, qu'il était chargé des archives du Parlement, dont il avait arrangé les papiers depuis sa translation de la Réole. Cet incendie, le second que les dépôts de cette cour aient éprouvé, occasionna la perte de beaucoup de titres importans pour les familles et pour l'histoire. On en avait encore de nos jours conservé le souvenir, par un léger impôt qui se percevait sur

es expéditions d'arrêts, sous le nom de *droit de palais brûlé*.

Du 20 *Février*. Les Jacobins, voulant faire des percées et accroissemens accessoires au couvent qu'ils venaient de faire construire dans le tènement de Campaure, obtiennent de la jurade la concession du terrain d'une ruelle dite *de Londres*, à la charge par eux d'un service annuel pour le repos de l'ame des jurats défunts. Ceux en exercice y assistaient solennellement jusqu'à ces derniers tems. La ruelle concédée était à côté de celle qui existe sous le nom de St. Dominique.

Du 8 *Avril*. Assemblée des Cent-trente, dans laquelle il est délibéré de demander au roi, 1°. la suppression des trois charges héréditaires de jurat perpétuel, créées par l'édit de Janvier dernier; 2°. le rétablissement du droit de confirmer l'élection à toutes les places municipales; 3°. la modération du prix de la finance des offices des lieutenant-de-maire, assesseurs, contrôleurs et auditeurs des comptes.

Cette délibération ne produisit aucun effet, y ayant eu pendant long-tems des jurats perpétuels, et les fonctions de lieutenant-de-maire n'ayant été électives que par édit de Novembre 1760. Du reste l'administration municipale ne reçut une forme stable que par les lettres-patentes de 1767 et 1772.

Les Cent-trente délibèrent en même tems la levée, aux frais de la ville, d'une compagnie de fusiliers, à offrir au roi pour la guerre.

Du 10 *Mai*. Le duc de Grammont passe à Bordeaux pour aller à Madrid, en qualité d'ambassadeur. Il concourut puissamment aux mouvemens qui eurent lieu

cette année en Espagne et en Portugal. C'était le duc de Berwick, depuis commandant de la Guyène, qui était à la tête des troupes françaises; elles déconcertèrent singulièrement les desseins de l'archiduc Charles, qui s'était fait couronner roi d'Espagne.

Du 19 *dudit.* La jurade annulle un contrat antérieurement passé avec les maîtresses sages-femmes, pour nourrir les enfans-exposés. Il est arrêté de moyenner un arrangement avec l'hôpital de la manufacture, pour y mettre ces derniers comme autrefois. Cette délibération n'eut pas de suite, l'hôpital St.-Louis ayant été peu après établi à cet effet, par les soins de l'Archevêque M. de Bezons.

Le 28 *dudit.* Le maréchal de Montrevel, nommé commandant en chef de la Province, à la place du marquis de Sourdis, fait son entrée à Bordeaux en cette qualité. Ce seigneur, que sa bravoure et son esprit avaient élevé, de simple officier, au plus haut grade militaire, et dont Turenne avait admiré la valeur, mourut subitement, comme une femmelette, pour avoir vu verser sur lui une salière, étant à table chez le duc de Biron.

Du 30 *Juin.* Réjouissances solennelles en mémoire de la prise de Suze, faite il y a 18 jours par le maréchal de la Feuillade.

Du 26 *Juillet.* Les jurats, désirant asseoir la taxe du pain sur des données fixes, rendent une ordonnance portant injonction à tous boulangers et marchands de bled ou de farines, de faire dorénavant chaque semaine à l'Hôtel-de-ville la déclaration assermentée du prix de leurs ventes et achats. Le résultat de ces déclarations

servait de base à la taxe du pain qui avait lieu tous les samedis à Bordeaux, avant la révolution. Cela s'appelait ici *faire le fourleau*, comme qui dirait faire le lot des fours.

Du 23 *Août*. Installation du vicomte de Segur-Cabanac dans les fonctions de lieutenant-de-maire. On voit dans le registre municipal, qu'il y signe *soûmaire*. C'était l'ancien nom de cette place, qui dès ce moment est devenue triennale et charge de finance, d'élective qu'elle était auparavant.

Du 1er. *Septembre*. Quoique les notables, assemblés au conclave de la Ville, eussent procédé, dans les formes ordinaires, au renouvellement de la moitié de la jurade, sortant de charge cette année, on reçoit aujourd'hui une lettre de cachet, par laquelle MM. de Queyssac, écuyer; Tanesse, avocat, et Drouillard, bourgeois, sont nommés jurats perpétuels.

Le Parlement renouvelle l'arrêt qu'il avait donné en 1700, pour la taxe des chairs à Bordeaux; en conséquence, le prix en est ainsi réglé, savoir : bœuf, 5 sous la livre, mouton 7, veau 8, et cochon 6; le tout livre carnassière.

Du 5 *dudit*. Il est formé aujourd'hui à la Bourse une assemblée générale des marchands et négocians de cette Ville, pour délibérer sur la manière d'y établir la chambre de commerce de Guyène, et de pourvoir à ses dépenses.

Du 15 *Septembre*. Ordonnance portant défense de vendanger dans la banlieue et juridiction de la Ville, avant que la cloche de l'hôtel-commun de Bordeaux n'ait sonné, en signe de permission générale, et ce à

peine de 1,000# d'amende. Cette défense est fondée sur la coutume générale de France, qui accordait aux seigneurs hauts-justiciers le droit de faire publier l'ouverture des vendanges dans leurs terres. Il n'y avait communément que les tenanciers dont les vignes étaient closes, qui n'avaient pas besoin de cette permission. Dans la jurisdiction de Bordeaux, aucun propriétaire n'était dispensé du ban de vendanges. Les jurats accordaient une permission avant le terme à ceux qui la demandaient. On publiait ce ban au son de la grosse cloche du béfroy, le jour de la St. Michel. Cette coutume a été observée jusqu'en 1790. Plusieurs arrêts du Parlement en ont prescrit l'observation et condamné les infracteurs à diverses époques. Voyez Dupin sur Automne, page 525, et le nouveau Commentaire sur les coutumes de Bordeaux, pag. 452.

Du 5 Octobre. On fait à Bordeaux de grandes réjouissances en mémoire de la victoire remportée par le comte de Toulouse sur les flottes anglaise et hollandaise combinées devant Malaga. Ce combat, glorieux pour les Français, ne fut pas aussi utile à l'Espagne qu'il pouvait l'être, suivant le P. Hénault, parce qu'on n'attaqua pas de nouveau le lendemain les ennemis, dont cette seconde action aurait amené la perte totale. Il s'agissait de reprendre Gibraltar sur les Anglais qui venaient de l'enlever aux Espagnols.

Pour figurer dans ces cérémonies publiques, la Ville donnait alors 300# au sous-maire, à chaque jurat, ainsi qu'au procureur syndic, et au clerc de ville la somme de 100 francs. C'était ce qu'on appelait la *robe de livrée*.

Cette année vit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui tremblait pour sa capitale, donne la loi dans l'empire. L'Espagne, jusques-là tranquille, entre en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie. Trois souverains d'Italie sont chassés de leurs états. Un roi de Pologne est détrôné; et la France, qui n'avait eu depuis long-tems que des succès, éprouve d'éclatans revers.

FERRETO, doge de Gênes.

STANISLAS I, roi de Pologne.

JOSEPH I, empereur d'Allemagne et roi de Boheme.

Du 23 *Janvier* 1705. On accorde en jurade, à l'opérateur Roger, la permission de dresser un théâtre pour distribuer des remèdes, et y faire danser des ballets et des sauteurs sur la corde. Ces baladins ambulans s'établissaient dans des baraques, et étaient assujettis à une police spéciale.

Le 6 *Juillet*. La princesse des Ursins venant de Paris, arrive à Bordeaux aujourd'hui. La mention que le registre municipal fait du passage de cette dame, annonce le crédit dont elle jouissait. C'était une femme de beaucoup d'esprit et d'ambition. Elle a joué à Paris, à Rome et à Madrid un rôle important par ses intrigues. Louis XIV craignant sa trop grande influence en Espagne, l'en avait fait renvoyer l'année précédente. Elle s'y fit rappeler par la reine, sur laquelle elle conserva encore son empire pendant dix ans que dura sa faveur en cette cour.

Du 13 *dudit*. Enregistrement d'un arrêt du conseil du 29 précédent, portant rétablissement de l'ancien privilége qu'avait la Ville, de présenter tous les ans trois sujets pour chaque ordre de candidats qui avait droit d'élection aux places municipales, et sur lesquels le roi choisissait un jurat. Nous ignorons à quelle occasion

Bordeaux avait acquis, puis perdu ce précieux droit de présentation.

Le même jour, les jurats accordent à une troupe, dite royale, la permission de représenter la comédie. Ce fait prouve que le spectacle à Bordeaux était alors ambulant. On ignore à quelle heure, quels jours de la semaine, et pour quel prix il se donnait.

Le 4 Juillet, les juges et consuls des marchands de Bordeaux, suivant l'arrêt du conseil du mois de Mai précédent, convoquent, à l'hôtel de la Bourse, vingt des plus anciens de leurs collégues, pour procéder à l'élection des six directeurs de la Chambre du commerce de Guyène. On trouvera la série de ces élections dans les *Rôles bordelais*, qui formeront la quatrième partie de ces Annales.

Du 9 Août. Sur la demande des jurats, et attendu la grande sécheresse du tems, il y a aujourd'hui une procession solennelle à la fontaine de Figueyreau, où le chapitre St. Seurin mouille la verge de St.-Martial. *Il tomba aussitôt une si grande quantité de pluie*, dit le registre des délibérations de l'Hôtel-de-ville, *qu'il fallut suspendre la cérémonie et se retirer en hâte.* Ce reliquaire, qu'on dit avoir été un morceau du bâton pastoral de l'apôtre de Guyène, les Bordelais, suivant la tradition, l'empruntèrent jadis du chapitre de Limoges, pour chasser certain dragon aîlé, qui jouait à Bordeaux le rôle du Minotaure de Crète. Les Chroniques font mention de plusieurs processions où la verge de St.-Martial opéra un pareil miracle, dont l'authenticité est revoquée en doute par plusieurs bons critiques qui vont jusqu'à nier l'apostolat de ce saint.

Du 26 dudit. Installation des nouveaux jurats : MM. de Gombaud-Lagrange, écuyer; d'Albessard, avocat; de Minvielle-Bessant, marchand.

Du 8 Septembre. Réjouissances publiques en mémoire du succès obtenu le 16 Août, par les armées françaises en Lombardie, où la bataille de Cassano décida la retraite du Prince Eugène. Il fut blessé à cette action sanglante, et Vendôme y eut un cheval tué sous lui.

Du 18 Novembre. Les chaises à porteurs étaient alors très-connues à Bordeaux, puisqu'on en louait sur les places publiques. Une ordonnance de police de ce jour affecte les carrefours de St.-Projet, de l'Hôtel-de-ville, de Ste.-Colombe et du Chapeau-Rouge, pour le placement ordinaire des porteurs de chaises.

Durant cette année, fut transféré prisonnier au Château-Trompette, D. Philippe de Gusman, marquis de Léganez, seigneur accrédité d'Espagne. Philippe V l'en fit déporter, le soupçonnant d'y avoir été l'espion de la maison d'Autriche.

Du 9 Janvier 1706. L'édit de Juillet dernier semblant donner atteinte aux priviléges des bourgeois, concernant la taille, le conseil des Cent-trente, délibère d'écrire en cour pour le maintien des priviléges bordelais, et de demander l'abonnement au droit sur l'entrée des vins et eaux-de-vie, avec la suppression des préposés à la perception de ce droit, établi par un édit d'Octobre de l'année précédente.

JEAN V, roi de Portugal.

Le 28 dudit mois. On tient à ce sujet une nouvelle assemblée qui arrête de s'en rapporter aux jurats, pour ces arrangemens avec le domaine.

Du

Du même jour. Réjouissances en mémoire de la prise de Nice et du château de Montmélian.

Le 27 Mars, Henri Vielles, directeur d'un spectacle ambulant, obtient la permission de faire représenter la comédie par sa troupe, à condition de donner une représentation pour la ville, une autre pour l'hôpital St.-André, et d'envoyer tous les jours aux jurats des billets d'entrée à leur disposition. On voit que le tribut levé sur les théâtres est ancien.

Du 25 Août. Installation des nouveaux jurats, MM. de Senaut, écuyer; Tournayre, avocat; et Saige, bourgeois.

Au mois d'Octobre, il y a à Bruges, près Bordeaux, un camp de 2000 hommes, attendu que l'on craignait une descente des Anglais en Médoc.

1707. De toute ancienneté, le maire de Bordeaux avait toujours désigné parmi les jurats un suppléant, qui exerçait son autorité en son absence. Nos chroniques n'ont pas exactement conservé le nom de ces sous-maires. Les plus anciens qu'elles font connaître sont Guillaume Dissante, qui l'était en 1292; Jean de Richard en 1347; Jean de Puidufon, soudan de Latran, qui l'était en 1451. Lors de la réduction de Bordeaux, Charles VII conserva cette place, qui devint alors triennale. Le baron d'Essenault s'en était démis en 1703; elle fut érigée, l'année suivante, en charge perpétuelle, et à la nomination du roi, en faveur du vicomte de Segur-Cabanac. Celui-ci étant décédé, son fils fut pourvu de son office. Il est installé *le 22 Mars* 1707, en qualité de conseiller-lieutenant de maire. Le lendemain il prête serment, aux formes d'usage, dans l'église collé-

MARI, doge de Gênes.

LOUIS-GEORGES, margrave de Bade-Baden.

giale de St.-Seurin, sur ce qu'on appelait *la Relique de St.-Fort*, dont nous parlerons plus bas.

Le 8 *Avril.* Les jurats donnent à J. Pointé la tour de la Ville qui était au coin de l'Ormée de Ste.-Eulalie, pour y veiller à la conservation des arbres d'où cette promenade avait pris son nom. Ce fut d'abord un endroit célèbre dans les tems des troubles de Bordeaux, comme nous l'avons dit précédemment à la page 57. Il devint ensuite un lieu d'agrément. Dans ces derniers tems, on l'appelait *Plateforme du château du Hâ*, attendu son élévation d'environ 10 mètres. Cette terrasse fut en partie détruite, quand M. de Tourny fit commencer une nouvelle maison-de-force; le reste fut rasé lorsque le petit séminaire y fit son jardin.

Du 24 *Mai.* Réjouissances publiques en mémoire de la victoire d'Almanza, qui assura sa couronne au roi d'Espagne. Ses troupes étaient commandées par le duc de Berwick, qui fut depuis commandant de la Guyène. Les Français, au lieu de se réjouir d'une bataille gagnée pour un gouvernement étranger, qui leur coûta tant, eussent mieux fait de vaincre pour eux-mêmes à Turin et à Oudenarde.

Du 4 *Juin.* Le registre municipal apprend que les marguilliers de Ste.-Eulalie sont venus aujourd'hui inviter les jurats à assister à la procession des corps saints, qui se faisait alors dans le cimetière de cette église. Dans les derniers tems, aucune autorité civile n'assistait à cette procession, quoiqu'elle se fit jusqu'en 1790 autour d'une partie de cette paroisse, avec la plus grande pompe, et que la cloche de l'Hôtel-de-ville sonnât au passage du cortége sur les fossés.

Du 7 Juillet. Le Parlement enregistre un arrêt du conseil du 26 Mai 1705, et des lettres-patentes du 14 Août 1706, portant établissement de la chambre du commerce de Guyène, établie à Bordeaux. Les directeurs dont elle est composée étaient cependant en fonction deux ans avant cet enregistrement, d'après l'*Instruction sur la jurisdiction consulaire*.

Du 12 Septembre. Installation des nouveaux jurats qui sont, pour cette année, MM. de Bonnaud, écuyer; Dussol, avocat; Partarrieu, bourgeois.

Le 14 Novembre. Installation de M. Dessenault, jurat, dans la place de conseiller-lieutenant-de-maire alternatif et mi-triennal.

Du 14 Décembre. Après plusieurs victoires que le duc d'Orléans avait remportées en Portugal, il va à Paris, et passe à Bordeaux aujourd'hui en revenant d'Espagne, et en y retournant le 28 Février suivant. Dans l'un et dans l'autre passage, il loge à la mairie qui était alors dans la rue des Ayres.

Le 13 Mars 1708. On ressent à Bordeaux quelques secousses d'un tremblement de terre, vers 5 heures du matin. Il n'occasionne aucun accident; et les registres de la jurade sont les seuls monumens qui nous apprennent que ce tremblement se fit sentir quelques tems en divers endroits.

FREDERICK-JACQUES, landgrave de Hesse-Hombourg.

Du 23 Avril. Installation de G. Dubosq en qualité de clerc-secrétaire de la Ville, à la place de son père. Il prête le serment d'usage dans l'église de St.-Seurin, sur les bras et relique de St.-Fort. Le procureur-syndic était également astreint à cette cérémonie, en entrant en fonctions. Cela ne viendrait-il pas de ce qu'au-

trefois cette église était la cathédrale, ou que son St. Fort était le plus considéré de tout le pays. Cependant il n'est pas nommé dans la légende. Il paraît que les chanoines de cette collégiale ont fait un martyr d'un reliquaire appelé *Fors* dans nos anciennes coutumes, et sur lequel elles ordonnaient de faire le serment décisoire en plusieurs circonstances. Voyez à ce sujet la Dissertation préliminaire du commentaire sur les coutumes de Bordeaux, par les frères Lamothe, pag. 21.

Du 23 *Mai*. Les exercices des Funambules ne sont pas d'invention récente, puisqu'aujourd'hui les jurats permettent à une troupe de sauteurs de corde de faire leurs tours, et de représenter des scènes italiennes, dans une barraque qu'elle fait construire au Chapeau-rouge. La délibération porte aussi que les représentations pourront être annoncées par affiche, en la manière accoutumée. Ainsi, dès cette époque, on placardait l'annonce des spectacles.

Le 2 *Août*. Installation des nouveaux jurats, MM. de Tarneau, écuyer; Beaune, avocat; et Chaumeton, bourgeois.

Du 6 *Septembre*. Le parlement enregistre les lettres de lieutenant de roi dans la province, en faveur du marquis de Noailles, fils du maréchal de ce nom. La requête fut plaidée par l'avocat Levasseur.

Le 17 *Novembre*. Les promenades publiques manquant à Bordeaux, la jurade délibère aujourd'hui d'en former une sur les fossés, et charge MM Drouillard et Chaumeton de veiller à la plantation qui eut lieu, d'une allée d'ormeaux depuis la rue Leyteire, jusqu'à celle du Hâ. Cette allée subsiste encore, et nécessites

rait quelques réparations. Il est en même tems délibéré de faire un quai le long de la rivière, depuis la porte des Salinières jusqu'à celle de St.-Pierre.

Du 25 Novembre. Les jurats assistent, dit leur registre, à l'oraison-funèbre de Ste. Catherine, prononcée au collége de Guyène par le professeur de Rhétorique. De nos jours le même professeur faisait réciter, par ses écoliers en soutane, quatre panégyriques de cette sainte, chacun d'un genre différent et en latin. Cela se débitait dans l'église des Carmes, lieu des assemblées de l'université, et devant elle seulement.

Un édit de cette année confirme les priviléges de Bordeaux; et les places créées pour la milice bourgeoise sont achetées par la jurade qui, par ce moyen, en a la distribution à son plaisir, comme par le passé.

Le marquis d'Antin, originaire de la Guyène, est créé directeur-général des bâtimens du roi.

FREDERIK - AUGUSTE I, roi de Pologne. CORNARO II, Doge de Venise. CHARLES - GUILLAUME, margrave de Baden-Dourlach.

1709. Cette année fut remarquable dans toute l'Europe, par le froid excessif qu'on y ressentit. On l'appelle à Bordeaux le *grand hyver*. Le thermomètre y tint à 15 degrés pendant trois semaines. Durant ce tems, les passages sur les rivières de Dordogne et de Garonne furent impossibles; et en certains endroits on les faisait en voiture. Dans la nuit du 5 au 6 Janvier, lisons-nous dans un livre de raison d'un père de famille (1), le froid commença si rude, qu'on ne pou-

(1) M. Degrange, habitant de Guitres. Nous avons également composé cet article des détails trouvés dans les registres de la Jurade, et dans des manuscrits très-précieux qui nous ont été récemment communiqués par M. C...., ancien Magistrat de cette Ville.

vait respirer qu'avec beaucoup de peine. Trois jours après, il tomba une telle quantité de neige, qu'il en resta sur la terre deux pieds d'épaisseur. Cela ajouta à la rigueur de la saison et rendit les chemins impraticables, sur-tout après le dégel. Pendant deux mois, on grelotait auprès du feu. Le pain était si gelé, qu'il fallait le tenir sur le foyer, pour pouvoir le couper. Le vin était glacé dans les *barriques*, et chacune d'elles n'en fournissait que vingt pots de liquide. Les eaux-de-vie, qui se trouvaient à 38 francs, ont monté à 160# les 32 veltes, et les vins à 170# le tonneau, pris dans les *chays*. Presque tous les arbres du pays périrent, particulièrement ceux de la forêt du Cypressa devant Bordeaux, qui étaient très-vieux. Il n'est sur-tout resté sur pied aucun arbre fruitier.

Lors du dégel, les fromens ont péri dans les champs de bon fonds; il n'en est resté que dans les terres maigres et sabloneuses, de manière que le froment après la récolte valut 6# le boisseau. Le parlement ordonna la formation d'un pain de méture, composé d'une partie de froment et de deux de seigle; mais on ne trouva pas assez de grains pour faire ce pain. Il fallut y joindre un quart de diverses racines potagères. Les boulangers ne pouvant travailler commodément chez eux, la jurade fit construire des fours à cette occasion près Sainte-Croix, d'où est venu le nom d'une ruelle de ce quartier, appellée en ce moment rue des Fours. On y faisait cuire le pain, qui est aussi mauvais que celui, qui se vend chez les boulangers. Le prix en est fixé à 34 sous 8 deniers les 16 livres: auparavant le pain noir de même poids valait 14 sous 8 deniers.

Les navires qui étaient en rade souffrirent beaucoup, sur-tout au dégel qui ne commença que le 23 de ce mois.

Pendant toute la durée du froid, les boutiques restent fermées à Bordeaux. La désolation et la misère sont grandes en cette ville. Cependant il ne s'y commet aucun désordre. Les habitans montrent autant de résignation et de calme dans cette circonstance, que leurs Magistrats déployent de surveillance et de zèle, pour en adoucir la rigueur.

On apprend par un manuscrit trouvé chez les Jacobins de Bordeaux, qu'un pareil hyver s'était fait sentir dans cette Ville, 366 ans auparavant. Durant celui de 1788, le thermomètre monta plus haut que dans aucun des hyvers connus; cependant il ne fit pas tant de froid qu'en 1709, parce qu'il ne fut pas de durée.

Du 22 Janvier 1709. Installation de M. Drouillard, en qualité de Jurat perpétuel.

Du 7 Février. Le sieur Gobain, maître écrivain de Bordeaux est créé Professeur de tenue-de-livres au Collége de Guyène, avec 400# d'appointemens, qu'on retrancha d'autant sur ceux des maîtres publics des langues Anglaise et Hollandaise. Une pareille délibération honore la Jurade d'alors, qui se montra si soigneuse de fixer dans cette Ville un Professeur, dont les connaissances devaient contribuer au progrès du commerce. On trouvera des détails sur ce professeur dans notre *Panthéon d'Aquitaine.*

Du 16 Sept. M. Amelot, ambassadeur de France en Espagne, passe à Bordeaux, pour aller travailler à une négociation pressante en Espagne.

Du 2 Octobre. Installation de M. Pontoise, avocat, en qualité de Jurat perpétuel, alternatif et mi-triennal.

Du 16 dudit. Arrivée de M. de Courson, nommé intendant de la généralité de Guyène. Il était fils de M. de Lamoignon, premier président au parlement de Paris.

Du 3 Novembre. Installation des nouveaux jurats, MM. Demons, éc.; Giniez, avocat; Merle, bourgeois.

Du 2 Décembre. MM. de Mondenard, écuyer et Chaumeton, citoyen, sont installés en l'office de 3e. et 5e. jurats perpétuels, alternatifs et mi-triennaux.

Du 29 dudit. Installation de M. Melchior Lavaud, en qualité d'avocat du roi, à l'Hôtel-de-ville. Cet office, ainsi que celui de jurat perpétuel, a été depuis supprimé.

Les impériaux gagnèrent vers ce tems la fameuse bataille de Malplaquet, qui, quoique funeste à la France, fut glorieuse pour ses armées, par le courage qu'elles y déployèrent, et par le talent que Villars et Boufflers y montrèrent. D'un autre côté, le comte Dubourg, sauve la Haute-Alsace, le duc de Noailles bat les Portugais en Catalogne, et Dillon met en fuite le général Rebender, vers Briançon.

Bataille de Pultawa, qui fut le terme des prospérités de Charles XII, et celui des défaites du Czar, Pierre le Grand.

Durant cette année, il y a en plusieurs endroits de France quelques soulévemens, excités par la cherté du pain et par les malheurs de la guerre.

En Janvier 1710. La police fait mettre en prison les bayles-boulangers

bayles-boulangers, pour s'être permis d'augmenter le prix du pain, sans autorisation.

Du 3 Février. Les Cent-trente s'assemblent aujourd'hui pour continuer le renfermement des mendians dans l'enclos, dit d'Arnaud Guyrault, et aviser aux moyens de pourvoir à leur subsistance. Nous ne trouvons que cette simple note dans le registre des délibérations de la jurade. Il paraît que les Cent-trente n'avaient point de registre particulier, quoique leurs assemblées fussent autrefois très-fréquentes, et qu'on s'y occupât d'objets majeurs. Elles se composaient cependant des véritables représentans immédiats de la cité. Leur pouvoir et leur surveillance ont été de tout tems jalousés par les jurats. On n'a pas oublié la conduite que ces derniers tinrent en 1787 et 1788, pour empêcher la réunion des Cent-trente, dont la convocation était hautement réclamée par tous les citoyens, dans des circonstances qui seront rappelées en leur lieu.

Le 4 Avril. Il est permis à une troupe de danseurs de corde de faire ses exercices et de représenter des pièces comiques dans la salle du jeu de paume (1) du sieur Barbaries, à la charge d'une représentation au profit de l'Hôpital.

---

(1) Ce jeu était pratiqué à Bordeaux de très-ancienne date. On trouve dans Automne, sur l'article 39 de la coutume, un arrêt de 1599, qui rescinde un contrat de location entre deux *paumiers*, attendu que la peste survenue dans cette Ville, empêchait de tenir une maison, où était établi un jeu de paume. Baurein nous apprend, dans ses recherches sur les rues de Bordeaux, qu'en 1660, Louis XIV alla visiter une salle située rue des Ayres, où l'on jouait à la paume, que les Bordelais appelaient *le jeu de Talbot*.

Le registre municipal de ce mois, en faisant mention du convoi de l'épouse du jurat Chaumeton, parle des Irlandais qui portaient le corps de la défunte. Les ècclésiastiques de cette nation étaient établis, depuis 1654, dans un séminaire où l'on élevait des prêtres, qui étaient utiles pour desservir le diocèse. La modicité de leurs revenus les obligeait de porter les morts aux enterremens, afin de pouvoir vivre. Ils ont rempli jusqu'en 1784 cet office, qui paraît peu décent pour des prêtres, quand il n'est pas gratuit.

Dans le mois de Mai de cette année, il tombe à Bordeaux une si grande quantité de chenilles, que les rues, les murailles et les chambres des maisons en sont toutes couvertes jusqu'au 15 Août. On craignit que cela ne fut le prélude de quelque maladie contagieuse. Mais on en en fut quitte pour des fièvres pourprées, qui régnèrent beaucoup durant cet été.

Du 20 Août. Installation des nouveaux jurats, MM. de Mons, écuyer; Dumas, avocat; Piedcourd, bourgeois-marchand.

La livre carnassière de viande est taxée en jurade, ainsi qu'il suit : bœuf 5 sous; veau, 8 sous; mouton et cochon, 7 sous.

Du 30 dudit. Le duc de Vendôme passe à Bordeaux pour se rendre à Valladolid, où l'attendait le roi d'Espagne, pour lui donner le commandement de ses troupes. Les talens de ce général contribuèrent beaucoup à affermir sur son trône Philippe V, que les alliés avaient forcé de quitter la capitale de ses états. Ce monarque les reconquit bientôt après, et témoigna sa reconnaissance à Vendôme, par toute sorte d'honneurs.

Du 30 *Mars* 1711. Les jurats permettent à Jacques Pelet, d'établir une manufacture de savon, rue Saint-Esprit aux Chartrons. C'est un des premiers établissemens en ce genre. Il ne prospéra pas plus que d'autres semblables, qu'on a fait dans ces derniers tems.

CHARLES VI, roi de Sicile.
IMPÉRIALE, doge de Gênes.

Du 30 *Août*. Le Parlement confirme une sentence, par laquelle les jurats avaient condamné le corps d'un suicidé, à être traîné sur la claye par le bourreau, la face en terre, à rester ensuite pendu à la demi-lune de la porte Saint-Julien, pendant 24 heures, et à être enfin jetté à la voierie. Nos anciennes coutumes, en prescrivant ce supplice, y avaient ajouté la confiscation de biens, qui n'avait plus lieu. Il n'y a guères plus de trente ans qu'on fit, pour la dernière fois, une semblable exécution pour suicide.

Du 7 *Sept*. Les nouveaux jurats installés aujourd'hui sont MM. de Charmail, écuyer; Tillet (1), avocat; Menoire, bourgeois.

du 17 *dudit*. Passage du prince de Galles (seul fils et héritier de Jacques II, ci-devant roi d'Angleterre), sous le nom du chevalier de Saint-Georges. Il loge, avec sa suite, à la mairie, où le maréchal de Montrevel le traite avec beaucoup de magnificence, pendant les trois jours qu'il séjourna à Bordeaux. On ne lui fit aucune visite d'étiquette, cependant il eut un piquet de cavalerie pour sa garde. Le motif du voyage de ce prince est inconnu. Il doit être fondé, ou sur les préliminaires de Londres, ou sur les conférences projettées d'Utrecht.

---

(1) C'est le dernier continuateur des Chroniques. Il est mort en 1722, et non en 1772, comme on l'a imprimé par erreur à la page 10.

Au mois d'Octobre, on commence à bâtir la fontaine qui est encore sur la place Saint-Projet, et celle qui subsista jusqu'en 1732, près la croix de la porte du Chapeau-Rouge.

En ce tems-là, le prix commun du boisseau de froment étant à 9^{tt} 3^{s}, la livre de pain est taxée, savoir : Choine 2^{s} 3^{d}. Pain co 1^{s} 9^{d}. brun 1^{s} 4^{d}.

Du 2 Février 1712. Passage à Bordeaux du duc d'Aussun et du comte de Bergues, plénipotentiaires que S M. C. envoit pour négocier en son nom à Utrecht. Le congrés pour la paix était ouvert dans cette ville, depuis le 29 du mois précédent. La France et l'Espagne y signèrent, le 11 Avril 1713, un traité avec l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Hollande et la Savoie.

Du 15 Mars. Catafalque solennel dans l'église de Saint-André, où l'on prononce l'oraison funèbre du Dauphin et de son épouse, en présence de tous les corps civils et religieux.

Du 8 Juin. La Garonne se déborde durant une semaine, depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux; *et de mémoire d'homme on n'avait vu si déplorable inondation et souberne*, disent les registres de l'Hôtel-de-ville. La plus grande élévation des eaux parut le 11 de ce mois. Il en résulta une grande disette dans l'Agenais, où ce débordement est encore célèbre sous le nom d'*Ayguat de Saint-Barnabé*. Févret en cite une relation dans sa *Bibliothèque historique*.

Du 25 Août. Installation des nouveaux jurats, MM. de Montaigne-du-Taillan, écuyer; Fauquier, avocat; Bruneau, marchand.

Du 29 Sept. Réjouissances publiques à Bordeaux en

mémoire des victoires remportées par le maréchal de Villars et le duc de Broglio, à Denain, à Douai et sur la Scarpe.

En ce tems la livre de pain était taxée à Bordeaux, savoir : le choine 2^{s} 1^{d} ; le pain co 1^{s} 8^{d} ; le pain brun 1^{s} 2^{d}.

Le maréchal duc d'Albret, gouverneur de Guyène depuis 1671, meurt à Paris le 6 Novembre de cette année, âgé de 67 ans. La dureté avec laquelle il avait traité les Bordelais, à la suite de l'émeute populaire du 26 Mars 1675, ne lui avait fait que des ennemis dans cette Ville.

FRÉDERIC-GUILLAUME I, roi de Prusse.

VICTOR-AMÉDÉE, roi de Naples.

GIUSTINIANI, doge de Gênes.

CHARLE-LÉOPOLD duc de Mecklembourg-Schwerin.

Du 3 *Mai* 1713. Le Parlement enregistre les lettres-patentes d'établissement de l'Académie royale des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux, données à Fontainebleau le 5 Septembre précédent. Cette société a éprouvé diverses variations dans sa composition, par l'effet de ses réglemens successifs. Suivant ses statuts d'organisation, elle fut composée d'académiciens ordinaires, d'associés et d'élèves. Chacune de ces trois classes ne pouvait être que de vingt personnes. En 1738, celle des élèves fut supprimée, jusqu'en 1744, que l'on y substitua une classe d'académiciens-correspondans. En 1776, les seuls académiciens ordinaires avaient un droit aux places d'officiers de l'académie. Alors ces distinctions furent abolies. Elle n'admit plus que de simples académiciens résidans ou non-résidans et des correspondans, qui tous eurent les mêmes droits. Elle fit confirmer cette amélioration dans son organisation, par lettres-patentes du 20 Juillet 1781.

Par le titre d'établissement, le duc de la Force fut

déclaré protecteur de cette compagnie, à la formation de laquelle il contribua beaucoup. En 1715, il y fonda un prix annuel, pour le meilleur ouvrage de physique, dont l'académie a jusqu'ici donné le sujet et jugé l'exécution. C'est une médaille d'or de la valeur de 300# portant d'un côté dans une couronne ces mots, *crescam et lucebo*, et à l'exergue : *præmium Academ. Burdig.* ayant pour ame un croissant, qui est l'écusson de l'académie. Sur le revers sont les armes du fondateur du prix, avec son nom ainsi en légende : *Henr.-Jac. Nompar de Caumont, protect.*

Le goût des sciences et des arts, entr'autres de la musique, avait réuni depuis plusieurs années un certain nombre de Bordelais qui furent les fondateurs de cette académie. Les lettres-patentes d'érection nomment MM. de Gascq, Leberthon, César, Caupos, Sarrau-de-Boinet et Sarrau-de-Vésis, Mellon, les abbés Bellet et Olivier et les docteurs Bellet et Cardose. Ils se rassemblaient dans des maisons particulières pour y tenir leurs conférences et donner entr'eux de petits concerts. Nous avons vu des cahiers de symphonie qui y ont servi, et qui portent pour devise, *concordant omnes*. Il est même présumable que cette réunion était une suite de celle qui avait eu lieu plus anciennement chez le président de Salomon, dont nous parlerons au *Panthéon d'Aquitaine*.

On a essayé de ridiculiser ces assemblées, dans les *Académistes* de St.-Evremont, dans un pamphlet contre *l'académie de l'aoucat-roustit*, et dans les *Avantures de Membrot*, ou du *Chevalier bordelais*, impr. en 1711, 1 vol. in-12. Quoiqu'il en soit des plaisanteries

lancées contre cette société, et du mouton rouge de *Candide* que lui fait examiner Voltaire, l'académie de Bordeaux, l'une des plus anciennes de province, fut celle de France dont les sujets de prix ont été constamment marqués au coin de l'utilité. Mairan, Castel, Jacobi, Tillet, Lebœuf, Parmentier, ont concouru pour les obtenir. Montesquieu lui-même a fait plusieurs dissertations pour ses séances; et l'on sait qu'il trouva dans plusieurs de ses confrères à cette académie, de bons juges de son ESPRIT DES LOIS, et d'utiles conseils pour la perfection de cet ouvrage immortel.

Du 14 *Juin*. On célèbre aux Capucins la canonication de St. Felix de Cantalice, frère quêteur de cet ordre à Rome. Tous les corps civils et ecclésiastiques assistent à cette cérémonie, et s'acheminent processionnellement de l'église St.-André vers ce couvent. Le 20 d'Août suivant on fit aux Dominicains pareille cérémonie en l'honneur de Pie V, dont le bordelais Barreyre a écrit la vie.

Du 27 *dudit*. Publication solennelle du traité de paix conclu à Utrecht. On chante le surlendemain un *Te Deum* à St.-André, où tous les corps assistent. Il y a ensuite gala à l'Hôtel-commun, et le soir illumination dans toute la Ville.

Du 3 *Juillet*. Enregistrement des lettres-patentes de gouverneur de la province, en faveur du duc du Maine, présentées par M. de Chambonas, un de ses gentilshommes, et plaidées par M. Lauvergnac, ci-devant jurat-avocat.

Du 14 *Septembre*. Réjouissances ordonnées pour la rise de Landau faite par Villars, le 24 Août dernier.

Le 19 *dudit*. Sont installés jurats, MM. de Verthamon, écuyer; Fortin, avocat; Lamarre, bourgeois.

En ce temps, le prix moyen du boisseau de froment étant à Bordeaux à 6# 15s, la livre de pain est taxée ainsi qu'il suit : le choine 1s 9d; le pain blanc 1s 4d; le pain noir 1s.

Le 2 *Mai* 1714, M. Joseph Gillet de la Caze, est installé au Parlement de Bordeaux, en qualité de premier président, dont il fut le vingtième. Il succédait à M. Dalon, qui avait donné sa démission, l'année précédente.

GEORGES I, roi d'Angleterre.

AUGUSTE-GUILLAUME, duc de Brunswick-Wolfembuttel.

Du 13 *dudit*. Publication solennelle de la paix conclue entre la France et l'Empire germanique. Les deux puissances en avaient signé le traité à Radstat, le 6 Mars précédent. Il remettait les choses sur le pied où elles étaient après la pacification de Riswick.

Le 21 *Juin*. Enregistrement des lettres-patentes portant formation de l'hôpital St.-Louis, pour servir aux enfans-exposés de cette ville. Cet établissement ne reçut pas de suite son exécution. Il fut confirmé en 1716 par Louis XV. L'archevêque Bezons contribua beaucoup à cette utile institution, en en confiant le service à des sœurs-grises. La maison a resté au coin des rues Bouhaut et Mingin jusqu'en 1775, que cet hôpital a été réuni à celui de la Manufacture. Alors l'habit rouge qu'on donnait aux bâtards, fut changé en bleu; c'était la couleur de l'habit des enfans orphelins qui étaient admis par l'institution de la Manufacture.

Le 18 *Septembre*. Sont installés jurats MM. Barbe du Verger, écuyer; Beaune, avocat; Piffon, bourgeois.

Du premier Décembre. Publication solennelle de la paix

paix conclue par la France avec l'empereur Charl VI et les princes d'Allemagne; ce traité, signé à Baden en Argaw, le 7 Septembre précédent, était presque sur les bases de celui de Radstatd.

Pendant ce mois, le prix commun du boisseau de froment s'étant trouvé de 7# 16ˢ, la jurade taxe la livre de pain ainsi qu'il suit : choine à 2ˢ 2ᵈ, pain blanc à 1ˢ 8ᵈ, et pain noir ou brun à 1ˢ 2ᵈ.

Le marquis d'Estrades, maréchal de camp, est nommé par le roi, maire de Bordeaux. Son père avait eu l'agrément pour cette place, en survivance; mais il ne s'était pas fait recevoir. En sorte que celui dont il est question dans cet article était le successeur de son grand père.

Du 4 Février 1715. Passage de la princesse des Ursins, qui loge au gouvernement. Elle revenait de Madrid, d'où la jeune reine lui avait ordonné de sortir, à sa première visite.

Le 11 de ce mois, on fait la bénédiction solennelle de la grosse cloche de l'Hôtel-de-ville, qui s'était cassée en 1713. L'archevêque fit la cérémonie, étant parrain, le gouverneur de la provine, et marraine l'épouse de l'intendant. Cette cloche ayant été manquée, fut refondue dans l'arsenal, l'année suivante, par un fondeur de Bayonne, nommé Ducrabon. Elle fut augmentée de deux quintaux de plus que l'ancienne, qui en pesait cent.

Du 27 dudit. Les jurats délibèrent qu'il sera planté une allée d'ormeaux sur le port, depuis la tour de la cour des Aydes, appelée Luc-Majour, jusqu'à la porte du Caillau. Cette allée ne subsista pas long-tems. On

commence en même tems à bâtir la première façade du port depuis les Salinières jusqu'aux Portanets.

Durant le carême de cette année, le prix de la viande de boucherie fut taxée, par livre carnassière ou de 40 onces, ainsi qu'il suit : bœuf 12ˢ, veau 14, et mouton 13.

Du 11 *Juillet*. Ordonnance de police, qui défend aux écoliers de s'attrouper pour se battre à coups de pierre et de fronde. Ces scènes étaient autrefois fréquentes et meurtrières parmi la jeunesse de Bordeaux.

Du 29 *Août*. Les jurats nouvellement élus sont MM. Barrau de Montville, écuyer; Ledoulx, avocat; Fortis-Duvergier, bourgeois.

Le prix commun du boisseau de froment étant sur la halle à 6ᵗᵗ 17ˢ, le pain est taxé, le choine, à 1ˢ 10ᵈ, le pain blanc 1ˢ 5ᵈ, le pain brun 1ˢ la livre.

Du 29 *Août* 1715. Le prince de Luzace, fils du roi de Pologne, passe à Bordeaux. Il n'est pas visité, voyageant incognito.

Du 14 *Septembre*. Les jurats ayant appris que Louis XIV était mort le premier de ce mois, écrivent à son successeur et au duc d'Orléans, régent de France, pour renouveller le serment de fidélité de la Ville.

Du 20 *Novembre*. La Ville rend les honneurs funèbres à la mémoire de Louis XIV, dans l'église de St.-André. Elle était magnifiquement décorée, avec un catafalque dans la nef. Tous les corps civils et ecclésiastiques assistèrent à cette cérémonie, qui eut lieu à neuf heures du matin. Le cortége partit processionnellement du palais. L'oraison funèbre fut prononcée par un curé de St.-Michel, nommé Grimaud. Elle a été imprimée, et n'est pas sans mérite.

CENTURIONE, doge de Gênes

Du 28 Novembre. Le corps-de-ville députe deux de ses membres vers le nouveau roi Louis XV. Il est alloué à chaque député une somme de 20 francs par jour, en indemnité des frais de voyage et de séjour. Ils obtiennent en cour l'audience, avec ceux envoyés par le Parlement de Bordeaux.

On trouve dans les registres de cette année une délibération, par laquelle Bertrand de Guichaner est reçu *bourgeois par charité*, attendu, disent les jurats, qu'on voulait le faire participer à un legs que M. de Tastes venait de faire aux honnêtes familles indigentes de Bordeaux. Nous avons cru qu'une semblable particularité méritait d'être notée.

Le 16 Mai 1716. Transcription en jurade d'un brévet accordé par le gouverneur de la province aux sieurs *Delaroé*, *Verrier* et *Trouvé*, pour l'établissement public d'une *académie de jeu* à Bordeaux. La concession d'un pareil privilége prête à la réflexion. CHARLES-PHILIPPE, comte palatin. FRANÇOIS-LOUIS de Newbourg électeur de Trèves.

Ce qui n'y prête pas moins, quoique dans un autre genre, c'est la cérémonie publique qui eût lieu à Bordeaux le lendemain, pour obtenir de la pluie. Sur la la demande des jurats, et en leur présence, la *verge de St.-Martial* est portée processionnellement, par le chapitre St.-Seurin, (qui en était possesseur,) à la fontaine de Figueyreau, non loin de cette église. Là, cette relique est étendue sur une nappe d'autel, et plongée dans l'eau par quatre chanoines, avec les prières et formalités d'usage. Il pleut un peu *les jours suivans*, remarque le registre de l'Hôtel-de-ville. Quant à nous, nous remarquerons que c'est la dernière procession de cette espèce qui y soit mentionnée.

Le mardi 14 *Juillet*, à minuit, le feu prend à la salle des spectacles, près le couvent des Petits-Carmes. Les acteurs perdirent leur garde-robe dans cet incendie, et quatre maisons voisines furent brûlées.

Du 10 *Août.* Entrée du duc de Berwick à Bordeaux, en qualité de commandant de la province. Il est complimenté par le sous-maire, M. le comte de Ségur; et après avoir pris possession du gouvernement aux formes d'usage, il va souper à l'intendance, avec son épouse qui l'accompagnait. Le parlement avait enregistré le 6 de ce mois les lettres portant commission pour M. de Berwick. *Montesquieu*, dont il fut l'ami, a écrit son éloge, et parle avantageusement de ses *Mémoires* imprimés.

Le 26 *dudit*, installation des nouveaux jurats, qui sont MM. de Gombaud-Paris, écuyer; Malleret, avocat; St.-Cricq, bourgeois.

Du 30 *Septembre.* La jurade permet à un écuyer de profession, nommé de Gosse, d'établir une *Académie d'équitation* dans l'enclos, dit de Collignan, situé à Pont-long. On lui fixe un traitement de 1500#, et 300# pour dépenses d'établissement. En 1639, les jurats avaient accordé à M. Riquet deux places vacantes à la Vieille-corderie, près la porte St.-Germain, pour une pareille école. Ce manége ayant été détruit pour former l'esplanade du Château-Trompette, il fut rétabli le 7 Novembre 1691, dans le lieu où étaient de nos jours les écuries du gouvernement, rue Porte-Dijaux. On l'a transféré depuis dans le bâtiment attenant le Jardin-public, lorsqu'il fut planté. Ce manége s'appelait encore de nos jours, *Académie du roi.* Une pareille

dénomination est insignifiante. Rousseau a écrit que l'académie de musique de Paris, était une des académies d'Europe où l'on fesait le plus de bruit. Ne pouvait-on pas dire de celle d'équitation, que c'était celle dans laquelle les académiciens faisaient le plus vite leur chemin ?

Par lettres-patentes du mois de Mai de cette année, Louis XV confirme tous les priviléges de cette Ville.

M. Charles de la Lalande, lieutenant-général du sénéchal à Bordeaux, était dans ce tems commissaire-subdélégué de la *chambre de justice* de Paris, pour la recherche des malversations financières dans la sénéchaussée de Guyène.

Mairan, célèbre physicien, passe à Bordeaux cette année. Il fait une dissertation sur la glace, qui a remporté le prix à l'académie de cette Ville.

Du 13 *Mai* 1717. La jurade établit une loterie pour rebâtir la salle des spectacles (auparavant jeu de paume) appartenant à Barberin, et qui venait d'être la proie des flammes. Les billets de cette loterie sont fixés à 25ˢ, et son produit à 100000ᵗᵗ, sur quoi on donna le quart à Barberin. Elle réussit sans doute; car vers ce tems une semblable loterie fut établie pour bâtir le couvent des Petits-Carmes aux Chartrons.

VIALI, doge de Gênes.

Du 18 *Août*. Les nouveaux jurats sont MM. Demons, écuyer; Dumas, avocat; Lamothe, négociant.

Dans la nuit *du* 27 *au* 28 *Octobre*, il se manifeste un violent incendie chez la veuve Teuley, vis-à-vis la maison-seule. Cette marchande fut consumée dans les flammes. Sa fille et sa servante faillirent à l'être aussi. Plusieurs maisons voisines sont fort endommagées; et

trois ou quatre marchands de draps qui y habitaient furent ruinés par l'effet des flammes, des vols et des déménagemens précipités.

VICTOR-AMÉDÉE II, et de Sardaigne.

ULRIQUE-ELEONORE reine de Suède

GUILLAUME-SAMUEL-LEOPOLD, duc des Deux-Ponts.

Du 22 *Août* 1718. Les jurats nouvellement élus se nomment Dalesme, écuyer; Clément, avocat; Fauquier, marchand.

Du 30 *Décembre*. Le jurat Lamothe fait venir, pour le compte de la Ville, 200 sceaux de cuir d'Hollande, pour le service des pompes à incendies. Ces utensiles étaient sans doute depuis peu en usage.

Il arriva cette année à Bordeaux un phénomène qui en surprit beaucoup les habitans. Les toîts furent couverts de chenilles. Le médecin Desault qui rapporte ce fait ne cherche point à l'expliquer. Cependant il ne partageait pas l'aveuglement d'un de ses confrères qui adopta peu après les contes des bonnes femmes, à l'occasion d'une pluie extraordinaire, dont nous parlerons.

Du 14 *Janvier* 1719. On publie solennellement la déclaration de guerre contre l'Espagne. De nos jours on ne fesait pas de semblable publication.

Du 17 *Mai*. Arrivée du prince de Conti, allant joindre l'armée qui marchait contre l'Espagne. A son retour, il passe à Bordeaux, le 4 Septembre suivant. A chaque passage, il loge à l'Intendance.

Les doctrinaires, par le crédit qu'ils avaient auprès du régent de France, tentent d'obtenir la direction du collége de Guyène, comme ils l'avaient essayé en 1667. Lavergne, recteur du collége qu'ils tenaient à Cadillac, s'était le plus occupé à seconder leurs projets Ils échouèrent de nouveau. Il y a plus; la délibération que la jurade prend contre eux dans ce mois, et le mé-

moire en réponse à celui des doctrinaires, sont pleins d'humeur contre les menées de ces derniers, qu'on y appelle, *Pères primo mihi.*

Le 28 dudit, arrive le marquis d'Asfeld, chargé du commandement de la province, pendant l'absence du maréchal de Berwick qui, à la tête de l'armée française, fesait le siége de Fontarabie.

Du 27 Août. Les nouveaux jurats sont MM. le baron d'Agès, écuyer; Fonfrède, avocat; Grateloup, négociant.

Du 14 Septembre. Le régent tente de faire passer sur la tête du secrétaire de l'académie des sciences de Bordeaux, M. Navarre, la pension que la Ville faisait à M. Fortin, professeur d'hydrographie, depuis le 18 Avril 1682. Le registre de ce jour atteste les efforts faits par les jurats pour s'opposer à ce changement, qui ne réussit pas.

On trouve, sous la date *du 20 Décembre suivant*, de nouvelles preuves de leur zèle pour les intérêts de la Cité. Ils permettent à Duviella, de vendre cinq paniers de vin de Champagne, à condition que le prix n'excédera pas 40 sols la bouteille. La limitation de cette vente était favorable à celle des vins du pays.

Du 22 Janvier 1720. Les jurats, par délibération de ce jour, défendent aux instituteurs tenant écoles et pensions particulières, d'y enseigner le latin, pour ne pas nuire aux colléges établis. Cette prohibition ne dura guères. Comme si l'on pouvait empêcher celui qui a des moyens, de choisir ses maîtres. D'ailleurs ils étaient très-utiles au progrès des colléges, en préparant les enfans qui devaient y entrer. Dans ces derniers tems ces

ZONDODARI; grand - maître de Malthe.

maîtres particuliers, qu'on appelle répétiteurs, étaient très-nombreux à Bordeaux.

Du 23 Mars. Le Parlement homologue les statuts de l'hôpital Saint-Louis des enfans-trouvés, établi à Bordeaux dès 1715. Le recueil de ces réglemens est imprimé en 1721, 1 vol. in-4°. Ils furent dressés par les administrateurs du bureau de cet hôpital, et renferment XII titres.

Au mois d'Avril, M. Barberin, propriétaire de la salle des spectacles reconstruite par le moyen d'une loterie, dont nous avons parlé à la page 101, présenta une requête au roi, pour obtenir le privilége exclusif de la salle, qu'il offrait de louer, comme par le passé, à raison de 15# par jour, ainsi qu'il l'avait fait depuis 1690. Le registre ne dit point ce qui fut décidé. On sait seulement que ce théâtre était situé rue Montméjan.

Du 21 Août. La jurade installe MM. Brunaud, Bilatte et Ribail, dans les fonctions auxquelles la cour venait de les nommer pour le placement des billets de Banque, dont ils étaient directeurs-inspecteurs dans cette province. Cette institution monétaire, qui tient une funeste place dans l'histoire de France, fut imaginée par un avanturier Ecossais nommé Lass. Elle fut incorporée au gouvernement par le régent, à qui l'on persuada qu'elle payerait les dettes de l'état, et qu'elle se rembourserait elle-même par ses profits. Elle fut créée en Mai 1716, sous le nom de *Banque générale de Lass et compagnie.* Le fonds en était d'abord fixé à 1200 actions de 1000 écus chaque. L'année suivante il fut porté à cent millions, répartis en 200,000 actions.

A chacune

A chacune était attaché un dividende de 4 pour cent, outre les répartitions des fruits du commerce.

Bientôt les billets de cette banque furent reçus dans les caisses publiques, et elle prit le nom de *Compagnie d'occident ou du Mississipi*. Son objet devait être la mise en culture des terres de la Louisiane. En 1718, la banque fut déclarée royale. Elle se chargea du commerce du Sénégal, des fermes générales, et de l'ancien privilége de la compagnie des Indes. Pour faire prospérer son papier, il fut défendu de payer en argent au-dessus de 600 francs.

Une foule d'opérations forcées, les projets heureux qu'on supposait à la Banque, les bénéfices qu'elle réalisait en apparence, firent tellement multiplier les actions, qu'elles valaient cent fois tout l'argent qui pouvait circuler en France. Mais leur multiplicité amena le discrédit de la Banque. La réduction de ses effets, leur démonétisation graduelle, la hausse idéale du marc d'argent, ne purent empêcher la chûte d'un système financier, dont le résultat fut de bouleverser les fortunes particulières, de doubler les dettes de la France, (liquidées en 1722, à 1700 millions), d'en démoraliser les habitans, et d'accroître la puissance commerciale de nos voisins au détriment de la nôtre. Cette révolution de papier dura deux ans de moins que celle de nos modernes *assignats*, et n'eut pas de si grandes conséquences.

Le 2 Septembre, installation des nouveaux jurats, MM. Montaigne du Taillan, écuyer; Péros, avocat; Foulques, négociant.

En ce tems, Bordeaux fut affligé d'une famine ter-

rible, dont parle le maréchal de Berwick dans ses Mémoires. Le Parlement et les jurats furent aux prises à l'égard des mesures que commandait le salut public Ces malheurs locaux augmentèrent les infortunes générales, nées de la guerre et de la chûte des billets de Banque.

Du 12 Octobre. Arrivée de M. Boucher, en qualité d'intendant de la généralité, nommé à la place de M. Lamoignon de Courson.

La peste s'étant déclarée à Marseille au mois de Juillet de cette année, le Parlement de Bordeaux craignant que la contagion ne pénétrât dans cette Ville, nomment deux commissaires, lesquels assistés des jurats font la visise des magasins à bled et farines, pour savoir s'il y en a de mauvaise qualité; il s'en trouva effectivement en grande quantité, qu'on fut obligé de jetter dans la rivière.

Parmi les auteurs qui ont vécu à Bordeaux, depuis le commencement du siècle jusqu'à présent, on compte les suivans: Beaune, un des apostillateurs de Lapeyrère; Bel, littérateur, le principal bienfaiteur de l'académie; Bellet, médecin; Brethoux, habile chirurgien; Cardoze, médecin; Constantin, un des apostillateurs de Lapeyrère; Desault, célèbre médecin; Grimauld, littérateur; Melon, littérateur; Mespolié, écrivain ascétique; Navarre, littérateur; Noguerres, dramatiste; Poitevin, savant jurisconsulte; Ricottier, traducteur; Roche-Cusson, dramatiste; Rose, carmélite, dont a deux volumes d'ouvrages mystiques; Sabatié, auteur d'un cours latin de philosophie; Sarrau, frères, littéra-

teurs et membres fondateurs de l'académie des sciences de cette Ville.

Le 4 *Février*, 1721, Méhémet-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane en France, est reçu solennellement à Bordeaux, la troupe bourgeoise étant sous les armes. Il y séjourna trois jours et fut logé au gouvernement. Il était accompagné de son fils et d'une brillante suite. La veille de son départ, il dîna sur la terrasse du Château-Trompette, dont il ne se lassait pas d'admirer l'agréable position. C'était un homme singulier. Il fut assez turc pour refuser d'aller à la comédie, où les dames l'attendaient supérieurement parées.

INNOCENT XIII, pape.

DE FRANCHI, doge de Genes.

Le 19 *Août*. Installation des jurats qui sont MM. Donissan de Citran, écuyer; Dominge, avocat; Bifatte, négociant.

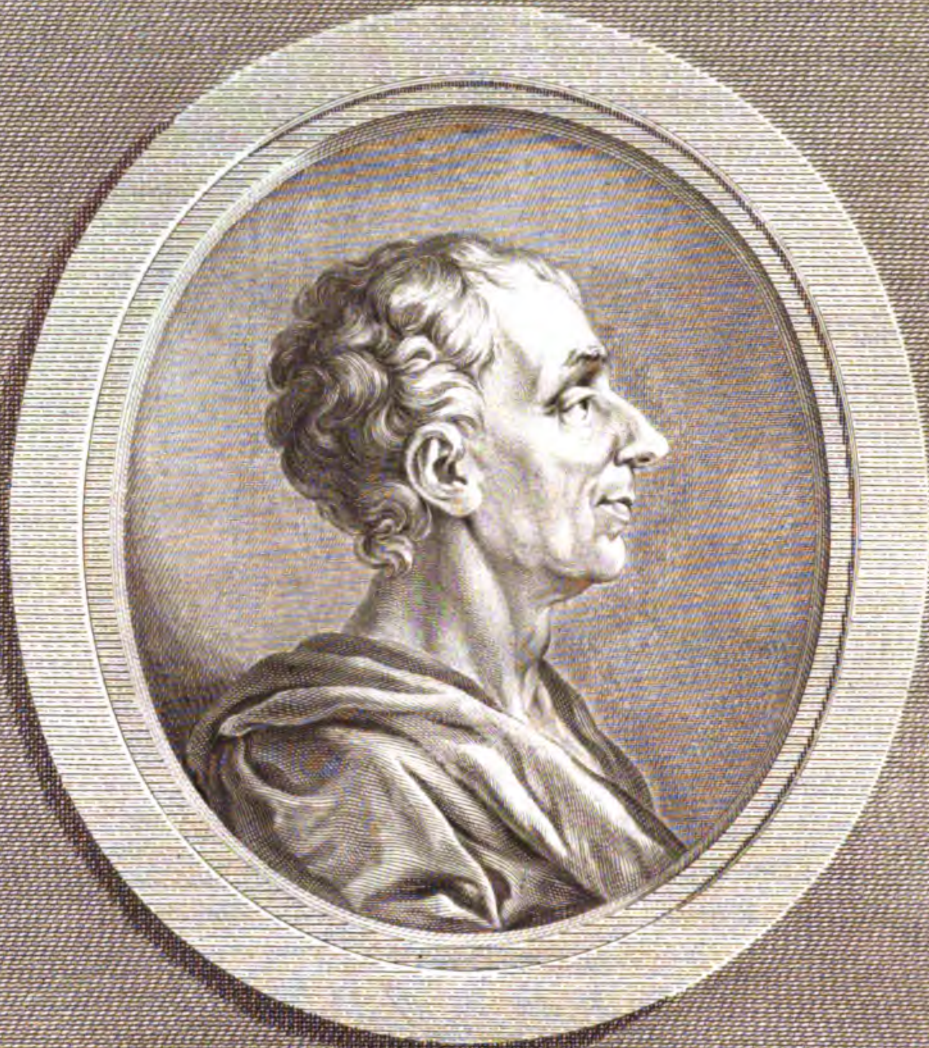
Le 20 *dudit*, la jurade établit à l'entrée de cette rivière, une chaloupe stationnaire, chargée de visiter à l'isle de Patiras, tous les navires venant du la méditerranée, attendu les ravages que la peste exerçait à Avignon, et plus cruellement encore à Marseille, depuis le mois de Juillet de l'année précédente. On a souvent pris de pareilles précautions contre les maladies contagieuses, qui furent autrefois fréquentes à Bordeaux.

Le 6 *Novembre*, passage du duc de Saint-Simon, qui va demander au roi d'Espagne, l'infante, sa fille, pour être mariée à Louis XV. Cet ambassadeur loge à l'Intendance. Le présent que la ville lui fit, suivant l'étiquette usitée, consistait en 24 flambeaux de cire blanche autant en cire jaune, deux douzaines de boëtes de confitures de Tours, autant de bouteilles de vin de

Canarie, et 20 livres de bougie de table. On appelait cela le *vin de ville*, quoiqu'il n'y eut rien du crû de Bordeaux. Nous notons ce cadeau une fois pour toutes, afin de donner une idée des usages reçus aux entrées solennelles.

Le 20 *Décembre*. Réception de Mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, qui avait obtenu de la marier au prince des Asturies. Ce mariage eut son ac-accomplissement, et non celui qui en fut l'occasoin.

On apprend par les registres municipaux de cette année, qu'il existait simultanément à Bordeaux, deux confrairies de *Montuzet*, l'une établie dans l'église paroissiale de St-Remy, l'autre dans celle de Saint-Michel. Les Montuzets étaient des marins de Bordeaux, réunis en confrairie par Louis XI, lors de son passage en cette ville. Ceux établis à St.-Michel étaient de la bonne société. Elle avait le droit d'aller à toutes les fêtes de l'Ascension, faire tourner ses enseignes en ville tambour battant, et d'aller en pélerinage à la chapelle de N. D. de Plassac, appelée Montuzets près Blaye. Cette chapelle, disent les traditions locales, fut fondée par Charlemagne qui y fut secouru par un ange, qui lui apparut dans certaine bataille contre les Sarrazins. C'est un réchauffé apocryphe du labarum de l'empereur Constantin. Montuzet ne vient point de *monte au ciel*, mais du grand nombre d'oiseaux qui étaient sur la hauteur où est la chapelle, dite *Mont d'auzets* en gascon. Elle fut autrefois très-renommée La confrairie qui la possédait, jouissait de plusieurs redevances seigneuriales dans le pays, et était reçue par la garnison sous les armes, lorsqu'elle allait visiter les forts de Blaye.



CHARLES DE SECONDAT
BARON DE MONTESQUIEU.

C.P. Marillier del. *Voyer Maj. Sculp.*

Elle avait encore d'autres priviléges; et ses affiliés assistaient aux cérémonies publiques en uniforme militaire. Ils étaient autrefois tous marins de profession. Dans ces derniers tems, les confrères de *Royal montuzets*, comme ils s'intitulaient, étaient des ouvriers de diverses classes.

Montesquieu, (1) Président au parlement de Bordeaux, annonce cette année son entrée dans le monde littéraire, par la publication des *Lettres persanes*. Les écrits de cet homme de génie forment 5 volumes in-4°., Il est mort en 1755, âgé de 66 ans.

Du 22 *Janvier* 1722. L'infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire passe à Bordeaux pour aller épouser Louis XV. Elle n'était alors âgée que de cinq ans. Elle venait d'être échangée contre Mademoiselle de Montpensier qui épousa la même année le prince des Asturies. Le mariage avec le roi n'eut pas lieu, et l'infante retourna en Espagne trois ans après. Il y eut, à l'occasion du passage de ces deux princesses à Bordeaux, des fêtes brillantes. Par délibération du 19 Février suivant, la Ville fut obligée d'emprunter vingt mille écus, pour payer les dépenses qu'avait occasionné la réception de ces deux enfans.

MANOEL de VILLENA, grand-maître de Malthe.

MOCENIGO, doge de Venise.

Le 20 *Août*, sont installés jurats de l'élection de cette année, MM. Degeres-Montignac, écuyer; Rochet, avocat; Cousin, négociant.

Le 22 *Novembre*, *Te Deum* solennel dans l'église St.-André, feux de joie et illuminations dans toute la Ville, en mémoire du sacre de Louis XV.

---

(1) Voyez son portrait ci-contre, dessiné d'après une médaille frappée de son vivant.

Du 2 Décembre. Assemblée des Cent-trente, pour demander l'extinction des droits perçus par le domaine, contre l'usage, sur les vins et eaux-de-vie appartenant aux bourgeois de Bordeaux.

Du 30 dudit. Passage de Mademoiselle de Beaujolais, seconde fille du duc d'Orléans, allant à Madrid pour épouser D. Carlos. Elle loge pendant 20 jours à l'archevêché. Le mariage n'ayant pas eu lieu, la princesse revint en France avec sa sœur, la reine douairière d'Espagne, veuve du roi Louis I : toutes les deux repassent à Bordeaux le 5 Juin 1725.

NEGRONI, doge de Gênes.
JEAN-GASTON, grand-duc.
CHARLES VI, roi de Bohême.
CLÉMENT-AUGUSTE de Bavière, électeur de Cologne

Du 29 Janvier 1723. Le conseil de Trente délibère une procuration au sous-maire qui était à Paris, et l'autorise à offrir de 15 à 16 cent mille francs, pour le rachat de certaines charges créées pour Bordeaux.

Le même jour Galatheau est installé jurat perpétuel, par lettres de cachet. Il est le premier qui ait occupé cette place, créé par édit du mois d'Août précédent, sous la dénomination de *conseiller et jurat mi-triennal ancien.* Plusieurs jurats furent pourvus de cet office par la suite.

Du 8 Avril. Assemblée du conseil des Trente, pour la réunion de plusieurs charges municipales. Pareille assemblée le 10 Juin suivant.

Du 4 Juin. Les jurats délibèrent qu'on ne permettra pas aux sieurs Bense et Châteauneuf de faire voir, à huit heures du soir, une optique et un jeu de marionnettes, malgré le brevet du roi dont ils étaient porteurs.

Le 7 du même mois, éclata ouvertement une scission qui existait entre les jurats. Quatre d'entre eux, qui avaient été nommés par la cour (MM. Courlieu, Ro-

chet, Galatheau et Dubergier) tenaient un registre secret des délibérations auxquelles ils ne voulaient point appeler leurs collégues élus par la commune. M. Bernard, substitut du procureur syndic, eut le courage de sommer la jurade de lui exhiber ce registre. Les dissidens répondent qu'ils n'en feront rien; et sur ce refus, il protesta contre le contenu dans ces délibérations clandestines et illégales. Le registre ne donne aucun autre détail de cette affaire et de ses suites, si ce n'est que peu après, M. Rochet, l'un des scissionnaires, fut destitué comme l'occasion de cette division.

Bientôt après il fut remplacé par M. Fauquier, installé le 11 Août, en vertu d'une lettre de cachet, qui défendait d'ailleurs de procéder à l'élection d'usage.

Le 4 Septembre, la police défend de vendre la douzaine de petits oiseaux au-delà de 18ˢ. Nous avons cru qu'il était curieux de rappeler une telle ordonnance.

Cette année a été très-mauvaise, attendu l'intempérie des saisons, et la disette de toute sorte de fruits. La gelée, survenue le premier Avril, a fait beaucoup de mal aux bleds, aux seigles et aux vignes. Les pluies du printems, la sécheresse de l'été et l'inondation du mois de Septembre ont achevé de détruire les récoltes diverses. A cette dernière époque, il a régné à Bordeaux une dyssenterie qui a fait périr beaucoup d'enfans. (Manuscrits de M. de R...., entre les mains de M. C**).

Du 24 Février 1724. Passage du maréchal de Tessé allant en ambassade en Espagne. Il ne s'en chargea qu'à la suite des plus vives sollicitations. Déjà ce guerrier-négociateur avait formé le projet de finir ses jours

dans la solitude des Camaldules, où il se retira l'année suivante.

BENOIT XIII, pape.

LOUIS I, PHILIPPE V, rois d'Espagne.

GEORGES-LOUIS de Bergh, évêque-prince de Liége.

Le 22 Mai, installation de M. Polycard en qualité de jurat-gentilhomme, par lettre-de-cachet. La jurade réclama vivement contre cette nomination.

Le 16 Juillet, toutes les cours de justice assistent à un *Te Deum* chanté dans l'église du Chapelet, et auquel les avaient invité les Jacobins, en mémoire de l'avénement de Benoît XIII à la papauté.

Du 22 Août. Installation des nouveaux jurats, MM. de Candale, écuyer; Bigorre, avocat; Commin, nég.

Le 9 Décembre, la jurade délibère qu'il sera construit une salle des spectacles, aux frais de la Ville, au bout du pont de l'Hôtel-commun, en face de la place du Mai. On ignore l'époque où elle fut achevée. C'est celle qui fut incendiée en 1755, et dont l'entrée se trouve vis-à-vis l'Hôtel actuel de la police.

En ce tems on éprouva l'effet des tempêtes considérables qui se firent sur-tout sentir à Lisbonne.

CATHERINE, impératrice de Russie.

ERNEST-LÉOPOLD, landgrave de Hesse-Rhinfeld.

Du 28 Avril 1725. La bonne intelligence entre l'Espagne et la France fut quelque tems rompue, par le mariage de Louis XV, avec la fille du roi de Pologne, et le renvoi de l'Infante qui le précéda. Cette princesse passe à Bordeaux, où elle reçoit les honneurs d'usage, comme lorsqu'elle vint de Madrid. Peu après quittent cette ville pour venir en France, la reine douairière d'Espagne, et Mademoiselle de Beaujolais sa sœur, accordée en 1722, à l'infant dom Carlos, qui occupa huit mois le trône d'Espagne. Elles logent à l'Hôtel-de-Ville.

Du 22 Août. Les jurats nouvellement élus sont MM. de

de Bourran, écuyer; Fonteneil, avocat; Ribail, négociant.

Du 13 *Novembre.* Nous croyons devoir noter la rentrée du parlement qui eut lieu dans ce jour. Cette cérémonie d'étiquette donna naissance à un discours d'ouverture que l'on parodie depuis tous les ans, sans le faire oublier. Montesquieu le prononça... La vente qu'on fesait tous les ans, de ce discours, à la porte du palais à pareil jour, était-elle une satyre ou un éloge?

Une aurore boréale effraya beaucoup à Bordeaux, étant la première observée en France.

Du 14 *Janv.* 1726. Sur la demande de MM. Grégoire et Séris, fameux professeurs de médecine à Bordeaux, la jurade établit un jardin des plantes près l'enclos d'Arnaud-Guiraud. Au moyen d'un traitement annuel de 300 francs, les démonstrateurs sont obligés de faire des leçons gratuites quatre fois par semaine, pendant les mois de Mai et de Juin. Il est impossible de reconnaître le local où fut placé cet établissement, la forme et la durée qu'il eut. La destinée de toute espèce d'institution littéraire fut toujours éphémère dans cette Ville. Une semblable avait été tentée, sous l'autorité publique, par MM. Lopes et Maurez, en 1629. La Chronique qui nous l'apprend, a négligé les détails ultérieurs. M. Campagne, savant médecin, forma un nouveau jardin des plantes, dans la rue Mautrec, en 1730. M. Castets, autre médecin bordelais y faisait des démonstrations plusieurs années après, et se trouve cité par Adanson dans ses *Familles des plantes.* M. Cardoze y donnait aussi des leçons; et il y a à la bibliothèque publique un *Herbier naturel* en 8 vol. *in-folio*,

LOUIS-PISANI doge de Venise.

VENEROSO, doge de Gênes.

CHARLES-ALBERT, duc de Bavière.

ADOLPHE-FREDERICK, duc d'Holstein-Eutin.

qui a été composé dans ces herborisations. Tous ces établissemens ne subsistèrent pas long-tems; car en 1750 M. Betbeder, père, habile médecin de Bordeaux, forma un nouveau jardin des plantes près Figueyreau, à l'endroit encore appelé *la Pépinière*. Il subsista peu; car en 1780 l'intendant Dupré St.-Maur, céda à l'académie la jouissance d'un terrain joignant les murs de Ville, près l'hôpital des Incurables, terrain d'abord destiné pour établir les casernes de la maréchaussée. Il est remarquable par la rue Botanique qui est auprès. Bientôt après le même intendant donna à l'académie un enclos près St.-Nicolas de Graves, dit à Baratet, pour y faire des démonstrations de botanique. Elles commencèrent en 1784 par M. Latapie, qui a imprimé à cet effet un *Hortus Burdigalensis*. Les leçons ont continué régulièrement jusqu'en 1791, où le jardin du département a été affecté à cet usage.

Le 27 Août, sont installés jurats MM. de Sallegourde, écuyer; Roquette, avocat; Brunaud, nég.

Le 25 dudit. Les jurats assistent à la représentation d'une comédie jouée au collége de Guyène, par les écoliers, à la suite d'une distribution solennelle des prix. C'est vers ce tems que cet établissement commença à sortir de son ancienne nullité, sous la direction du célèbre abbé Bardin, le Rollin de Bordeaux, pour les études publiques. Les Jésuites furent les premiers instituteurs qui prouvèrent que des exercices publics, à la fin de l'année scholastique, concouraient à exciter l'émulation de la jeunesse, et lui faisait acquérir l'habitude de se produire en public.

Le 25 Septembre, la femme d'un sergent royal de

l'Hôtel-de-ville, s'accoucha de quatre filles, dont deux ont vécu. Cet exemple prodigieux de fécondité qui est cité dans les manuscrits qui nous ont été communiqués par M. C......, s'est reproduit dans la paroisse Ste.-Croix, suivant le journal de Bordeaux, de Juin 1790.

Le 19 *Octobre*, on vit une aurore boréale très-surprenante, qui dura depuis sept heures du soir jusqu'à minuit.

Du 17 *Novembre*. La jurade assiste à une messe solennelle au collége de Guyène, pour l'ouverture de l'académie des sciences qui tenait ses séances à l'Hôtel-de-ville. Elle venait de perdre son fondateur, le duc de la Force, dont Montesquieu a laissé un éloge qu'on désirerait moins superficiel.

Durant cette année, un imposteur, qui se faisait appeler *Chevalier de St. Hubert*, parcourait la province couvert de reliquaires et d'habits sacerdotaux, en persuadant au peuple qu'il guérissait les malades touchés par lui, et qui avaient foi à St. Hubert, son parent. Beaucoup de gens qui ne sont pas peuple, furent dupes de ce charlatan. Mais comme il se préparait à venir à Bordeaux (depuis Agen où il opéra au mois de Juillet), l'archevêque et l'intendant Bezons, son frère, le démasquèrent; et nous n'eûmes pas l'avantage de sa visite. Il n'est pas douteux qu'il n'eût fait des dupes dans cette Ville, puisque les Mesmériens y en ont trouvé en grand nombre, dans ces derniers tems. (*Manuscrits de M. l'abbé la Brunie, d'Agen*).

Le 7 *Avril* 1727, l'archevêque fait l'ouverture du jubilé universel de l'année sainte, qui dura deux mois.

Du 29 *Août*. Assemblée du conseil des Trente,

au sujet de la construction de 24 maisons, et d'un quai derrière l'église St.-Pierre. En faisant ce travail, on transporta la fontaine du quai bourgeois près le mur de Ville, rue des Vieilles-corderies, où elle est à présent.

GEORGES II, roi d'Angleterre.
PIERRE II, Czar de Russie.
ANTOINE, duc de Parme.

Du premier Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. Marbotin, écuyer; Maignol fils, avocat; Bonneau, négociant.

C'est en cette année que se firent les réparations et augmentations à la tour de Cordouan, sous la direction de M. de Bitry, fameux ingénieur de cette province. Elle avait été bâtie en 1558 par L. de Foix, qui creusa le canal de l'Adour. Voyez sur ce phare notre ouvrage sur les *Antiquités bordelaises*; et plus bas, sous l'an 1786.

Cette année vît tout-à-la-fois commencer le canal de Picardie et le concile d'Embrun; la mort de Newton et celle du diacre Paris, arrivèrent aussi à la même époque.

GRIMALDI, doge de Gênes.
CHRÉTIEN-PHILIPPE, comte de Waldeck.

Le 28 *Avril* 1728, on enregistre en jurade le brévet donné par le duc de Duras, commandant provisoire de la province, en faveur de Papelard de Fonty, un de ses gardes, pour être inspecteur des jeux de cette province, et particulièrement de ceux qui avaient lieu dans une académie dont le sieur Fuet était fermier. Ce dernier tenta vainement, il y a une quarantaine d'années, d'établir à Bordeaux un Wauxhall.

Du 31 *Août.* Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. Dupérier de l'Arsan, écuyer; Pasquet, avocat; Rozier, bourgeois-négociant.

Le 25 *Octobre*, M. Dargenson, archevêque de Bordeaux, décède à la suite d'une visite du diocèse. C'est

ce qui s'appelle mourir au lit d'honneur. C'était un prélat vigilant et éclairé. Il n'avait que les bonnes qualités de son frère le ministre.

En 1729, on éprouva à Bordeaux un froid long et rigoureux, accompagné de beaucoup de neiges. Il fut général en Europe. La Garonne fut glacée. L'abbé Bellet, dans un mémoire lu à l'académie des sciences de cette Ville, après cette époque, a fait des observations sur ce froid. Il y donne la chronologie de quelques autres hyvers ressentis à Bordeaux à divers tems, et dont la chronique a omis de parler.

Ceux de 1603 et 1608 furent extrêmement rigoureux. Le dernier dura deux mois, et est comparé au grand hyver de 1709. Il y eut également de fortes gelées en 1616, 1622, 1627 et 1672. Durant ce dernier froid les charettes passaient sur la rivière devant Saint-Macaire.

FRANÇOIS-ETIENNE, duc de Lorraine.

FRANÇOIS-LOUIS de Neubourg, électeur de Mayence.

FRANÇOIS-GEORGES de Schoënborn, électeur de Trèves

Du 29 Août 1729. Installation des nouveaux jurats, MM. de Galatheau, écuyer; Dalleau, avocat; et Castaing, négociant.

Du premier Septembre. Installation de M. Maignol, avocat, en qualité de procureur-syndic de la Ville.

Du 22 dudit. La ville fait des réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du Dauphin. Tous les corps civils et religieux assistèrent à une procession générale, pareille à celle du mois d'Août. Les rues par où elle passa furent tapissées. Il y eut le soir feu d'artifice, gala à l'Hôtel-de-ville, et 100 fontaines de vin établies dans divers quartiers. Les boutiques furent fermées durant trois jours qui se passèrent en divertissemens donnés par plusieurs corps.

Le pape Benoît XIII, ayant ordonné la publication

en France de l'office de Grégoire VII, dont la légende est injurieuse aux rois et subversive de la tranquillité des états, le parlement de Bordeaux défend aux écclésiastiques de la province, d'avoir aucun égard à cette bulle, dont il ordonne la suppression. Plusieurs cours et évêques de France imitèrent cet exemple de fermeté et de prudence, qui occasionna quelques troubles.

Montesquieu quitte Bordeaux en cette année, pour commencer ses voyages, qui durèrent trois ans.

Desault, dans sa dissertation sur la rage, parle d'une épidémie qui fit beaucoup de ravages cette année, et en 1733, dans les environs de Bordeaux, et principalement dans le Médoc. Des loups, des sangliers, des chiens et des chats enragés, en mordant cruellement des hommes et des animaux, jettèrent l'épouvante dans ces contrées. On y ordonnait alors d'employer, contre ce mal, des bains de mer, ou un pélerinage à l'église de St.-Pierre de Bruges, près Bordeaux L'un et l'autre de ces secours étaient également inutiles aux malades.

Le 6 Janvier 1730. Des enfans de Talence, près Bordeaux, ayant découvert aujourd'hui une statue de la Vierge sous les ruines d'une ancienne chapelle appelée N. D. de la Rame, depuis long-tems abandonnée, les habitans de cette paroisse crurent devoir faire rétablir cette chapelle, et y exposer cette image à la vénération des fidelles. Les réparations étant achevées, l'église fut bénie et ouverte au public le 12 Octobre 1731, et depuis elle a été très-fréquentée.

Du 23. Le feu prend à le sacristie du chapitre St.-Seurin, qui est entièrement brûlée, ainsi que tous les ornemens et l'argenterie qui y étaient.

Le 13 *Juin*, passent à Bordeaux, le jeune prince de Conty et sa mère, qui venaient de Toulouse et allaient à Paris. Ils logent à l'Hôtel de la mairie. Comme le sous-maire Ségur adressait au prince le compliment de la Ville, la princesse l'interrompt, disant que c'était à elle qu'il fallait parler. Cette observation, consignée dans le registre municipal, nous a paru assez singulière pour être rapportée.

ANNE, impératrice de Russie.
CLÉMENT XII, pape.
CHARLES-EMANUEL III, roi de Sardaigne.
CHRISTIERN VI, roi de Danemarck.
MAHMOUD V, grand sultan.
BALBI, doge de Gênes.
FREDERICK, landgrave de Hesse-Cassel.

Du 4 *Septembre*. Installation des nouveaux jurats, MM. Darche, écuyer; Fénis, avocat; Raymon-Dubergier, négociant.

Du 14 *Novembre*. Passage du duc de Brancas, ambassadeur de France, venant d'Espagne.

Le 21 *du même mois*, M. de Maniban, évêque de Mirepoix, fait son entrée solennelle en qualité d'archevêque de Bordeaux. Depuis 1554, aucun de ses prédécesseurs n'avaient joui des honneurs de la grande entrée. Plusieurs l'ont demandée inutilement dans la suite. Ce prélat est un des plus vertueux qui aient occupé le siége de Peyberland, dont il fut l'émule. Nous avons remarqué dans nos *Antiquités bordelaises*, que c'est peut être le seul de tous ceux de ce siècle, qui ait fait rapetasser ses habits, pour pouvoir en donner de tous neufs aux pauvres.

Dans la nuit du 13 au 14 *Janvier* 1731, le feu prend à la nouvelle comédie, rue du Chay-des-Farines, à la suite d'une représentation du Festin de Pierre. Cette salle fut entièrement brûlée, ainsi que quatre maisons voisines Au mois de Février suivant, on construisit en planches une nouvelle salle des spectacles sur le pont de l'Hôtel-de-ville, pour servir à jouer la comé-

HONORÉ-CAMILLE-LÉONOR, prince de Monaco.
JOSEPH, landgrave de Hesse-Rhinfeld.
LOUIS-RODOLPHE, duc de Brunswick Wolfembuttel.

die. Les manuscrits de M. G***, qu'on vient de nous communiquer, et où nous n'avons trouvé que cette note succincte sur cet événement, indiquent d'autres incendies qui eurent lieu dans la même année, près la porte du Chapeau-Rouge, rue Ste.-Catherine et près la manufacture. Il paraît que les événemens de ce genre étaient autrefois très-fréquens à Bordeaux.

Du 16 *Septembre.* Sont installés jurats, MM. de Galatheau, écuyer; Dupin, avocat; Saint-Cric, négociant.

Depuis 20 ans qu'elle était fondée, l'académie des sciences de Bordeaux, n'avait pas encore de local fixe pour tenir ses assemblées. Elle se réunissait auparavant, soit chez quelques-uns de ses membres, soit aux Recollets. La jurade lui accorde cette année, dans l'Hôtel-de-ville un appartement pour ses conférences, et une salle pour ses séances publiques.

Du 10 *Novembre.* La jurade délibère d'augmenter l'établissement contre les incendies. Elle fait acheter à cet effet à Amsterdam, deux grandes pompes, deux petites, une machine propre à tirer l'eau de la rivière et une centaine de seaux de cuir.

Du 23 *Janvier* 1732. Un fils de famille remarquable ayant manqué au jurat Dupin, qui l'invitait à donner du secours à une incendie, rue Despujols, est obligé de faire aujourd'hui des excuses particulières à ce jurat et au corps-de-ville en entier. Les registres municipaux contiennent beaucoup d'anecdotes en ce genre, plus ou moins infâmantes, auxquelles nous n'avons pas cru devoir donner de la publicité.

Du 1 *Septembre.* Installation des nouveaux jurats, Pomadère

Pomarede, écuyer; Desudre, avocat; Dekater, négociant.

CHARLES-RUZZINI, doge de Venise.

SPINOLA, doge de Gènes.

CHARLES, duc de Parme.

CLÉMENT-AUGUSTE, duc de Bavière et grand-maître de l'ordre Teutonique.

PHILIPPE-CHARLES-D ELTS, électeur de Mayence.

Du 9 Décembre. M. de Maniban, archevêque de Bordeaux, publie aujourd'hui un mandement portant suppression de plusieurs fêtes dans le diocèse, à commencer de l'année prochaine. Ce fait est extrait des manuscrits communiqués par M. C**. En comparant les anciennes ordonnances synodales avec les nouvelles, il paraît qu'on observait, du tems du cardinal de Sourdis, 31 fêtes de plus qu'à présent.

Il régna cette année à Bordeaux un rhume épidémique dont parle Desault, page 321 de sa *Dissertation sur la goutte.* Les traitemens, prescrits par ce célèbre médecin bordelais, contribuèrent à guérir cette maladie.

Cette année est remarquable dans les fastes de l'esprit humain, par le projet conçu par le ministère français, pour faire déterminer géométriquement la figure de la terre.

CHARLES-ALEXANDRE, duc de Wurtemberg.

CHRÉTIEN I, duc des Deux-Ponts.

FRÉDÉRICK-AUGUSTE II, duc de Saxe.

FRÉDÉRICK-AUGUSTE III, roi de Pologne.

Le 8 Janvier 1733, le corps de ville délibère de faire graver par Duvivier de Paris, 24 médailles en or, 150 en argent et 300 en bronze, pour être distribuées lors de l'inauguration de la statue équestre. Ces médailles sont de deux pouces de diamètre, et représentent d'un côté le pourtour de la place royale, où la statue de Louis XV devait être élevée, et de l'autre la face de ce roi. On connaît de ces médailles qui, en place du premier revers, portent la représentation de la statue équestre seulement : mais ces dernières ne furent frappées que pour l'inauguration finale du piedestal; lorsque tout fut achevé. Les amateurs conservent les

unes et les autres de ces médailles. Il fut même distribué au peuple dans ces occasions, des petits jetons sur le modèle des médailles.

Du 16 *Février*. Il est délibéré en jurade qu'il sera donné tous les ans, par forme d'étrennes, à M. de Boucher, intendant de Bordeaux, en reconnaissance de sa protection pour la Ville, et après lui à ses successeurs, une bourse de cent jetons d'argent, et aux maire, sous-maire, jurats, procureur-syndic et clerc-de-ville, à chacun pareille bourse, du poids d'environ quatre marcs. Les jetons offriront d'un côté l'effigie du roi, portant en légende : *Lud. XV, Franc. et Nav. rex*; et au revers, les armes de Bordeaux, avec ces mots: *ex munificentiâ urbis*. Ce qu'il y a de singulier dans cette délibération, c'est que l'intendant y assista, et qu'il l'approuva par sa signature.

Le 21 *Mars*, Jean Robert, demeurant rue de la Trésorerie, est reçu gratuitement maître charpentier, à la charge par lui de dresser tous les échafauds nécessaires pour les exécutions des condamnés, sous peine de privation de ladite maîtrise, s'il manquait à cet engagement. Après la mort de ce charpentier, le bourreau construisit ses échafauds avec ses valets. Personne n'en voulait partager les fonctions; et ce n'a été qu'en 1794 (1) qu'on a vu un particulier s'offrir pour concourir aux exécutions, gratuitement et *par civisme*.

---

(1) On se rappelle qu'alors un étranger, nommé *Dutroussy*, aida à *guillotiner* deux parlementaires, dont il avait été le perruquier, et que cette action fut célébrée dans les tribunes de la terreur.

Du 25 *Avril*. Les maîtres musiciens de la Ville ayant refusé de jouer au spectacle, à raison de 20 sous par jour, et en exigeant 30, sont mandés en jurade à cet effet. Ils persistent à demander l'augmentation de l'ancien salaire. En conséquence les comédiens sont autorisés à prendre à leur choix d'autres musiciens, ce qui s'est constamment exécuté depuis cette époque. Les maîtres ménestriers n'en restèrent pas moins en possession de jouer exclusivement à toutes les fêtes et cérémonies publiques, où la jurade les appelait gratuitement. Cette corvée les dispensait de la garde-bourgeoise, et leur donnait le privilége de tenir seuls salle à danser.

Le même jour, une affaire bien autrement sérieuse occupe les jurats. Les demoiselles M....... calvinistes, de Bordeaux, tenaient une petite école, pour les enfans qu'elles élevaient dans leurs principes. Elles furent condamnées, pour raison de cet enseignement, par la jurade, à être renfermées à l'hôpital. Le parlement ayant pris connaissance de cette affaire, elle fut évoquée au conseil d'état; et là ayant été décidé, en thèse générale, que la police sur toutes les écoles de la Ville, appartenait aux jurats, leur jugement rendu contre ces institutrices fut maintenu; sa mise à exécution indigna.

Du 8 *Août*. Inauguration solennelle de la place Royale de Bordeaux, au milieu de laquelle doit être élevée la statue équestre de Louis XV. Le corps de ville pose aujourd'hui la première pierre de ce monument, en grande cérémonie. Il fut placé dans les fondemens une caisse de plomb, contenant un petit coffre de bois de cèdre, (garni en dedans de satin

bleu galonné en or) dans lequel sont déposées six médailles, dont une d'or et les autres d'argent, représentant d'un côté la façade de la place Royale et de l'autre la statue projettée. Sur ces médailles est un petit coussin de la même étoffe et également orné. Cette caisse est renfermée dans la pierre, et scellée par dessus d'une plaque de cuivre, sur laquelle on a gravé le détail de la cérémonie, avec les noms des magistrats alors en charge. On continua par la suite à bâtir le massif du piedestal, qui ne fut revêtu de marbre que long-tems après qu'on y eut posé la statue.

Du 2 Septembre. Sont installés jurats de l'élection de cette année, MM. Denis de Blanzac, écuyer; Caillavet, avocat; Clément Duvergier, négociant.

Du 17 Octobre. La jurade délibère de solliciter en cour la permission d'aliéner le terrain joignant le côté septentrional du mur du jardin des Jacobins, depuis la maison de M. Bel, (par lui donnée depuis pour loger l'académie des sciences), jusqu'à la porte St.-Germain. Cet endroit était un vrai coupe-gorge, tout le jour plein de filles de joie, et de voleurs dès l'entrée de la nuit. Les maisons qu'on y voit maintenant furent bâties par les soins de M. de Tourny, lorsqu'il fit faire les belles allées qui portent son nom.

Cette année, on forme à la Bastide, devant Bordeaux un magasin pour serrer les marbres que le roi destinait aux constructions et embellissemens de la Ville.

Cette année est célèbre par l'exécution du projet de déterminer géométriquement la figure de la terre. Huit académiciens français vont en conséquence mesurer un degré du méridien sous le pôle et sous l'équateur.

Du 22 *Février* 1734. Les jurats nomment le sieur Gromel expert pour la Ville, pour procéder, conjointement avec le sieur Coiffard, à la traduction de certaines pancartes, produites par l'abbé de Ste.-Croix, dans un procès contre la Ville.

DON CARLOS I, roi de Naples.

Du 18 *Mars*. Convoi funèbre de M. de Sallegourde, commandant du château du Hâ, inhumé dans l'église St.-Remy. Les troupes entrèrent en armes dans la Ville, en vertu d'une permission des jurats, qui étaient très-attentifs au maintien de cette partie des priviléges de Bordeaux.

Du 30 La jurade fait placer des portes de fer de 5 pieds de haut aux trois issues de la rue du Mu, pour prévenir les événemens qui résultaient de la fuite des animaux que les bouchers tuaient dans ces lieux, ou empêcher que les voleurs ne s'y réfugiassent dans la nuit. Le renouvellement de cette précaution a eu lieu en 1802, par les soins du commissaire-général de police, à qui la Ville doit plusieurs établissemens utiles.

Le 21 *Août*, on fait des réjouissances publiques en mémoire de la prise de Philisbourg, devant lequel avait été tué le mois précédent, le maréchal de Berwick, gouverneur de Bordeaux.

Du 30. Installation des nouveaux jurats, MM. de Savignac, écuyer; Faucher, avocat; Crosillac, négoc.

Du 24 *Septembre*. Louise-Elizabeth, fille aînée de Louis XV, passe à Bordeaux où elle séjourne pendant 4 jours, qui se passent en réjouissances. Elle allait épouser l'infant d'Espagne, Don Philippe. Deux mois après son palais, à Madrid, fut incendié.

Du 9 *Décembre*. Convoi funèbre de M. de la Caze,

premier président au parlement, inhumé dans l'église des Grands-Carmes.

Du 4 Mars 1735. Cérémonie à l'occasion de la translation des Carmes-Déchaux dans leur nouveau couvent aux Chartrons. L'église, qui est bien bâtie et richement décorée, sert depuis 1791, pour la paroisse St.-Louis.

Le 30 *dudit*, toutes les cours assistent à un obit solennel célébré en mémoire du premier président la Caze, dans l'église des Cordeliers, où le père Laglenne, professeur de théologie, prononce l'oraison funèbre.

Du 30 *Avril*. On enregistre en jurade une lettre du comte d'Eu, gouverneur de la province, portant autorisation en faveur de Montfort, Piton et Chevalier, pour tenir, à Bordeaux, une académie des jeux non défendus.

Des jeunes gens s'amusaient le soir à tendre des cordes sur les fossés des Salinières, pour rire aux dépens des passans qu'ils faisaient ainsi tomber. Les jurats y envoyèrent Montigny fils, avec son escouade du Guet, pour faire cesser ce désordre et en saisir les auteurs. Il arrêta le commis d'un marchand de fer, nommé Rouzier. Sur ce que le maître réclamait contre cette arrestation, Montigny le mit lui-même en prison. Plainte en jurade contre Montigny qui fut destitué. Cependant en considération de sa jeunesse et des services de son père, et sur la demande même du plaignant, il fut rétabli dans sa place d'officier du Guet. Nous avons cru devoir conserver ce fait, comme un exemple des égards que la jurade avait pour les citoyens, même au préjudice de ses subordonnés.

Du 15 *Juin*. Délibération de la jurade, portant qu'il sera perçu, au profit des hôpitaux, deux sous par billets d'entrée aux spectacles, pour quelque place que ce soit, et le huitième des abonnemens. Le prix des places fut alors augmenté d'un cinquième et fixé, savoir : le théâtre à 3 francs, les premières à 48 sols, les secondes à 30 sols, et le parterre à 18 sols. Ce prix a resté ainsi, jusqu'à l'établissement de la salle actuelle en 1783. Cette part des pauvres fut bientôt changée en un abonnement annuel de 1400# avec une représentation pour eux, le samedi de la semaine de la Passion, et une autre le premier Octobre de chaque année. Ce droit pour les hôpitaux, n'était pas perçu sur les petits spectacles, attendu qu'ils payaient directement un quart à la comédie, pour participer au privilége exclusif qu'elle avait d'amuser le public.

Du 25 *Août* 1735. La jurade prend une délibération portant que la salle des spectacles qu'avait fait construire dans le jardin de l'Hôtel-de-ville, la demoiselle Dujardin, directrice de l'Opéra, (et qui avait coûté 5500#) restera en propriété à la Ville, après cinq années de jouissance gratuite de la part de cette directrice.

PISANI, doge de Venise.

CHRÉTIEN II, duc des deux-Ponts.

CHARLES, duc de Brunswick Wolfembuttel.

Du 29 *dudit*. Installation des jurats élus cette année, MM. Darche, écuyer; Genier, avocat; Gaultier, négociant.

Du 19 *Octobre*. Entrée solennelle de M. le Berthon d'Aiguille, en qualité de premier président du parlement. C'était un magistrat d'un très-grand mérite. Son attachement pour Bordeaux le porta à refuser dans la suite la place de garde des sceaux qui lui fut offerte.

Il était fils de M. le Berthon de Bonnemie, célèbre avocat de Saintonge, auteur de divers ouvrages historiques sur l'île d'Oleron, dont nous parlerons dans le *Panthéon d'Aquitaine*.

Le 10 *Février* 1736, les jurats représentent à l'archevêque qu'il n'y a pas assez de poisson salé pour la provision de la Ville. En conséquence il motive sur cette déclaration, son mandement d'étiquette, portant permission de manger du fromage en carême. Des observateurs ont noté cette circonstance, qui ne se trouve alléguée dans aucun autre mandement.

Du 2 *Avril*. Incendie considérable au couvent des religieuses de Notre-Dame, rue du Hâ. Les jurats permettent une quête pour fournir aux réparations, et donnent 1000 francs pour la Ville. Un pareil incendie avait eu lieu en 1699.

Frédéric-Auguste III, roi de Pologne.

Catanéo, doge de Gènes.

Montalégro, Grand-Maître de Malthe.

Du 28 *Août*. Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. de Larrivault, écuyer; Dumat, avocat; Dubergier, négociant.

Du 17 *Septembre*. Il fut proposé en jurade de faire deux portes de ville, vis à-vis le quay de Royan. La cour des Aydes s'opposant à la percée de la rue du Chay des Farines, on ne délibéra que sur l'ouverture de la porte maintenant dite de St.-Pierre, dont la constrution fut autorisée. On prit à cet effet du terrain sur le cimetière de cette église, du consentement de l'archevêque.

Du 29 *dudit*. Permission de police accordée à P. Séjourné aîné, Libraire de cette Ville, de vendre *l'Almanach des Dieux*, pour lequel il avait obtenu un privilége du roi. C'est le doyen et non le meilleur

leur ouvrage (1) de ce genre à Bordeaux. Il se tirait à 6000 exemplaires, même de nos jours, et était en grande réputation parmi le peuple, par rapport aux prédictions qu'il contenait, à l'imitation de l'*almanach de Liége*. Plusieurs calendriers utiles imprimés ensuite n'ont pu faire oublier celui-ci. En effet, comme dit Lafontaine :

L'homme est de glace aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges.

Le 18 *Mai* 1737, les jurats voulant favoriser le progrès des sciences, et étant obligés de chercher au loin ceux qui les cultivent, délibèrent aujourd'hui qu'il sera envoyé des proclamats à Paris, Orléans, Toulouse et Poitiers, afin d'annoncer le concours ouvert pour la chaire de mathématiques du collége de Guyène. Elle avait été fondée en 1591, par François de Foix-Candale, un des savans mathématiciens de son siècle, mort évêque d'Aire, et dont on voyait un superbe mausolée dans l'église des Augustins de Bordeaux.

CHARLES VI, duc de Parme.
FRANÇOIS-MARIE, duc de Modène.
FRANÇOIS I, duc de Toscane.
R. DESPUIG, grand-maît. de Malt.
STANISLAS, duc de Lorraine.
JEAN-ERNEST, duc de Courlande.
CHARLES-EUGENE, duc de Wurtemberg.

Du 19 *Juillet*. La jurade délibère de faire restaurer le portail du collége des lois. Les armes de la Ville y sont sculptées, ainsi que sur la chaire du professeur. On ignore l'époque de la fondation de cette école. Elle est très-ancienne, à en juger par le bâtiment, appuyé

(1) Le préfet du département, M. Delacroix, s'étant apperçu que tous les annuaires publiés à Bordeaux jusqu'à présent (1803) étaient inexacts, par rapport aux lever et coucher apparens du soleil, vient de défendre d'imprimer les calculs astronomiques qui ne seraient pas établis sur le méridien de cette Ville. Une pareille mesure est très-utile sur-tout dans un port de mer.

sur le mur de clôture de Bordeaux, fait lors du second accroissement de l'enceinte de la Cité. On trouve d'ailleurs dans les Rôles gascons l'extrait d'une charte donnée en 1212, par le roi d'Angleterre, en faveur de *G. de Cazes, professeur en droit à Bordeaux.*

Du 17 *Août.* Installation solennelle des nouveaux jurats : MM. Saintout, écuyer; Galibert, avocat; Trugues, négociant.

Du 24 *dudit.* Délibération portant concession d'une prise d'eau sur les canaux publics, en faveur de M. de Maniban, pour le jardin de l'archevêché qui a été public jusqu'à la démolition de ce palais, en 1778.

Le 14 *Septembre*, la jurade délibère une indemnité de 4000 francs, partageable entre des particuliers de la rue des Trois-Canards (dont les maisons avaient souffert un incendie) et d'autres particuliers qui leur avaient porté des secours. Cette délibération suffit pour détruire le préjugé par lequel on prétend à Bordeaux, que les incendiés étaient assujettis à une amende, pour payer les secours des pompes que la Ville y envoyait.

Du 14 *Décembre.* La construction de la fontaine de la place St.-Projet est arrêtée. Les ornemens en forme de stalactites qu'on y voit, sont de Wanderwoorth, sculpteur des groupes qui étaient à la Bourse. Les eaux de cette fontaine sont estimées les meilleures de Bordeaux. Elles viennent de la font d'Audéje, que certains prétendent être la fontaine *Divona*, célébrée par Ausone.

Lafiteau, jésuite bordelais, évêque de Sisteron, ayant publié son Histoire de la constitution *Unigenitus*, le parlement la supprime.

Mort de Desault, célèbre médecin de Bordeaux, le Syndenham de la Guyène, âgé de 64 ans.

A Sestas, près Bordeaux, Cassini fait élever, par ordre du roi, une pyramide dans l'endroit où se rencontrent les angles des triangles qui ne répondent pas à des clochers. Cette opération fut la suite d'une mesure topographique de la France.

Du 15 *Avril*. 1738. Les jurats permettent au sieur Drouin, directeur d'une troupe de comédiens venant de la Rochelle, de donner trois représentations sur le théâtre ordinaire.

BALBI, doge de Gènes.

CHARLES-FRÉDÉRICK, margrave de Baden-Dourlach.

Le 7 *Juin*, il est délibéré, dans un conseil de Ville, qu'en place de la salle des spectacles, qui s'élevait en bois dans le jardin de l'Hôtel-commun, il en serait bâtie une en pierre, d'après le plan donné par M. Montégut, ingénieur de la Ville, et qu'à cet effet il serait emprunté 30,000 fr. à M. Raphaël, banquier. Ce plan fut mis à exécution l'année suivante. Les sommes n'ayant pu être fournies, il fût décidé qu'on permettrait cette construction à des particuliers, qui se rembourseraient sur les recettes. Cette salle, qui joignait l'Hôtel-de-ville, pouvait contenir 1500 spectateurs.

Du 26 *Août*. Délibération portant que le logement, que l'académie des sciences tenait dans une partie du pavillon de l'Hôtel-de-ville, sera accordé à Lahaye, greffier de police, les jurats étant instruits que M. Bel, savant magistrat de Bordeaux, qui venait de décéder, avait légué son hôtel à l'académie, sur l'esplanade du Château-Trompette, qu'elle a habité jusqu'à sa destruction. Depuis son institution, elle avait tenu ses conférences dans des maisons particulières. Elle tint sa pre-

mière séance, l'année suivante, dans le nouveau local qu'elle reçut de la libéralité de cet illustre académicien, qui lui légua en même sa bibliothèque à condition qu'elle serait publique. Des donations subséquentes mirent l'académie à même d'utiliser davantage son établissement.

Du 30 dudit. On accorde à Wanderworth 4,000# pour sculpter la façade de la fontaine de St.-Projet. Ce mur de stalactites et de roseaux ne valait pas l'argent. Le sculpteur l'a mieux gagné dans les travaux qu'il a fait dans la suite à la Douane, à la Bourse, et aux portes du Chapeau-Rouge et de Tourny.

Du 2 Septembre. Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. de Malvin, écuyer; Mascard, avocat; Rulleau, négociant.

Du 18 Septembre. M. de Maroles, de Bordeaux, ayant dessiné à la plume une vue en perspective du port de cette Ville, ce travail est envoyé à Paris pour être présenté au roi, et les jurats accordent 3,000# à l'auteur. Ce dessein a servi aux deux gravures faites par Lattré, dont il sera parlé ailleurs.

L'année ayant été diséteuse, l'intendant fait distribuer dans la province des grains et des farines légumineuses.

Du 19 Février 1739. L'académie des sciences tient sa première assemblée publique dans l'hôtel que lui avait légué le conseiller Bel Ce ne fut que pour annoncer sa prise de possession; car depuis elle reprit ses assemblées ordinaires ailleurs, attendu les réparations et les nouvelles dispositions à faire dans ce local.

Du 27 Avril. Les écoliers du collége et de l'université, qui étaient alors nombreux et redoutables à Bor-

deaux, ont une vive querelle avec les préposés des fermes à la porte des Salinières, nommés ici *Billetiers* ou *Pillegigots*. Il s'agissait de quelques comestibles que des étudians voulaient introduire en fraude, abusant du privilége qu'ils avaient d'entrer, sans payer les droits, les provisions qu'ils recevaient de leurs familles. Les employés firent feu sur les étudians, dont un, nommé Sablas, fut tué, ainsi qu'un cordonnier qui passait. Le premier juge avait condamné deux employés à être pendus. Ayant fait appel à la cour des Aydes, un seul fut condamné aux Galères. Cet arrêt fut généralement improuvé. Voici quelques couplets d'un vaudeville qui courut à Bordeaux, dans cette occasion, et que les manuscrits du tems attribuent à M. D***., conseiller au Parlement :

Louis V, landgrave de Hesse-d'Armstad.

Triomphez, mânes de Sablas,
Votre mort est vengée.
Pour vous on a fait grand fracas,
La maltote est rangée.
La cour des Aydes, ce dit-on,
La faridondaine, la faridondon,
A soutenu votre parti, biribi,
A la façon de Barbari.
Boucher, intendant plein d'honneur,
D'esprit et de sagesse,
A pris aussi l'affaire à cœur;
Et par un trait d'adresse,
Contre vous fait le rodomont, la farid., etc.
Cependant il est votre ami, biribi,
A la façon, etc.
Le public dit, mais il a tort,
Magistrats intrépides,
Que vous deviez juger à mort
Ces assassins perfides.

Mais ce public est un brouillon, la farid. etc.
Pour moi je prends votre parti, biribi, etc.
De vous Momus fera mention :
Sa légende dorée
De votre dernière action,
Se verra décorée.
La cour des Aydes, dira-t-on, la farid: etc.
A jeûné deux jours et deux nuits, biribi,
Pour enfanter une souris.

Le 17 *Juin*. Publication solennelle de la paix entre la France et l'Empire, et ce aux formes usitées. Ce traité, conclu sur le pied des préliminaires de 1735, depuis l'an passé, ne fut pas publié aussi-tôt, attendu l'accession qu'y venait de donner l'Espagne.

Du 23 *Septembre*. Arrivée de la fille aînée de Louis XV, allant en Espagne où elle est mariée avec l'infant D. Philippe, depuis duc de Parme. Elle séjourna à Bordeaux pendant 4 jours, qui se passèrent en réjouissances, et durant lesquels les boutiques furent fermées. Dans la relation que la jurade fit des fêtes données à cette occasion, on a omis de rappeler qu'elles furent dirigées par le chevalier Servandoni. Il imagina et exécuta également celles qui furent données quelques jours après à Bayonne, et qui commencèrent la la réputation de ce célèbre décorateur.

Le 19 *Octobre*, installation des nouveaux jurats. Ce sont MM. Demons-Latour, écuyer; Boudin, avocat; Ferrayre, négociant.

1740. On éprouva à Bordeaux les suites du grand hyver de cette année, pendant lequel le thermomètre fut à 10 degrés. M. de Boucher avait heureusement prévu la disette des bleds, qui se fit sentir, et ses soins

en affaiblirent les plus cruels effets. Les états du Languedoc firent, à pareille époque, frapper une médaille en l'honneur d'un fermier-général qui procura des grains à cette province. Celle de Guyène ne dut pas moins de reconnaissance à son intendant; mais elle n'eut pas le bon esprit de la lui témoigner publiquement. En pareille conjoncture son successeur fut abreuvé d'amertume pendant son administration, en récompense des bienfaits sans nombre dont il avait comblé cette contrée. Il est vrai que cette ingratitude fut provoquée et entretenue par le Parlement dont M. de Tourny heurta souvent l'autorité opiniâtre, dans l'intérêt du bien public.

BENOIT XIV, pape.

FRÉDÉRICK II, roi de Prusse.

IWAN III, empereur de Russie.

MARIE-THÉRESE, impératrice d'Allemagne.

SPINOLA, doge de Genes.

Du 5 Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. de Pomiers, écuyer; Fourcade, avocat; Miramon, négociant.

Du 12 Novembre. Permission accordée par la jurade au sieur Brémond, directeur de l'opéra, de faire débuter sa troupe. Elle donna le lendemain *Pyrame et Thisbé*, et resta jusqu'au dimanche des Rameaux jour où se faisait à Bordeaux la clôture des spectacles, jusqu'à Quasimodo.

La salle du concert, existante rue des Ayres vis-à-vis celle des Feuillans, est incendiée. On transporte dès-lors cet établissement au théâtre qui était attenant l'ancien Hôtel-de-ville.

LISTE des principaux savans et gens de lettres qui ont vécu à Bordeaux, depuis 1720 jusqu'en 1740, et dont il reste des écrits publiés vers ce tems.

L'abbé Bellet; on trouve; dans les manuscrits de l'académie de Bordeaux, et dans les recueils du tems, plusieurs dissertations historiques qu'il a composées.

Brescon, habile médecin, dont Montesquieu estimait beaucoup les écrits.

Campaigne et Chesneau, médecins qui ont laissé leurs bibliothèques à l'académie, dont ils furent des membres distingués.

Chimbault de Filhot, auteur d'une dissertation curieuse sur la rouille du fer.

Dudon, théologien de l'ordre des Petits-Carmes.

Dupin, laborieux jurisconsulte, auteur d'ouvrages utiles sur la Coutume de Bordeaux.

Fau, auteur d'une description d'Alger et de quelques observations astronomiques, qui sont parmi les manuscrits de l'académie.

Garrelon, habile chirurgien, qui a laissé quelques bons traités élémentaires sur son art.

Grenier, savant avocat, dont nous avons des manuscrits sur l'histoire de Bordeaux.

Martial, historiographe des Petits-Carmes.

Montesquieu mettait alors la dernière main à l'*Esprit des lois*, dans son château de la Brède.

L'abbé de Montville, auteur d'une Vie de Molière, devenue rare et dont on fait beaucoup de cas.

Sensaric, bénédictin de la Réole, principalement connu par un cours de rhétorique, dans lequel il rapporte beaucoup d'exemples tirés des auteurs de ce pays.

Silva, fils d'un habile médecin juif, et lui-même médecin considéré en cour. Louis XV plaisantait un jour sur les Gascons; Silva prit leur défense. *Vous ne m'aviez pas encore appris que vous étiez de Bordeaux*, dit le roi à son médecin. *Sire*, répliqua Silva, *je n'aime pas à me vanter.*

Du

Du 30 *Mars* 1741. Le feu prend à l'hôtel du premier président au Parlement. Les jurats lui offrent la mairie pour logement provisoire ; il l'accepte.

EMMANUEL-PINTO, grand-maître de Malthe.

Du 22 *Juin*. Un jeune homme de cette Ville est arrêté pour avoir troublé le spectacle par ses cabales. Il voulait obliger le directeur de la comédie à reprendre une actrice nommée Larivière, que ce dernier avait congédiée. Il fut élargi en faveur des excuses que lui et sa famille firent en jurade. On se borna à lui interdire l'entrée du spectacle pendant un mois. Il faut que le trouble ait été bien grand, puisque cette peine se trouve consignée dans les registres de l'Hôtel-de-ville.

LOUIS de Bèvern, duc de Courlande.

MARIE-THERESE, reine de Hongrie.

GRIMANI, doge de Venise.

ELISABETH impératrice de Russie.

Du 26 *Août*. Les jurats posent en cérémonie la la première pierre du couvent des Feuillans, rebâti à cause de la vétusté de l'ancien. Ils y furent invités à dîner et l'acceptèrent. Cette maison est construite dans un bon goût. Il est surprenant qu'on ait laissé subsister le vieux mur de façade de l'église (1).

Du 4 *Septembre*. Sont installés jurats, MM. de Spens de Lancre, écuyer ; Dumoulin aîné, avocat ; Roche, négociant.

Du 13 *Novembre*. A l'ouverture du Parlement, aucun jurat-gentilhomme n'ayant paru, la cour en fait l'observation aux députés, prétendant qu'il devait toujours y avoir un jurat-gentilhomme en tête. Ils furent requis de se conformer à l'usage. Les jurats se retirèrent

(1) Le corps de Michel de Montaigne y repose. Nous aurons occasion de rappeler incessamment une particularité sur le cercueil du premier des philosophes français.

de suite, et présentèrent au roi un mémoire contre cette prétention. Une délibération du 11 Novembre de l'année suivante, autorisa la jurade à n'y assister que par députation. Cependant nous l'avons toujours vue présidée de nos jours par un jurat-gentilhomme, qui seul avait le droit de garder son épée à côté aux séances du Parlement.

CANEVARO, doge de Gênes.

CHARLES VII, empereur.

Le 15 *Avril* 1742, le comte de Tournemine fait enregistrer à l'Hôtel-de-ville un privilége exclusif qu'il avait obtenu, pour l'établissement des chaises à porteur dans toute la France. Il est dit, dans les lettres-patentes portant cette concession, qu'elle avait d'abord été faite à M. de Cavoye et au marquis de Montbrun. L'exploitation de pareille entreprise paraît un peu indigne de personnes aussi qualifiées, suivant les préjugés du tems.

Du 3 *Septembre*. Le sieur Rousselois, directeur de la comédie, ayant fait représenter une pièce intitulée le *Triomphe de la folie*, fut mandé en police, attendu que cette représentation parut obscène. Il intervint une ordonnance portant défense de mettre au théâtre aucune pièce, avant d'en avoir obtenu permission des jurats.

Du 17 *dudit*. Installation des nouveaux jurats: MM. Dalesme-St.-Clément, écuyer; Bacalan, avocat; Castaing, négociant.

Du 20 *Octobre*. Enregistrement d'un arrêt du conseil portant défense de rien imprimer contre la bulle *Unigenitus*. Alors recommencèrent les misérables disputes des Molinistes et des Jansénistes, qui ne furent cependant pas violentes à Bordeaux.

On commença vers ce tems les constructions de la place Royale de Bordeaux, sur les desseins de M. Gabriel, architecte des bâtimens du roi.

Du 13 *Avril* 1743. Par délibération de ce jour, les jurats autorisent le chargé d'affaires de la Ville en cour, à traiter avec le sieur Thuret, directeur de l'académie de musique de Paris, afin que la jurade ait le privilége de l'opéra à Bordeaux. Nous observerons à cette occasion qu'il n'y eût pas encore de troupe fixe au théâtre de cette Ville.

CHARLES-THÉODORE de Sultsbach, électeur Palatin.

MARIE-THÉRESE, reine de Bohême.

JEAN-FREDERIC-CHARLES d'Ostein, électeur de Mayence

Le 29 *Juin*, la cloche de l'Hôtel-de-ville annonce le décès de M. de Maniban, 76e. archevêque de Bordeaux, dont il avait édifié le diocèse pendant 15 ans. Malgré l'éclat des vertus de ce prélat, on n'honora pas son convoi des distinctions que l'étiquette attachait à sa place, parce que cette même étiquette avait été violée. On observe à la marge du registre municipal, que pas une cour, ni paroisse n'assista à cet enterrement, excepté le chapitre St.-André, attendu qu'il n'y avait pas eu d'invitation de la part de la comtesse de Clermont, sœur du défunt.

Du 19 *Août*. Cérémonie publique de l'inauguration de la statue équestre de Louis XV, sur la place Royale. On lit dans le registre un historique qui apprend, que dès 1681 la ville de Bordeaux avait projetté d'ériger, sur son port, un monument à la gloire du roi; que les circonstances retardèrent l'exécution de ce projet; qu'en 1730, les fondemens de la place Royale furent jettés à cet effet; qu'après neuf ans de travail (pendant lesquels le bronze éprouva des avanies dans sa fonte) la statue fut portée à sa perfection en Décembre 1742;

d'état en 1756, son fils lui succéda, mais sans le remplacer.

Le 14 *Septembre*, les jurats terminent avec Lemoine, sculpteur, le compte pour les travaux qu'il avait fait pour la statue équestre, dont l'exécution lui avait été confiée en 1738. On lui fit don des bâtimens où elle avait été travaillée au faubourg du Roule à Paris. Les traitemens et gratifications lui valurent trente mille fr. D'après tout cela, il n'est pas exact de dire que le roi avait fait présent de la statue à la ville de Bordeaux.

Du 16 *dudit* Installation des nouveaux Jurats, qui sont MM. de Geres, écuyer; Cazalet, avocat; Brunaud, négociant.

Le 13 *Novembre*, la jurade délibère de refuser aux sieurs Vergne et Augard, bijoutiers, la permission de faire des loteries et jeux particuliers. Ce refus avait pour but d'empêcher toute concurrence avec la loterie royale, qui venait d'être créée.

MARI, doge de Gènes.

JEAN-THÉODORE de Baviere, prince-évêque de Liége.

Du 2 *Avril* 1744. La jurade fait enregistrer les lettres de suppôt de l'université, accordées à J. Leclerc, qui est dit son fournisseur de chandelles. Cette charge était purement honorifique; mais il est singulier de la voir accorder à un titre, qui ne devait pas donner les droits pour faire partie d'un corps savant.

Le 23 *Avril*, il est délibéré en jurade, qu'il sera ouvert une nouvelle porte de ville au bout de la rue Clare. Cette porte, alors dite des Capucins, du voisinage du couvent de cet ordre, fut achevée en 1746, sur les dessins de Montaigut, ingénieur de la Ville. Elle est d'un bon genre. La place extérieure faite

sur un plan uniforme, est destinée à servir maintenant de marché au bétail.

Du 19 *Août.* Fermeture des spectacles pendant la durée de la maladie du roi. Il acquit alors le surnom de *Bien-aimé*, qu'il perdit ensuite avec plus de raison qu'il ne l'avait obtenu.

Du 27 *Sept.* Installation des nouveaux jurats, MM. de Tortaty, écuyer; Tournayre, avocat; Barreyre, négociant.

Du 24 *Novembre.* Par délibération de ce jour, la jurade confie à Perrot, taillandier, le damas de la Ville; (destiné à trancher les têtes de ceux qui sont condamnés à la perdre), afin d'avoir soin de cet instrument et de le représenter en bon état en jurade, tous les trois mois, et ce moyennant dix livres par an pour son entretien. Il est difficile de concevoir le motif pour lequel des magistrats veillaient si attentivement à la conservation des outils du bourreau.

Au commencement de cette année, le sieur Jean Duforest, courtier de Bordeaux, y propose l'établissement des bureaux d'assurance qu'on ne connaissait pas encore. Il posséda en seul le brevet de courtier d'assurance jusqu'à la paix, époque où leur nombre fut augmenté. La ville de Bordeaux est aussi redevable à ce particulier de deux institutions non moins utiles au commerce. La première est l'établissement d'un bureau pour la réception et l'envoi des lettres dans les colonies. La seconde, est ce qu'on appelle encore le *pamphlet maritime*, registre où l'on inscrit à la bourse, jour par jour, toutes les nouvelles de la mer, et dont les négocians peuvent prendre libre com-

munication. Un extrait de ce pamphlet se distribuait toutes les semaines, imprimé en une feuille in-4°. qui contenait l'état de chargement des navires arrivés dans ce port ou qui en sortaient, suivant les déclarations de cargaison faites à la douane. Cette feuille dont on ignore la durée, a donné l'idée des journaux maritimes et de commerce, qui ont sucessivement paru à Bordeaux, et dont nous parlerons en leur lieu.

Durant cette année, les armées françaises se couvrent de gloire en Alsace, en Piémont et devant Toulon, dont une escadre anglaise bloquait le port.

FRANÇOIS Ier. empereur. *Du* 27 *Janvier* 1745. Arrivée à Bordeaux de la fille de Philippe V, l'Infante Marie-Thérèse, mariée au Dauphin de France. Cette princesse logea à l'Hôtel-de-ville, dans des appartemens supplétifs à cet édifice, qu'on appela le *Louvre*. On y avait rassemblé tout ce que l'art et les talens avaient pu imaginer de plus riche et de plus flatteur pour l'usage et l'agrément. Des obélisques, des arcs de triomphe, des inscriptions latines et françaises se trouvaient dans tous les lieux que visita la dauphine. Elle fut accablée de complimens, d'hommages et de fêtes, jusqu'au premier Février, jour où elle partit par Blaye, pour se rendre à Paris. On a conservé dans l'Encyclopédie méthodique, aux mots *Bordeaux* et *Fêtes de réjouissance*, tous ces détails de cette réception, dont la relation a été imprimée séparément à Bordeaux.

Les fêtes de ce passage furent ordonnées par le chevalier Servandoni, un des plus célèbres architectes-décorateurs de ce siècle. Les inscriptions, emblèmes et devises furent composées par l'abbé Venuty, savant antiquaire

antiquaire Florentin, qui se trouvait alors à Bordeaux, le même dont il est question dans les *Lettres familières* de Montesquieu. Ce philosophe y dit à cette occasion, en écrivant à Madame de Pontac : « j'apprends que vos » jurats ont envoyé une bourse de jetons de velours » brodé à l'abbé Venuty. Je croyais qu'il ne sauraient » pas faire cela même. Ce présent n'est pas important : » mais c'est le présent d'une grande cité ».

Du 2 Septembre. Le duc de Chartres, fils de l'ex-régent, passe à Bordeaux incognito, pour se rendre à Barrège. Il ne s'arrêta à l'intendance que pour dîner.

Du 19 Septembre. Installation des nouveaux jurats : MM. de Villeneuve, écuyer; Planche, avocat; Dississary, négociant.

Le 17 Novembre, M. de Lussan fait son entrée en qualité d'archevêque de Bordeaux. Il est reçu avec les formalités d'usage.

La troupe de l'opéra d'Héberard, sous le nom d'Académie royale de musique, s'établit à Bordeaux. Elle y avait supplanté la troupe de comédie de la demoiselle Destouches; l'une et l'autre troupe se succédèrent mutuellement dans cette Ville jusqu'en 1761, époque où il y eut un spectacle régulier, complet et permanent à Bordeaux. Le prix des places pour la comédie était, pour les premières loges et amphithéâtre, 48 sous; les secondes, 30 sous, et le parterre, 18 sous. On payait pour l'opéra, 5 liv. sur le théâtre, 3 liv. aux premières loges et à l'amphithéâtre, 48 sous aux secondes loges, et 24 sous au parterre.

Les réjouissances en mémoire de la célèbre bataille

de Fontenoy (gagnée le 11 Mai) se font avec beaucoup d'appareil à Bordeaux.

Le 4 *Janvier* 1746, la jurade arrête que la demi-lune ou *pâté de la Porte Dijaux* sera démolie, pour former la place Dauphine, et bâtir les portes de Ville de l'un et l'autre nom.

MAHOMET V, grand-sultan.

FERDINAND IV, roi d'Espagne.

FRÉDÉRIC V, roi de Prusse.

FRÉDÉRIC-CHARLES-GUILLAUME, landgrave de Hesse-Hombourg.

Du 5 *Mai*. Délibération de la jurade pour reculer un peu l'hôpital des Incurables, qui gênait les constructions qu'on voulait faire à la place St.-Julien. La porte de Ville de ce nom, qui était fortifiée de deux tours antiques, fut remplacée en 1754 par un bel arc de triomphe d'ordre toscan, sous le nom de *Porte d'Aquitaine*.

Du 3 *Août*. Sur la demande du principal du collége de Guyène, les jurats donnent les sujets du prix de l'année aux écoliers de rhétorique. Celui du discours est : *vœux de l'Europe pour la paix*. Celui de poésie est une *élégie sur la mort de la dauphine*. Aucun regístre de l'Hôtel-de-ville ne contient de pareille demande ni de délibération anticipée à son défaut.

Du 31 *Août*, sont installés jurats MM. de Montaigne-Beausoleil, écuyer; Destoup, avocat; Bilatte, négoc.

Le 28 *Janvier* 1747. Enregistrement d'un arrêt du conseil, portant permission en faveur de la ville de Bordeaux, de former le *Jardin-public*, et d'employer jusqu'à la concurrence de 80,000#, soit en frais de plantation et de bâtisse, soit en indemnités pour achat de terrein, qui était auparavant couvert de vignes et de bois appartenant à divers particuliers. Les derniers embellissemens de ce jardin ont été achevés sous le gouvernement du maréchal de Richelieu. Bordeaux n'avait

auparavant d'autres promenades publiques que les fossés de Ville et le parterre de l'archevêché; car les allées de Tourny n'étaient point encore plantées. L'intendant de ce nom, à qui on les doit, conçut d'abord l'idée du Jardin-public. C'était particulièrement pour rapprocher la Ville de l'immense faubourg des Chartrons, en mettant entre l'une et l'autre un point de réunion agréable, à la place d'un lieu inhabité qui les séparait.

GUILLAUME-CHARLES, Stathouder.

LEOPOLD-MAXIMILIEN, Prince d'Anhalt-Dessau.

CHRISTIAN-LOUIS duc de Meklembourg-Schwerin.

Cette considération puissante fit préférer la formation du Jardin-public dans le local où il subsiste, à celui du palais Galien, dans l'enceinte duquel il avait d'abord été proposé de l'établir. Si les circonstances eussent permis d'adopter ce projet, le Jardin-public eût offert un agrément de plus, par la vue d'un monument romain qui, faisant alors partie de la décoration de la Ville, eût sans doute été conservé dans un meilleur état qu'il ne l'est en ce moment (1). Son abandon accuse de vandalisme nos anciens magistrats.

Les dégradations qu'a éprouvé le palais Galien, nous déterminent à en donner une description succincte. C'était un amphithéâtre destiné aux spectacles publics, et construit au milieu du troisième siècle, sous l'empereur dont il porte le nom. Cet édifice était bâti en petites pierres carrées, entrecoupées de briques symétri-

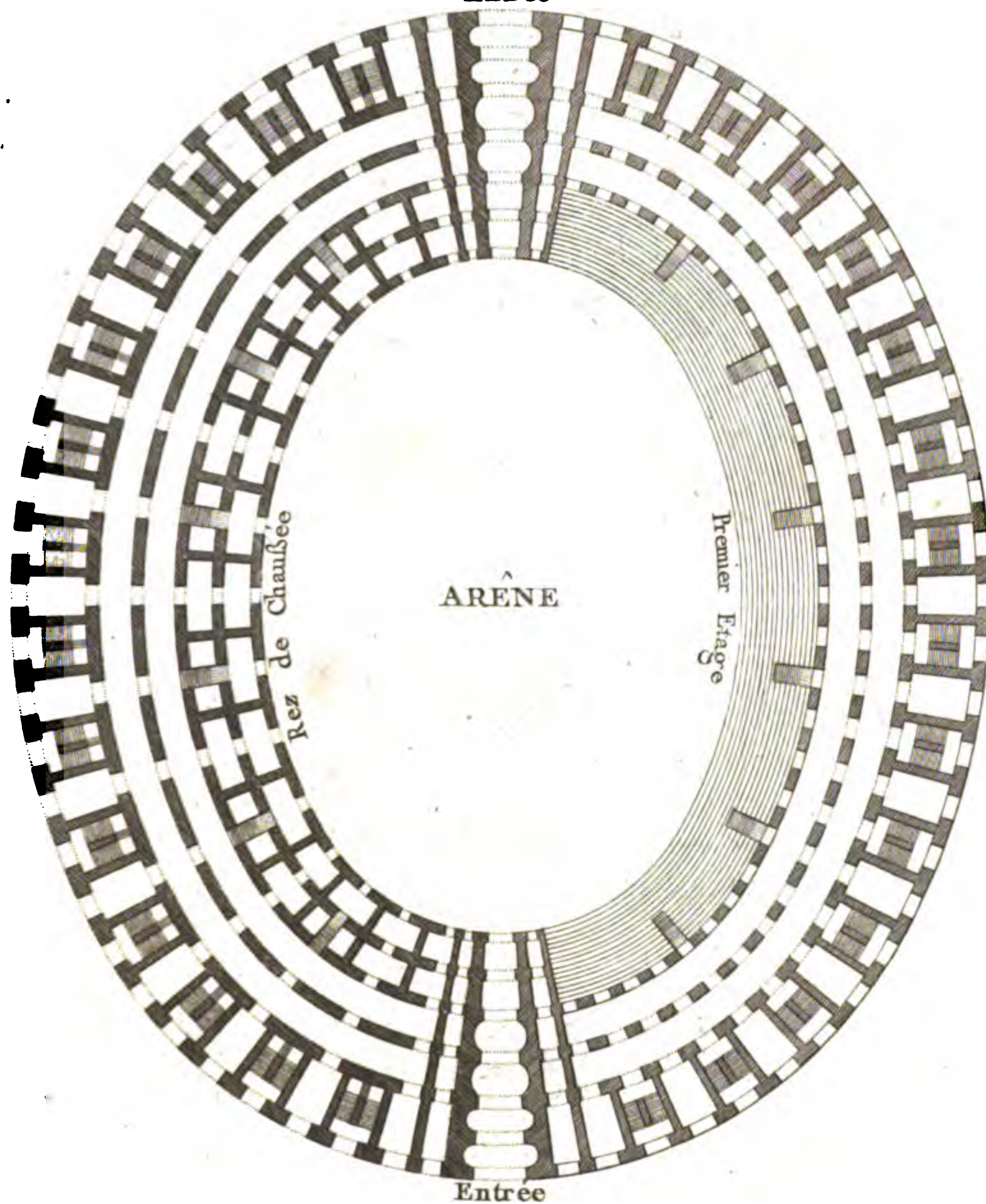
(1) Le terrain du palais Galien ayant été vendu comme propriété nationale, on avait démoli plus de la moitié des restes de cet antique édifice, lorsque M. Thibaudeau, arrivant à Bordeaux en qualité de préfet du département, ordonna, en 1801, de cesser ces démolitions, et chargea la municipalité de veiller à la conservation de ce précieux monument de l'industrie des Bordelais du tems des Romains.

quement arrangées. Sa forme elliptique (1) avait 394 pieds sur 314. Six murs circulaires, éloignés les uns des autres d'environ 16 pieds, le divisaient en cinq enceintes, propres à contenir 1,500 spectateurs. Au milieu était l'arène, qui avait 226 pieds dans son plus grand diamètre, et 166 dans son plus petit. Le mur extérieur avait 62 pieds d'élévation. Chacun des autres allait en diminuant de hauteur. Tous étaient percés de 56 arcades au rez-de-chaussée et au premier étage. A chaque extrémité du grand diamètre de l'ovale était une porte, ayant 27 pieds de hauteur sur 18 de largeur. Celle du côté du couchant subsiste encore dans tout son entier, et peut faire juger du genre d'architecture de tout l'édifice.

Au mois d'Août, commence à se faire sentir la famine qui désola le Bordelais pendant une année. Les jurats prennent diverses délibérations pour tâcher d'en prévenir les effets. Ils ordonnent d'abord la fabrication du pain de méture; ensuite ils agréent la proposition faite par le fermier-général Bouret, pour approvisionner Bordeaux. Un négociant de Toulouse, nommé Rives, se charge de procurer 300,000 boisseaux de grain. On accorde à une compagnie, qui fut créée en conséquence, 12 sous par boisseau de seigle, et quinze par celui de froment, au-dessus du prix de facture. Ce privilége empêcha nos négocians de faire aucune impor-

(1) Voyez ci-contre son plan da superficie, et pour de plus grands détails, le XII tome des Mémoires de l'académie des inscriptions, pag. 244, où l'on trouve une savante description du palais Galien, avec des gravures. Nous en parlons dans nos *Antiquités bordelaises*.

PLAN DU PALAIS GALIEN.



Echelle de 5 10 20 30 40 Toises

Defert Del. De la Gardette Sculp

tation de subsistances. M. de Lacolonie, tome troisième de l'Histoire de Bordeaux, prétend qu'il y eut dans cette circonstance, des monopoles dont le Parlement ne prit pas connaissance aussi-tôt qu'il l'aurait désiré, et que des hommes en crédit tournèrent les malheurs du tems au profit de leur fortune.

Le 12 *Septembre*, MM. de Loupes, écuyer, Maignol, avocat, Lafore, négociant, sont installés jurats.

Du 15 *Janvier* 1748. La famine dont on redouta les approches l'an passé à Bordeaux, commence à s'y faire sentir, malgré qu'il ne fut pas survenu de disette de grains en France. Ceux arrivés en cette Ville, et achetés par la compagnie d'approvisionnement, sont appréciés aujourd'hui pour être vendus, savoir le boisseau de froment depuis 12 jusqu'à 16 francs, et celui de seigle de 8 à 9 francs. Il était défendu aux marchands de vendre du grain à personne, sans un ordre des jurats, qui n'en accordaient qu'un demi-boisseau à la fois.

CATTANEO, doge de Gênes.

PHILIPPE, duc de Parme.

Les grains, que la compagnie d'approvisionnement avait promis d'importer dans 4 mois, n'arrivant que lentement, les boulangeries furent fermées pendant un mois. Les factures des envois n'étant point vérifiées, on les grossissait pour augmenter les prix. On vendait même du blé gâté. Le peuple était obligé d'acheter à tout prix ce qu'on lui offrait, et d'y mêler de mauvais légumes, dont la consommation occasionna des maladies épidémiques, qui furent très-funestes.

Le Parlement, frappé de tant de malheurs, veut chercher à en connaître la cause. Par arrêt du 15 Juin, il nomme des commissaires pour visiter les greniers, et se transporter même dans les provinces voisines, afin

de vérifier le monopole. Mais sa sagesse échoua contre les monopoleurs en crédit. Un arrêt du conseil, (qui arriva au bout de quinze jours), cassa celui du Parlement, et lui défendit toute recherche à cet égard. Il fallut souffrir, jusqu'à ce que l'abondance réelle de la récolte vint mettre un terme à cette famine factice.

Lorsqu'on commença à la déclarer, le prix de la livre de choine était à 4ˢ, le pain cô à 3ˢ 6ᵈ, et le pain noir à 2ˢ 4ᵈ. Au mois d'Août suivant, ce prix diminua de moitié, parce que la compagnie, qui s'était fait adjuger le privilége exclusif des subsistances, ne put plus cacher ses accaparemens.

Les registres de l'Hôtel-de-ville parlent très-succinctement de tous ces événemens. Devienne, auteur de la dernière histoire de Bordeaux, n'en fait aucune mention. Lacolonie, qui a écrit quelques années auparavant, s'est longuement, mais confusément étendu sur les causes de cette famine, qu'il représente comme le résultat d'une coupable spéculation.

Du 22 Octobre. La jurade permet à la demoiselle Destouches de faire représenter, par sa troupe, la comédie française et italienne. On comprenait sous cette dénomination la tragédie, la comédie des haut et bas genres, et l'opéra bouffon. Vers ce tems, la troupe qui jouait à Bordeaux, commença à s'intituler : *comédiens du roi, français et italiens*. La demoiselle Destouches eut long-tems la direction du spectacle de Bordeaux.

Du 13 Novembre. Sont installés jurats, MM. Desaygues, aîné, écuyer; Roborel de Climens, avocat; Barbeguière, négociant.

Du 8 Décembre. Passage *incognito* de l'infante dona

Louise, épouse de l'infant don Philippe, venant d'Espagne avec sa fille dona Isabelle. Elles allaient joindre celui-ci, nommé duc de Parme par le traité de paix qui venait d'être conclu à Aix-la-Chapelle. Après un séjour de deux jours à l'Intendance, ces princesses partent pour Versailles.

Un arrêt du conseil autorise la jurade à faire toutes les constructions jugées nécessaires à l'embellissement de Bordeaux. L'accroissement de cette Ville date de cette époque. On ne doit pas oublier qu'il est dû aux lumières et à l'activité de l'intendant Tourny, père, dont ses successeurs se sont honorés de suivre les plans.

Montesquieu étant à Bordeaux, publie son *Esprit des lois*, qu'il venait de faire imprimer à Genève, par les soins du pasteur Vernet. Cet éditeur s'y étant permis quelques changemens dans la partie du style, l'Auteur en donna une édition en 1750, qui est la plus authentique de toutes celles qui ont paru.

Avant de publier ce livre, il le montra au président Barbot, son intime ami, et l'homme de Bordeaux le plus capable de l'apprécier. Celui-ci lui conseilla d'attendre une époque plus favorable aux matières politiques, l'assurant que dans ce siècle il ne pourrait pas naturaliser *prolem sine matre creatam*. Montesquieu reprit son manuscrit et l'envoya à l'impression, en y ajoutant seulement, pour épigraphe, cet hémistiche d'Ovide, rappelé par son timide censeur.

Depuis 1697, on avait établi à Bordeaux des lanternes publiques qui étaient allumées toutes les nuits, pendant six mois de l'année. Elles étaient faites en verre et en plomb, suspendues au milieu des rues et éclairées

par une chandelle. Le principal habitant des maisons où elles étaient attachées, était chargé de les allumer aux heures indiquées par la police. En 1748, on substitua à ces lanternes, des globes en verre d'une seule pièce, garnis d'une lampe et fixés tous les 20 pas aux murs des maisons. Des allumeurs publics étaient chargés de leur entretien. Les rues des faubourgs n'étaient point du tout éclairées alors. En 1763, on plaça dans quelques grands passages, hors la Ville, des lanternes de forme carrée faites en fer-blanc. Ce n'a été que 28 ans après, ainsi qu'on le verra plus bas, que l'éclairage de Bordeaux fut perfectionné, par l'établissement des reverbères.

Le 3 *Février* 1749, il est délibéré en jurade que Jacob et Emmanuel Dalpujet, juifs avignonais, seront compris dans les mesures d'exécution de l'arrêt du conseil de 1734, qui expulse de la province, les membres de cette tribu. On la rétablit dans la suite.

Une délibération du même jour porte qu'il sera pris une somme de 5000 liv. dans la caisse des maisons démolies, pour indemniser les négocians qui ont perdu sur les grains qu'ils ont fait venir l'année dernière, pour le compte de la Ville. On appelait la *caisse des maisons démolies*, une somme particulière payée tous les ans par le domaine, pour indemnité des maisons du quartier Tropeyte, qui furent démolies en 1672, pour former l'esplanade du Château-Trompette. Cette somme était séparée des revenus de la Ville, et servait à payer les propriétaires qui avaient perdu leurs édifices à cette époque. On avait établi une compagnie du quar-

tier

tier des maisons démolies qui, jusqu'en 1766, a fait partie de la milice bourgeoise.

Du 15 *Mars*. Publication solennelle de la paix aux formes accoutumées, avec réjouissances. Le *Te Deum* est chanté le lendemain à Saint-André, où tous les corps civils et religieux assistent.

Du 28 *Juillet*. Etablissement d'une nouvelle milice bourgeoise, pour servir à la garde des effets sauvés des maisons où le feu prenait. Elle s'appelle *compagnie des incendies* et est composée de 40 hommes, sous l'inspection des aides-majors de la Ville.

Du 9 *Sept.* La jurisdiction consulaire, qui avait tenu ses audiences à la vieille Monnaie, sur la place du Palais, depuis 1564, est transférée aujourd'hui dans l'hôtel de la Bourse qui vient d'être achevé. Les salles sont belles et décorées de bonnes peintures. On a écrit sur la porte du tribunal, *port assuré du commerce.*

Du 5 *Septembre*. Les jurats élus cette année sont : MM. de Citran, écuyer; Despiau, avocat; Perez-Duvivier, négociant.

La jurade délibère cette année une gratification de 600 francs en faveur du chevalier de Bazemon, peintre de la Ville, pour le zèle qu'il a apporté dans la direction de l'école publique du dessin, dont il était professeur, et qu'il a établie en 1744, dans le collége de Guyène. Ce n'était point un artiste ordinaire. Aux connaissances de son art, il joignait celles de tous les autres, et le talent d'écrire avec pureté et correction. On trouve à la bibliothèque publique de Bordeaux, un gros in-folio manuscrit, sous le titre de *Dictionnaire didactique de l'architecture civile et militaire*, qu'il

se proposait de publier. Cet ouvrage, revêtu de l'approbation du censeur royal, traite de tous les arts mécaniques et mathématiques qui concourent à la construction des édifices publics ou particuliers.

Dans le même tems où les éruptions du Vésuve recommencent, on découvre l'ancienne ville d'Héraclée (*Herculanum*) ensevelie il y a quinze siècles sous les laves de cette même montagne. On y a trouvé beaucoup de morceaux précieux pour l'histoire archéographique.

L'abbé Lebœuf, savant antiquaire, passe à Bordeaux durant cette année.

JOSEPH, roi de Portugal.
VIALI, doge de Gènes.
CONSTANTIN, Landgrave de Hesse-Rhinfeld.

Du 25 *Mai* 1750. On éprouve à Bordeaux, le long de la Garonne dans la nuit d'hier à aujourd'hui, un léger tremblement de terre, suivant une relation qu'on trouve dans les manuscrits de l'académie des sciences de Bordeaux, par le *P. Lambert*, un de ses membres.

Du 30 *Juin*. Il est délibéré en jurade de faire faire une crêche ou *peyrat*, depuis la place royale, jusques vis-à-vis la porte Saint-Pierre. C'est le quai du grand-bureau, le plus anciennement pavé de tout le port.

Du 9 *Septembre*. Installation des nouveaux jurats, MM. de Galateau, écuyer, et Poncet, négociant; M. Roborel, avocat, ayant obtenu une lettre de cachet qui le continue sans réélection.

Du 10 *Octobre*. La jurade avait précédemment délibéré la construction d'une nouvelle porte des Salinières, avec quelques embellissemens sur la place ainsi nommée, sur le port. L'arrêt du conseil qui homologue cette délibération est enregistrée aujourd'hui à Bordeaux. Ce-

pendant les constructions ne commencèrent que l'année suivante. Elles ont changé la face de cette place qui était irrégulière et couverte de petites barraques. On y emmagasinait la cargaison des bateaux de sel qui abordaient devant ce quai, appelé en conséquence des Salinières. Ce nom fut changé en celui de Bourgogne, à l'occasion de la naissance d'un fils de Louis XV.

Le Parlement, par divers arrêts, s'oppose à ce que la compagnie des avocats change sa discipline, en établissant un bâtonnier, comme on l'avait tenté l'année précédente à l'instar de Paris. Il y eut des divisions à cette occasion au barreau; et les syndics d'alors furent interdits pendant cinq ans.

ADOLPHE-FREDERICK, roi de Suède.

GUILLAUME VII, de Hesse, landgrave de Hesse-Cassel.

GUILLAUME V, Stathouder.

FREDERIC-LOUIS landgrave de Hesse-Hombourg.

LÉOPOLD-FREDERICK, prince d'Anhalt-Dessau.

Le 3 Avril 1751. Sur la plainte en filouterie portée en jurade par un officier de marine contre une chanteuse de l'opéra, nommée Moreau, chez laquelle on lui avait volé son argent au jeu, cette actrice est mandée en police, et condamnée en 50 écus d'amende. Par dépit, elle ne voulut pas jouer au spectacle du soir, prétextant avoir été saignée. Citée le lendemain à l'Hôtel-de-ville sur ce manquement, elle n'y comparut pas, se disant retenue par maladie au lit, où elle avait en effet eu la précaution de demeurer. Les Jurats voyant qu'il y avait malice dans cette conduite de la demoiselle Moreau, la firent transporter à l'Hôtel-de-ville; et il parut qu'elle s'était réellement fait saigner, mais pour éluder l'exécution de leurs ordres. Ils en furent tellement indignés, qu'ils lui enjoignirent de quitter la Ville aussitôt qu'elle serait en état.

D'un autre côté, cette affaire de jeu eut des suites plus sérieuses. La dupe et le dupé eurent de vives dis-

cussions entr'eux; et l'autorité de la police n'ayant suffi pour arrêter le scandale, ils furent exilés de Bordeaux, par lettre de cachet. Les divers actes de rigueur exercés contre les joueurs, prouvent combien ils étaient nombreux dans cette Ville.

Le 6 Juin, l'intendant ordonne le recensement des diverses familles des juifs qui se trouvent à Bordeaux. Cette mesure, souvent réitérée, avait un but plus financier que politique.

Le 26 dudit. L'architecte Chevet voulant commencer les fondemens de la nouvelle porte des Salinières, demande à la jurade de faire déplacer le *pau de Ste-Catherine*. On appelait de ce nom une poutre plantée dans la terre, d'où elle sortait d'une douzaine de pieds et couverte d'un grand toît ovale, et dans laquelle était enchassée une petite statue de Sainte-Catherine, à laquelle les marins de la Garonne avaient beaucoup de dévotion. Alors tout cela fut transporté sur le quai de la Grave, où est la fontaine, et y a resté jusqu'à la révolution. Il y avait, dans l'église de Saint-Michel, une chapellenie, à laquelle les offrandes du *pau de Ste.-Catherine* appartenaient.

La porte des Salinières dont il est question en avait remplacé une autre qui portait ce nom, ou celui de *Palières*, attendu le grand nombre de marchands de sel, de bois et de paille, établis anciennement dans des barraques au-devant de cette porte. Elle fut achevée en 1755.

Le 6 Septembre. Installation des nouveaux Jurats, MM. de Fayart, écuyer; Gruer de Montau, avocat; Grateloup, négociant.

Le 30 dudit. Fête donnée par la Ville, en mémoire

de la naissance du duc de Bourgogne. On fit à cette occasion l'inauguration de la place des Salinières, à laquelle on donna le nom de ce prince. L'intendant posa la première pierre.

Le 21 Décembre. M. Maignol, procureur-syndic de la Ville, ayant donné sa démission, il est remplacé par M. Thibaud, procureur-général àla table de marbre. Il est installé aujourd'hui et prête serment à Saint-Seurin devant un jurat.

Du 28 Avril 1752. La jurade délibère d'accepter la proposition faite par les Bénédictins qui avaient travaillé à l'histoire du Languedoc, et qui s'engagent de donner dans vingt ans celles de Bordeaux et de la province. On fixe pour appointemens une somme de 1,500# payable chaque année, jusqu'à la remise du manuscrit, que la Ville se charge de faire imprimer à ses frais. Il y a 1,000# pour l'histoire de Guyène, et 500# pour celle de Bordeaux. Ce dernier ouvrage a seul été rédigé. Il devait avoir deux volumes. Le premier a paru en 1771, après avoir occasionné à l'Auteur bien des tracasseries de la part du Parlement, qui voulut revoir le manuscrit. Il contient le tableau des événemens politiques arrivés dans cette Ville, jusques vers la fin du XVIIe. siècle. Le second volume devait rapporter les preuves historiques du premier, les priviléges de Bordeaux et des notices sur les établissemens civils, religieux et littéraires, avec la chronologie des fonctionnaires publics de cette Ville. Sa publication fut annoncée dans le journal des Savans, de 1774. Le manuscrit fut remis vers ce tems aux jurats. Il ne se

trouve plus aux archives, où il a été vu jusqu'en 1784, par diverses personnes qui en ont fait des extraits (1).

Le 15 *Juillet*, la jurade arrête qu'il sera ouvert, du côté de la rivière, la porte de la Monnaie, élevée au bout de la rue ci-devant appelée Anglaise; et qu'on élargira cette dernière rue, ainsi que celle des Harlot, dite Bordelaise, qui passe devant les Capucins, jusqu'à une autre nouvelle porte de ce dernier nom.

Du 30 *Août*. Installation des jurats élus cette année,

(1) Voici les détails sur cette remise, que nous transcrivons d'un mémoire adressé aux jurats par l'Auteur, et daté de Paris le 22 Février 1790....... « On stipula le 20 Mars 1771 que l'on me donnerait 2800 liv. que j'avais dit être nécessaire pour mettre mon dernier volume en état; savoir : 800 liv. dans le moment, 1000 liv. quand je ferais le voyage de Paris pour y recueillir des matériaux, et 1000 liv. lorsque je remettrais au corps de ville une copie du manuscrit, que je promis de délivrer en 1773. Ces conditions ont été exécutées de part et d'autre. Les commissaires nommés par l'Hôtel-de-ville, ayant pris connaissance du manuscrit, j'annonçai au public que le second volume de l'Histoire de Bordeaux serait délivré aux souscripteurs en 1775. Le manuscrit fut paraphé par le censeur, et l'impression allait commencer, lorsque je fus forcé de quitter Bordeaux.............. Plusieurs années après, j'appris qu'un de mes confrères avait publié un prospectus, dans lequel il annonçait qu'étant dépositaire des fruits de mon travail, il allait le refondre sous le titre d'*Annales*. Comme cette nouvelle entreprise supposait que j'avais manqué la mienne, je fis des observations, et elle fut abandonnée. M. Dupré de St.-Maur m'ayant informé que le manuscrit qui m'avait été enlevé, avait été remis au corps de ville, il m'engageait de le réclamer. Je le fis. Le corps de ville a pensé, qu'après ce qui s'était passé, il y avait lieu de craindre que ce manuscrit, si on me le remettait, ne serait pas plus en sureté entre mes mains, qu'il ne l'avait été depuis ma sortie de Bordeaux, a refusé de me le remettre, et a jugé à propos d'attendre un tems plus favorable pour que la fin de l'ouvrage put être délivrée au public.... ».

MM. Raynal, avocat, et Baulos négociant. M. de Galatheau avait été continué dans sa place par lettre de cachet.

Vers ce tems arriva l'incendie de l'hôtel de l'intendance, qui était l'ancien *Podium Paulini*, d'où est venu le nom de Puy-Paulin, donné à la place qui était au-devant de cet édifice. Le roi l'avait acquis de la famille de Candale, qui le tenait de celle d'Espernon. Cet hôtel fut bientôt après rebâti à la moderne, et fut longtems le plus beau qu'il y eût à Bordeaux.

Du 16 *Janvier* 1753. Les jurats accordent une somme de 8000ᵗ au sculpteur Francen, pour le travail des deux groupes à mettre sur les piliers de la nouvelle porte du Chapeau-rouge.

Du 26 *Mai*. Enregistrement de lettres-patentes portant établissement des trois sœurs-grises sur la paroisse de St.-Eloy, pour le service des pauvres, et permission d'acquérir une maison pour leur logement.

Du 29 *dudit*. Les jurats délibèrent d'accepter les conventions faites entre l'intendant et Lattré, graveur de Paris, pour la carte de Bordeaux, avec le plan d'élévation des principaux édifices publics de cette Ville, gravés en petit sur la bordure, et deux estampes représentant la vue perspective du port et des promenades. L'auteur s'était engagé de livrer à la jurade, dans l'année, 500 plans de la Ville, avec les bordures (dont 30 collés sur toile, et un pareil nombre desdites estampes), le tout du plus beau tirage, et ce pour 2880ᵗ, les planches restant en propriété à leur Auteur et à son profit.

Les chaleurs de cet été sont remarquables dans l'his-

toire météorologique. Elles n'ont eu depuis de comparables, que celles de 1793 et de 1802.

Le 17 *Août*, la dame Verdier, veuve Poyen, obtient le rétablissement de la savonnerie que feu son mari avait montée aux Chartrons, en 1713. On n'a pas vu depuis de pareille fabrique.

Le marquis de Paulmy, secrétaire d'état au département de la guerre, passe à Bordeaux. Les jurats vont au-devant de lui, au pont de la Maye, et lui rendent les devoirs d'étiquette. Il resta cinq jours à Bordeaux, et se montra infiniment sensible aux honneurs qu'il reçut et auxquels il se refusa constamment.

Du premier Septembre. Le registre des délibérations de l'Hôtel-de-ville porte, qu'aujourd'hui on y a procédé à une nouvelle élection des jurats, le roi ayant cassé celle du premier du mois dernier, attendu les brigues sous l'influence desquelles elle avait été faite. D'autres prud'hommes furent convoqués pour cette nouvelle élection. Cependant ils portèrent les candidats de l'ancienne.

Du 3 *dudit.* Arrivée solennelle de M. Leberthon, nommé en survivance à la place de son père, premier président au parlement de Bordeaux. Celui-ci fut un des magistrats les plus distingués de France, par ses grandes qualités et par son savoir. Son fils n'entra en exercice qu'en 1766. Il est mort à Paris en 1799, après avoir échappé aux orages révolutionnaires. Il a été le 22ᵉ. et dernier président du ci-devant Parlement de Bordeaux.

Du 25 *dudit.* Installation des nouveaux jurats, MM

Dussaul-

Dussaut-St.-Laurent, écuyer; Queyreau, avocat; Rulleau, fils, négociant.

Du 29 dudit. Enregistrement d'une lettre du roi qui permet que le nom de son petit-fils qui venait de naître (le duc d'Aquitaine) soit donné à la nouvelle porte dite de St.-Julien. La dédicace solennelle en fut faite le 18 Novembre suivant. Cette porte d'ordre toscan fut bâtie l'année suivante, et est un très-beau monument. Elle est construite, ainsi que la place au-devant, sur les dessins de M. Portier.

Du 11 Décembre. Délibération municipale pour la reconstruction de l'Hôtel-de-ville et du collége de Guyène. Elle n'a jamais reçu son exécution entière. Vingt ans après, le collége fut transféré à la maison-professe des Jésuites, avec les revenus de celui de la Magdelaine qui fut supprimé; et les fondemens de l'Hôtel-de-ville furent commencés. Les travaux déjà à fleur de terre, et qui avaient coûté beaucoup, furent suspendus à la mort de Louis XV. Ils n'ont plus été repris. En 1800 le terrain des anciens Hôtel-de-ville et collége fut déblayé pour former le Marché de la commune, l'ancien grand-marché étant enfin déclaré insuffisant aux besoins publics, et dangereux pour la salubrité générale.

Le boisseau de froment s'étant vendu à la halle du pont St.-Jean, au prix moyen de $8^{\#}$ 13^{s}, le pain est taxé par livre, le choine à 2^{s} 5^{d}, le pain cô à 1^{s} 9^{d}, et le pain noir à 1^{s} 5^{d}.

Le 11 Janvier 1754. Délibération municipale pour l'autorisation et la construction d'une nouvelle façade uniforme pour les maisons à bâtir sur le port, depuis la

Bourse jusqu'à la porte de la Monnaie. Le plan fut donné par Gabriel, ingénieur du roi, à la sollicitation de l'intendant Tourny, qui en couvrant le mur de ville et les petites maisons adjacentes, par une belle façade, a procuré à Bordeaux ce coup-d'œil qui rend son port le plus magnifique de toute l'Europe, après celui de Constantinople.

OSMAN III, grand sultan.

VENEROSO, doge de Gênes.

Le 29 *dudit*, il est délibéré en jurade que le vide formé en ville par la destruction récente de l'îlot des maisons situées entre les rues du Parlement, des Lauriers, des Ecuries et de Castignan, sera employé pour une place à former sur ce terrein. Il avait été déblayé par suite de la formation de la rue Royale, à laquelle il servait de débouché. Cette place fut appelée Marché-royal. Il y avait d'abord au milieu une petite fontaine en marbre, dont les regards furent transportés à l'entrée de la rue Royale, lorsqu'on y établit le marché de la volaille.

Le 25 *Juin*. M. Bonniol, Médecin Agenais, ayant été admis en jurade au serment d'agrégé au collége de médecine, il est formé opposition à sa réception par MM. Doazan et Caze, ses confrères. Ceux-ci persistant dans leur opposition, sont exilés à 30 lieues de Bordeaux par lettres de cachet. Suivant les statuts de la Ville, personne ne pouvait exercer la médecine dans Bordeaux sans être agrégé à ce collége. Ces médecins formaient une corporation ancienne, sous l'inspection de la jurade comme toutes les autres. La jalousie fesait souvent éprouver des obstacles pour cette agrégation. On ne trouve pas d'exemples d'une opposition aussi constante, ni d'une punition aussi sévère, depuis

le procès suscité au docteur Rangeard en 1685, et dont il reste des factums curieux.

Du 21 Août. La jurade délibère la prolongation de la rue Leyteyre, du côté du midi. Cette nouvelle rue appelée Sainte-Thérèse, est formée sur le terrain des Cordeliers, dont l'aliénation avait été permise, en 1750, à la demande de M. de Tourny, pour acquitter les dettes que le bâtiment de ce monastère avait occasionnées.

Vers ce tems la compagnie des notaires de Bordeaux fit bâtir dans cette rue un superbe et utile édifice sous le nom de Garde-note, où sont rangées les anciennes pratiques abandonnées des notaires de la sénéchaussée. Il en a été publié une notice en 1762.

Du 9 Septembre. Délibération municipale pour la construction de l'académie royale d'équitation, au bout du Jardin-public et derrière le pérystile qu'on y éleva du côté du nord, sur le fronton duquel est sculpté le char du soleil, par Wanderwort. Depuis ce pérystile, on voyait les exercices du manége à travers une claire-voie, supprimée en 1786. Le célèbre Bourgelat fut le premier écuyer de cet établissement.

Du 15 dudit. Inauguration d'une nouvelle porte de ville, ouverte près celle de Sainte-Eulalie au bout de la plate-forme. La première pierre en est solennellement posée aujourd'hui. On donne à cette porte le nom du duc de Berry, qui a régné sous le nom de Louis XVI. Elle n'a jamais été bâtie.

Du 17 Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. Villemondois, avocat, et Bolle, négociant. Le

jurat-gentilhomme qui devait sortir de place, fut continué par lettres de cachet.

Le 16 *Novembre.* Le sieur Héberard, ouvre son opéra, pour l'exercice duquel il avait obtenu de l'académie de musique de Paris, une cession de privilége pendant 12 ans, moyennant 13,200 # de tribut.

Dans ce mois, le prix moyen du froment à Bordeaux, étant à 7#. 8s. 9d; la livre de pain est taxée, savoir : choine 2s, pain cô 1s 8d, et pain noir 1s 2d.

Du premier Mars 1755. Le cirque pour les combats de taureaux s'ouvre aujourd'hui, sur l'angle du terrain dit de la pépinière, derrière le Jardin-public. Cet établissement eut lieu en vertu d'un arrêt du conseil, qui en octroye le privilége, pour six ans, à Raymond Avou, de Bordeaux. Il ne dura pas long-tems. Son nom, que l'on croirait être celui d'un superbe édifice, s'est conservé sur certains plans de Bordeaux. Cependant on appelle encore le chemin qui y conduisait, rue de la Course, et non du Cirque.

Du 24 *dudit.* Enregistrement d'un privilége pour la comédie et l'opéra-comique à Bordeaux, en faveur du sieur de Boulard, avocat au Parlement. Il paraît, par quelques termes de l'autorisation, donnée pour 5 ans par le comte d'Eu, que le même entrepreneur avait déjà régi ce spectacle. Pendant que les moyens d'amusement se multipliaient pour les habitans de Bordeaux, ceux de Paris se ruinaient et se fatiguaient pour la ridicule querelle des billets de confession, dont on n'avait pas ici d'idée.

Le 23 *Avril*, naquit, chez un paysan de Bègles, près Bordeaux, au village de Billambitz, une fille

nommée Marie Raviot, ayant la tête transparente. Ce phénomène, objet de la curiosité des savans et du peuple de toute la France, où il a été promené, est connu sous le nom de l'*Hydrocéphale de Bègles*. MM. Castets et Belbeder, médecins de Bordeaux, ont publié des dissertations pour en expliquer la cause. Nous ferons connaître ces écrits à l'article de leurs auteurs, dans notre *Panthéon d'Aquitaine*.

Le 10 *Mai*, on installe à la Bourse deux nouveaux consuls des marchands, qu'une déclaration du roi vient d'ajouter aux deux autres formant la jurisdiction consulaire de cette Ville, suivant l'édit de sa création, 1563.

Du 19 *Juin*. Ouverture solennelle de l'amphithéâtre de St.-Côme. Cet édifice, vaste et d'une belle construction, situé rue de Lalande, fut bâti par les chirurgiens de Bordeaux en 1753, pour leur servir de lieu d'assemblée et d'école publique. L'année auparavant ils avaient obtenu des lettres-patentes sur les statuts de leur communauté. En 1756 le roi la prit sous sa protection spéciale, et ordonna la création de cinq professeurs publics, et d'un comité académique dont les travaux ont été utiles sans être imprimés. L'école de chirurgie de cette Ville fut célèbre dès le XVIe. siècle, ainsi qu'on en voit les preuves dans les *Variétés bordelaises*. Avant la construction de cet amphithéâtre, les chirurgiens de Bordeaux s'assemblaient au couvent des Cordeliers.

Du 28 *Juillet*. Mort de M. de Ségur, sous-maire de Bordeaux. La jurade lui fait faire un service solennel aux Recollets, son corps ayant été transporté dans sa terre de Cabanac. Son fils obtient la survivance de

sa place. On se rappelle qu'il préféra en faire le sacrifice, plutôt que de consentir à la violation des priviléges de la Ville, lors de la création du Parlement de 1771.

Le 22 Septembre, sont installés jurats de l'élection de cette année, MM. Richet, avocat, et Descamps, négociant; M. Dussault, ayant été continué par lettres de cachet. On a remarqué que ces faveurs n'étaient jamais que pour les jurats-gentilshommes : il semble que le coup de l'autorité qui pouvait seul les atteindre en mal, leur devait exclusivement faire du bien.

Du 13 Octobre. La commission de gouverneur de la province, donnée au duc de Richelieu, est apportée à la vérification du Parlement par le marquis de Montferrand. M. Dussault, fils, en plaide l'enregistrement aux formes d'usage.

Le premier Novembre. On ressent à Bordeaux quelques faibles secousses du tremblement qui fut si funeste à Lisbonne.

Du 28 Décembre. A deux heures du matin un violent incendie se manifeste à la salle des spectacles, qui joignait l'Hôtel-de-ville, et la consume avec une partie de ce dernier édifice. Le feu prit dans le vestibule du théâtre. On n'eut que le tems de sauver du magasin, les habits et autres menus effets. La salle fut entièrement brûlée dans son intérieur, où il ne parut, lors de la visite des commissaires du Parlement, aucun vestige des théâtre, loges, décorations et machines. Les principales murailles étaient même calcinées, et menaçaient ruine.

M. de Tourny étant venu le lendemain visiter les

lieux incendiés, fit sentir la nécessité de rebâtir promptement une salle provisoire des spectacles, (pour éviter les jeux défendus) et de ne la plus construire dans l'Hôtel-de-ville.

Le feu consuma la charpente du pavillon de la porte royale et de la chambre des fiefs, d'où on n'eut que le tems d'extraire les papiers. Ceux du greffe criminel et du notariat de la Ville furent aussi sauvés dans la chambre du conseil, sans presqu'aucune altération. Ceux que le greffier-commis de la police avait dans sa chambre, furent tous consumés; mais il déclara qu'ils étaient de peu de conséquence, à l'exception de deux plumitifs de l'ancien greffe de police, des comptes des amendes et menues dépenses de l'Hôtel-de-ville, et de ceux de la recette de la comédie.

La conciergerie aurait été réduite en cendres, sans de grandes précautions. Il n'y eut que la charpente de son escalier qui fut endommagée par la chûte d'une statue en plomb, qui était au bout de la flèche d'une des tours. Un seul prisonnier s'échappa des prisons, dans le transfèrement. La charpente des tours de l'horloge fut entièrement consumée, et le corps de l'horloge lui-même fut fondu. Sa cloche tomba sur la muraille. La charpente de la grosse cloche, dite du Beffroy, fut endommagée; mais on la préserva à l'aide des secours actifs. On emporta, dans l'église St.-Jacques, les ornemens et les vases sacrés de l'église paroissiale de St.-Eloy, à cause du feu qui menaçait de prendre à sa charpente, par l'effet des charbons ardens qui tombaient des tours voisines. On craignit même long-tems pour deux maisons qui étaient à l'entrée de la rue St.-

Jâmes. Cependant, malgré la rigueur de la saison, on parvint à empêcher que les ravages de l'incendie ne s'étendissent au loin. Il fut même éteint, de manière qu'à neuf heures du matin, il n'y avait que les débris de la comédie qui brûlassent.

MONTESQUIEU meurt à Paris le 10 Février, âgé de soixante-six ans révolus. Son corps est inhumé dans l'église de St.-Sulpice. Il est étonnant que dans toutes les translations de cendres qu'on a fait dans ces derniers tems, on n'ait pas transféré à Bordeaux celles de l'homme dont le nom doit être si cher à cette Ville, où il a pris naissance, et qui l'a compté si long-tems parmi ses plus grands magistrats.

Le 16 *Janvier* 1756. La jurade fait la taxe suivante des viandes à vendre par la boucherie de l'hôpital St-André, pendant le carême : la grosse livre du bœuf à 11 ^{s}, du veau à 12 ^{s}, et du mouton à 13 ^{s}.

On vendait exclusivement dans ce lieu, tous les ans, la viande consommée en carême à Bordeaux; et ce privilége s'affermait jusqu'à 15,000 ₶ au profit des pauvres.

Le 29 *Avril*. Une ordonnance de police de ce jour, pour l'ordre et la décence à observer dans le Jardin-public, indique l'ouverture de cette promenade

M. de Tourny prête la salle destinée aux concerts de l'intendance, pour y jouer la comédie sur la demande des jurats, attendu que les jeux prohibés se renouvellaient en Ville. Un fameux arlequin, nommé Prin, y débuta dans le mois de Janvier, en payant le louage de la salle. On y joua la comédie pendant trois ans. En attendant la jurade pourvoit à la construction d'un nouveau théâtre. Par délibération du 7 mai, elle autorise le sieur Gaëtan

Gaëtan-Camagne, peintre, à faire bâtir, à ses frais, une salle provisoire des spectacles près la porte Dauphine. Pour le rembourser de ses avances et lui en payer les intérêts, on lui accorde sur les loyers de cette salle, une somme de 600# par mois, depuis celui d'Octobre jusqu'à Pâques, et celle de 400#, aussi par chaque mois du reste de l'année, et ce jusqu'à ce qu'il se trouve entièrement soldé. Ce terme arrivé, il est convenu que la salle restera en propriété à la Ville, ainsi que les trois décorations que l'entrepreneur devait fournir.

GRIMALDI, doge de Gènes.

JEAN-PHILIPPE, de walderdoff, électeur de Trèves.

FREDERICK, duc de Meklembourg-Schwerin.

Cette salle a servi jusqu'à l'ouverture du nouveau théâtre. Alors elle resta fermée et servit seulement de tems en tems pour quelques spectacles extraordinaires. Cependant, après l'avoir restaurée en 1790, elle fut réunie à la direction du grand théâtre, qui y fesait jouer les *Variétés*, par une troupe particulière. Mais les projets de l'exploitation du terrain des Récollets ayant eu lieu dans ces derniers tems, on démolit cette salle en Novembre 1799; et derrière l'emplacement qu'elle occupait, s'est ouvert le *Théâtre français*.

Du 4 Août. Fêtes brillantes, feu d'artifice et bal paré donnés par la Ville dans son Hôtel, à l'occasion de la prise de l'île de Minorque, faite sur les Anglais, le 28 Juin dernier, par les Français, sous le commandement du duc de Richelieu. Il y eut beaucoup d'inscriptions en l'honneur de ce général, qu'on avait représenté sous les habits du Dieu Mars, dans un palais illuminé, dit le temple de la paix.

Du 27 Septembre. Les nouveaux jurats de l'élection de cette année, sont, MM. Duranteau, avocat, et Brunaud, négociant. Ils sont installés aujourd'hui avec

M. de Galatheau, jurat-gentilhomme, qui est continué par ordre du roi.

Le prix moyen du boisseau de blé, étant en ce mois à 9 # 6 s, la livre de pain est taxée ainsi qu'il suit : le choine à 2 s 7 d, le pain cô à 2 s 1 d, et le pain noir à 1 s 6 d.

Le Parlement de Bordeaux cesse de rendre la justice, pour s'unir à celui de Paris, relativement à la bulle *Unigenitus*, et aux édits sur les nouveaux vingtièmes, enregistrés dans un lit de justice, le 21 Août.

Le comte d'Hérouville arrive à Bordeaux, en qualité de lieutenant-général, commandant en Basse-Guyène.

Du 5 *Mars* 1757. Un événement malheureux donne lieu à un jugement de condamnation à mort qui s'exécute aujourd'hui sur la place du May. Elies L..., bourgeois de Bordeaux, étant de garde à la porte de Sainte-Croix, dans la nuit du 2 Février de cette année, tue par imprudence, d'un coup de fusil, le caporal qui venait le relever de sa faction en patrouille. Il est délibéré en jurade que son procès lui sera fait d'après l'ordonnance militaire de 1750, titre des *milices bourgeoises*, comme cela s'était pratiqué en pareille occasion, en 1722 et 1734. Un conseil de guerre est formé, composé de six capitaines et de la colonelle de chaque régiment de milice bordelaise. Le premier jurat le préside. Tous les juges étaient en habit militaire. Sur le rapport de l'aide-major Despiault, le prévenu est condamné à être pendu. C'était bien le cas d'obtenir des lettres de grace, pour une affaire aussi malheureuse. Mais la sentence fut exécutée le même jour à 5 heures

du soir. En rappelant cet événement déplorable, on ne peut s'empêcher de répéter ce vers si connu :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaut.

Le 9 du même mois, M. le vicomte d'Aubeterre, ambassadeur de France en Espagne, passe à Bordeaux avec toute sa suite. Il loge rue Guiraude à l'hôtel des ambassadeurs. On s'étonne qu'une aussi mince auberge ait été le séjour d'un homme revêtu d'un grand caractère.

Le 31 Août. Entrée solennelle de M. le maréchal comte de Thomond, en qualité de commandant de la province. Ses lettres avaient été enregistrées au Parlement le 11 de ce mois, après avoir été plaidées par M. de Bacalan, depuis conseiller en la cour. Ce commandant était gendre du gouverneur, aussi son entrée fut-elle très-brillante. Il y a un recueil in-4°. des vers imprimés à l'occasion d'une fête qui fut donnée à son épouse.

Le 26 Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. de Mons, écuyer; Pynel, avocat; O-Quin, nég.

Le 2 Décembre, la jurade délibère la construction d'un bâtiment destiné à renfermer les filles publiques, sous le nom de *Couvent de force*. Il est commencé près de la porte Berry, à la platte-forme. L'intendant autorise cet établissement. Les fonds de construction et d'entretien seront pris sur le produit du droit de trois sous pour livre, sur toutes les marchandises entrant et sortant par les ports de la généralité de Guyène. Ce couvent, d'un nouveau genre, et bien autrement utile que celui de tant de nonnes, a été construit d'une

manière somptueuse ; mais n'a jamais été achevé. Il fut abandonné, en 1778, à l'archevêque, qui y logea le petit-séminaire. La renfermerie qui subsistait auparavant sous le nom de *Maison de force*, sert encore comme auparavant, malgré qu'elle soit trop petite pour cet usage.

Le prix commun du boisseau de blé, étant en ce tems à 9# 10s, on taxe le prix du pain ainsi qu'il suit : le choine à 2s 7d, le pain cô à 2s 2d, et le pain brun à 1s 8d.

En Juillet, il y eut un tremblement de terre considérable aux îles Açores. Celui de Sicile, arrivé le 6 du mois suivant, fut bien autrement affreux et mémorable : il renversa plus de la moitié de Syracuse.

Durant cette année, la guerre se continue avec des avantages réciproques entre les Anglais et les Français, les Prussiens et les Impériaux, les Russes et les Prussiens, les Espagnols et les Anglais, les Suédois et les Prussiens, les Corses et les Génois.

M. *de Tourny* est nommé conseiller d'état, en récompense de ses services à Bordeaux. Son fils lui succède dans l'intendance de cette Ville. C'était un homme pieux et laborieux, mais qui n'hérita pas du génie de son illustre père.

Du 9 Janvier 1758. Etablissement du Guet à cheval, composé d'un capitaine, d'un lieutenant, de 5 brigadiers et de 20 cavaliers. Cette garde de ville est casernée près de l'Hôtel-commun. Elle fut dans la suite logée près la porte St.-Julien, et augmentée successivement jusqu'à 70 hommes, qui faisaient son complet, lors de sa suppression, en 1793.

Le même jour, la jurade délibère l'établissement des lanternes, qui furent posées dans les rues de la Ville, au nombre de 2400. Il est dit, dans le réquisitoire du procureur-syndic, qu'il y en avait eu à Bordeaux presqu'aussitôt qu'à Paris; mais que les besoins publics en avaient commandé la suppression depuis plusieurs années. Une singulière anglomanie se remarque dans cette délibération. Elle charge le jurat O-Quin de faire venir d'Angleterre ces lanternes; comme si les verriers de Bordeaux n'étaient pas capables de fabriquer un meuble aussi simple!

CLEMENT XIII, pape.

FRANZONÉ, doge de Gênes.

Du 8 *Mars*. Enregistrement des Lettres-patentes par lesquelles M. le comte de Langeron est pourvu du commandement de la Guyène. Elles furent plaidées au Parlement par M. de la Montaigne, depuis conseiller. Ce commandant fit son entrée le 23 Avril suivant; on lui rendit les honneurs d'usage.

Du 29 *Mai*. Délibération des jurats pour établir des instituteurs gratuits du peuple, sous le nom d'*Ecoles chrétiennes*, sur le plan de celles de St.-Sulpice. L'archevêque qui avait proposé cet établissement, fut puissamment secondé par les soins et le crédit de l'intendant, à qui toutes les idées libérales étaient chères. Six frères de la Charité sont appelés à Bordeaux. Ils sont logés aux frais de la Ville, deux sur le derrière du faubourg des Chartrons, et quatre près la porte Ste.-Eulalie, dont deux pour aller tous les jours tenir l'école succursale du quartier St.-Michel, dans la rue du Casse. On accorde aux six maîtres et à un visiteur 2000# de traitement annuel, avec un mobilier suffisant pour leurs deux maisons, et duquel on leur fait don, suivant l'état

qui en est annexé au registre municipal de ce jour. Ces frères de la Charité étaient de la congrégation des ouvriers et catéchistes, instituée par César de Bus. On les appelait vulgairement à Paris *Frères quatre bras*, parce que, sur une robe longue, comme celle des Jésuites, ils avaient un grand manteau dont les manches pendaient par dessus sans être habillées. On les nommait à Bordeaux *Frères ignorantins*. Cependant cette dénomination vulgaire n'a pas empêché qu'ils ne fussent bien considérés dans cette Ville, par leur régularité et beaucoup de zèle dans leurs fonctions. Elles se bornaient à montrer à lire et à écrire aux enfans de la classe du peuple, ou autres dont les parens n'étaient pas aisés. Ils formaient le cœur de leurs élèves à la morale et à l'obéissance; et l'on s'apperçoit bien de leur disparution par l'indiscipline, la grossièreté et les vices précoces que l'on remarque dans la jeune plèbe.

Cette utile institution trouva dans les tems beaucoup d'improbateurs. Ils prétendirent qu'en apprenant à lire et sur-tout à écrire aux enfans de la classe laborieuse, c'était les arracher aux occupations pénibles si nécessaires dans une ville commerçante, et leur fournir les moyens de passer dans une classe supérieure, où ils n'apporteraient que de l'inaptitude et de la présomption, à défaut de vrais talens. Comme s'il pouvait être défendu à celui qui a de l'émulation, de chercher à s'élever plus haut! D'ailleurs n'est-il pas constant que le peuple faisant plus d'enfans que les hommes riches, il est nécessaire que la dernière classe alimente et renouvelle les autres; et que si les ouvriers restaient toujours dans leur ordre, ils seraient à la fin trop nombreux, parce

que celui d'au-dessus serait très-faible? La vérité de ces observations est sensible, sur-tout dans une ville de commerce.

Du 4 Juin. Arrivée et entrée solennelle du maréchal duc de Richelieu, en qualité de gouverneur de la province de Guyène. Les jurats en corps vont l'accueillir à Blaye, où il s'embarque dans un brillant et vaste bateau, appelé *maison navale*, qui servait pour les grandes entrées, les simples réceptions, par eau, se se faisant dans un brigantin. Le nouveau gouverneur est complimenté sur le port de Bordeaux, par tous les corps de la cité, dans un édifice richement décoré, appelé *salle aux harangues*, et construit exprès sur le quai-bourgeois où il débarque.

Il reçoit les hommages assis sous un dais. Cependant il refuse d'y rester dessous durant sa marche, depuis cet endroit jusqu'à l'hôtel du gouvernement. Il laisse porter le poële devant lui par les jurats, et fait son entrée à cheval, ainsi qu'une brillante suite qui l'accompagne. La marche du cortége commence depuis la porte du Palais, passant par les rues Chapelle-St-Jean, la Rousselle, tous les Fossés, la rue des Lois, la Porte-Basse, rue et place Saint-André jusqu'à l'église métropolitaine de ce nom, où il est accueilli par le clergé qui chante le *Te deum*. Le cortége reprend ensuite par les rues de l'Hôpital, Baubedat, du Temple et de Porte-Dijaux, jusqu'au gouvernement, où il fixa sa demeure.

La marche a duré quatre heures, et par-tout où elle a passé, le devant des maisons était tapissé. La route était bordée de troupes bourgeoises. Le maréchal a toujours eu le chapeau à la main, saluant sur-tout grâ-

cieusement les dames qui étaient aux fenêtres sur son passage, ainsi qu'on le remarque dans le registre municipal.

La salle aux harangues où le gouverneur a été complimenté, était un appartement brillant, quoiqu'en planches, formant trois chambres richement décorées, et représentant un temple antique de 60 pieds sur 18. L'arc de triomphe, élevé près la porte du Caillau, avait 48 pieds de façade. Celui qui était à la Porte-basse, était de 30 pieds. Pour faciliter le passage en cet endroit, on combla le puits de Toscanam, qui était au milieu de la rue des Lois.

Le registre municipal donne jusqu'aux moindres détails de cette fête. Elle fut une des plus brillantes qu'on eut encore fait dans pareille occasion, (depuis l'entrée du comte de Dunois, après la capitulation de Bordeaux) malgré que presque tous les précédens gouverneurs de la province eussent été des princes. La solennité extraordinaire de cette réception fût déterminée par le grand crédit dont jouissait en cour le nouveau gouverneur. Il avait alors 62 ans, et il est mort plus que nonagénaire.

Du 16 *Juillet.* M. Pynel, jurat, est installé procureur-syndic de la Ville, en remplacement de M. Thibault qui venait de mourir. M. Lalanne, avocat, est nommé par le roi à la place de M. Pynel.

Du 24 *Août.* Il est délibére en jurade, de faire bâtir, dans l'ovale de la place de Tourny, une maison pour loger les religieuses de l'*instruction chrétienne*, (connues à Bordeaux sous le nom des *Dames de la foi*) qui étaient obligées de quitter la maison qu'elles habitaient rue de Gourgues. Cette institution de religieuses, non

non-cloîtrées, et qui ne fesaient pas des vœux solennels, était utile pour l'éducation gratuite des jeunes filles dont elles tenaient école.

Le 16 *Novembre.* Enregistrement d'un arrêt du conseil, portant fixation des gages des fonctionnaires de l'Hôtel-de-ville, tels qu'ils ont été payés dans ces derniers tems, ainsi qu'il suit. Au sous-maire et à chacun des jurats 2000#; au procureur-syndic 4500#; au clerc-secrétaire 2400#; au major des troupes bourgeoises 1800; et au solliciteur des affaires de la Ville en cour 2000#.

Le 24 *dudit.* Délibération municipale pour construire l'église St.-Louis, à l'entrée de la palu des Chartrons. La première pierre en fut posée solennellement le 16 Août de l'année suivante. Cet édifice fut abandonné après la retraite de M. de Tourny, qui en avait déterminé la construction, élevée déjà à 4 pieds du sol.

Cette année furent créées et établies les *petites Affiches de Bordeaux*, par les frères Labotière, imprimeurs-libraires de cette Ville, où leur famille s'est distinguée dans le commerce des livres. C'est le premier journal établi dans la province, à l'instar de Paris. Il paraissait une fois par semaine, en une feuille in-4°., et a été long-tems bien intéressant.

On exécute le plan du Marché-royal, dont la place est aggrandie par l'achat et la démolition d'une petite rue nommée Castignan. Au milieu de cette place est construite une fontaine recouverte en marbre, et dont les regards ont été transportés à l'entrée de la rue Royale, lorsque le marché de la volaille fut transféré des fossés du Chapeau-rouge sur cette place.

Le savant abbé Xaupy, séjourne durant quelques mois dans cette Ville, où il publie deux dissertations sur l'église métropolitaine de St.-André.

Il règne cette année à Agen une maladie épidémique, dont la description, faite par le médecin Gignoux, est rapportée dans la Bibl iothèquehistorique de Fevret et dans le tome XII du journal de Médecine.

Mort de *la Grange-Chancel*, à Périgueux, sa patrie. Ce poëte avait été élevé au collége de Bordeaux, où il avait composé ses premiers écrits. Il y a publié un plaidoyer en vers, qu'il prononça au Parlement. Il est plus connu par sa petite satyre des *Philippiques*, que par les pièces qu'il a recueillies en 5 volumes.

CHARLES III, roi d'Espagne.

JOSEPH, roi de Portugal.

FERDINAND IV, roi des deux Siciles

CHARLES-CHRISTIAN duc de Courlande.

Le 16 Mai 1759, M. Pelt, ancien professeur de physique de l'infant de Portugal, est nommé par les jurats, professeur de mathématiques et de physique-expérimentale à Bordeaux, aux gages de 2400* par an. Il fit à cette époque un précis de ses cours, qui fut approuvé par l'académie des sciences de Paris. Ses leçons n'ayant pas réussi, il ne les continua que peu d'années au collége; et les professeurs de philosophie se chargèrent de sa partie.

On arrête aujourd'hui, en jurade, la division de la Ville en 12 quartiers, dans chacun desquels il est nommé un commissaire de police, conformément aux lettres-patentes du 23 Mars dernier. Un *Précis des réglemens de police* est en même tems publié à ce sujet.

Du 12 Juin. Cérémonie de la pose de la première pierre du nouvel Hôtel-de-ville, qui doit être construit sur les dessins de M. Soufflot, sous la direction de M.

Moreau, architecte du roi, et en son absence, de M. Bonfin, ingénieur de la Ville. Cet édifice, commencé bientôt après, à côté de l'ancien, devait être très-vaste. Il n'a jamais été achevé. Les travaux en furent abandonnés vers 1778, étant à fleur de terre. On aima mieux s'occuper par préférence de la salle des spectacles. Aussi un prince passant à Bordeaux, disait que les jurats l'avaient mené à une belle comédie, et l'avaient logé à l'auberge.

Le 7 *Juillet*, les jurats délibèrent de faire venir d'Angleterre 400 globes de verre, pour remplacer les lanternes cassées au dernier envoi, avec 4 pompes à incendie et 800 seaux de cuir pour leur service. Ces pompes existent encore pour l'utilité commune. On s'étonne qu'on ne s'en soit pas pourvu plutôt.

Le 10 *Août*, on éprouve à Bordeaux, à 10 heures du soir, une secousse de tremblement de terre, qui fait crouler la voûte de l'église des religieuses de Notre-Dame. Des cheminées et vieilles murailles de diverses maisons de la Ville tombèrent aussi. Les habitans effrayés passèrent la nuit sur les places publiques. Les effets du tremblement furent plus terribles dans l'Entre-deux-mers. Le 16 du même mois, vers six heures du soir, on en éprouva une autre petite secousse, suivant un manuscrit qui nous a été communiqué par M. C**.

Du 13 *Septembre*. Les jurats installés aujourd'hui, sont : MM. Carles de Boisgramont et Donissan de Citran, écuyers; Tournayre, avocat; Combelles, négociant.

Les comestibles étaient alors taxés ainsi qu'il suit ; savoir : la livre de bœuf à 12ˢ, de veau et de mouton

à 13^{s} ; de choine (1) à 3^{s}. 5^{d}, de pain cô à 2^{s} 12^{d} et de pain noir à 1^{s} 11^{d}.

Du 24 Novembre. On établit une nouvelle école publique à St.-Seurin, près la Font-d'Audèje. On présuma que l'instruction gratuite n'était pas nécessaire dans l'intérieur de la Ville, puisque l'on n'y a jamais placé de frères Ignorantins. Leur établissement obtint la confirmation du roi, par Lettres-patentes du 25 Avril dernier.

Le 26 dudit, mourut dans la paroisse St.-Siméon Jean-Martin de la Colonie, militaire distingué dans les dernières guerres qui ont eu lieu en Allemagne et en Turquie depuis 1692, jusqu'en 1718. Il est auteur de *mémoires* qui portent son nom, et d'une histoire de Bordeaux. Ses descendans subsistent encore dans cette Ville.

La guerre que la France avait, en cette année, occasionna, dans cette Ville, la formation de trois com-

---

(1) Quelques puristes ont prétendu qu'on ne comprendrait pas hors de Bordeaux les noms donnés aux différentes espèces de pains connus dans cette Ville. Nous pourrions nous dispenser de remarquer qu'on y entend par *choine*, ce qu'on appelle à Paris pain mollet, par *pain cô* le pain blanc, et par *pain noir* celui de dernière qualité ; puisque ces dénominations sont consacrées par l'usage et par les registres publics. Le mot *choine* a sur-tout paru très-gascon. Cependant on apprend par le dictionnaire de Trévoux, édition de 1743, que le choine est un pain blanc et délicat, usité en Normandie et en Anjou : il pouvait ajouter, en Gascogne. Ménage en fait venir le nom de *Canonicus* ; c'est-à-dire, pain de chanoine. Anciennement ceux qui assistaient aux offices capitulaires recevaient, pour leur ration journalière, un de ces petits pains, appelé *michia* dans la basse latinité.

pagnies de volontaires. On leva aussi dans la province 25 compagnies de milices, gardes-côtes et 18 de dragons, gardes-côtes.

La célèbre tragédienne *Clairon*, passe à Bordeaux et y parait sur le théâtre avec un succès que la demoiselle Dumesnil avait seule obtenue avant elle.

Le 16 *Avril* 1760. Les curés du diocèse de Bordeaux s'assemblent au couvent des Cordeliers. Ils nomment deux syndics pour les représenter dans le procès qu'ils se proposent d'intenter à la Ville. Ils veulent faire rapporter le réglement municipal, homologué au parlement le 7 Janvier précédent, par lequel on a supprimé le privilége qu'ils avaient de tems immémorial de faire entrer, comme les bourgeois de Bordeaux, le vins provenus de leurs domaines et dîmes, et de le vendre sans payer le droit de ville appelé *échac*.

Du 28 *Mai*. Un jurat reçoit, sur la porte de la petite cour de l'Hôtel-de-ville, le serment de Jean Ferron, de Bayonne, qui est nommé exécuteur des hautes-œuvres. Il promet en même-tems de ne point sortir de la Ville sans la permission écrite de la jurade, et de ne paraître en public qu'avec sa *casaque de livrée*. C'était un gilet de drap bleu avec des culottes noires. Il ne le prenait dans ce dernier tems, que lors des exécutions. Hors de-là, il portait sous le bras gauche un petit coussin de ces deux couleurs et pouvait être en habit bourgeois. Cependant le bourreau était flétri dans l'opinion publique; et quand il allait recevoir ses salaires, on les lui jettait à terre à la porte des bureaux.

Du 16 *Juin*. On lance aujourd'hui à l'eau, en pré-

sence du gouverneur, la première des six *prames* dont la Ville fait présent au roi, pour servir dans la guerre actuelle. Ces prames étaient des vaisseaux de 500 tonneaux de forme nouvelle, construits sans quille, et propres au transport des vivres et au débarquement des troupes.

Du 2 Septembre. Installation des nouveaux jurats : MM. Destillac, écuyer; Brochon père, avocat; Jaure, négociant. Le premier étant décédé peu après, M. Darche est nommé en remplacement.

Du 18 Octobre. M. Boutin, nouvel Intendant de Guyène, étant arrivé à Bordeaux, la jurade va le visiter aujourd'hui, aux formes d'usage.

Dans ce mois, le prix commun du boisseau de froment étant à 11# 9s 3d, le pain a été taxé par livre, ainsi qu'il suit : choine 3s 2d; pain cô 2s 7d et pain noir 1s 9d.

Du 27 Novembre. On enregistra hier un édit portant création de l'office de lieutenant-de-maire à la nomination du roi, et suppression de la place de sous-maire héréditaire, créés en 1702. M. le vicomte de Ségur-Cabanac est pourvu de cette charge. Il est installé aujourd'hui en cette qualité. Le corps-de-ville s'étant rendu à St.-André pour recevoir son serment, le chapitre de cette église refuse de faire la cérémonie, jusqu'à ce qu'on ait fait retirer les troupes bourgeoises qui étaient en armes dans le chœur. Cependant, les jurats et les chanoines convinrent de s'en remettre, pour la décision de leurs prétentions respectives, à l'avis du maréchal de Richelieu, qui décida en faveur des jurats.

On construit cette année à Bacalan un quay, destiné à faciliter la traversée de Lormont en ce lieu, par où les couriers ont passé, jusqu'au redresement du chemin de la Bastide. Ce quay est encombré de vase et hors de service, depuis 1798.

Le théâtre de Bordeaux commençant à être très-fréquenté, le maréchal de Richelieu en change la direction et la confie à une société de capitalistes actionnaires. Dès-lors le spectacle est rendu sédentaire et journalier dans cette Ville. Jamais il n'y a été aussi bien administré.

Les frères Labottière publient le premier et le meilleur calendrier qu'ait eu Bordeaux. Il est intitulé : *Almanach Historique de la province de Guyène*. Cet ouvrage vraiment statistique, rempli de recherches utiles et curieuses, formait un gros volume in-12. Le prix en ayant empêché le débit, il fut réduit pour les années suivantes; et depuis il a paru en format in-24, jusqu'en 1792.

Liste des principaux savans, gens de lettres et artistes, qui se sont distingués à Bordeaux, depuis 1740 *jusqu'en* 1760.

Balan, ancien magistrat. Il mérite la rconnaissance publique, pour avoir concouru, par son *Traité de l'acacia* à propager dans le Bordelais le goût de la culture de cet arbre utile.

Campaigne, médecin, a écrit sur la botanique, plusieurs dissertations intéressantes qui sont en manuscrit à la bibliothèque publique de Bordeaux, dont il a été un des donateurs.

Dumage, auteur d'un gros livre sur l'histoire de l'église de St.-Michel de cette Ville.

Gaviniez, un des plus célèbres violons de l'Europe, fesait à cette époque les délices de Bordeaux par ses talens. On a gravé plusieurs de ses pièces de musique.

Herbert. Etant fermier de l'entreprise des fiacres de cette Ville, il publia un livre curieux sur la culture de la vigne.

Lafaurie, grand-carme de Bordeaux, le principal coopérateur d'un dictionnaire latin des hommes illustres de son ordre, l'une de nos meilleures *bibliothèques* monastiques.

Pereire, savant et modeste juif de Bordeaux, où il découvrit et pratiqua, en 1744, la méthode d'instruire les sourds-muets de naissance. Il parvint même à faire parler certains d'entr'eux, suivant le témoignage oculaire de Buffon, J. J. Rousseau, St.-Foix, Palissot et tous les journalistes du tems. L'invention de Pereire lui fit obtenir une pension du gouvernement, avant que l'école du célèbre abbé de l'Epée fut établie.

Risteau, négociant de Bordeaux, qui fut honoré de l'amitié de Montesquieu, et dont on a des observations très-judicieuses en faveur de *l'Esprit des lois*.

Romas. Il est prouvé par des témoignages authentiques, rapportés dans son *Mémoire sur les moyens de se garantir de la foudre*, qu'il démontrait à Bordeaux sa découverte des cerfs-volans électriques, en même tems que Franklin, qu'on regarde comme l'inventeur de ces machines, en faisait l'expérience à Philadelphie.

Saint-Martin

Saint-Martin, auteur d'un ouvrage élémentaire sur le droit Romain, qu'il professa avec distinction à l'université de Bordeaux.

De Vivens, homme de lettres et naturaliste, dont Montesquieu estimait les lumières et les vertus. Il est principalement connu par un ouvrage important sur les moyens de perfectionner l'agriculture en Guyène.

Dans la nuit du 19 au 20 *Avril* 1761, il tombe à Bordeaux deux lignes d'épaisseur d'une poudre jaune, dont l'apparition alarme les habitans de cette Ville. Ce qui accrût l'épouvante, ce fut un pamphlet que publia à cette occasion un médecin, sous le titre de *Dissertation sur une pluie sulphureuse*. Il prétendait reconnaître le produit d'un volcan qui avait dû s'ouvrir dans les Pyrénées. Cependant on découvrit bientôt que c'étaient les poussières des pins des landes, que le vent de Sud avait jetté à Bordeaux, ainsi que cela s'est répété le vingt-deux Avril 1800. L'erreur du physicien faillit à accréditer cette pluie de souffre, comme la superstition et l'ignorance ont fait croire aux pluies de sang, et comme l'on trouve dans notre Chronique, sous l'an 1328, qu'il pleut du grain à Bordeaux. Ce dernier phénomène y eût été bien désirable en 1794.

GEORGES-III, roi d'Angleterre.

CHARLES-ALEXANDRE de Lorr. D. de Bavière, et G. maître de l'ordre teutonique.

AUGUSTE-GEORGES, Margrave de de Bade baden.

Du 16 *Août*. Une délibération municipale de ce jour accorde à M. Larroque, membre de l'académie des sciences de Bordeaux, une gratification de 3000 liv. pour les soins qu'il avait donnés depuis 4 ans, à la construction de l'horloge de cette Ville. Ce mathématicien joignait aux connaissances en cette partie, beaucoup d'habileté en mécanique. Non-seulement il avait fait le plan de cette horloge, qu'il avait fait exécuter, et

qui avait été réglée en deux ans, mais encore il en avait lui-même fondu le timbre et limé les roues. Il avait ensuite renouvellé le cadran qui est du côté de la rue St-Jâmes, auquel il avait ajouté un globe mobile, pour marquer les phases de la lune. On lui doit aussi le cadran posé du côté des Fossés, où sont marqués les quantièmes de la lune, du mois et de la semaine, avec une machine qui indique les variations de l'atmosphère.

M. Larroque est chargé, par la même délibération, de veiller à l'entretien de cette horloge, moyennant un traitement annuel de 500 francs. Ce savant, modeste et estimable, est mort en 1791, dans un âge avancé, ayant encore toute la force de tête et l'amabilité d'un jeune homme.

Du 24 *Août*. Installation des jurats, qui sont MM. de la Pomarède, écuyer; Lapauze, avocat; Dubergier, négociant.

Le prix moyen du boisseau de froment étant à 8^{lt} 17^{s} 3^{d}, la livre du pain des boulangers est taxée ainsi qu'il suit : le choine à 2^{s} 5^{d}; le pain cô à 2^{s}, et le pain noir, à 1^{s} 5^{d}.

Du 18 *Sept*. Publication d'une ordonnance rendue par le maréchal de Richelieu, qui, en exécution d'un arrêt rendu au conseil d'état en 1754, chasse de Bordeaux les Juifs Tudesques, Avignonais, Allemands et autres, dont le registre de l'Hôtel-de-ville donne une liste nominale de 252 individus. L'ordonnance tolère dans la Ville les seuls Juifs Portugais; et le syndic de cette secte (car il y en a plusieurs dans la nation Juive), est chargé de son exécution. L'ordonnance fut bientôt après révoquée.

Du 22 Sept. Le Parlement condamne au feu l'Histoire universelle du jésuite Turselin, et admonète un maître de pension qui l'expliquait à ses élèves. L'arrêt en est imprimé. On doit être étonné de la flétrissure imprimée à un livre répandu depuis un siècle.

Le 1er. Octobre, un violent incendie consume onze vaisseaux marchands dans la rade.

4 *Décembre.* On exécute aujourd'hui le jugement de Pierre Cazenove et de trois de ses complices, condamnés à être roués vifs, pour crime d'assassinat commis à Cambes sur la personne de la Dlle. Dudon. Le premier était un gentilhomme de l'Entre-deux-Mers, chef d'une bande de voleurs qui s'étaient rendus redoutables dans ce pays par des forfaits de toute espèce. Leur supplice fit beaucoup de bruit dans le tems.

Du 5 Janvier 1762. Sur la demande du commerce, une souscription ayant été précédemment ouverte à l'effet de construire, aux frais de la Ville, un vaisseau de ligne; il est délibéré aujourd'hui en jurade qu'une somme de 50 mille écus sera offerte au roi, au nom de la place de Bordeaux, pour servir aux besoins de la marine, et que le nom des souscripteurs, qui ont concouru à former ce don, sera envoyé en cour.

PIERRE III, czar de Russie.

FOSCARINI, doge de Venise.

CATHERINE II, impératrice de Russie.

BRIGNOLE, doge de Gènes.

Du 1 Mars. Ordonnance qui taxe le prix de la livre de beurre frais à 24 sous en carême, et à 18 sous pendant le reste de l'année. Nous rapportons de tems en tems quelques ordonnances de cette espèce, pour servir de comparaison avec le prix actuel des comestibles.

Du 8 dudit. Sur la dénonciation faite aujour'hui par un conseiller au Parlement, aux chambres assem-

blées, du régime et des constitutions de la compagnie de Jésus, il est rendu un arrêt qui nomme des commissaires, pour prendre connaissance du régime organique des Jésuites, et présenter incessamment un rapport à la cour sur cette matière. Elle fut savamment discutée dans un *Compte-rendu* que le procureur-général Dudon présenta au Parlement, et qui a été imprimé. En conséquence le 16 Mai suivant, il intervint un arrêt qui, en annullant les vœux des Jésuites de ce ressort, ordonna qu'ils en sortiraient d'ici au premier d'Août prochain. On conte qu'un prédicateur, préchant la veille le panégyrique de St.-Ignace, prit pour texte ces mots : *morbus ille non est ad mortem.*

Cependant, la plaie que les divers Parlemens firent en France à la fameuse Société durant cette année, la conduisirent au tombeau, et la firent successivement disparaître de toutes les parties du monde chrétien. Les causes de sa destruction appartiennent à l'histoire générale. Il nous suffit de remarquer que les Jésuites n'ont subsisté à Bordeaux que durant 190 ans. Leur ordre fut définitivement supprimé en France, par édit du mois de Novembre 1764.

Le 28 *Mars,* on publie une ordonnance qui expulse de Bordeaux, de Bourg et de Blaye tous les Anglais qui y étaient établis, attendu la guerre subsistante entre ce peuple et la France.

Du 20 *Juin.* Le Parlement condamne au feu une lettre de l'évêque du Puy, en faveur des Jésuites. Ce n'est pas le seul arrêt de cette espèce que cette cour

rendit contre leurs apologistes : ils étaient presque traités en ennemis de l'état.

Du 8 *Septembre.* Installation des nouveaux jurats, MM. Dubouilh, avocat, et Lartigue, négociant; le jurat-gentilhomme, qui devait sortir de charge, fut continué par ordre du roi.

Du 15 *Décembre.* Délibération des jurats portant augmentation des gages des professeurs du collége de Guyène, établissement d'un *pensionnat* dans cette maison et approbation du réglement pour sa discipline intérieure. Le prix de la pension est fixé à 400ᵗᵗ par chaque élève.

Du 21 *dudit.* M. Pelt, précédemment nommé professeur de physique expérimentale au collége, ne recevant pas le traitement alloué, est autorisé à ouvrir son cours, et à percevoir de chaque écolier 10ᵗᵗ pour indemnité de ses soins. La délibération municipale prise à ce sujet porte, que l'abbé Nollet avait donné à Bordeaux momentanément des leçons de physique. Nous ignorons en quelle année; mais il est constant qu'il a formé le premier cabinet de machines qu'ait eu l'académie des sciences de cette Ville.

Du 7 *Janvier* 1763. Ouverture publique des classes du collége de la Magdelaine. Après l'expulsion des Jésuites, qui le tenaient depuis un siècle et demi, le Parlement y plaça, en qualité de professeurs, des ecclésiastiques qu'il avait fait venir de Paris. Le choix avait été fait par M. le président Loret, qui était à la tête de la commission chargée d'organiser ce collége. Il fut solennellement installé le 4 de ce mois, en vertu de lettres-patentes portant réglement pour les établissemens

ERNEST-JEAN de Biren, duc de Courlande.

MOCÉNIGO, doge de Venise.

FRÉDÉRICK, CHRISTIAN duc de Saxe.

CHARLES-NICOLAS-ALEXANDRE d'Outremont, évêque-prince de Liége.

FREDERICK, comte de Waldeck.

d'instruction publique, ci-devant régis par les Jésuites. Il n'eut qu'une existence éphémère, et fut incorporé dix ans après au collége de Guyène.

Du 9 Avril. Enregistrement du privilége des spectacles de Bordeaux, accordé pour 9 ans, par le maréchal de Richelieu, au sieur Belmont. C'était un ancien comédien, homme au-dessus de sa profession par ses connaissances et par sa moralité. On a de lui plusieurs pièces de vers faites pour les ouvertures et clôtures du théatre, ainsi que des complimens pour certaines fêtes. Il était en correspondance avec Voltaire, qui le chargea de la mise au théâtre de quelques-unes de ses tragédies, entr'autres de celle des *Scythes*, pour laquelle il lui adressa des additions imprimées à Bordeaux, lorsque cette pièce y fut jouée.

Du 28 Juin. Les jurats font, aux formes accoutumées, la publication solennelle du traité de paix, signé à Paris le 20 Février précédent, entre la France, l'Angleterre et le Portugal. Il y eut le lendemain des réjouissances publiques avec *Te Deum*, où assistèrent tous les corps de ville. C'est ce qu'on appelle vulgairement la *Paix de Choiseuil*, parce qu'elle avait été négociée par le ministre de ce nom. Ce traité, d'après Hénault, tourna à l'avantage de la seule Angleterre, qui abusa de ses succès pour enlever à la France la plus grande partie de ses possessions en Amérique, et à l'Espagne la Floride et Pensacola.

Suivant le *bourleau* de l'Hôtel-de-ville, il fut vendu à Bordeaux, dans la dernière semaine du mois de Juillet 2832 boisseaux de froment, et ce au prix moyen de 12* 3s le boisseau.

Du 20 Août. La jurade permet à M. Poncet, fils aîné, d'établir sur le bord de la rivière, au Chapeau-rouge, les bains publics qui y subsistent encore, et qui sont les premiers qu'il y ait eu à Bordeaux.

Le 29 dudit, eut lieu la première distribution des prix au collége de la Magdelaine. Les jurats qui y assistent, témoignent leur mécontentement de ce qu'on ne les a pas *compellés* dans le discours d'ouverture, de ce qu'ils n'ont pas été salués, de ce qu'ils n'ont pas distribué aucune couronne après le premier président du Parlement, au corps duquel l'exercice littéraire était dédié, et généralement de ce qu'on a affecté de les oublier pendant toute la cérémonie. Cependant ils se bornent à faire registre de tous ces faits, et à mettre opposition sur les gages dus au recteur de l'université, M. de Saint-Martin, qui leur avait disputé la préséance dans l'acte.

En cette année on rebâtit les portes de Tourny, de la Comédie et Dijaux, et l'on commence la place Dauphine, sur un terrain vague, dont une partie servait de cimetière à l'hôpital.

Un ancien officier d'infanterie, nommé le Clerc, entreprend, au commencement de cette année, un Journal littéraire sur le plan du Mercure. Il en paraît un cahier par mois, sous le titre *d'Iris de Guyène.* La collection entière forme 4 vol. in-12. Elle est plus rare que curieuse. L'auteur abandonna son travail à la fin de l'année, en criant contre le mauvais goût des Bordelais, auxquels il n'avait pas lui-même donné bon exemple en littérature.

Dix ans après ce journal trouva des continuateurs qui,

tentèrent de le ressusciter sous le même titre. Mais le public accueillit encore plus cruellement cet essai, quoique dédié aux Dames. Il n'en existe qu'un seul numéro.

Pendant que la guerre cesse en Europe, il s'en commence une entre les facultés de Médecine et de Théologie, à l'occasion de l'inoculation; et le Médecin Bordelais Silva est traité d'hérétique, pour avoir voulu défendre cette salutaire pratique.

Du 19 *Nov*. Installation des nouveaux jurats : MM. Duhamel, écuyer; Duluc, avocat; P. Dubergier, négociant.

Le Cardinal de Bernis, Poëte et Prélat distingué, passe à Bordeaux cette année.

ÉMÉRIC-JOSEPH de Breidbach électeur de Mayence

STANISLAS-AUGUSTE, roi de Pologne.

FREDERICK-AUGUSTE, électeur de Saxe.

Du 5 *Février* 1764. Proclamation d'une ordonnance de police, qui défend de vendre le poisson à l'œil, et en taxe le prix au poids : savoir, le turbot, à 15 sous la livre, les lamproies à 10 sous, etc. Le réglement tomba bientôt en désuétude. On le remit en vigueur en 1794; mais il fut oublié avec le tarif général, décrété alors sous le nom de *Maximum*.

La même ordonnance fixe le prix de la livre carnassière de la viande, durant le Carême, à 13 sous le bœuf; le veau et le mouton à 14 sous; les plus beaux poulets gras à 25 sous la paire, et celle des chapons à 3 liv. 5 sous; la paire de pigeons à 12 sous; les cochons de lait à 40 sous; les lièvres à 40 sous; les ortolans à 4 fr. la douzaine; la ~~douzaine~~ paire de perdrix rouges à 45 sous; celles de bécasses à 30 sous; les petits oiseaux à 15 sous la douzaine; les plus belles huîtres de gravette à 6 sous le cent.

Du 7 Avril. Enregistrement des lettres-patentes du 12 Juin dernier, portant concession à la ville de Bordeaux du produit du péage exclusif du port de la Bastide. Il était auparavant libre et mal servi.

En conséquence, par délibération du 24 Mai suivant, les jurats nomment des patrons pour conduire les gabarres attachées au service de ce passage; leurs gages sont de 800# par an. Ils sont tenus de verser à un bureau, établi de chaque côté de la rivière, le produit de la recette qui est faite pour le compte de la Ville. L'ordonnance rendue pour l'administration et la police de ce port, contient certaines dispositions, dont les inconvéniens furent bientôt sentis. Cette régie ne rendant presque rien, il fallut y suppléer par une ferme.

Du 15 Nov. Les jurats élus cette année prêtent le serment accoutumé. Ce sont MM de Camiran, écuyer; Barreyre, avocat; Caila, sécrétaire du roi.

Du 16 Nov. Enregistrement d'un arrêt du conseil, qui permet à M. Dufau, Inspecteur des pépinières royales à Bordeaux, d'y établir une manufacture de soie. Cet établissement ne fut pas de durée.

Le 22 Août 1765, le Parlement enregistre les lettres de commandant de la province, expédiées au prince de Beauvau, qui fit son entrée dans cette Ville, accompagné de son épouse, le 3 Septembre suivant.

FERDINAND, duc de Parme.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne.

LÉOPOLD, grand duc de Toscane.

De la ROVERE, doge de Gènes.

Le 26 dudit. Enregistrement, en jurade, des lettres-patentes qui accordent, pour 15 ans, au sieur Muret le privilége pour l'établissement des carosses de place à Bordeaux. Leur nombre, d'abord porté à 50, est accru successivement. Le prix des courses dans l'origine est

fixé à 15^s, et celui de chaque heure, quand la voiture est prise pour long-tems, est porté à 20^s.

La compagnie qui forma cette entreprise avait ses écuries rue Pont-long; elle fit construire, vers 1780, un grand bâtiment à son usage, dans le terrain dit de Belleville, sur le bord du Peugue à la chartreuse. Ce privilége subsista jusqu'à la révolution, malgré qu'il se fut établi beaucoup de loueurs de carosses, qui ne pouvaient pas envoyer leurs voitures sur les places publiques.

Du 4 Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. Duperier-de-Larsan, écuyer; Berjon, avocat; Agard, négociant.

Vers la fin de cette année, furent achevés les ornemens du marbre dont était revêtu le massif du piédestal de la statue équestre, élevée au milieu de la Place royale, en 1743. Ces ornemens consistaient en trophées militaires sculptés aux quatre coins du piédestal, et en deux bas-reliefs encadrés sur les côtés. L'un représentait la prise du fort Mahon, par le maréchal de Richelieu; l'autre la bataille de Fontenoy, au moment où le même maréchal demande l'ordre de faire pointer les canons sur la colonne anglaise. Ces bas-reliefs passaient pour des chefs-d'œuvres. Ils étaient de Charles Francen, sculpteur trop peu connu, qui avait employé huit mois à les faire, et seulement de la main gauche.

La face du piédestal du côté de la rivière portait, au-dessous des armes de France, cette inscription simple, qui caractérise l'amour que les Français portaient au roi, dans le commencement de son règne :

LUDOVICO XV, SÆPÈ VICTORI, SEMPER PACIFICATORI; SUOS OMNES, QUAM LATÈ REGNUM PATET PATER-

NO PECTORE GERENTI, SUORUM IN ANIMOS PENITUS HABITANTI.

Sur la face opposée, on lisait, au-dessus de l'écusson de la Ville, cette autre inscription, également faite par le professeur de rhétorique du collége de Guyène:

Ut, quem sibi præsentem adesse sentit beneficiis civitas Burdigalensis, ejus augusto semper conspectu fruatur, hoc pietatis publicæ monumentum posuerunt Ludovic.-Godof. marchio d'Estrades, castrorum præfectus, civitatis major; Josephus de Segur, vice-comes de Cabanac, pro-major; Josephus Despens de Lancre, armiger; nobilis Carolus Dumoulin, patronus; nobilis Joannes Roche, civis; Gabriel Dalesme, armiger; nobilis Arnaldus Castaing, civis; jurati: nobilis Joannes-Baptista Maignol, procurator et syndicus: nobilis Guillelmus Duboscq, scriba.

Anno Domini M. DCC.XLIII.

Stylobatæ vero anaglypta cæteraque ornamenta absoluta sunt,

Lud.-Francisco Armando duce de Richelieu et de Fronsac, Franciæ pari ac marescallo, Aquitaniæ gubernatore; marchione d'Estrades, castrorum præfecto, majore; Josepho de Segur, vice-comite de Cabanac, castrorum præfecto, pro-majore; Leonardo Majance de Camiran, armigero; Joanne-Baptistâ Barreyre, patrono; nobili Christophoro Caila, cive; Marco-Antonio Duperier-de-Larsan, armigero; Joanne-Baptistâ Berjon, patrono; Petro Agard, cive; juratis: Arnaldus Tranchere, procuratore et syndico: Francisco Chavaille, scribâ.

Anno M. DCC LXV.

CHRISTIAN VII, roi de Danemarck.

GUILLAUME V, Stathouder.

Du 4 Janvier 1766. La glace de la Garonne, devant Bordeaux, commence à être très-forte, et le froid excessivement rigoureux. Il dura jusqu'au 13 Février prochain. Le thermomètre descendit à douze degrés et demi. C'est le second grand hyver très-remarquable dans ce pays. Cependant toute la récolte ne fut pas perdue, comme en 1709.

Le 2 Mai, le Parlement, à la suite d'un ordre qu'il donne aux jurats, leur dit qu'il conviendrait de faire démolir la Porte-Basse, dont l'antique construction offrait un coup-d'œil désagréable, dans une Ville où il y avait tant de beaux édifices, et qui d'ailleurs embarrassait la voie publique et menaçait ruine. Les jurats répondirent qu'ayant déjà eu occasion d'en conférer avec le chapitre Saint-André, (qui a des droits sur cette porte, et auquel appartient la maison qui est au-dessus) les chanoines ont demandé cinquante mille francs de dommages-intérêts, si l'on détruisait ce monument. Il subsiste encore.

Du 20 dudit. Le maréchal de Richelieu avait permis à M. Gauthier de Gaillard, avocat à Bordeaux, de faire une loterie publique d'un superbe médailler à lui appartenant. Cet objet étant déposé à l'Hôtel-de-ville, (où le tirage s'en fit le 30 décembre 1770) les jurats délibèrent aujourd'hui de prendre, pour la Ville, 10 billets de cette loterie. La délibération porte textuellement, que ce monument deviendrait précieux pour la cité, par le grand nombre, l'ancienneté et la rareté de pièces qu'il renferme. On eût pu donner des motifs plus désintéressés, moins éventuels, et les fonder sur l'encouragement à donner à la circulation

des produits des arts et de l'émulation pour les recherches utiles. Au reste, si le lot de ces médailles fut échu à la jurade, les aurait-elle mieux conservé qu'une infinité d'autres qui subsistaient autrefois à l'Hôtel-de-ville, et dont ne connaît que la mention faite dans les *Chroniques* que nous continuons.

Le 18 *Septembre*, MM. le comte d'Ambrus, écuyer, Renard, avocat et Lacaussade, négociant, sont installés jurats.

Du 24 *Novembre*. Chaque jurat, en entrant en fonctions, se fesait peindre de pied en cap; et son portrait restait exposé dans les salles de l'Hôtel-de-ville, ce qui souvent était le plus durable souvenir de son administration.

Une délibération municipale de ce jour fixe à 10 louis le prix de chaque portrait. Lorsque toutes les salles en furent garnies, on substitua les plus nouveaux tableaux aux anciens, qu'on relégua dans les greniers.

Les jurats et les consuls de la Bourse étaient les seuls magistrats de cette Ville qui eussent le privilége de décorer ainsi les édifices publics. Les étrangers étaient étonnés de n'y pas trouver, comme à Toulouse, le portrait des Bordelais, illustres par leurs talens ou par leurs vertus publiques.

Il règne à Bordeaux, durant cette année, une rougeole épidémique, sur laquelle M. Betbeder publie une dissertation, qu'on trouve dans le Recueil d'observations de médecine, par M. de Hautezierck.

L'ouragan qui fit de si funestes ravages à la Martinique au mois d'Août dernier, fournit occasion à un Bor-

delais de faire un acte de désintéressement, qui mérite d'être rapporté dans ces Annales, que nous désirerions orner souvent de pareils traits. M. Rosé, capitaine du commerce de Bordeaux, se trouvait dans le port du Fort-royal, lors de l'événement déplorable qui détruisit en quatre heures la récolte et une partie des maisons de cette colonie. Touché de l'état malheureux où elle se trouvait, et ne voulant pas prendre avantage de cette affreuse circonstance, il donna aux habitans sa farine, le lendemain de l'ouragan, au prix qu'elle s'était vendue la veille. Il en distribua même un partie aux habitans les plus malheureux, et remit à en recevoir le paiement au premier voyage qu'il ferait dans l'île. Le navire de cet homme vertueux ayant échoué sur le sable, les colons reconnaissans, se réunirent pour relever son bâtiment, et le remirent à flot en le comblant de bénédictions.

Du 1er. *Mars* 1757. La Jurade délibère la reconstruction de l'hôpital dit de la Maison-de-Force, attendu la vétusté de ce bâtiment, dont la construction datait du XVIe. siècle. Il serait à désirer que cette délibération eût pu recevoir son exécution.

Du 30. Enregistrement des lettres-patentes portant établissement de la petite-poste pour la Ville et sa banlieue. Le privilége est accordé, pour 15 ans, au sieur Loliol, secrétaire-général de la cavalerie. C'est l'exécution d'un des projets que M. Chamousset avait donné quelques années auparavant pour Paris. La direction de la petite poste commença alors à publier un Almanach qui contenait l'état du port de Bordeaux, attendu

qu'elle était chargée de l'envoi et de la distribution des lettres pour les Colonies.

Du 30 *Mai*. Arrivée à Bordeaux de M. de Farges, en qualité d'Intendant de la Généralité.

Du 13 *Juillet*. La première assemblée des 12 quartiers de la Ville a lieu aujourd'hui, en exécution des lettres-patentes données au mois de Mai dernier, enregistrées le 2 du courant, et portant réglement pour une nouvelle administration municipale de Bordeaux. Tous les bourgeois de Bordeaux furent appelés à cette assemblée par les jurats; mais le Parlement ayant fait des difficultés sur le mode suivi pour la première assemblée, qui avait été tenue par un jurat, elle fut annullée, et les subséquentes furent convoquées par le gouverneur. Il présida les assemblées des 12 quartiers, dont chacune eut lieu dans l'Hôtel-de-ville. Les bourgeois y furent cette fois appelés par invitation individuelle, comme le voulait le Parlement, et non par convocation générale, comme l'entendait la jurade.

Chaque assemblée de quartier ayant nommé ses quatre commissaires, en conformité et pour l'exécution des lettres-patentes, ceux-ci se réunirent et élurent 32 Notables, pris en nombre égal, et par quart, parmi les nobles, les avocats, les commerçans et les bourgeois vivant noblement.

Ces notables élurent ensuite douze conseillers de ville, pris parmi les trois premières classes des citoyens. Les uns et les autres réunis sous le nom de conclave, procédèrent à l'élection des jurats qui sortaient de fonctions. Ces diverses opérations se firent contre le vœu de la jurade, et par ordre du gouverneur, qui persista

dans ses premières déterminations, malgré qu'il eût reçu un arrêt du conseil contraire à ses prétentions. Cependant toutes ces discussions n'eurent pas de suite.

Les 32 notables se joignent aux conseillers de ville et aux jurats, lorsqu'il s'agit de délibérer sur quelque affaire considérable. Quand elles sont majeures, leur examen est déféré à l'assemblée des Cent-Trente, dont l'usage est rétabli et régularisé par le même réglement.

Du 10 *Août.* D'après la nouvelle organisation du corps municipal de Bordeaux, l'assemblée générale de ville, dite des Cent-Trente (à laquelle toutes les corporations assistaient par députés) devant avoir lieu au moins une fois par an, la première de ces assemblées est convoquée aujourd'hui par le gouverneur. On y délibère de demander des fonds au roi pour la construction de l'Hôtel-de-ville projetté, et pour payer les bâtimens de la maison-professe et du noviciat des Jésuites, acquis, le premier pour mettre le collége de Guyène, et l'autre, pour cazerner le guet. On délibère aussi la translation des grandes-carmélites dans le bâtiment commencé par l'Intendant, à la Plate-forme, pour servir de maison de correction pour les filles de mauvaise vie. Il y eut dans cette assemblée de vives discussions pour la préséance entre la cour sénéchale, les trésoriers de France, et les chapitres de St-André et de St-Seurin.

Du 23 *Sept.* Installation des nouveaux jurats : MM, Duval, écuyer; Bouan, avocat; Latour-Féger, négociant.

Du 1 *Décembre.* Les grandes carmélites adressent aujourd'hui au corps-de-ville une délibération capitulaire.

Elle

Elle porte que la communauté agrée sa translation, votée par la précédente assemblée des Cent-Trente, et que deux des religieuses demeurent chargées d'aller visiter le local, avec un vicaire-général du diocèse.

Du 5 du même. Première mise en ferme du passage de la rivière devant Bordeaux à la Bastide. Le bail en est consenti par les jurats, pour trois années, à raison de 4150 liv. par chacune. Depuis, cette ferme a toujours été faite au profit de la Ville, sauf l'intervalle de 1792 à 1800, que ce passage a été libre et livré à l'arbitraire.

Du 22 Février 1768. La police défend de représenter la pièce intitulée *la Piété Filiale* ou l'*Honnête criminel.* Cette défense est faite, dit le registre municipal, de la part de la reine. Des hommes intolérans l'avaient portée à faire interdire la représentation de ce drame, dont on avait cependant permis l'impression. Il fut remis au théâtre de Bordeaux après la mort de cette princesse, et eut plus de succès qu'à Paris.

CLÉMENT-VENCESLAS de Saxe, électeur de Trèves.

LOUIS VI, landgrave de Hesse-d'Armstad.

Du 2 Avril. Les jurats vont en corps poser la première pierre du couvent des capucins, dont ils avaient précédemment permis la réédification. Le père gardien, dans un sermon solennel, retraça éloquemment, dit le registre municipal, l'histoire de la fondation de cette maison à Bordeaux (en 1601), et tout ce que son ordre devait à la munificence de la Ville. L'église et tous les bâtimens du couvent furent refaits à neuf dans un goût moderne; et ces édifices parurent tellement somptueux au général des capucins, lorsqu'il y tint chapitre quelques années après, qu'il reprocha à ses frères de Bordeaux, de s'être écartés, en cette occasion, de la modestie séraphique.

Du 18 *Juin.* L'assemblée des notables de la Ville délibère l'établissement des espions de police, suivant le nombre qu'il paraîtra convenable aux jurats. Elle arrête aussi que le mandement de 750 #, expédié aux bénédictins, le 3 Novembre 1758, (pour les travaux nécessaires à la continuation des Histoires de la province de Guyène et de la ville de Bordeaux), ne sera plus délivré, attendu que ce travail n'a pas été suivi, et qu'il n'en a encore rien paru. Cette suppression de traitement reveilla l'émulation des bénédictins. L'Histoire de Bordeaux fut reprise, et publiée 3 ans après. L'auteur reçut des jurats 6000 # pour la rédaction de cet ouvrage. Voyez, pages 13 et 158, ce que nous avons dit à l'occasion de cette entreprise.

Le goût des arts commençait cependant à se raviver à Bordeaux. Car en ce mois, eut lieu à l'Hôtel-de-ville la première réunion d'amateurs et d'artistes, qui donna naissance à l'académie royale de peinture, établie 10 ans après dans cette Ville.

Du 11 *Août.* L'assemblée générale de la cité, connue de tout tems sous le nom de Cent-trente, se forme aujourd'hui, en exécution de la loi sur la nouvelle administration de Bordeaux, et arrête divers objets d'administration générale.

Du 30. Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. Darche, écuyer; de Brezetz, avocat; Poncet, négociant.

On célébra, dans ce mois, une cérémonie funèbre en mémoire de la feue reine de France, décédée le 24 Juin dernier. Tous les corps civils et religieux y assistèrent. Le cortége partit du palais de Lombrière

pour se rendre à la cathédrale, où fut chantée une messe solennelle de *requiem*, l'archevêque officiant. Il y eut ensuite une oraison funèbre, prononcée par M. Dumirat, doyen du chapitre. L'église fut toute tendue en noir, et ornée de plusieurs décorations analogues, imaginées par M. Bonfin, ingénieur de la Ville. La relation de cette pompe fut imprimée et envoyée en cour, le 7 Septembre suivant. Le gouverneur se plaignit au ministre de ce que cet écrit ne lui avait pas été communiqué avant de le publier.

Du 8 *Septembre*. Un ouragan furieux, venant de l'ouest, et qui occasionne dans la province des dégats considérables, renverse dans la nuit la flèche du clocher de Saint-Michel, dont il restait encore 72 pieds. Avant les orages qui l'avaient frappée et tronquée en 1574 et 1689, elle avait 146 pieds de hauteur. L'élévation totale de ce clocher, dans son entier, fut d'environ 300 pieds. C'était un des plus curieux monumens en ce genre. Il avait été commencé à bâtir en 1472, et achevé vingt ans après. Lorsqu'il fut question d'y poser la croix, on eut de la peine à trouver des maçons qui voulussent l'entreprendre. Un registre de cette paroisse fait mention qu'on récompensa leur courage par le don de deux beaux habits complets, de drap gris, qui coûtèrent $15^{\#}$ et 13 liards, y compris la façon. Ce fut Louis XI qui favorisa la construction de ce clocher, attribuée faussement aux Anglais. Voyez ce que nous disons à cet égard, à la page 342, des *Antiquités bordelaises*.

Le prix moyen du blé étant à Bordeaux à $14^{\#}$ 14^{s} 5^{d}, la livre de pain est taxée; savoir, le choine, à 3^{s} 9^{d}; le pain cô, à 3^{s} 1^{d}, et le pain noir, à 2^{s} 1^{d}.

CLÉMENT XIV, pape.

NEGRONÉ, doge de Gènes.

CHARLE-ERNEST, duc de Courlande.

Du 24 *Janvier* 1769. La jurade délibère d'offrir au roi le modèle de la statue équestre réduite en petit, telle qu'elle est posée sur la Place royale, et de faire frapper 44 médailles en argent de la grandeur de celles que la Ville distribua en 1733 et 1743, avec trente de bronze de chacune de ces deux espèces. Cette petite statue fut faite par Lemoine. Il y en a encore une copie aux archives de la Ville. On n'y retrouve plus les médailles frappées dans ces occasions, qui auraient dû être conservées en certaine quantité au même dépôt.

Du 20 *Mai*. La comtesse de la Marche passe à Bordeaux aujourd'hui, allant prendre les eaux de Bagnères. Elle logea à Mérignac, dans la maison de campagne de M. Jarreau, négociant Les jurats l'y conduisirent, après l'avoir accueillie en cérémonie au port de la Bastide. Entr'autres articles du présent de la Ville, ils lui offrirent des *royans*, qu'elle trouva excellens, remarque le registre municipal. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que pendant son séjour, cette princesse montra beaucoup d'affabilité et d'instruction. Elle reprit sa route le surlendemain au matin, avec tout son cortége, et repassa à son retour le 10 Octobre, à Bordeaux, où elle ne demeura pas long-tems.

Du 5 *Juin*. Par délibération de ce jour, les jurats autorisent la confrairie des artisans à bâtir à ses frais une chapelle dans la cour du couvent des capucins, dite le lanifice.

Du 26. Ordonnance de police portant comblement des marais de la Chartreuse. Il ne fut alors effectué qu'en partie, avec les décombres de terres provenant des constructions faites dans la Ville. Cependant, les fossés qu'on supprima dans ce lieu, en rendirent moins

funestes les exhalaisons, qui ont autrefois occasionné la peste à Bordeaux. Les premiers travaux qui nous ont garanti dû retour annuel de ce fléau, (dont les Chroniques font souvent mention) sont dûs au cardinal de Sourdis, en 1624. Dans ces derniers tems, on est parvenu à assainir beaucoup ce quartier, en exhaussant son sol, ordinairement couvert par les eaux qui viennent des Landes.

Du 30. L'archevêque propose à la jurade de fonder des prix pour être distribués aux écoliers des deux colléges. Un orgueil mal entendu fit rejetter cette offre. Elle ne fut agréée que pour le collége de la Magdelaine, dont les jurats n'étaient pas fondateurs. Cependant à cette occasion, ils joignirent aux 300*, fixés pour les dépenses de la distribution des prix au collége de Guyène, une médaille d'or pour le premier prix dans chaque haute classe, et une d'argent dans celles de grammaire.

Du 6 Juillet. L'archevêque fait présenter en jurade un mémoire sur le concours qu'il désirerait établir entre les écoliers des deux colléges de cette Ville, au moyen d'un prix d'émulation qu'il offre de fonder à cet effet. Il semble que cette nouvelle proposition n'était pas attentatoire aux prérogatives des jurats, comme ceux-ci l'avaient pensé à l'occasion de la proposition dont il vient d'être question. Cependant, ils arrêtent qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur ce mémoire, et persistent dans la précédente délibération. Ainsi un bisarre esprit de corps fait rejetter une mesure utile aux progrès de l'instruction (qui a tant besoin d'encouragement), mesure cependant employée fructueusement

dans plusieurs villes où il y a des colléges de diverses fondations.

Du 13 *dudit.* Quoique le faubourg des Chartrons soit peuplé depuis trois siècles, et qu'en ce moment sa population forme le sixième de celle de la Ville, le nom des rues de cet immense quartier, était encore conservé par tradition. La jurade autorise aujourd'hui l'ingénieur de la Ville, à faire inscrire à toutes les maisons cantonnières, le nom des rues de ce faubourg. Il y eut à cet égard un combat de modestie et d'affection publique, dont les registres municipaux ont conservé le souvenir. M. Latour-Féger, négociant recommandable aux Chartrons, fit effacer son nom, que les propriétaires d'alentour avaient donné à une place où il habitait. Les chartronnais s'obstinant à replacer l'inscription, la jurade délibère le 27 de ce mois, que le nom de *Place-Féger* sera conservé à l'emplacement triangulaire où aboutissent les rues Cornac, Dufau et Traversière.

Du 9 *Août.* Installation, au Parlement, de M. Dupérier de Larsan, en qualité de grand-sénéchal de Guyène.

Du 3 *Septembre.* Le vicomte de Noé, maréchal des camps, prête serment et est installé à Bordeaux, en qualité de maire de cette Ville. Il succède au marquis d'Estradés, qui venait de décéder. Il occupa cette place jusqu'à la révolution, malgré que le maréchal de Richelieu l'eût fait suspendre de ses fonctions, pour des querelles de prérogative, qui eurent lieu quelques années après, au grand-théâtre. La mairie, dont l'établissement connu remonte au XIIe. siècle, était une charge importante à Bordeauxelle fut toujours confiée à des

hommes distingués, soit qu'elle fut élective, soit qu'elle fut à la nomination du roi. Depuis Monadey jusqu'à M. de Noé, on compte 103 maires : Michel de Montaigne est le plus célèbre d'entr'eux.

Du 12 dudit. Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. Duhamel, écuyer; Buhan, avocat; Lartigue, négociant.

Le prix moyen des grains à Bordeaux étant à 15 # 15 s le boisseau, la taxe du prix du pain est faite ainsi qu'il suit : le choine à 4 s; le pain cô à 3 s 3 d; et le pain brun à 2 s 3 d. la livre.

Du 8 Novembre. Par délibération de ce jour, la jurade arrête de céder, pour l'assemblée du bas-clergé du diocèse, l'usage de la salle provisoire du concert, à la maison professe. Les curés, étant à même de plaider contre l'archevêque, au sujet des *quartières* ou redevances annuelles qu'il leur demandait en nature, s'étaient réunis à Bordeaux, pour concerter leurs moyens de défense. Ils s'étaient d'abord ajournés au grand-séminaire, dont on leur refusa l'entrée. La jurade favorisa leur assemblée, qui fut tenue le 15 de ce mois.

Du 16 dudit. Enregistrement d'un arrêt du conseil, portant établissement, en faveur des sieurs Lenoir et Manduit, d'un Wauxhall à Bordeaux, sous le nom de *Fêtes foraines et Redoute.* Les actionnaires de la comédie, qui avaient conçu ce projet, échouèrent lors de l'exécution, ayant contr'eux le Parlement, suivant des mémoires du tems.

Du 25 dudit. M. de Lussan, archevêque de Bordeaux décède aujourd'hui dans cette Ville, âgé de 65 ans. Il est inhumé par le chapitre Saint-André, mais sans au-

cune des cérémonies usitées en pareille circonstance. Ce prélat avait été capitaine de cavalerie, et s'était retiré du service avec la croix de Saint-Louis.

Les frères Lamothe, avocats de Bordeaux, publient dans cette Ville un excellent *Commentaire sur les coutumes de Bordeaux*, 2 vol. in-8°. Ils se proposaient de commenter successivement toutes les lois statutaires de ce ressort; mais l'envie contraria leurs desseins. Elle déprécia beaucoup cet ouvrage durant la vie de ses auteurs. Maintenant, le mérite en est universellement reconnu: il fait autorité au barreau, même contre Lapeyrère. Un écrivain vivant est rarement bien apprécié dans sa patrie : la mort seule met le sceau d'approbation aux productions utiles.

Du 8 *Avril* 1770. On éprouve à Bordeaux les effets du débordement de la Garonne. Elle monta 30 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et plus haut qu'en 1712. On allait en bateau au palais. Cette inondation, une des plus terribles dont on se souvienne en Guyène, s'appelle ici *la grande souberne*. Pendant plusieurs jours la rivière charia des arbres et des débris de maisons. On cite à cette occasion l'acte de courage et d'humanité de M. Cornik, négociant de Bordeaux. Il contraignit par menaces des matelots, qui ne voulaient point d'argent, de monter avec lui un canot, dans lequel il traversa durant deux jours à Langoiran les habitans de l'île Saint-Georges, dont les eaux submergeaient les maisons. Il transporta chez lui ces infortunés, et les hébergea jusqu'à ce qu'ils pussent revoir leurs demeures. Ce brave homme eut ensuite la modestie de ne pas reparaître à Bordeaux, pendant

que

que toute la Ville s'entretenait de lui, et de se dérober ainsi aux applaudissemens publics.

Du 16 *Mai*. La jurade fait aujourd'hui la dédicace solennelle de la place Dauphine, maintenant dite Nationale. Cette place prit son nom de la porte du Dauphin, qui avait été bâtie en 1605, comme on le voit dans la *Chronique bordelaise*. Le célèbre Tourny, pendant qu'il fut intendant de Bordeaux, avait ajouté cette place aux décorations qu'il fesait pour cette Ville. Auparavant, il y avait, sur ce local, des vignes et un terrain perdu. Dans sa partie occidentale, était le cimetière de l'hôpital, qui fut alors transféré à l'entrée du chemin du Tondut, sur le tenement dit, l'*Enclos des Minimes*. La nouvelle ouverture de cette place occasionna le renouvellement d'un procès, existant depuis 1748, entre la Ville et l'archevêque, qui prétendit qu'il perdait par-là beaucoup de lods et ventes. Cela n'empêcha point de continuer les constructions; et elles étaient presque terminées au moment où la Ville posa, en cérémonie, la première pierre d'une fontaine, projettée pour le milieu de cette place. Après la cérémonie, il n'y eut point de gala, ni de feu d'artifice, *attendu le malheur de l'inondation, dont le pays vient d'être affligé*, dit le registre municipal. On y lit la délibération prise par les jurats, et portant qu'en l'honneur de la fête, il serait distribué aux pauvres 400 pains noirs de 16 livres, et qu'il serait donné 120 # de dot à 30 filles de pauvres artisans qui se marieraient à Bordeaux.

Du 30 *dudit*. Arrivée de M. Esmangart, intendant de Bordeaux.

Du 3 Juin. Des processions qui commencent aujourd'hui à Bordeaux, y annoncent l'ouverture du jubilé universel de Clément XIV.

Du 3 Septembre. Installation des nouveaux jurats, MM. le chevalier de Pontac; Lalanne, avocat; et Rulleau, négociant.

Le même jour, le Parlement enregistre une déclaration du roi, qui maintient les bourgeois de Bordeaux, dans leurs priviléges concernant l'exemption de la taille, auxquels avait dérogé l'édit de Juillet 1766.

Du 18 dudit. On lance aujourd'hui dans ce port la frégate du roi *la Tourterelle.* C'est le premier vaisseau de cette force, qui soit sorti de nos chantiers.

Du 15 Novembre. Le général des capucins, passant à Bordeaux, va rendre visite aux jurats à l'Hôtel-de-ville, assisté de cinq autres moines. Il est accueilli à la porte de la salle, et complimenté, le tambour du guet battant. La jurade en corps va le lendemain lui rendre sa visite. Le registre municipal a conservé la mention du passage de ce moine, et ne parle pas de celui de Crébillon le fils, qui eut lieu à la même époque.

Au commencement de l'année théâtrale, a lieu le renouvellement des actions de la comédie, dont chacune rapportait alors 20,000# de bénéfice. Les spectacles devaient être plus suivis ou mieux administrés que par la suite, où ils n'ont plus donné que de la perte aux entrepreneurs.

La plate-forme élevée sur le côté nord du bâtiment de la Bourse, est changée en galerie couverte, pour compléter le pourtour supérieur de cet édifice, où s'établissent les marchands en tems de foire.

Le bâtiment de l'Hôtel-de-ville, tel qu'il existait cette année, offrait un édifice peu convenable à sa destination, par l'état de délabrement où il se trouvait, ayant été construit au XVe. siècle. L'administration municipale ayant arrêté sa démolition et la reconstruction d'un nouvel Hôtel-de-ville à côté de l'ancien, on commence vers ce tems à en bâtir les fondemens. Ils furent dans deux ans élevés à grands frais jusqu'au sol. Mais la dépense occasionnée par la construction de la salle des spectacles ayant épuisé les finances de la Ville, ce plan fut abandonné.

Du 3 *Mai* 1771. Le prince de Rohan-Guémenée, nommé archevêque de Bordeaux, fait aujourd'hui son entrée solennelle dans cette Ville. Il arrive par Blaye, où les jurats vont l'accueillir dans un bateau du port de 40 tonneaux, fait exprès, et décoré du nom de *Maison-navale*. L'ancien cérémonial d'étiquette, dans ces réceptions, fut un peu abrégé en cette occasion. On trouve dans les *Chroniques* que les archevêques de Bordeaux, lorsqu'ils fesaient leur grande entrée dans cette Ville, étaient harangués, à la descente du bateau, par tous les corps civils et religieux, et de là conduits à l'église cathédrale, sur une haquenée blanche dont la bride était tenue par le seigneur de Montferrand, en sa qualité de premier baron bordelais, les jurats portant un dais sur la tête du prélat, et les rues étant tapissées par-tout où il passait. Aujourd'hui il s'est contenté de la harangue des jurats, avec lesquels il s'est rendu au palais archiépiscopal en carosse, les troupes bourgeoises étant sous les armes sur son passage.

GUSTAVE III, roi de Suède.

CAMBIASO, doge de Gênes.

GUSTAVE, duc d'Holstein-Eutin.

Durant ce mois, il a été vendu au chay des farines

4705 boisseaux de froment. Le prix commun de chaque boisseau étant à $15^{\#}$ 14^{s}, la livre de pain, chez les boulangers, est taxée de la manière suivante : savoir le choine à 4^{s}, le pain cô à 3^{s} 3^{d}, et le pain noir à 2^{s} 3^{d}.

Du 21 *Juin*. Enregistrement des lettres-patentes données dans le mois précédent, qui autorisent l'archevêque à démolir le palais qui lui sert de logement, et à en vendre les matériaux, ainsi que le terrain adjacent et les marais de la Chartreuse qui lui appartiennent, à l'effet de faire reconstruire un nouveau palais archiépiscopal, un peu au-delà de l'emplacement de l'ancien. Le registre municipal porte que le sieur Dufau, capitaine du port de Bordeaux, se rendit adjudicataire pour $500,000^{\#}$, de tout le terrain environnant, qu'il revendit ensuite.

L'ancien palais était encore en très-bon état, quoique paraissant du XVe. siècle. Il était distribué avec régularité et magnificence, et offrait un logement aussi commode que suffisamment spacieux. Le portail de l'avant-cour, à l'allignement du superbe arc-boutant de Grammont (qu'on voit encore près la porte d'entrée, dite royale, de l'église St.-André), était sur-tout remarquable par la noble simplicité de son style. On le trouve parmi les beaux monumens d'architecture de Bordeaux, gravés autour d'un ancien plan de cette Ville. On citait particulièrement la superbe salle, dite du *pape Clément*, qui servait aux assemblées du clergé, et dans laquelle on avait rassemblé une grande collection de tableaux, de statues et de bronzes anciens et modernes, aussi précieux par leur travail, que par les

époques honorables qu'ils fixaient pour l'histoire de cette Ville. Ces ouvrages sont en ce moment perdus.

L'exécution de ce projet procura la formation d'un nouveau quartier sur le terrain jusqu'alors inhabité des marais de la Chartreuse. Cela a facilité l'augmentation et l'assainissement d'un faubourg de la Ville. Elle se trouve également embellie par la construction d'un des plus beaux édifices qu'elle renferme. Ce palais sert maintenant de préf cture au département.

Du 4 Septembre. La résistance que les Parlemens de France avaient opposée dans ces derniers tems aux ordres du gouvernement, (soit par rapport à l'enregistrement de divers édits bursaux, soit à cause de l'affaire du duc d'Aiguillon en Bretagne), fut la cause de la suppression de ces antiques corps de magistrature. Ils sont successivement cassés et récréés dans toute la France, sur un plan conçu par le chancelier Maupeou. Cette opération se commence aujourd'hui à Bordeaux. Le maréchal de Richelieu, accompagné de M. Esmangart, intendant de cette gènéralité, fait enregistrer militairement au Parlement un édit, donné à Compiègne le 23 du mois précédent, portant suppression et remboursement des offices de cette cour. Les troupes de la garnison de Bordeaux, suivies de plusieurs pièces d'artillerie, entrèrent à cette occasion dans la Ville, pour accompagner les commissaires du roi, malgré les privilèges les plus solennellement reconnus qui y prohibaient l'entrée de la force armée.

Du 7 dudit. Les mêmes commissaires du roi se rendent aujourd'hui au palais de l'Ombrière, y font

enregistrer un édit portant création d'offices du Parlément de Bordeaux, et en installent les nouveaux membres. La veille, il avait été envoyé des lettres d'exil aux anciens magistrats qui avaient refusé d'entrer dans le nouveau corps. M. de Gascq, l'un des présidens à mortier, en fut le premier président. Les officiers de l'ancien Parlement, qui siégèrent dans celui-ci, reçurent le sobriquet de *Manans*, *Maupeoux*, ou *J. F.* Ils furent chansonnés de plusieurs manières, et n'en continuèrent pas moins leurs fonctions paisiblement durant trois ans. Le vaudeville (1) a constamment signalé en France toutes les innovations. Il a quelquefois servi à fixer des époques historiques. Celle dont nous parlons n'est point consignée dans les registres de l'Hôtel-de-ville. On ne l'apprend que par induction, dans une délibération municipale du 9 de ce mois, portant sommairement que les jurats vont visiter les nouveaux chefs du Parlement. De pareilles omissions, dans l'indication des événemens modernes, doivent être présumées plus importantes pour les tems anciens, et augmentent les difficultés d'une bonne Histoire de Bordeaux, par la disette de ses matériaux authentiques.

Du 18 *Novembre.* Enregistrement d'un édit portant

---

(1) Celui qui fit le plus de sensation à Bordeaux, dans cette circonstance, commence ainsi :

C'est sur les bords de la Garonne,
Que siège cette cour gasconne,
Dont Vignerot est le patron........
Il faut donc graver sur le bronze,
Qu'en mil sept cent soixante-onze,
On vit, etc.

suppression du siége dit de la table de marbre; la connaissance des contestations qui étaient portées devant ce tribunal, est attribuée au Parlement.

Le fameux tragédien le Kain passe à Bordeaux durant cette année, et joue sur le théâtre de cette Ville. Un petit-maître ignorant, discourant avec lui dans une société, et ne pouvant trouver de réponse à ses raisonnemens, se permit de lui dire : on ne dispute pas avec un homme comme vous. » Il faut des siècles pour former un homme comme moi, répartit le Kain, tandis » qu'un tailleur à la mode peut former un homme » comme vous ».

Du 14 *Février* 1772. Enregistrement de lettres-patentes qui permettent aux jurats de Bordeaux de faire un échange avec les grandes carmélites. Il s'agissait de les transférer dans le bâtiment construit près l'église Ste.-Eulalie, du tems de M. de Tourny, pour servir de renfermerie. On aurait ensuite fait des constructions sur le terrain du couvent abandonné par ces religieuses et sur-tout percé une rue vis-à-vis l hôtel du gouvernement.

Le 26 *Juin*, le Parlement enregistre les nouvelles lettres-patentes concernant l'administration de la Ville de Bordeaux. Elles forment le dernier réglement suivi par le corps municipal pour son régime politique.

Le même jour, le Parlement enregistre des lettres-patentes portant suppression du collége de la Magdelaine de Bordeaux, réunion de ce collége à celui de Guyène, et réglement des deux établissemens réunis sous le titre de *Collége royal de Guyène*. Par suite de ces lettres-patentes, le local où était l une et l autre

institution est changé, et la nouvelle est fixée dans le bâtiment de l'ancienne maison-professe des jésuites.

Le premier Juillet, M. Duhamel, jurat, prête le serment, et est installé en qualité de lieutenant-de-maire. Cette charge est substituée à celle de sous-maire, supprimée par le nouveau réglement sur l'administration municipale de Bordeaux.

Du 13 *Août*. Enregistrement de lettres-patentes confirmatives de la vente faite par l'archevêque des terrains dépendans de son archevêché à Bordeaux.

Du 28 *Septembre*. Les jurats installés aujourd'hui sont MM. de Mestivier, écuyer; Valens, avocat; Caila, secrétaire du roi, négociant; d'Arche, écuyer; Bourgade, avocat; Letellier, négociant. Un ordre du roi avait suspendu les élections l'année précédente.

Du 19 *Octobre*. Enregistrement de lettres-patentes en faveur de M. Romégoux de la Salle, portant formation des chantiers pour la vente du bois à brûler à Bordeaux, exclusivement à tous marchands accoutumés. Cet établissement ne répondit pas sans doute aux besoins publics; car le Parlement, par arrêt du 24 Février 1774, déclara ledit privilégié déchu de l'usage de ses chantiers, attendu qu'il n'avait pas satisfait à ses obligations.

Les 8 *et* 9 *Décembre*, on éprouve dans le port de cette Ville les effets d'un débordement de la Garonne. Ils ne sont cependant pas si funestes que ceux de l'avant-dernière année.

Le celèbre Berinzago, peintre-décorateur, à qui sont dues toutes les peintures magnifiques de l'église de la chartreuse de Bordeaux, achève vers ce tems la

fresque

fresque du grand escalier de l'hôtel de la bourse de cette Ville. Cette riche composition, où le pinceau a rappelé les chefs-d'œuvres de l'architecture, est accompagnée d'inscriptions relatives aux avantages que le commerce assure aux états qui le protègent. Au dessous du buste du roi, placé au milieu d'un vaste portique peint, on lit ces mots : *Protectione et libertate quò non commercium!* Les deux portes d'entrée des galeries, auxquelles conduit cet escalier, sont surmontées des inscriptions suivantes : d'un côté, *Semetipsum judicans, decus patriæ, exemplar gentium, florescit commercium.* De l'autre : *Artium conditor, concordat gentes, patriam alit, et pacis alumnus clypeum ministrat in hostem.*

Du 8 Mai 1773. Cet après-midi commencent à Bordeaux les premiers mouvemens de l'émeute populaire qui se fit sentir ensuite dans le bordelais, par rapport à l'augmentation du prix du pain, et qu'on appela *Révolte*. Le boisseau de froment étant à 17#, la livre de choine se vendait 4s 3d, du pain cô 3s 6d, et du pain noir 2s 4d. On fut obligé d'augmenter ce prix, attendu la difficulté des arrivages, et le vide des magasins de comestibles. Il était alors d'usage à Bordeaux que la police taxât tous les samedis le prix du pain, et en envoyât le tarif aux boulangers dans l'après-midi. Certains d'entr'eux, qui avaient encore du pain cuit pendant l'ancienne taxe, refusent d'en vendre aujourd'hui, afin de profiter de l'augmentation qui devait avoir lieu le lendemain. La populace indignée de pareils refus, s'ameute et pille plusieurs boulangeries, avant que la police eût pu empêcher une partie de ces désordres.

VICTOR-AMÉDÉE III, roi de Sardaigne.

DE TEXADA, grand-maître de Malthe.

GRIMALDI, doge de Gènes.

Ils furent cependant bientôt appaisés. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que beaucoup de voleurs de profession se mêlèrent parmi les simples journaliers, et grossirent le tumulte, afin de pouvoir en profiter L'alarme fut un instant dans toute la Ville, mais les excès furent arrêtés par l'activité de la jurade, qui fit aussitôt armer les deux guets, garder les boulangeries, et dissiper les attroupemens par des patrouilles.

A l'entrée de la nuit tout étant calme, la jurade ordonne aux boulangers de faire du pain pour les besoins publics, durant la nuit, et de vendre les premières qualités au prix qu'elle avait taxé, et le pain noir seulement à 24ˢ les seize livres, sauf à les indemniser de leurs pertes sur cet article, des deniers publics. Dès le matin du dimanche, cette modération fut annoncée à son de trompe, et tout rentra dans l'ordre à Bordeaux.

Il n'en fut pas de même dans les campagnes voisines, où plusieurs propriétaires et meûniers furent mis à contribution. A Créon (bourg très-marchand dans l'entre-deux-mers) on pilla le marché pendant deux jours. Les désordres ne s'appaisèrent que par la survenance des troupes. Le régiment de Condé, cavalerie, fut même appelé de Saintes, et caserné dans les environs de Bordeaux, pour concourir à rétablir l'ordre. On ne parlait dans les campagnes de rien moins que du partage des terres. Deux chefs d'attrouppement furent pris et condamnés à être fouettés et mis au carcan sur la place de Créon : ils furent ensuite envoyés aux galères.

Cependant, dès les premiers jours de l'émeute, 21 négocians de Bordeaux formèrent une souscription de 99,000 francs pour faire venir des grains, et offrirent

de les revendre au taux que la jurade voudrait fixer, et même de les donner au-dessous du prix d'achat.

Pendant un mois, tous les corps de métiers furent établis en armes aux portes de la Ville, et aux extrémités des faubourgs. Ces gardes extraordinaires, qui s'étaient faites avec beaucoup d'ordre et de dévouement, prirent fin le 10 Juin suivant, attendu que les nouvelles des environs ne fesaient plus craindre pour la tranquillité de la Ville. Il était d'ailleurs arrivé des grains assez pour rassurer les habitans, et pourvoir même aux besoins des campagnes voisines.

Août. On met à exécution les lettres-patentes portant réunion de l'hôpital des enfans-trouvés, de Bordeaux, à celui de la manufacture. On a percé une rue et fait de belles constructions sur le terrain où était le premier de ces hôpitaux, dont la salubrité publique exigeait le déplacement.

Du 13 *Novembre.* Enregistrement de lettres-patentes portant concession en faveur de la ville de Bordeaux, de 4830 toises de terrain, sur le glacis du Château-Trompette.

Du 25 *Janvier* 1774. L'enfant de M. Duhamel, lieutenant-de-maire, est baptisé aujourd'hui avec pompe en l'église St.-André. Il est présenté sur les fonds baptismaux, au nom de la ville de Bordeaux, par M. Valens, premier jurat, et nommé *Armand-Claude-André, comte d'Ornon.* La marraine est la Dame Barret, ayeule du nouveau-né. Sa naissance fut solennisée en jurade comme un événement public.

ACHMET, IV grand sultan.

FREDERIK-CHARLES-JOSEPH d'Herthal, électeur de Mayence.

Le 25 *Février.* Enregistrement de lettres-patentes portant permission à Philippe *Périer*, pour l'établisse-

ment des baraques à monter sur la place royale pendant trente ans, durant les deux grandes foires de Bordeaux. Les marchands étrangers étalaient auparavant sous des tentes. Il n'y avait de boutiques régulières et sures que dans les galeries de la Bourse.

Du 7 Mai Enregistrement des provisions de commandant pour Bordeaux, en faveur de M. le comte de Fumel.

Du 9 dudit. La jurade délibère un emprunt de 200,000 francs, pour faire bâtir une salle des spectacles qui devait être achevée en deux ans, suivant les lettres-patentes du mois de Septembre dernier, qui ordonnaient sa construction près le glacis du Château-Trompette. On accorde pour traitement à l'architecte Louis, (qui construisait cet édifice sur les plans qu'il avait donnés) 18 deniers par livre, sur toutes les sommes à dépenser pour cette construction, et 1800 francs par an au machiniste Niquet, pour surveiller les travaux.

Du 14 Juin. Les jurats dénoncent au Parlement un mémoire dans lequel ils se prétendent injuriés par l'avocat Polvérel, qui défendait l'appelant d'une de leurs sentences. Cette affaire, à laquelle on donna plus d'importance qu'elle n'en méritait, se termina par la médiation de personnes puissantes. Cependant M. Polvérel quitta le barreau de Bordeaux où il était très-renommé, et alla se fixer à Paris. C'est lui qui, en 1793, fut envoyé à St.-Domingue par la Convention nationale, et que la voix publique a accusé d'être le premier moteur des troubles qui ont désolé cette colonie, durant la révolution.

M. de la Blancherie, auteur distingué sur-tout par

son zèle pour le progrès des sciences et des arts, passe à Bordeaux durant ce mois.

Le 15 Juillet, la jurade permet au sieur Duhaultois, entrepreneur des fiacres de place, de s'établir au Palais-Galien, dont l'usage gratuit lui est accordé pour 29 ans, à la charge par lui de ne rien faire qui puisse dégrader ce monument. La difficulté de se procurer des eaux força bientôt cet établissement d'abandonner cet endroit, d'où il se transféra dans les marais de la chartreuse.

On fit dans ce mois, à Bordeaux, un service solennel à l'occasion de la mort de Louis XV. Son oraison funèbre fut prononcée en présence de tous les corps civils et religieux, dans l'église de St.-André, qui fut décorée comme il convient en pareille cérémonie, qu'on appelle ici catafalque.

Du 29 Octobre. La police rend aujourd'hui une ordonnance pour prévenir l'introduction à Bordeaux, des bœufs, vaches ou veaux qui pourraient être atteints de la maladie épizootique, dont on avait déjà apperçu les symptômes dans les paroisses de St.-Médard et d'Eysines. Cette maladie régnait dans la Gascogne et le pays de Labour, et fit même de funestes ravages aux environs de cette Ville, durant l'année suivante. Le médecin Vic-d'Azir y fut envoyé par le roi, et publia une méthode curative pour le bétail malade, ainsi que l'académie des sciences de Bordeaux. M. de Secondat a laissé une dissertation sur ce sujet.

Le 20 Décembre, la jurade publie une ordonnance de police, portant qu'il sera fait dans toute la Ville

un récensement des personnes qui exercent la prostitution sous le nom de *filles* et *femmes du monde*.

Les grands-carmes de Bordeaux possédaient certaine relique connue sous le nom de *Bâton de St.-Roch*. Ce Saint était invoqué dans cette Ville pour préserver de la peste. Le jour de sa fête, la garde annuelle du reliquaire dont il s'agit était affermée au profit du couvent, par devant le procureur du roi au sénéchal. Le plus fort enchérisseur se fesait porter chez lui la relique processionnellement, et payait jusqu'à 25 louis cette faveur, qu'on disait porter bonheur. L'archevêque prohibe ce bail ridicule et scandaleux: tout le monde applaudit à la sagesse de cette mesure.

On commence vers ce tems les constructions de la salle des spectacles et du palais archiépiscopal. Les travaux de l'un et l'autre édifice furent bientôt suspendus pour manque de fonds. L'architecte du second, qui se nommait *Etienne*, étant venu à mourir, M. *Laclotte*, de Bordeaux, acheva l'exécution de ses plans.

CHARLES-AUGUSTE CHRÉTIEN, duc de deux Ponts. GINSTINIANI, doge de Gênes.

Le 9 *Janvier* 1775, M. Caila, secrétaire du roi, ancien consul et directeur de la chambre de commerce de Guyène, étant mort dans l'exercice de sa place de jurat-négociant, est inhumé dans l'église paroissiale de St.-Eloy, avec toute la pompe que comportaient les fonctions qu'il avait dignement remplies.

Du 28 *Février*. Entrée solennelle de M. le comte de Noailles, pourvu du commandement en chef de la province de Guyène. Il était porteur d'ordres pour rétablir le Parlement de Bordeaux, le roi ayant signalé son avénement au trône par la réintégration de l'ancienne magistrature de France.

Dans l'après-midi du même jour, M. Leberthon, premier président de l'ancien Parlement, arrive à Bordeaux avec toute sa famille. Il revenait de son domaine de Virelade, près Podensac sur Garonne, où il avait passé les 4 années de son exil. Ce magistrat est harangué par les jurats sur les confins de la banlieue de Bordeaux, au village du Becquet; les francs-maçons y avaient préparé une fête brillante, à laquelle il prit part en y dînant. Une foule immense de peuple, et plus de 200 voitures escortaient la sienne, qui arriva à Bordeaux à six heures du soir, couverte de guirlandes, qu'on y déposait sur la route. Il y eut dans cette Ville illumination générale et des concerts ambulans durant toute la nuit. Tous les Bordelais prirent part à cette fête, et n'en ont jamais célébré d'aussi brillante, quoiqu'aucune ordonnance ne l'eut indiquée.

Du 2 Mars. Le Parlement est rétabli et installé dans le lieu ordinaire de ses séances, ce matin, en vertu d'ordres du roi qui sont apportés au palais par le commandant de la province, et M. de Fouqueux, conseiller-d'état. La cour enregistre en même tems un édit portant ampliation de la compétence du présidial de Guyène, jusqu'à la concurrence de 2,000# au premier chef, et de 4,000# au second. La cérémonie est extrêmement brillante et paisible, quoique très-nombreuse. Tous les magistrats qui avaient subi l'exil reçoivent à l'envi les marques de la satisfaction publique. Elle est muette à l'égard de ceux qui avaient accepté des offices dans le parlement intermédiaire, dit Maupeou, du nom du chancelier qui l'avait fait créer.

Du 20 dudit. Enregistrement des provisions de com-

mandant en chef de la province, en faveur de M. le comte de Noailles, peu après maréchal-duc de Mouchy. Les lettres furent plaidées avant leur enregistrement, par M. Romain Desèze, avocat au Parlement de Bordeaux, qui s'est depuis distingué au barreau de Paris, dans plusieurs affaires importantes.

Dans ce mois, le prix commun du blé-froment étant à $14^{\#}$ 12^{s} et 3^{d}, d'après le fourleau de l'Hôtel-de-ville, la livre de pain est taxée ainsi qu'il suit : le choine à 3^{s} 9^{d} ; le pain cô à 3^{s} 1^{d}, et le pain noir à 2^{s} 1^{d}.

Le contrôleur-général des finances envoit des ordres à Bordeaux, pour faire reprendre les travaux de la nouvelle salle des spectacles (dont la construction était suspendue depuis environ un an) ainsi que ceux de l'archevêché et de l'Hôtel-de-ville projettés. Ce dernier édifice, le seul qu'il était urgent d'achever, ne l'a jamais été; et ses murs sont restés seulement bâtis jusqu'à fleur de terre, ainsi que ceux du palais de justice, qui a été commencé dans le terrain de l'ancien collége de la Magdelaine, derrière les prisons du commissariat-général de police.

Du 6 Mai. Enregistrement d'un privilége accordé pour 30 ans aux sieurs Vaillant et Répond, portant établissement des *reverbères* pour l'éclairage de la ville de Bordeaux seulement. Les privilégiés obtiennent, pour former leur entrepôt, le bâtiment abandonné près la porte Ste.-Eulalie, dit la maison de force. Ils commencèrent à allumer le premier Octobre de l'année suivante, à raison de 35 francs pour six mois de l'année, par mèche brûlante ou bec à feu de chaque reverbère, dont le nombre fut d'abord de 1200.

Le

Le 14 *Juin*. Réjouissances publiques à cause du sacre de Louis XVI. Dans cette cérémonie, qui eut lieu à Rheims le 11 de ce mois, M. le duc d'Orléans représenta l'ancien duc d'Aquitaine.

Du 27 *dudit*. Installation de MM. de Verteuil et Duval, en qualité de jurats-gentilshommes. Ils remplacent MM. Darche et de Mestivier, dont la nomination est annullée par le roi.

Du 6 *Juillet*. M. Buhan, père, avocat de Bordeaux, est installé aujourd'hui dans les fonctions de procureur-syndic de la Ville, auxquelles il avait été appelé par les prud'hommes, qui l'avaient élu suivant les formes voulues par la nouvelle loi sur l'administration municipale de Bordeaux. Il prête serment sur le reliquaire de St.-Fort, dans l'église collégiale de St.-Seurin, conformément à l'usage pratiqué de tems immémorial. Le devancier de M. Buhan ayant donné sa démission avait obtenu une retraite de 600 francs de pension viagère.

Le même jour, M. Brunaud, négociant, est installé dans la place de jurat, vacante par le décès de M. Caila, dont nous avons précédemment parlé.

Du 19. Le Parlement homologue un appointement rendu par les jurats le 31 du mois dernier, par lequel il est permis au sieur Belleville d'ouvrir, à son Colisée (1) un petit théâtre, dit l'*Ambigu-comique*, et sur lequel jouèrent d'abord des enfans. C'est de cette époque que date l'introduction de plusieurs spectacles drama-

(1) Nom ridicule donné à une petite maison de plaisance, qu'il avait établi depuis quelques années, dans le goût des *Tyvoli* actuels.

tiques à Bordeaux. La formation de l'ambigu-comique avait été autorisée par une permission spéciale, donnée par le ministre le 7 Janvier dernier ; et dès le 8 du mois suivant, le maréchal de Richelieu avait approuvé l'ouverture de ce théâtre.

Du 24 *Juillet*. Arrivée et entrée solennelle de M. le vicomte de Noé, en qualité de maire de Bordeaux. Il est reçu suivant les formes d'usage.

Du 1er. *Septembre*. On fait aujourd'hui la bénédiction solennelle de la grosse cloche de l'Hôtel-de-ville, dans le local de l'église projettée de la maison de force, près la platte-forme de Ste.-Eulalie. Les parrain et marraine sont le maréchal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon, représentés par M. de Verteuil, jurat, et l'épouse de son collégue M. Duval. Les registres municipaux ajoutent que les chemises, qui avaient servi à cette cérémonie, furent données à l'hôpital des Enfans-trouvés, pour faire des devant-d'autels.

La précédente cloche, qui avait été fondue en 1715, s'était fêlée le 14 Février 1774, en sonnant pour un incendie. Un artiste étranger ayant vainement tenté de la racommoder, les jurats se déterminèrent à la faire refondre, en ajoutant à son ancien poids. Elle pèse maintenant 155 quintaux. Elle a 6 pieds de hauteur depuis le bord jusqu'aux anses exclusivement, 6 pouces d'épaisseur à la batterie, 7 pieds 1 pouce 8 lignes de diamètre dans le bas, et la moitié dans le haut. Les connaisseurs y admirent divers ornemens très-bien sculptés. A l'entour du cerveau de cette cloche, sont gravés les noms des personnes en place à Bordeaux, sous les auspices desquelles elle a été fondue, avec cette ins-

cription : » Cette cloche a été faite par Jean-Jacques » et Jean Turmeau, sous la conduite de Jean Tur- » meau, leur père, fondeur de la Ville, le 26 Juin » 1775 ».

On sonnait cette cloche pour indiquer l'alarme, les assemblées des citoyens, l'heure de la retraite, les événemens publics et l'incendie. Il paraît même qu'on voulait encore l'employer au dangereux usage de sonner durant l'orage, ce que nos bons ayeux appelaient *conjurer la matine*. C'est ce qu'on apprend par un distique à mots correspondans, qui se lit ainsi au bas de cette cloche :

Convoco, signo, noto, compello, concinno, ploro;
Arma. Dies. Horas. Nubila. Læta. Rogos.

Le 3 du même mois, cette cloche fut transportée en deux heures, par 14 paires de bœufs, de l'attelier jusqu'au pied des tours de l'Hôtel-de-ville, où elle fut montée deux jours après, en 53 minutes, par les soins de MM. Larroque, géomètre, et Bonfin, ingénieur de la Ville. Dans le courant de l'année on acheva de l'établir sur le beffroi avec tous ses accessoires. Ces diverses opérations se firent sans aucun accident.

On employe 14 hommes pour sonner à la volée cette cloche. Considérée comme monument des arts et d'utilité publique, elle nous a paru devoir mériter une mention particulière dans les *Annales de Bordeaux*. Le registre, d'où nous avons tiré ces détails, en contient encore de plus étendus; et les *Chroniques bordelaises* ont conservé scrupuleusement la relation de pareilles cérémonies, et souvent de plus minutieuses.

Du 11 *dudit.* Publication d'une ordonnance sur la police des spectacles ; la jurade y fixe à 5 heures et demie précises la levée du rideau au grand-théâtre, et assigne aux filles publiques exclusivement les six premières loges qui sont sur l'amphithéâtre, avec injonction de s'y tenir décemment. Un aide-major de la Ville est en conséquence chargé de les surveiller » et de leur » déclarer, porte l'ordonnance, que la police veut bien » leur accorder protection; mais qu'elles seront forte» ment punies, si elles occasionnent le moindre trou» ble ».

Durant cette année, la maladie épizootique fait aux environs de Bordeaux de grands ravages. Le gouvernement s'occupe d'y apporter toutes sortes de secours. M. de Secondat en parle dans son *Histoire du Chêne*, livre qui contient entr'autres beaucoup de particularités sur la Guyène. M. Bonniol, médecin de cette Ville, publie en même tems une *Dissertation* très-curieuse sur la cause, les remèdes et les préservatifs des épizooties. On prétend y trouver des notions sur la *Vaccine*, découverte due au XIXe. siècle, pour arrêter les effets de la petite-vérole.

Démolition de la porte-Médoc.

Du 30 *Janvier* 1776. Les fouilles et constructions qui se font en ce moment sur les fossés du Chapeau-rouge, ne permettant pas d'y continuer la vente de la volaille de Saintonge, qui avait lieu de tems immémorial tous les samedis, la jurade, par délibération de ce jour, ordonne que ces comestibles se vendront dorénavant sur la place du Marché-royal.

Du 14 *Février*. Installation de M. le comte de *Ga-*

tard-Béarn, en qualité de lieutenant-de-maire de Bordeaux, adjoint et survivancier de M. *Duhamel.*

Du 20 *Mars*. Par délibération de ce jour, le prix des entrées à la comédie est augmenté. Les billets de parterre qui coûtaient 18^s, sont portés à 20^s; les secondes, de 30^s, à 36^s; les abonnemens au mois qui étaient à 18 francs, sont mis à un louis, et à la moitié pour les femmes.

Du 26. Commencement des prières et processions publiques pour l'ouverture du jubilé de l'année sainte.

Du 10 *Avril*. Passage du duc de Chartres et de son épouse à Bordeaux. Ils logent à l'Intendance. Les francs-maçons leur donnent diverses fêtes, et les déterminent à poser la première pierre de la loge de l'Amitié. On fit beaucoup de réjouissance à cette occasion : les plus belles eurent lieu à l'Intendance, où l'on avait fait des salles de bal et de jeu dans le jardin. Le prince et la princesse séjournèrent cinq jours à Bordeaux. M. Jauge, négociant de cette Ville, fit lancer en leur présence un superbe navire.

Du 20. Une délibération municipale de ce jour rejette le projet d'un établissement de concerts payans, proposé par trois particuliers de cette Ville, sous le titre d'*académie de musique.* En motivant le rejet de ce plan, qui leur était renvoyé par le ministre, les jurats observent entr'autres qu'il était inexécutable, attendu qu'on *n'avait pas à Bordeaux un goût prédominant pour la musique.*

Du 3 *Août*. Par arrêt de ce jour, le parlement ayant permis au sieur Belleville de transférer son théâtre de l'Ambigu-comique dans un endroit plus

apparent qu'il ne l'était au Colisée, ce spectacle reçoit plus d'extension et s'établit sur le cours de Tourny, où il a subsisté jusqu'en 1790.

Du 10. Arrivée de M. Dupré de St.-Maur, nommé intendant de Bordeaux, à la place de M de Clugny qui venait d'être appelé au contrôle-général des finances.

M. Dupré de St.-Maur est, après M. de Tourny, père, l'intendant qui a le plus signalé son administration. Il existe de lui plusieurs projets d'utilité publique, dans lesquels on reconnaît l'homme d'état et l'écrivain habile.

Du 28. M. de Verteuil ayant été continué dans la jurade, par ordre du roi, on installe aujourd'hui les jurats élus cette année. Ce sont MM. Bouan, avocat, et Ferrière, négociant.

Les Anglais ayant évacué la ville de Boston, et éprouvé plusieurs revers, l'acte d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique est proclamé au mois de Juillet de cette année. Le congrès américain envoye aussi-tôt des plénipotentiaires dans les cours de France et d'Espagne.

PIERRE III, roi de Portugal.

LOMELLINO, doge de Gênes.

CHARLES-THÉODORE, électeur de Bavière.

Du premier Juin 1777. Les frères du roi ayant entrepris de voyager dans le royaume, M. le comte d'Artois arrive aujourd'hui à Bordeaux où il reçoit les honneurs d'usage. Les bourgeois obtiennent de le garder; et il est formé parmi la jeunesse de la Ville deux compagnies de volontaires, qui servent de gardes du corps au prince. Pendant les 4 jours qu'il passa à Bordeaux, il alla à la comédie et à divers bals parés ou masqués qui eurent lieu à son occasion. Le registre de l'Hôtel-de-ville porte qu'il demanda aux jurats de ne

faire mettre personne en prison, tant qu'il serait au milieu des Bordelais.

Du 14 *dudit.* Passage de *Monsieur*, comte de Provence. Il demeure à Bordeaux cinq jours, durant lesquels il y eut des fêtes comme pour son frère : mais il vêcut plus retiré que lui.

Du 24 *dudit.* L'empereur d'Allemagne, qui voyageait en France sous le nom de comte de *Falkenstein*, arrive aujourd'hui à Bordeaux, sans qu'on lui fassse aucune réception. Il loge dans un hôtel garni, sur le cours de Tourny, et garde l'incognito. Son séjour fait peu de sensation dans cette Ville, quoiqu'il en visite attentivement toutes les curiosités. Il en partit le 3 Juillet suivant, après avoir été examiner les landes, jusques au bassin de la Teste.

Du 4 *Août.* Par délibération de ce jour, les jurats fondent trois grands prix pour être distribués annuellement par l'académie des arts de cette Ville, pour la peinture, la sculpture et l'architecture; il est fait en même tems de nouvelles dispositions relativement aux trois prix ordinaires établis à l'école du dessin.

Installation des nouveaux jurats : MM. de Verteuil, écuyer; Valen, avocat; Ferrière, négociant.

Le cours moyen du froment étant en ce mois à 13$^{\#}$ 1^{s} et 2^{d} le boisseau, le prix du pain est taxé ainsi qu'il suit : choine 3^{s} 5^{d}, pain cô 2^{s} 9^{d}, pain noir, 1^{s} 11^{d} la livre.

Du 17 *Novembre.* On enregistre aujourd'hui en jurade une permission donnée par le cardinal de Bernis, qui, en sa nouvelle qualité de *grand-maître du noble jeu de l'arc*, autorise la formation, dans cette Ville,

d'une *compagnie de l'arbalette*, avec toutes les prérogatives attachées aux autres établissemens de ce genre, suivant les statuts de 1733. Le diplôme de création est accordé au sieur Gilbert-Alexis Astier, franc-archer de la compagnie de Clermont-Ferrand, et à dix bourgeois de Bordeaux. Ils complettent, parmi la jeunesse de cette Ville, leur singulière corporation, qui n'était autre chose qu'une réunion d'amusement, quoiqu'elle eut un uniforme et des réglemens. Après avoir tenu pendant un an les exercices de la cible, chez le traiteur Bardineau, elle se dissout par satiété, parce qu'elle s'était formée par engouement. On est étonné de voir un prince de l'église à la tête d'une singerie des templiers et des francs-maçons.

Du 27 Février 1778. On enregistre au Parlement de lettres-patentes confirmatives de l'ancien privilége qu'avaient les cordeliers de la province d'Aquitaine, d'exempter de tutelle, curatelle et autres charges publiques, un particulier de chaque paroisse, qu'ils élisaient pour leur *père spirituel*. C'était le correspondant breveté d'un couvent, moyennant finance.

Du 28 Mai. L'assemblée des notables de Bordeaux délibère de faire exécuter en marbre, aux frais de la Ville, le buste de *Montesquieu*, d'après la statue que le roi va faire ériger au Louvre dans la galerie des illustres français. Ce buste devait être élevé dans une des salles les plus apparentes de l'Hôtel-de-ville, *afin*, dit le registre municipal, *d'honorer la mémoire de cet illustre citoyen de Bordeaux*. Cette délibération n'a jamais été exécutée; et l'on a constamment oublié de placer le portrait de l'auteur de l'*Esprit des lois*,

au

au milieu de tant de peintures anonymes dont les murs de nos édifices publics ont été chargés.

Du 22 Juin. Les jurats reçoivent des mains de M. Jauge, et placent en cérémonie, les portraits du duc et de la duchesse de Chartres, envoyés par eux à la Ville, en reconnaissance de la réception qu'on leur a faite à Bordeaux l'année dernière.

Du 24 Août. Installation des nouveaux jurats, MM. de Rolland, écuyer; Lemoine, avocat; Brunaud fils aîné, négociant.

Le 23 Septembre, le feu ayant pris à un navire de la rade, occasionne un incendie et de fâcheux événemens dans le port.

Du 29 Octobre. Les jurats ordonnent qu'il sera attaché à la porte Bourgogne une inscription, portant mémoire de l'usage authentique qu'a le seigneur de la *maison noble de Lalande*, de percevoir sur chaque pipe de sel débarquée à Bordeaux, un droit de treize mailles bordelaises, dont les 15 valent neuf deniers tournois. L'ancienne pierre où était inscrit le titre en vertu duquel le droit était perçu, fut perdue lors de la démolition de la vieille porte des Salinières, en 1751. La nouvelle inscription dont nous parlons, fut gravée sur une pièce de marbre, incrustée dans le jambage méridional de la porte Bourgogne. Elle en fut enlevée par suite de la révolution, en 1794.

Nous remarquerons, à l'occasion de ce droit, que la famille de Lalande qui le levait, était anciennement très-puissante à Bordeaux. Un de ses membres avait fondé les grands carmes; et l'on peut voir une anecdote singulière à cet égard, à l'article où nous parlons

de ce couvent. L'hôtel de Lalande fut d'abord à côté de celui du sénéchal de Guyène, dans la rue des Bahutiers, suivant un hommage fait au roi en 1273. Dans ces derniers tems, il était à l'entrée de la rue Neuve. Aux murs de façade qui subsistent encore, nous avons vu des anneaux à des chaînes de fer maillé pendantes à 10 pieds de hauteur. Une tradition populaire voulait que les criminels qu'on menait au supplice fussent sauvés, s'ils pouvaient s'y accrocher. Cette tradition était fondée sur le droit de franchise attaché de tems immémorial à cet hôtel, droit reconnu par des arrêts du Parlement, et dont il est parlé dans les anciennes chroniques.

M. l'abbé Delille, poëte français, passe à Bordeaux durant cette année.

En fouillant les fondemens de la porte Médoc, et tout auprès des tourelles du côté occidental, on trouve beaucoup de poteries et de petites statues. Ce qui fit penser que c'était la manufacture des Dieux des premiers Bordelais.

RENIÉRI, doge de Venise.

BRIGNOLE, doge de Gènes.

Du 9 Juillet 1779. Les Jurats délibèrent de souscrire pour 300 estampes d'une gravure qui doit représenter un tableau allégorique formant le plafond de la nouvelle salle des spectacles de Bordeaux. Robin, peintre de Paris, qui l'a exécuté, est chargé de faire faire cette gravure. Il s'engage, au moyen du produit de cette souscription, à réparer la peinture dudit plafond, en cas de détérioration. Le prix de chaque estampe est fixé à 12 francs, dont un tiers payable en commençant de graver la planche, l'autre tiers lorsque l'ouvrage sera à moité fait, et le reste à la livrai-

son des estampes. Elles furent exécutées dans l'année suivante, à la dimension de 2 pieds en tout sens. C'est un agréable morceau de gravure, et le seul qui nous conserve maintenant les 4 sujets allégoriques de ce plafond, qu'on a couvert en 1802 d'une espèce de parasol chinois. On eut mieux fait de réparer ce tableau vraiment poëtique, que de le faire disparaître sous des figures insignifiantes.

Le 7 Septembre, sont installés en qualité de jurats de l'élection de cette année, MM. Dudon fils, écuyer; de Lamontaigne, avocat; Antoine Dubergier, négociant.

Une des plus fortes éruptions du Vésuve dont l'histoire ait conservé le souvenir, se fait sentir cette année.

Le célèbre *Coock*, cherchant un passage vers la Chine par le nord de l'Europe et l'Asie, est tué par les sauvages de l'île d'Otayti. Le circum-navigateur français Bougainville, était alors dans ces parages.

Les vignes du bordelais produisent avec une telle abondance, que les propriétaires remplissaient de vin nouveau une barrique, pour un écu.

Du 10 Février 1780. Enregistrement des Lettres-patentes par lesquelles le roi cède en toute propriété à la ville de Bordeaux la nouvelle salle des spectacles, et en consent la location pour 30 ans à une compagnie. Le prix du bail est fixé à 56,000# par chaque année, pour la jouissance de cette salle et de tout le bâtiment en dépendant, avec le privilége de percevoir le quart de la recette des divers spectacles établis ou à établir dans Bordeaux. On trouve dans ces lettres-patentes un état détaillé des sommes employées pour

la construction de cet édifice; et leur total s'élève à 1,598,639# 18s et 8d.

JOSEPH II, roi de Hongrie et de Bohème.

HERCULE-RENAUD d'Est, duc de Modène.

CHARLES-GUILLAUME, duc de Brunswick-Wolfembuttel.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS, grand-maître de l'ordre Teutonique.

La police du nouveau théâtre est réglée par une ordonnance de ce jour. On y remarque entr'autres dispositions de bon ordre, celle qui détermine le nombre des billets d'entrée, avec une exactitude à laquelle on ne s'est pas toujours conformé.

Le 7 *Avril*, la jurade accorde des lettres de bourgeoisie à M. Bertrand Maurin, capitaine de navire du commerce, de Bordeaux, en témoignage de reconnaissance publique, pour les services que ce brave citoyen a rendus à cette Ville (lors de l'incendie de 1778) où son activité et son dévouement sont parvenus à sauver la rade d'un embrâsement général.

Du 8 *dudit*. Ouverture publique du nouveau théâtre, sur lequel on donne pendant trois jours la tragédie d'*Athalie*, avec une pièce d'inauguration, intitulée le *Jugement d'Apollon*. Dès ce moment on ne joua plus dans l'ancienne salle, qui n'a cependant été démolie qu'en 1801. On peut voir dans la *Description historique de Bordeaux*, publiée en 1785, un état détaillé de ce nouveau théâtre. C'est, après la salle de Naples, le plus beau monument de ce genre en Europe. On en a gravé la vue perspective, ainsi que le superbe plafond. Les peintures, qui décoraient l'intérieur de la salle, ont été changées depuis peu sur un nouveau plan.

Du 28 *Juin*. Passage du prince de Condé et du duc de Bourbon son fils. Ils logent au gouvernement pendant deux jours. Les présens que la Ville leur offre, consistent en 144 bouteilles des vins des crûs de Latour et de Haut-Brion, 48 flambeaux de cire blanche, 4

de cire jaune, 50 livres de bougie de table, et 100 livres de sucre royal.

Le 23 *Août*, sont installés jurats MM. de Mons, écuyer; Lanusse, avocat; O-quin, négociant.

Liste des principaux savans, gens de lettres et artistes qui se sont distingués à Bordeaux, depuis 1760, *jusqu'en* 1780.

Barbot, savant magistrat et homme de lettres, distingué par ses vastes connaissances. Il légua, en mourant, sa bibliothèque à l'académie des sciences de Bordeaux, dont il avait été secrétaire. Montesquieu, dans ses *Lettres familières*, parle avec éloge du président Barbot.

Biennourry. Sa comédie du *Théâtre à la mode* est bien conçue et correctement versifiée. Elle est restée au théâtre.

Bourriot, chanoine de Bazas, et habile mécanicien. Il a beaucoup contribué à la perfection des lunettes achromatiques et du sphéromètre, dont il est parlé dans le *Journal des savans* de 1772. Le frère de l'abbé Bourriot sauva les bestiaux du Bazadais, pendant la dernière épizootie.

Brion est l'inventeur de la machine hydraulique de la Font-de-l'or, qui distribue de l'eau dans plusieurs quartiers de Bordeaux.

Castelbert, savant médecin, a laissé un bon *Traité des eaux minérales de la Guyène et du Bearn.*

Dazès, prêtre de Bordeaux. Il a publié, en faveur des jésuites, plusieurs ouvrages pleins d'esprit et de fiel.

L'un d'eux a pour titre : *Il est tems de parler*; l'auteur aurait pu l'intituler : *Il est tems de partir.*

Doazan. Indépendamment des dissertations que cet habile médecin a imprimées *sur la colique du Poitou* et *sur l'épizootie*, on a de lui, parmi les manuscrits de l'académie, d'utiles recueils d'*observations météorologiques* et *nosologiques.*

Madame Duplessy a formé la première collection d'histoire naturelle qu'il y ait eu à Bordeaux. Dargenville cite le cabinet de cette dame parmi les plus curieux de France.

Dutems. Pendant qu'il était vicaire-général du diocèse, il publia *le clergé de France*, ouvrage plein de recherches, et qui est l'abrégé et le supplément du *Gallia christiana.*

Fel, célèbre musicienne, née à Bordeaux, et qui a fait long-tems les délices de l'opéra de la capitale, par la beauté de sa voix et par un jeu plein de force et de naturel.

Godefroy, homme de lettres. On a de lui une comédie et plusieurs pièces de poësie, qui annonçaient des talens, dont une mort prématurée ne lui a pas permis de faire connaître l'étendue.

Grégoire, savant et habile médecin, auteur de quelques ouvrages sur sa profession, mais plus connu par la manière distinguée avec laquelle il l'a exercée à Bordeaux.

Jaubert, membre de l'académie des sciences de Bordeaux, sa patrie. Ses meilleurs ouvrages sont le *Dictionnaire des Arts et Métiers*, les *Causes de la dépopulation et moyens d'y remédier*, une *Dissertation*

sur un temple de Cybelle, qu'il crut voir dans l'église de Cestas où il était curé, et une bonne *traduction des Œuvres d'Ausone*, la seule qu'on ait encore publiée.

Lafitau frères, dont l'un est mort jésuite, et l'autre évêque de Sisteron. Le premier est plus connu par son *Parallèle des sauvages américains avec les peuples anciens*, que l'autre par plusieurs livres de mysticité et de controverse.

Lamontagne, savant médecin, auteur d'un bon *Traité des fièvres aigües.*

Lavie, président au Parlement de Bordeaux. On a de lui un *Abrégé de la République de Bodin* et un *Traité des corps politiques et des gouvernemens*, profonds ouvrages de droit public, qui annoncent dans leur auteur un homme habitué à penser et à écrire.

Racle, fut un des plus habiles imprimeurs de Bordeaux, et le premier qui ait fondu des caractères dans cette Ville.

Roux, médecin de Bordeaux, qui professa avec distinction la chimie à Paris. Il est principalement connu par le *Journal de médecine*, qu'il a rédigé pendant 22 ans, avec autant d'impartialité que de vrais talens.

Valois, jésuite de Bordeaux, mort professeur d'hydrographie à la Rochelle. Ses divers ouvrages de physique, de littérature et de piété font l'éloge de ses lumières, de son goût et de son cœur.

Viette sœurs, mathématiciennes. Elles ont donné à Bordeaux, des leçons d'hydrographie et de tenue de livres. Elles eurent beaucoup de réputation.

Du 29 *Janvier* 1781. L'académie des sciences députe aujourd'hui, vers les jurats, pour les remercier du

don qu'ils lui avaient fait, d'un petit autel en pierre, consacré à la déesse Hygie, et d'une statue en marbre représentant un ancien magistrat (morceaux qui viennent d'être découverts aux glacières de la Ville, rue St.-Roch). Les jurats autorisent en même tems cette société à placer dans son muséum un autel antique, qui se trouvait relégué dans un coin de la cour de l'Hôtel-de-ville, et dont il est parlé dans les *Chroniques bordelaises*, sous l'an 1589.

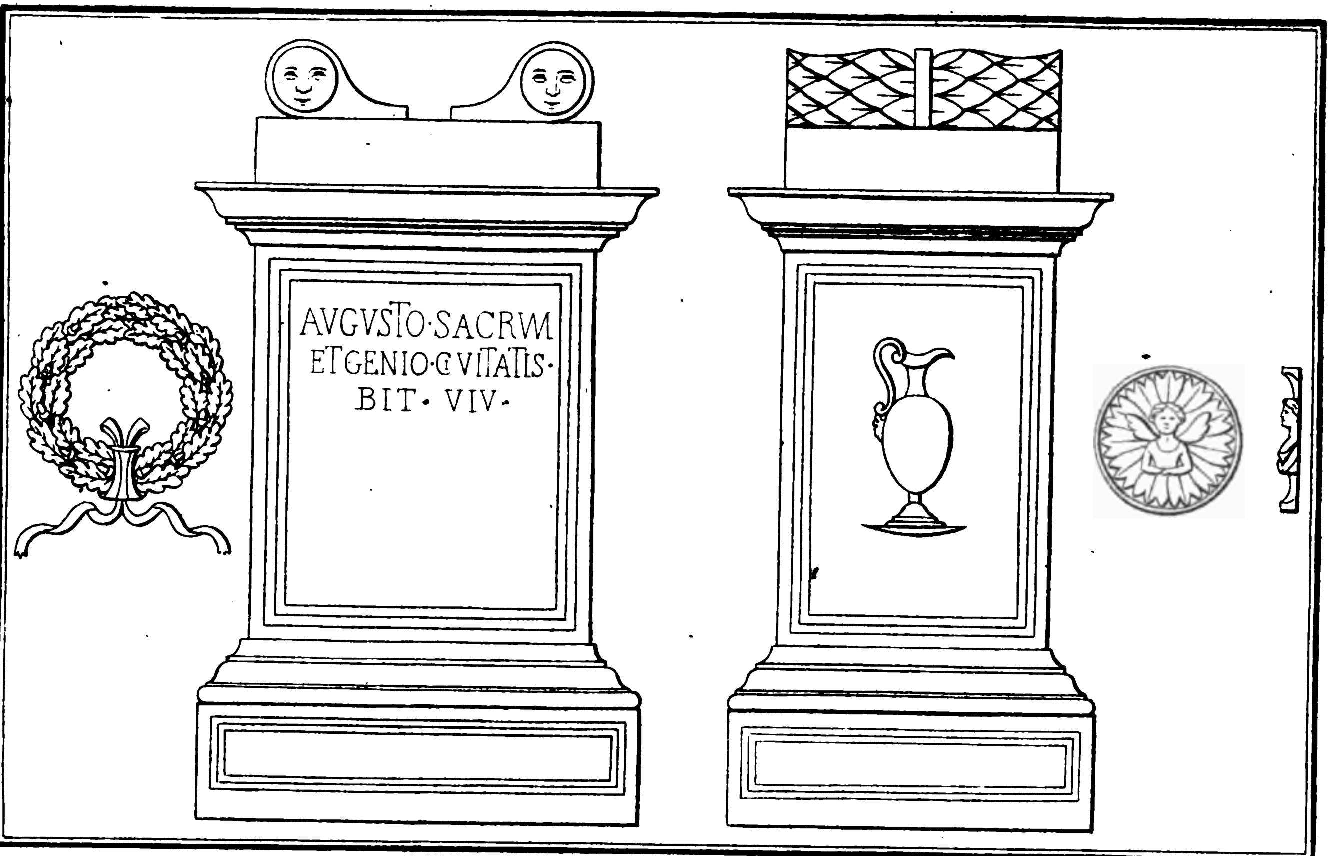
GENTILE, doge de Gênes.

Apien, Gruter, Juste-Lipse, Delurbe et Venuti, qui ont vu et décrit ce monument, n'en ayant point donné le dessin, quoiqu'ils en aient conservé de moins importans, nous avons jugé utile de le faire graver (1) et d'en donner ici une notice succincte. On pourra consulter, pour de plus grands détails, les ouvrages de Maffey, Guasco, Venuti et nos *Antiquités bordelaises*, pages 284 et suivantes.

Cet autel, le seul antique monument bordelais qui ait échappé tout entier aux ravages du tems et de l'ignorance, est fait d'un même bloc de marbre gris des Pyrénées. Il a trois pieds neuf pouces de hauteur, deux pieds deux pouces de largeur sur les deux faces, et un

(1) Voyez la gravure ci-contre, représentant le devant de cet autel, un de ses côtés, et les ornemens des deux autres. Les proportions y sont réduites à une ligne par pouce de la grandeur réelle. Ce précieux antique, qui se voit maintenant au haut de l'escalier de la ci-devant académie de Bordeaux, n'est encore gravé que dans une édition très-rare du Commentaire latin de Vinet sur Ausone; et cette gravure, faite sur bois en 1574, est reconnue aussi inexacte que l'explication qui l'accompagne.

pied


AVGVSTO·SACRVM
ET GENIO·CIVITATIS·
BIT· VIV·

pied dix pouces d'épaisseur sur les deux côtés. Sa forme est d'un style simple et très-régulier. Sur le devant de cet autel on lit une inscription latine, gravée en lettres onciales, et qui signifie qu'il a été *consacré à Auguste et au Génie de la cité des Bituriges-Vivisques.* Au milieu de la face opposée est sculptée une couronne (*corona civica*) formée de rameaux de chêne réunis par un nœud de bandelettes (*lemnisci*) dont les pontifes ceignaient leur front. Un des côtés offre un préféricule sacré (*guttus*) et l'autre un vase pour les oblations (*patera*) ciselé à rayons, du centre desquels sort à mi-corps un génie aîlé. Ces trois sortes d'ornemens sont d'une sculpture très-soignée, et ayant un pouce de relief, comme on en peut juger par le profil de la *patère* que nous avons exprès conservé vis-à-vis d'elle. L'autel est surmonté de deux faisceaux de laurier, au bout desquels sont des figures humaines. Un ruban (*vitta*) lie le milieu de ces faisceaux, dont le côté intérieur s'étend, comme un oreiller foulé, sur la table de l'autel, et laisse dans le centre une rainure longitudinale, qui pouvait servir à fixer le trépied des libations ou les autres vases destinés aux sacrifices.

Entre tous les monumens de ce genre qui subsistent en France, celui dont nous parlons est le plus beau, et de la plus incontestable antiquité. Sa sculpture et les emblêmes qui l'accompagnent, attestent que c'est un autel votif, érigé en l'honneur d'Auguste et du génie tutélaire de Bordeaux, du vivant de cet empereur, ou sous Tibère son successeur. Strabon, le plus ancien auteur qui ait parlé de cette Ville, dit dans sa Géographie : » la Garonne, après avoir reçu trois autres ri-

» vières, coule entre les Bituriges-Vivisques et les Sain-
» tongeais, qui sont deux peuples gaulois.... Les Bitu-
» riges ont un port célèbre nommé *Burdecala*, situé
» dans un marais qui a été formé par la Garonne ».
Pline, Ptolomée, Ausone, l'Auteur de la *Notice de l'empire*, donnent de semblables ayeux aux Bordelais. C'est leur plus ancienne origine connue. Pourraient-ils ne pas se montrer jaloux d'en conserver le titre le moins équivoque? Le prince de Biscaris, savant archéographe, auquel un homme de lettres de Bordeaux parlait de cet autel, disait que s'il avait en son pouvoir une pièce aussi précieuse, il la ferait entourer d'un balustre d'or.

On doit induire de l'existence de ce bel antique, que, sous la domination des Romains, cette Ville était une cité libre, qu'elle était la métropole de l'Aquitaine, et que cette province jouissait du privilége, alors peu commun, de se gouverner par ses propres lois, privilége qu'elle dut sans doute à la valeur de ses habitans, lorsqu'ils furent forcés de capituler avec les conquérans des Gaules. Car, suivant tous les auteurs, il n'y avait que les peuples *Eleuthères* et *Autonômes* qui eussent le droit d'avoir un Génie tutélaire, et de lui ériger un temple. Celui dans lequel les anciens Bordelais honoraient la divinité protectrice de leur Cité, y a subsisté jusqu'en 1677. Sa magnificence attestait tout-à-la-fois leur puissance dans les siècles les plus reculés et leur goût pour la belle architecture grecque. Au milieu de ce monument (1), s'élevait l'autel romain que nous venons de décrire.

---

(1) On l'appelait vulgairement les *Piliers de tutelle*. Dans la dernière

Du 5 *Avril.* La jurade délibère, qu'attendu le terme arrivé de la durée du privilége exclusif pour la location des fiacres (dont il est parlé ci-devant page 221), il est permis à tous carrossiers de tenir des voitures libres sur les places publiques de Bordeaux, en, par eux, se conformant aux réglemens de police sur cette partie. On comptait alors 400 de ces voitures.

Du 9 *Août.* M. de Lamontaigne, avocat, élu clerc-secrétaire de ville à la place de M. Chavaille, démissionnaire, est installé aujourd'hui, serment préalablement prêté devant un jurat, dans l'église de St.-Seurin.

Le 23, MM. Laujacq, avocat, et Letellier jeune, négociant, sont installés en qualité de jurats, M. Dudon fils ayant été continué dans ses fonctions par ordre du roi.

Du 26 *Octobre.* La jurade ordonne des réjouissances publiques en mémoire de la naissance du dauphin. Le gala se donna au gouvernement, l'état de vétusté de l'Hôtel-de-ville ne permettant pas d'y banqueter. Plusieurs corporations firent ensuite, dans cette occasion, des fêtes particulières. La plus considérable fut celle que donna, au Château-Trompette, M. de Fumel, qui en était commandant. Il y eut, durant toute la nuit, des divertissemens avec illumination sur les remparts et dans la place d'armes pour le public et les soldats, avec bal paré dans les appartemens. A la ren-

---

partie des *Annales*, on trouvera des recherches curieuses et inédites sur la forme et la destination de ce temple, qui fut aussi un *Forum*.

trée du Parlement, la fête fut faite avec plus de solennité.

La police taxe, dans ce mois, la viande de boucherie, savoir : le bœuf à 15ˢ, et le veau et le mouton à 17ˢ la livre carnassière.

L'été et l'automne sont remarquables à Bordeaux par une fièvre épidémique, qui se fait sentir uniquement dans les marais nouvellement bâtis, de la chartreuse. La mortalité est du tiers plus considérable que l'année précédente.

Du 11 *Mai* 1782. Par délibération de ce jour, la jurade charge cinq géomètres-arpenteurs de Bordeaux, de lui présenter un rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour garantir la Ville des exhalaisons nuisibles qui s'exhalent des marais de l'archevêché et des Chartrons.

Du 17 *dudit*. Enregistrement des provisions accordées à M. le comte de Fumel, pour commander en chef dans la province, durant l'absence de M. le maréchal-duc de Mouchy.

Les 11 *et* 15 *juillet*, passèrent à Bordeaux le comte d'Artois et le duc de Bourbon. Ils séjournèrent deux jours presque *incognito* dans cette Ville, d'où ils allèrent au siége de Gibraltar, dont l'entreprise échoua.

Du 25. Arrivée de M. de Cicé nommé à l'archevêché de Bordeaux. Il demanda, suivant le registre municipal, qu'on lui envoyât à Blaye la maison-navale, et ne voulut pas entrer dans le brigantin de la Ville, qu'après que les jurats lui eurent donné une déclaration portant, que ce bateau était le seul maintenant usité pour les entrées solennelles par eau.

Le 7 *Août*, le comte d'Estaing passe à Bordeaux,

pour se rendre à Gibraltar, où il devait commander la flotte combinée de France et d'Espagne. Il est accueilli d'une manière distinguée par les négocians.

Du 22 *dudit.* Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. de Massip, écuyer; Monnerie, avocat; Seignouret, négociant.

Les salles de l'opéra de Paris, de Mantoue et de Rome, sont consumées par les flammes, dans le cours de cette année. C'est le coup révolutionnaire qui doit frapper tous les théâtres. Les villes ont le plus grand intérêt que ces édifices soient entièrement isolés.

Vers ce tems, MM. Raba frères, négocians et amateurs des arts, font commencer une superbe maison de campagne à Talence, dans les graves de Bordeaux. Il y a un jardin d'agrément qui est extrêmement curieux, et dans lequel le public est admis.

Du 12 *Mars* 1783. A la suite d'une pluie qui dure depuis quelques jours, on éprouve aujourd'hui à Bordeaux les effets d'un débordement subit et désastreux. AIROLI, doge de Gênes.
S'il fût arrivé dans la nuit, il eût occasionné la perte de la moitié des navires de la rade. Plusieurs ayant *dérapé*, en vont heurter d'autres, et occasionnent beaucoup d'avaries. Deux entr'autres coulent bas devant la Ville. Au faubourg de Bacalan échoue *le Tigre*, navire de 700 tonneaux. Depuis cette époque, le port de Bordeaux a commencé à se dégrader. Cette crue d'eau ayant interrompu le cours de la navigation sur la Garonne, la durée de la foire de cette Ville est prorogée de 15 jours.

Le 21 *Août*, sont installés jurats MM. de Rolland, écuyer; Desèze, avocat; Latuilière, négociant.

Il fut vendu durant ce mois 5260 boisseaux de froment à la halle de Bordeaux. Le prix commun de chacun d'eux étant à 13# 7s 6d, la livre de pain est taxée ainsi qu'il suit : choine 3s 6d, pain cô. 2s 10d, pain noir 1s 11d.

Du 4 Décembre. On tente, sur la terrasse du Colisée de Belleville, l'ascension d'un prétendu ballon aërostatique, qui n'était autre chose qu'une vessie. Cependant toute la Ville accourt en cet endroit, pour être témoin de cette expérience (1). Comme elle ne réussit pas, son auteur faillit à être victime du mécontement du peuple. Il en a été ainsi par-tout où l'ignorance a voulu tourner à son profit l'œuvre du génie. MM. Montgolfier, fameux fabricans de papier, à Annonay, sont les inventeurs des ballons ou globes aërostatiques à air raréfié. Ils en ont fait la première expérience dans cette Ville, devant les états du Vivarais, le 5 Juin dernier. MM. Pilâtre et Darlandes ont eu les premiers le courage de s'élever dans les airs, à Paris le 21 Novembre

(1) Il courut à cette occasion l'épigramme suivante. Elle rappelle en même tems l'équipée de l'économe du grand-séminaire, qui venait de disparaître avec la caisse de la maison et une voisine :

A qui, messieurs de Ville,
Allez-vous vous fier,
De prendre un *Berneville*
Pour votre montgolfier.
S'il vous faut un courrier
Pour ce pays étrange,
Au lieu de ce globe volant ;
Dépêchez-y l'abbé *Newlant* :
Il vole comme un ange.

suivant, au moyen d'une nacelle suspendue à un aërostat, rempli d'air inflammable.

Durant cette année, la jurade permet de changer les noms ridicules des rues Putoye et du Fagnas, en ceux de rues St.-Fort et Augustine. Elles étaient anciennement le séjour ordinaire des filles de mauvaise vie, ainsi que l'apprennent Zinzerling, Automne et les traditions du tems. Ces nouveaux noms de rues sont fondés sur ce qu'autrefois il y avait dans la première une statue appelée St.-Fort, et dans l'autre un couvent de religieuses augustines, qui fut supprimé au XVe. siècle. Lorsqu'en 1794, on entreprit de changer le nom d'un grand nombre de rues à Bordeaux, on ne fut pas si heureux dans les dénominations.

MM. Raynal, Maury, Hervier et Cagliostro passent à Bordeaux en ce tems. Le premier fuyait la persécution à laquelle pouvait l'exposer la proscription de l'*Histoire philosophique*; les deux autres venaient recueillir les applaudissemens dûs à leurs talens pour la chaire. Le dernier était une espèce d'adepte, qui exerça pendant quelques mois la médecine dans cette Ville, avec plus de vogue que de succès. Il voyait *gratis* les malades ; mais un apothicaire affidé faisait payer fort cher les remèdes singuliers qui étaient prescrits. On ne peut se rappeler sans étonnement le superstitieux engouement que le public de toutes les classes témoigna pour ce *comte de Cagliostro*, dont la fameuse *affaire du collier* fit bientôt connaître les fourberies.

M. Dupré de St.-Maur forme, dans la salle du concert de l'intendance, une société littéraire sous le nom de *Musée de Bordeaux*. Cette société tenait tous les

ans quatre séances publiques, qui étaient consacrées à des lectures et à l'exécution d'un brillant concert. Elle a publié en 1787 un volume *in*-8°. de son *Recueil*, qui est un chef-d'œuvre typographique.

Cette année a été remarquable par la cessation des hostilités sur le continent et dans les Deux-Indes, par un tremblement de terre qui bouleversa la Sicile et la Calabre ultérieure, et par la manie des ballons et du magnétisme animal.

MAXIMILIEN-FRANÇOIS, électeur de Cologne.

CÉSAR-CONSTANTIN-FRANÇOIS, d'Hoensbrock, prince-évêque de Liège.

Les 12 *et* 17 *Janvier* 1784, on lance aux corderies des terres de Bordes, une *montgolfière* de 20 pieds de diamètre, remplie de vapeur de paille brûlée. Cet essai à ballon perdu ayant complettement réussi, ses auteurs se déterminèrent à tenter en grand l'expérience rapportée plus bas.

Du 20. Les jurats publient solennellement le traité de paix entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, qui avait été signé à Versailles, le 3 Septembre précédent.

Du 5 *Février*. Enregistrement d'un arrêt du conseil, portant concession du privilége des spectacles de Bordeaux, en faveur du sieur Albert de la Jauberthie; les précédens entrepreneurs du Grand-théâtre ayant renoncé à leur bail.

Le 10 *Mars*, le Parlement rend un arrêt de réglement, qui défend aux contrôleurs des bureaux du domaine du ressort d'exiger aucun droit sur les effets de commerce.

Du 5 *Avril*. Les jurats permettent de placer au chauffoir du Grand-théâtre le portrait de feu Romainville, ancien comédien de Bordeaux, *pour marque*

de reconnaissance, dit la délibération municipale, *et pour servir d'encouragement aux autres acteurs du spectacle* (1).

Du 21 Avril. Un arrêt du conseil ayant déclaré que tous les atterrissemens, dits alluvions, formés sur le bord des rivières navigables, feraient désormais partie du domaine, le Parlement rend aujourd'hui un arrêt portant défense d'exécuter celui du conseil, jusqu'à ce que le roi se fut expliqué plus particulièrement sur les remontrances qui lui sont adressées en conséquence. Cette affaire fait beaucoup de bruit dans cette province, attendu le grand nombre de propriétaires riverains qu'elle intéresse.

Du 28. Divers préposés au régime des corvées dans la province étant accusés de malversations, le Parlement nomme des commissaires pour aller sur les lieux faire enquête des faits dont il s'agit d'établir la preuve. Cet arrêt et ce qui en fut la suite, occasionna de vifs démêlés entre l'intendant et le Parlement. Plusieurs mémoires publiés de part et d'autre révélèrent de grands abus commis dans la partie des ponts et chaussées.

Du 3 Mai. Depuis deux mois on annonçait à Bordeaux l'ascension d'un superbe ballon aërostatique, auquel devait être attachée une gondole, portant deux particuliers. L'impatience du public était générale pour voir cette expérience, qui a été tentée aujourd'hui au

---

(1) Ce portrait a été fait au moyen d'une souscription remplie par plusieurs amateurs. Romainville est représenté, de pied en cap, dans le rôle de *Crispin médecin.* Cet acteur fit pendant vingt ans les délices de la scène bordelaise.

milieu du Jardin-public. Elle n'a pas réussi, attendu que les parois trop perméables du ballon, laissaient échapper l'air raréfié qu'on y introduisait. Des ouvriers qui étaient hors du jardin, et qui avaient moins de raison d'être mécontens que ceux qui avaient payé pour y entrer, ont forcé les portes de ce local. Ils se proposaient de mettre en pièces le ballon et son appareil, comme cela est arrivé à l'expérience de l'abbé Miaulant, au Luxembourg. Le guet ayant opposé de la résistance, a été excédé par les mutins, dont plusieurs ont été arrêtés. Deux d'entr'eux on été condamnés à être pendus, et un autre à être présent à l'exécution. Le jugement a été exécuté le 7 de ce mois, sur le glacis du Chateau-Trompette.

Le 16 *Juin*, on fait ce matin, dans la cour de l'hôpital de la Manufacture, l'expérience de l'ascension d'un globe aërostatique d'environ 50 pieds de diamètre. Il soutient une galerie de 60 pieds de circonférence, dans laquelle sont enlevés MM. Darbelet, bachelier en droit, Desgranges, commis-négociant, et Chalifour architecte, qui avaient fait construire cette machine. Au bout de demi-heure elle est tombée sans accident près du couvent des Chartreux. Elle a servi de nouveau à une autre expérience faite le 26 de ce mois, au milieu du Jardin-public. Ce ballon, monté par les mêmes personnes, après avoir resté trois heures dans les airs, a abordé dans la paroisse de Gauriac, sur la rive droite de la Garonne, à 7 lieues de Bordeaux.

Par délibération *du* 10 *du mois suivant*, la jurade récompensa les travaux de ces trois aëronautes, en accordant à leur père le droit de bourgeoisie.

Il a été vendu à la halle, durant ce mois, 6,505 boisseaux de froment, dont le prix moyen est coté 13# 16s 10d le boisseau, pesant 126 livres.

Le 8 *Août*, on tente une expérience aërostatique dans la place d'armes du Château-Trompette. Le ballon ayant échappé des mains de ceux qui le tenaient, pendant qu'il se remplissait de gaz inflammable, on n'a pu jouir du spectacle de voir s'élever dans les airs avec cette machine, le physicien qui l'avait construite.

Du 30. Les nouveaux jurats installés aujourd'hui, sont MM. de Paty-Mainvielle, écuyer; Brochon, avocat; Ch. Brunaud, négociant.

Le privilége des *Petites affiches de Bordeaux* étant expiré depuis un mois, une autre feuille de commerce, de littérature et de politique est établie sous le titre de *Journal de Guyène.* Sa publication a commencé le premier Septembre, et a continué tous les jours jusqu'à l'abolition des priviléges exclusifs.

Du 6 *Septembre.* Le Parlement enregistre aujourd'hui, 1°. un édit qui crée l'intendance de la généralité de Pau et Bayonne; 2°. des lettres-patentes portant interprétation des priviléges du pays de Labour, et réglement relatif à la franchise du port de Bayonne.

Du 15 *Janvier* 1785. M. Pilhès, avocat de Tarascon, auteur de la comédie du *Bienfait anonyme*, est reçu bourgeois de Bordeaux, *pour lui marquer*, dit le registre municipal, *la reconnaissance de la Ville, à laquelle il a dédié cette pièce, et où il a célébré les vertus de Montesquieu, citoyen de Bordeaux.* Dans sa nouveauté, cette comédie eut quelque succès sur le théâtre de cette Ville, et n'y a plus reparu de-

FRÉDERIK-FRANÇOIS, duc de Meklembourg Schwerin.

PALLAVICINI, doge de Gênes.

puis. Le sujet est un acte de bienfaisance de l'auteur de *l'Esprit des lois*, qui avait fait racheter secrettement en Barbarie un Marseillais, dont la présence lui avait paru nécessaire au repos de sa famille. Cette anecdote n'a été connue que long-tems après la mort de Montesquieu.

Le Parlement, par arrêt *du 9 Mars*, fixe à 30# le prix du cent de doublerons de la pierre de Roque de tau (qui doit avoir 22 pouces sur 12); et à 48# le cent de doublerons de la pierre de Bourg (qui doit avoir 12 pouces sur 26). Ce réglement était très-utile, dans un tems où l'on bâtissait beaucoup.

Du 23 Mai. Le premier *Cercle* qui ait été formé à Bordeaux, est ouvert dans un sallon du Grand-théâtre, en vertu d'une permission accordée aujourd'hui par les jurats. Le surnom de *club*, que le registre municipal donne à cette réunion de société, a été avili par les clubs de la révolution.

Le 2 Août, il tombe à Bordeaux et dans les environs une grêle qui fait des ravages dont on ne se rappelle pas d'exemple.

Du 23. Installation des nouveaux jurats, qui sont MM. de Gestas, écuyer ; Vilotte, avocat ; Acquart, négociant.

Le 31 Août, le Parlement rend un arrêt portant nouveau tarif des droits que doivent percevoir les notaires de Bordeaux. Les révolutions des tems et l'augmentation dans le prix des choses nécessaires à la vie, ont rendu ce tarif hors d'usage maintenant, comme l'était alors celui qui l'avait précédé en 1717.

Du 9 Septembre. Enregistrement des lettres-paten-

tes qui ordonnent la démolition du Château-Trompette, les différentes constructions à faire dans son emplacement et autres établissemens utiles à Bordeaux, ainsi que la suppression du droit de *huitain* qui se percevait sur tout le poisson vendu au marché de cette Ville. Les dispositions relatives aux constructions à faire sur le terrain du Château-Trompette vendu à une compagnie, ordonnaient, 1°. la construction sur le port d'une place en demi-cercle, dont le diamètre serait de 900 pieds et la profondeur de 400 pieds; 2°. la formation de 13 rues de 54 pieds de largeur chacune, aboutissant sur cette place; 3°. l'ouverture de 8 autres rues, le tout d'après les plans qui ont été donnés par M. Louis, architecte qui a construit la salle des spectacles; 4°. la construction des casernes pour la troupe; 5°. la continuation du bâtiment commencé derrière les Chartrons, pour servir d'église paroissiale à ce faubourg. Si les changemens survenus dans les affaires publiques n'eussent pas empêché l'exécution de ce projet, la ville de Bordeaux aurait été considérablement augmentée par l'exploitation de ce terrain, qui n'offre en ce moment qu'un coup d'œil désagréable.

Le parlement fait défendre aux comédiens de donner le *Mariage de Figaro*, le jour même où la représentation de cette pièce avait été annoncée. Elle se jouait cependant alors sans obstacle dans la capitale. Cette interdiction dura jusqu'au mois de Mars 1789.

Du 8 *Octobre*. Arrivée de M. le Camus de Néville, nommé intendant de Bordeaux.

Le prix moyen du boisseau de froment étant à 16ᵗ 3ˢ 4ᵈ, la livre de pain est taxée ainsi qu'il suit : le choine

à 4ˢ, le pain cô à 3ˢ 2ᵈ, et le pain noir à 2ˢ 2ᵈ. Dans le registre municipal qui rapporte cette taxe, on observe qu'elle n'est établie aussi forte, qu'attendu la cherté des grains et la difficulté de s'en procurer.

Du 13 *Novembre*. Ouverture solennelle du collége royal de Guyène, dont la direction est confiée à la congrégation des pères de la doctrine chrétienne, moyennant une somme annuelle de 15000 francs. La Ville accorde une pension de retraite aux anciens professeurs qui, jusqu'alors avaient été des séculiers.

M. d'Espréménil, célèbre conseiller au Parlement de Paris, passe à Bordeaux, où il établit un baquet pour le magnétisme animal, sous le nom de *Loge de l'harmonie*. Cette société de *Mesmériens* ne prospéra pas. Elle fut bientôt chansonnée en plein théâtre.

FRÉDERIC-GUILLAUME II, roi de Prusse.

MARIE, reine de Protugal.

Du 20 *Février* 1786. Ouverture de l'école publique pour l'instruction des sourds-muets de naissance, dirigée par M. l'abbé Sicard, élève du célèbre abbé de l'Epée. L'archevêque de Bordeaux doit être regardé comme le fondateur de cette école, attendu qu'il en avait envoyé à ses frais le directeur, pour prendre des leçons à celle de Paris. Plusieurs particuliers ont concouru à l'entretien de cet établissement, par des contributions volontaires qu'ils ont faites en sa faveur. Massieu, dont on admire l'intelligence à l'institut national des sourds-muets, a été un des premiers élèves de l'école de cette Ville, dans le voisinage de laquelle il est né.

Le 22, la jurade ordonne que les pontons qui servent au radoub des navires, seront relégués à Bègles, et qu'on ne fera plus le carénage devant Bordeaux; attendu les atterrissemens que cela occasionne dans ce

port, et les inconvéniens divers qui en résultent pour la navigation. L'intérêt public commande le maintien d'une telle ordonnance.

Du 30 *Mai.* Le comte de Fumel fait enregistrer, du très-exprès commandement du roi, des lettres-patentes qui ordonnent la recherche et la vérification des îles, atterrissemens, alluvions et relais formés sur une partie des rivières de Gironde, Garonne et Dordogne. Le Parlement proteste contre cet enregistrement, et adrésse au roi des remontrances pour obtenir le rapport de ces lettres-patentes. Pour toute réponse il est mandé en corps à Versailles, avec ordre d'apporter ses registres depuis 1781. Le Parlement ayant été entendu en conseil d'état, il est rendu de nouvelles lettres-patentes qui ordonnent l'exécution des précédentes, *sans néanmoins*, dit le roi, *que l'on puisse en induire que les alluvions, atterrissemens et relais formés sur les bords des rivières navigables, puissent appartenir qu'aux propriétaires des fonds adjacens à la rive, lesquels propriétaires ne seront troublés dans la possession et jouissance des domaines qu'ils possèdent.* Cette disposition rassura les propriétaires riverains sur la conservation de leurs propriétés, pour lesquelles ils avaient craint d'abord. Cette affaire fit beaucoup de sensation dans la province.

Le 21 *Juin*, le Parlement rend un arrêt portant réglement pour le logement des étrangers et le récensement des billards, cafés et lieux suspects de Bordeaux. Il est ordonné entr'autres que toutes les femmes et filles n'ayant aucune profession connue, et vivant scandaleusement, sortiraient de la Ville dans quinze jours.

Pendant le mois d'Août on vend à Bordeaux 9384 boisseaux de froment, dont le prix moyen est de 15# 7s 4d le boisseau.

Du 11 *Septembre*. Installation des nouveaux jurats : MM. Dalesme, écuyer; Leydet, avocat; Gachet-de-Lisle, négociant.

Durant cette année, le gouvernement fait construire sur les bords de la rivière, à Bacalan, le bâtiment connu sous le nom de *Magasin de la marine*.

On commence dans le printems la démolition du Château-Trompette, par les deux bastions qui étaient du côté de la rivière. Les changemens survenus, l'année suivante, dans le ministère firent suspendre les travaux.

Durant cette année, séjournent quelques mois à Bordeaux, l'abbé Bauregard, célébre orateur, qui prêche le carême avec applaudissement à St.-Projet, et l'abbé Baudeau, fameux économiste, qui travaille avec M. Louis à la distribution du terrain à exploiter au Château-Trompette.

Plusieurs citoyens de Bordeaux, animés de l'amour de l'humanité, se réunissent en *société philantropique*, et forment entr'eux une caisse, dont les fonds sont destinés à distribuer avec ordre des secours réguliers aux pauvres de la Ville. cette société adopta d'abord pour ses pensionnaires les octogénaires indigens et les veuves chargées d'enfans en bas âge. Elle avait étendu ses bienfaits sur d'autres classes d'indigens, lorsque les changemens survenus dans les affaires publiques, la forcèrent à se dissoudre.

Du 10 *Janvier* 1787. M. Dudon père, procureur-

général

général au Parlement, étant sur le point de partir pour se rendre à l'assemblée des notables, va rendre visite aux jurats, et en reçoit un mémoire relatif à quelques affaires de la Ville, à solliciter en cour. Cette première assemblée des notables se tint à Versailles depuis le 22 Février jusqu'au 25 Mai suivant. Elle était formée des principaux magistrats du royaume, dont le ministre des finances demandait l'avis sur la conduite des affaires dans les circonstances pénibles où se trouvait l'état.

FERRARI, doge de Genes.

Le 9 Février, les jurats délibèrent d'accepter l'offre de fonds que fait M. Gachet-de-Lisle, l'un d'eux, pour les réparations du quai de tout le devant de la Ville, avec le prolongement des aqueducs, jusqu'à ime-mer, où finira le pavé qui doit y être surhaussé. Au moyen de ces réparations, les bords de la rivière devant Bordeaux, (où il n'y avait auparavant que quelques quais) sont devenus uniformes, propres et d'un accès facile. Une délibération du 3 Juin suivant porte qu'il sera délivré au même jurat une somme de 15000 francs tous les trois mois, pour le rembourser des avances faites pour ces travaux. Il est en même tems remercié des soins qu'il y a donné, et invité à les continuer.

Du 7 Mai. Les jurats ordonnent l'impression d'un *Mémoire sur la possibilité d'établir à Bordeaux un nombre suffisant de fontaines*, qui leur est présenté par 4 ingénieurs-géomètres de cette Ville. Ce mémoire démontre la nécessité d'établir 9 nouvelles fontaines, et de substituer de meilleures sources à quelques-unes de celles dont les eaux sont conduites en ce moment à Bordeaux, et qui paraissent de qualité nuisible. Ce projet n'a point encore reçu son exécution.

Le 7 *Juillet*, est installé trésorier de la Ville, M. Verdier, en remplacement de M. Touya, démissionnaire.

Du 28. Arrivée de M. le comte de Brienne, nommé commandant en chef de la province. L'enregistrement de ses provisions avait été plaidé au Parlement par M de Marbotin, fils du conseiller de ce nom.

Du 9 *Août*. Le corps de ville assiste aujourd'hui au posement de la première pierre d'un nouveau pont, dit *de Brienne*, situé sur l'*Estey-Majou*, à l'embouchure de ce ruisseau dans la Garonne. On fit à cette occasion une belle et ridicule estampe, et les deux inscriptions suivantes :

Du règne de Louis XVI, le 9 *Août* 1787, *la première pierre et le premier arceau de ce pont, ont été posés par M. Louis-Marie-Athanase de Loménie, comte de Brienne, lieutenant-général des armées du roi, commandant en chef pour Sa Majesté, dans le gouvernement-général de Guyène et dans celui du Béarn et de la Navarre, à la sollicitation et en présence de Messieurs les maire, lieutenant-de-maire et jurats, juges civils, criminels et de police, et gouverneurs de la ville de Bordeaux, comtes d'Ornon, barons de Veyrines, prévôts d'Eysines et seigneurs hauts-justiciers de la prévôté d'Entre-deux-mers : M. le Vicomte de Noé, maréchal des camps et armées du roi, maire; M. Duhamel, vicomte de Castets, lieutenant-de-maire; M. le comte de Béarn, lieutenant-de-maire en survivance; MM. de Gestas, écuyer, Villotte, avocat, Aquart, citoyen; Dalesme, écuyer, Leydet, avocat, Gachet-de-Lisle, citoyen, jurats ;*

M. Buhan, écuyer, procureur-syndic, M. de Lamontaigne, écuyer, secrétaire.

Nobilissimorum vigilantissimorumque majoris, promajoris et sexvirorum, hujus civitatis gubernatorum jussu, tutelâ et expensis pontem istum, usque nunc hâc structurâ singularem, lignis ebullitionis virtute induratis et arcuatis, struxit Migneron de Brocqueville, è Lutetiâ oriundus, hujus inventionis auctor, Bonfin, operum publicorum ductore.

Ann. dom. 1787, *die nonâ Augusti, regnante augustissimo principe Ludovico XVI, Galliarum imperatore.*

Ce pont fut fait en bois ceintrés dans l'eau bouillante par un nouveau procédé. Il avait 60 pieds de longueur, 22 pieds de largeur, et 7 pieds et demi de flèche ou d'élévation au ceintre. Il coûta 22,000# pour sa construction. Suivant son auteur, il devait rester dix ans sans y faire des réparations; et ensuite 200# d'entretien annuel pour renouveller successivement les pièces altérées, pouvaient le faire subsister toujours dans sa forme première. Cependant il s'écroula entièrement en 1796; et depuis l'on traverse ce ruisseau sur des planches, comme auparavant.

Le 19 *suivant*, les jurats vont rendre visite en corps au premier président et au procureur-général au Parlement, attendu que cette cour est transférée à Libourne pour y attendre les ordres du roi. Les divers édits bursaux adressés (à la suite de l'assemblée des notables) à tous les Parlemens de France, n'y ayant point été enregistrés, celui de Bordeaux montra la même opposition aux plans ministériels, et fut même le premier qui demanda la convocation des états-généraux, pré-

lablement à l'établissement de nouveaux impôts, et à la création des administrations provinciales.

Du 22 dudit. Par lettres de cachet remises aujourd'hui à l'Hôtel-de-ville, MM. de Gestas, Villotte et Aquart, qui étaient en tour de sortir de place, sont continués jurats. Les candidats qui avaient été proposés au roi, par élection du premier de ce mois, étaient MM. de Lafaye, de Pontac, et Desaygues-Luchon, pour l'ordre de la noblesse; MM. Desmirail, Verdery et Gros, pour l'ordre des avocats; MM. Lavaud aîné, Candau et Crosillac, pour l'ordre du commerce. Nous avons cru devoir rapporter cette élection, attendu que c'est la dernière fait een jurade.

Il a été vendu à Bordeaux, durant le mois dernier 4876 boisseaux de froment, dont le prix moyen est reconnu de 14# 13s 5d le boisseau. En conséquence le prix de la livre de chaque espèce de pain est taxé aujourd'hui ainsi qu'il suit : le choine à 3s 6d; le pain cô à 2s 11d; et le pain noir à 2 sous.

Le 25, le feu prend à la charpente de l'église métropolitaine de St.-André, par suite de l'imprudence des ouvriers qui travaillaient à raccommoder sa couverture en plomb. Les charpentes du chœur (qui a 301 pieds de longueur sur 40 de largeur) et de la croisée de l'église (qui a 126 pieds sur 33), ainsi qu'un clocher en bois, furent la proie des flammes. Elles ne purent atteindre le reste de l'édifice, parce que sa toîture se trouva moins élevée que celle qui fut consumée. L'incendie dura six heures, malgré les secours les plus actifs; il ne nuisit pas aux voûtes sur lesquelles il avait eu lieu. Cependant les chanoines crurent

qu'il était très-prudent de célébrer dorénavant l'office dans la nef, où ils transportèrent le chœur (1). Il ne paraît pas qu'ils aient songé à dédommager quelques personnes qui furent victimes de cet événement. Car les jurats, par délibération du 4 Septembre suivant, accordent 150# de pension viagère à Marie Guilhem, veuve d'Étienne-Nicolas Massé, dit Martin, tapissier de cette Ville » qui a été tué, dit le registre municipal, » par la chûte d'une muraille, lors de l'incendie de la » cathédrale, où il allait donner du secours ».

Du 19 *Décembre*. La jurade délibère qu'il sera donné à M. Acquart, jurat-négociant, une boëte en or, (portant les armes de Bordeaux, avec ces mots : *ex dono urbis pro gratitudine*) en reconnaissance du désintéressement et du zèle qu'il a montré en remplissant par *interim* les fonctions de trésorier de la Ville, depuis le 8 Février jusqu'au premier Octobre de cette année. La délibération porte que ce magistrat » avait même avancé des sommes considérables pour » les besoins de la Ville, et qu'il ne portait dans ses » comptes ni les émolumens de sa place, ni les frais » de régie, ni les intérêts des fonds qu'il avait prêtés, » et qu'il avait soustraits à son propre commerce ».

La cour des aydes étant le seul corps supérieur resté

---

(1) Il y a resté jusqu'à la révolution, qu'on le remit à son ancienne place où il est encore. Les voûtes incendiées sont couvertes d'une légère toiture provisoire. L'ancienne devait dater du quatorzième siècle. Quoique l'église St.-André ait été consacrée en 1096, cependant elle ne fut achevée que sous le pontificat de Clément V, qui donna deux bulles pour favoriser l'achèvement de ce superbe édifice.

à Bordeaux, tous les ordres de citoyens lui adressent des mémoires pour obtenir la convocation de l'assemblée des Cent-Trente, qui demanderait au roi le rappel du Parlement dans cette Ville, d'autant qu'il est dans l'impossibilité d'expédier la justice à Libourne, où les avocats et les procureurs ne se sont pas rendus.

CHARLES IV, roi d'Espagne.

Du 12 *Janvier* 1788. Les jurats, par délibération expresse de ce jour, motivée sur l'augmentation du prix des grains, fixent le prix de la livre de pain, savoir : le choine à 3^{s} 9^{d}, le pain cô à 3^{s}. 1^{d}, et le pain noir à 2^{s} 1^{d}.

Le 19, le corps des avocats remet en jurade une *Réquisition* pour demander la convocation de l'assemblée des Cent-Trente. L'ouvrage (depuis imprimé en 16 pages in 8°.) était écrit avec modération; cependant les deux syndics qui l'avaient signé, MM. Plassan et Buhan fils, reçoivent, le 30 du même mois, une lettre de cachet qui les éloignent de Bordeaux. Le premier est exilé à Mezin, d'où il obtint dans la suite, pour raison de santé, d'aller à Agen, et ne fut rappelé à ses fonctions qu'à la fin de la séance; le second syndic est exilé au Mont-de-Marsan, d'où il ne lui fut permis de revenir à Bordeaux qu'à la mort de son père. Les avocats réclamèrent en vain contre ces lettres de cachet.

Le 24, il est délibéré en jurade que l'assemblée des Cent-Trente sera incessamment convoquée, pour demander au roi la réintégration du Parlement à Bordeaux. Cette délibération est prise d'après le vœu des diverses corporations de cette Ville, qui avait été transmis aux jurats par la cour des Aydes. Le sur-

lendemain, ceux-ci sont mandés au gouvernement, et M. de Fumel leur défend de tenir cette assemblée, ayant à cet effet des lettres du ministre qui la prohibaient. Le refus de cette convocation excita beaucoup de murmures, et donna lieu à divers écrits contre la jurade.

Du 8 Mai. Le commandant et l'intendant présentent aujourd'hui au Parlement séant à Libourne, et y font enregistrer, du très-exprès commandement de S. M., 13 édits dont voici l'indication sommaire:

Prorogation du deuxième vingtième jusqu'en 1792.

Exportation et commerce libre des grains.

Rachat des corvées, par prestation pécuniaire.

Etat civil des protestans.

Établissement des assemblées provinciales.

Droit d'ancrage sur toutes les rivières navigables.

Compétence des présidiaux élevée jusqu'à 4000* en dernier ressort.

Création de 4 *grands-baillages* dans la province de Guyène, (à Bordeaux, Dax, Condom et Périgueux) qui jugeront au souverain jusqu'à concurence de 20,000*.

Suppression des tribunaux de la voyerie, des eaux et forêts, et de l'élection.

Réformation de la justice criminelle.

Établissement d'une *cour-plénière* à Paris, laquelle aurait l'enregistrement de toute ordonnance d'administration, et serait composée de deux pairs, des grands officiers de la couronne, d'un certain nombre de maréchaux de France, lieutenans-généraux et chevaliers des ordres, à la nomination du roi, des officiers de

la grand'chambre du Parlement de Paris, et de deux députés des autres Parlemens.

Réduction du Parlement à 48 membres et supression des chambres des enquêtes et des requêtes.

Rétablissement du Parlement à Bordeaux, mais en état de vacation jusqu'à nouvel ordre.

Le Parlement proteste sur le champ contre la transcription de tous ces actes, et arrête d'adresser des remontrances au roi, pour lui demander la convocation des États-généraux, suivant les formes observées pour ceux de 1614.

Le même jour, pareil enregistrement a été requis à la cour des Aydes, par le marquis de Caupène, commandant de Bayonne, et M. Meulan d'Amblois, intendant de Limoges. Les magistrats ont réitéré leurs protestations contre cette transcription. Leur exemple a été suivi par les tribunaux inférieurs. Tous ces débats entre la cour et la magistrature, donnèrent naissance à beaucoup d'écrits qui hâtèrent la révolution.

Du 14 Juillet. Les jurats assistent à l'enterrement de M. Buhan, père, procureur-syndic; les obsèques sont faites aux frais de la commune. Le roi ayant nommé à cette place M. de Lamontaigne, clerc-de-Ville, il est installé le 14 du mois suivant.

Le 23 Août, la jurade délibère une pension de $1200^{\#}$ en faveur de M. l'abbé Sicard, instituteur de l'école des sourds-muets, de Bordeaux.

Ayant été vendu dans ce mois à Bordeaux, 5997 boisseaux de froment, au prix moyen de $15^{\#}\ 11^{s}\ 3^{d}$, on taxe le choine à $3^{s}\ 11^{d}$, le pain cô à $2^{s}\ 3^{d}$, et le pain noir à $2^{s}\ 1^{d}$.

Du

Du 8 Septembre. On fait aujourd'hui le premier essai des moulins économiques, nouvellement construits aux Chartrons. Les jurats y assistent. Ils avaient accordé quelques jours auparavant des lettres de bourgeoisie à MM. Teynac frères et M. Gouffé, auteurs et entrepreneurs de cet établissement, *pour leur donner*, porte le registre municipal, *un témoignage honorable de la reconnaissance de la Cité.* Ce moulin, qui avait coûté près d'un million, est devenu hors de service peu d'années après, ses canaux ayant été obstrués par la vase qu'y déposaient insensiblement les eaux de la Garonne qui le mettaient en mouvement.

Du 20 Octobre. Le Parlement fait aujourd'hui l'ouverture solennelle de ses séances à Bordeaux, par suite d'une déclaration du roi, du 6 de ce mois, portant que l'assemblée des États-généraux, est fixée au mois de Janvier prochain, et que toutes les cours de justice reprendront l'exercice de leurs fonctions, comme avant le mois de Mai dernier. Dans cette circonstance, les Bordelais manifestèrent publiquement des témoignages extraordinaires d'allégresse.

Le 30 Octobre, le lieutenant-de-maire de Bordeaux part pour assister à la seconde assemblée des notables de France. Elle se tint à Versailles le 6 du mois suivant, et dura jusqu'au 12 Décembre. Cette assemblée délibéra sur la manière la plus régulière de convoquer les États-généraux.

Du 20 Novembre. Un projet de restauration des états de Guyène ayant été publié depuis quelques jours, des citoyens des trois ordres se rassemblent aujourd'hui dans le couvent des jacobins. Aucun ordre n'étant

d'accord, chacun d'eux forme une assemblée séparée, sauf celui du clergé, qui parut indifférent à ces importantes discussions.

Du 2 Décembre. Les Cent-Trente se rassemblent aujourd'hui à l'Hôtel-de-ville, suivant les anciennes formes. Cette assemblée, dont la convocation avait été si vivement demandée, ne prit cependant aucune délibération digne de remarque, dans les 36 séances qu'elle tint successivement. On doit en attribuer la cause aux discussions d'un grand intérêt qui occupaient alors la France. Voyez sur les opérations des Cent-Trente, l'ouvrage que nous publiâmes dans le tems, intitulé : *Tableau historique des assemblées municipales.*

Du 15 dudit. Les députés des 74 corporations du tiers-état de Bordeaux, à la suite de plusieurs assemblées antérieures, arrêtent aujourd'hui, de demander au roi que le nombre des représentans des communes de France aux Etats-généraux, soit égal à celui des deux autres ordres réunis. C'est ce qu'on appela *doublement du tiers*, que le conseil d'état autorisa par délibération du 27 de ce mois. Les députés chargés de porter ce vœu en cour, sont MM. Alphonse, Burguet, Chicou, Courau, Garat, Lapeyre, Lanusse, Mercier, Monnerie aîné, Monnerie jeune, P. Nairac, et G. Séjourné.

Les 20 et jours suivans, le froid fut très-grand à Bordeaux, et la Garonne resta glacée dans la moitié de sa largeur devant cette Ville, durant 18 jours. La populace se porta dans les *aubarèdes* de la chartreuse pour avoir du bois. Le 31, le thermomètre descendit aussi bas que dans l'hiver de 1766.

Cette année a été remarquable, pour toute la France, par un déluge de pamphlets sur les affaires du tems, et pour Bordeaux, par la mort du président Dupaty, le plus éloquent, le plus instruit et le plus vertueux des magistrats de cette Ville.

Du 6 au 8 Mars 1789. Les 240 députés précédemment nommés par les corporations du tiers-état de la Ville de Bordeaux, en vertu des lettres portant convocation des Etats-généraux de France, se réunissent dans l'église du collége de Guyène. Les *cahiers des doléances* délibérés par chaque corporation, sont remis pour être rédigés en un seul. Ces députés se réduisent ensuite à 90 électeurs, qui doivent représenter la commune de Bordeaux dans l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée. Comme, par l'effet des circonstances subséquentes, ces électeurs ont mérité de jouer un grand rôle dans l'histoire du bien public, sous le nom d'*Assemblée des quatre-vingt-dix*, nous avons cru devoir conserver leurs noms. En voici la liste alphabétique, qui doit précéder le récit sommaire de leurs travaux :

SELIM III, grand-sultan.

MANIN, doge de Vénise.

A. PALLAVICINI, doge de Gênes.

Messieurs Alphonse... André... Batanchon... Bazanac père... Béchade... Bergeret... Bernadau-Lamarche... Bolle... Borel... Boudin... Bourdiec... Broca... Brochon père... Caze... Cazejus... Champagnac.... Chandru... Chicard... Chaigneau-Jauffret... Chicou-Bourbon... Comet... Constant... Crozilhac... Dambielle... Datmaignac... Descats... Detan aîné... Deseze... Dubreuilh... Dufour... Duranteau père... Dutil.. Fadeville... Fabre... Fauché fils aîné... Faurie père... Feuilherade... Fléché... Fourcade père.. Fournier...

Fourraignan... Gachet-de-Lisle... Ganucheau jeune... Gassies... Gaube... Gauvry... Gerbier... Gibaudan... Gibert... D. Gradis... Journu... Laclaverie... Laclotte... Lafargue... Lafargue aîné... Lafon... Lagarde... Lapeyre... Laporte... Larré... Latuillière... Latus... Légé... Lemesle... Lévêque... Leydet... Manville... Marion... Mercier... Monnerie... Moulina... Nairac.. Plantevignes... Rabeau... Rabeaud... Ravesies fils aîné... Reveillet... Roger... Roullet... Roussillon... Royer... Sabrier.. Sandré... G. Séjourné aîné.. Séjourné jeune... Sers... Soulignac père... Tarteyron... Trapé et Villotte.

Le 10 *dudit*, les électeurs des trois ordres de la sénéchaussée se réunissent dans l'église de St.-André, sous la présidence du grand-sénéchal de Guyène, pour la vérification en commun de leurs pouvoirs respectifs. Chaque ordre a ensuite procédé séparément à l'élection de ses députés. Voici le nom de ceux qui, après plusieurs jours de discussions, ont été proclamés pour former la députation de la sénéchaussée de Guyène aux Etats-généraux, qui doivent s'ouvrir à Versailles le 5 Mai prochain.

Pour l'ordre du clergé, MM. de Cicé, archevêque de Bordeaux; Piffon, curé de Valeyrac; Delage, curé de St.-Christoly; Dhéral, vicaire-général du diocèse. Pour l'ordre de la noblesse, MM. de Leberthon, premier président du Parlement; vicomte de Ségur; chevalier de Verthamont; de Lavie, président au Parlement. Pour l'ordre du tiers-état, MM. Fisson-Jaubert, médecin à Cadillac; Deluse de l'Etang, propriétaire à Coutras; Boissonnot, notaire à Blaye; Valentin-Bernard,

propriétaire à Bourg — C. Nairac — Lafargue — Gachet de l'Isle, négociants à Bordeaux — Desèze, Médecin, de la même ville. — Fin. —

Conserver la Couverture.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

L'auteur des *Annales* ayant été chargé d'un travail d'intérêt majeur, s'est vu forcé de retarder l'impression de cette livraison. Les suivantes paraîtront régulièrement tous les mois. On ne négligera rien pour répondre à l'accueil que cet Ouvrage a reçu de la part des personnes éclairées.

Quelques-unes auraient désiré y trouver un plus grand nombre de faits, présentés sur-tout avec des réflexions critiques. Nous observerons à cet égard, que nous n'avons promis que de rapporter les événemens vraiment historiques, et que la gravité de l'histoire repousse toutes ces anecdotes éphémères, qui amusent la malignité et réveillant les haines mal éteintes, sans instruire sur les choses d'un intérêt durable. L'annaliste doit se borner à recueillir avec précision, discernement et impartialité les faits contemporains qui peuvent occuper les générations suivantes. Nous osons croire avoir rempli cette tâche avec zèle et courage. Les *Chroniques bordelaises* que nous continuons ont parlé plus laconiquement des troubles de la Ligue et de l'Ormée, que nous n'avons fait des débats parlementaires et des mouvemens de la révolution.

Nous remercions les vrais critiques de leurs observations bienveillantes, et nous les prions de vouloir bien nous les continuer. Nous nous ferons un devoir d'en profiter. Quand à ces improbateurs de toutes les entreprises utiles, qui se prétendent en tiers dans celles que l'on fait sans leurs *doctes* avis, nous les laisserons déprécier à leur gré la nôtre, et répandre qu'elle ne sera jamais achevée. Il faut bien que l'envie se dédommage de sa nullité. Tous les écrits que nous avons annoncé ont été terminés sans l'aide du vaste savoir des ces *Chrysologues*. Dans deux mois le public aura nos *Annales* en entier; et alors il distinguera du censeur, qui veut refaire les ouvrages d'autrui, sans jamais en produire aucun, l'Auteur dont les recherches neuves et étendues ont toujours eu pour but le progrès des lettres et la gloire de sa patrie.



